



■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Pour financer sa croissance, EDF envisage de faire appel à la Bourse

ACCÉLÉRER son développement international tout en insistant sur l'impératif de rentabilité. Telle est la priorité qu'EDF affiche dans le projet de contrat de groupe qui la liera à l'Etat jusqu'en 2003. Dans les documents qui seront examinés par son conseil d'administration, jeudi 25 janvier, l'électricien national estime à 190 milliards de francs les besoins de financement nécessaires à ses ambitions internationales. Le champion national entend devenir un « énergéticien multiservices » en Europe, y compris centrale et orientale, et en Amérique latine. A l'horizon 2005, EDF veut réaliser la moitié de son activité hors de France, contre 18 % aujourd'hui. Pour financer sa croissance, EDF n'exclut aucune solution : de l'amélioration de sa rentabilité à la cession d'actifs en passant par une éventuelle mise en Bourse de filiales.

Lire page 18
et notre éditorial page 17

La Cour des comptes critique l'Etat inefficace

● « Le Monde » détaille le rapport annuel des magistrats financiers ● A travers vingt-trois exemples, la Cour critique l'organisation des services publics et les gaspillages qui en découlent ● De l'état des routes nationales aux soins psychiatriques, de l'ANPE à la Cité des sciences, de l'INA au sort des réfugiés, etc.

LA COUR des comptes a rendu public, mercredi 24 janvier, son rapport pour l'année 2000. Sur 870 pages, elle énumère des dysfonctionnements de toute sorte dans la gestion et le fonctionnement de l'Etat, en choisissant d'examiner vingt-

trois cas. Cette année, ses observations les plus nombreuses portent sur les modes d'organisation de l'Etat, leur inefficacité et les gaspillages qui en découlent.

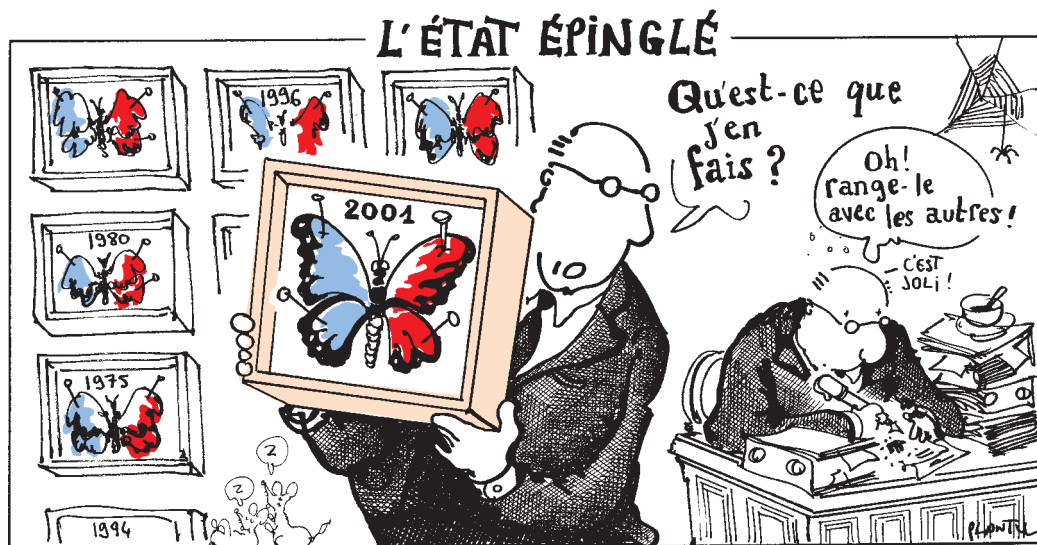
L'institution financière critique l'ANPE, à laquelle elle reproche un

« manque de rigueur » dans sa pratique budgétaire et une « rigidité grandissante » dans la gestion de son personnel ; s'inquiète du « manque de pilotage au niveau national » de l'organisation des soins psychiatriques ; met en évidence que le dispositif

d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés est « enrayé » et « engorgé » ; reproche à l'Etat de ne pas suffisamment se préoccuper de l'entretien du réseau routier national qui atteint un « seuil critique ». Parmi les institutions qui ont fait l'objet d'un contrôle, la Cour épingle l'Institut national de l'audiovisuel (INA), auquel elle reproche une activité commerciale insuffisante, et la Cité des sciences et de l'industrie, en panne de visiteurs et de stratégie.

Ce rapport, qui pourrait être le dernier du premier président Pierre Joxe, dont le nom est avancé pour le Conseil constitutionnel, est toutefois marqué par une inhabituelle prudence. Pour qu'il ne devienne pas un enjeu des élections municipales, la Cour a décidé de ne pas désigner nommément des collectivités territoriales. Après une condamnation récente par le Conseil d'Etat, elle est encore plus précautionneuse dans le caractère explicite de ses mises en cause.

Lire notre dossier pages 6 à 9



TENNIS, L'OPEN D'AUSTRALIE Demi-finale pour Grosjean

Le joueur français Sébastien Grosjean s'est qualifié, mercredi 24 janvier, à Melbourne pour les demi-finales de l'Open d'Australie de tennis, qui se disputeront le vendredi 26 janvier. Il n'a pas fait de détail face à l'Espagnol Carlos Moya, finaliste de la compétition en 1997, qu'il a battu en 1 heure et 38 minutes (6-1, 6-4, 6-2). Ce Marseillais de 22 ans n'avait encore jamais dépassé les huitièmes de finale d'un tournoi du Grand Chelem. p. 36

Jeunes et vieux, ensemble

RETISSEUR le lien social entre les générations : le slogan devient réalité dans des maisons de retraite qui s'ouvrent à la petite enfance. Ainsi à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), une halte-garderie a été implantée dans une résidence pour personnes âgées. L'expérience est positive : les retraités sortent de leur isolement, tandis que les enfants apprennent à respecter les anciens. Des repas, des ateliers, des sorties et des anniversaires sont organisés en commun. De telles initiatives se multiplient en France où le thème de l'« intergénérationnel » est en vogue, mais continue de se heurter à de nombreuses réticences.

Lire page 11

Les militants anti-vivisection britanniques à l'assaut de la City

LONDRES

de notre correspondant à la City

La City est nerveuse : mesures de sécurité exceptionnelles à l'intérieur des banques, PDG sous la protection de gardes du corps, bobbiés déployés aux points névralgiques. La cause de cette mobilisation sans précédent depuis les attentats de l'IRA qui, à la fin des années 1980, avaient visé ce sanctuaire du capitalisme européen ? La virulente campagne d'intimidation lancée par les militants anti-vivisection contre les institutions financières qui soutiennent Huntingdon Life Sciences (HLS), société britannique pratiquant des tests sur les animaux pour des firmes pharmaceutiques.

Fausse alerte à la bombe entraînant l'évacuation des banques et des compagnies d'assurances, publication sur Internet des adresses personnelles de banquiers placés sur une liste noire, menaces par courrier contre leurs enfants : tous les moyens sont bons pour contraindre banques et fonds de pension à retirer leur soutien financier au plus gros laboratoire de tests sur les animaux en Europe. La décision prise la semaine dernière par la Royal Bank of Scotland de

couper les vivres à l'institut du Cambridgeshire avait failli l'acculer à la faillite. Le laboratoire a été sauvé in extremis, le 22 janvier, grâce à l'intervention d'investisseurs privés américains. « Nous avons des sympathisants qui travaillent dans la City, qui nous informent et nous aident à planifier notre stratégie à l'encontre des gestionnaires de fonds qui investissent dans la pharmacie, les cosmétiques ou la pétrochimie. Ils doivent être conscients que, dès qu'ils touchent à des compagnies qui martyrisent des animaux, ils prennent des risques », clame Greg Jennings, porte-parole de Stop Huntingdon Animal Cruelty (SHAC), qui est à la tête du combat contre les soutiens financiers de HLS. Embarrassé par ses promesses préélectorales - non tenues - d'interdiction de la vivisection, le gouvernement travailliste envisage de répliquer à cette guerre sans merci en mettant hors la loi des organisations radicales comme SHAC. Exceptionnellement, les autorités boursières de tutelle ont, de plus, autorisé HLS à garder secret le nom de son sauveur.

Mais les banques sont confrontées à une double difficulté : le rôle croissant des considérations éthiquement correctes dans les place-

ments des avoirs des fonds de pension ; l'effet déplorable de ces attaques sur les gestionnaires de portefeuille qui effectuent la présélection d'entreprises. « A court terme, la violence laisse tout le monde indifférent. Mais à long terme on hésite à investir dans ces secteurs à risque qui pourraient gêner une certaine clientèle. Une telle campagne d'actions directes est préjudiciable à la bonne marche des affaires », reconnaît un fund manager.

Il faut aussi compter avec le changement de nature des défenseurs des animaux. Les lobbies modérés d'hier, comme l'Union britannique pour l'abolition de la vivisection fondée en 1898, ont laissé le devant de la scène à des organisations éphémères et groupusculaires, très difficiles à infiltrer, selon Scotland Yard. Reste que la croisade du SHAC a eu paradoxalement pour effet de sauver de la banqueroute HLS, compagnie mal gérée et fortement déficitaire depuis sa création. En chute libre depuis des mois, son cours de Bourse a même connu en nette hausse...

Marc Roche

Vers une réforme de la PAC



FRANZ FISCHLER

COMMISSAIRE européen à l'agriculture, Franz Fischler a estimé, mardi 23 janvier, que de nouvelles réformes de la politique agricole commune étaient rendues nécessaires. La crise de la vache folle justifie une réduction des soutiens communautaires à l'agriculture intensive.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



POINT DE VUE

Un spectre hante Israël... par Elias Sanbar

UN spectre hante Israël, celui d'un peuple qu'il espérait à jamais confiné au territoire de l'absence. Un spectre hante Israël, qui le tourmente et pousse les plus pacifistes de ses citoyens à

crier à la disparition programmée. La question des réfugiés palestiniens, de leur droit au retour, revient au-devant de la scène et cette apparition des absents, quatre millions de personnes qu'Israël souhaitait voir

noyées dans les eaux de l'exil forcé, ébranle un processus de paix déjà malmené et provoque, selon le camp auquel on appartient, la peur ou l'espoir d'une justice retrouvée.

Et reviennent les constats char-

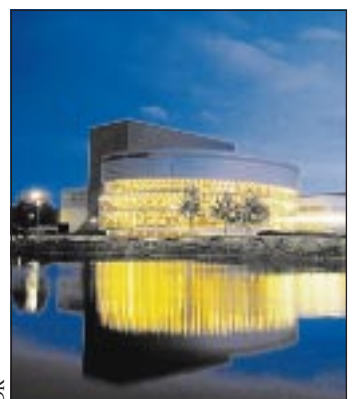
gés de lassitude et de fatalité qui répètent à l'envi que ce conflit est insoluble et que cette tragédie, comme tout drame digne de ce nom, se conclura dans le feu et le sang. Et pourtant... Un autre épilogue est possible, à condition d'oser prendre à la gorge cette histoire, de s'y confronter, armé, tout à la fois, d'un devoir de vérité, d'un désir de justice et d'une éthique politique de la réconciliation.

Une terrible injustice commise par un peuple à l'égard d'un autre peut-elle, malgré les années de peine, de misère, de souffrance et de déni de droit, se conclure par une réconciliation réelle, seule condition d'une paix véritable ? La question, la seule qui mérite d'être posée en tout cas, est là.

Les deux protagonistes principaux de cette histoire, les Israéliens et les Palestiniens, s'affrontent depuis un siècle.

Lire la suite page 16
et nos informations page 4

Elias Sanbar est rédacteur en chef de la « Revue d'études palestiniennes ». Il a été chargé de la délégation palestinienne aux négociations multilatérales de paix sur les réfugiés, entre 1993 et 1996.



MUSIQUE

Folle journée à Nantes

Attirer le plus grand nombre de spectateurs à des concerts de musique classique, en un lieu unique (La Cité des congrès, photo), tel est le pari - réussi - de la Folle Journée nantaise, fondée en 1995 par René Martin. Pour sa 7^e édition, cette manifestation, qui débute le 26 janvier, se consacre à la musique russe avec l'objectif de dépasser les 100 000 entrées. p. 30

International.....	2	Aujourd'hui.....	25
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	29
Société.....	11	Culture.....	30
Régions.....	14	Guide culturel.....	32
Horizons.....	15	Carnet.....	33
Entreprises.....	18	Kiosque.....	34
Communication.....	21	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	35

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En dépit des différentes mesures préventives adoptées en décembre 2000 par le conseil agricole de l'Union européenne, la crise interna-

tionale de la vache folle est loin d'être terminée. ● À BRUXELLES, Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture, a plaidé, mardi 23 janvier, en faveur de profondes

réformes de la politique agricole commune et d'une réduction des soutiens à l'agriculture intensive. De nouvelles décisions sanitaires pourraient prochainement être prises.

● EN ESPAGNE, où les premiers cas d'encéphalopathie spongiforme bovine viennent d'être identifiés, les pouvoirs publics peinent à s'organiser. ● EN AUTRICHE, un scandale

vient d'éclater après la découverte de pratiques illicites, largement répandues, consistant à introduire des antibiotiques et des hormones interdites dans l'alimentation des porcs.

La crise de la vache folle bouleverse la politique agricole européenne

Le dépistage systématique chez les bovins et l'interdiction des farines carnées ne sont pas parvenus à rassurer l'opinion publique européenne. La Commission de Bruxelles commence à prendre position contre les conséquences sanitaires de l'agriculture intensive

L'UNION EUROPÉENNE est loin d'en avoir fini avec la crise de la vache folle. En dépit des mesures drastiques prises lors du dernier conseil agricole de décembre 2000 – dépistage systématique chez les bovins âgés de plus de trente mois entrant dans la chaîne alimentaire humaine et interdiction totale de l'usage des farines carnées –, le marché de la viande bovine est toujours de 25 % inférieur à la normale et la plupart des gouvernements des Etats de l'Union ne parviennent pas à redonner confiance à une opinion qui a tardivement pris conscience de ce problème sans précédent de sécurité alimentaire. La Commission européenne vient seulement, semble-t-il, de saisir l'ampleur des conséquences d'une épidémie animale et humaine dont elle avait sous-estimé l'ampleur.

À Bruxelles, Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture, a estimé, mardi 23 janvier, que de nouvelles réformes de la politique agricole commune étaient rendues nécessaires. La crise de la vache folle, comme l'affaire, en 1999, des poulets contaminés par des dioxines, justifie pleinement, selon lui, ces réformes. « La crise de la vache folle a élargi le cercle des tenants d'une réforme plus approfondie de la politique agricole », a déclaré M. Fischler devant la commission agricole du Parlement européen. Sans préciser les mesures qu'il souhaitait proposer, le commissaire européen a indiqué que le « rapport d'étape de l'agenda 2000 » pourrait en fournir l'occasion.

Adopté en 1999 à Berlin, cet agenda prévoyait une vaste réforme de la politique agricole commune sur la période 2000-



2005. Le commissaire européen à l'agriculture a notamment souligné la nécessité de mettre en avant la qualité des produits alimentaires eux-mêmes, et non plus leur seule production. En Allemagne, le chancelier Gerhard Schröder a, il y a quelques jours, tenu des propos similaires, insistant sur le fait que l'agriculture de son pays devrait à l'avenir être « tournée vers les consommateurs ». M. Fischler a aussi rappelé que 45 % des financements européens concernaient une agriculture intensive. « Pourquoi 45 % des fonds européens reviennent aux grandes cultures alors que l'élevage ou la production de fruits et légumes emploient davantage de personnes ? », s'est-il demandé.

LA QUESTION DES DONS DU SANG

Pour sa part, David Byrne, commissaire européen chargé de la santé et de la sécurité des consommateurs, a, devant la commission agricole du Parlement européen, insisté sur la nécessité de mettre en œuvre au plus vite et d'appliquer avec vigilance les mesures de lutte prises à l'échelon de l'Union contre l'épidémie de la maladie de la vache folle. Il a aussi évoqué la possible nécessité de prendre des mesures sanitaires encore plus drastiques. L'hypothèse d'un élargissement du dépistage de l'agent pathogène aux animaux âgés de moins de trente mois n'est ainsi plus exclue. Le seuil de trente mois avait été retenu sur la base de différentes observations épidémiologiques et scientifiques qui laissent penser qu'avant cet âge les animaux, s'ils sont contaminés, ne sont pas porteurs. On mesure le chemin parcouru par M. Byrne dans sa prise de conscience quand on se souvient que le commissaire européen défendait avec vigueur il y a moins de trois mois le programme de dépistage mis au point par la Commission et qui se bornait à la mise en œuvre de

quelques dizaines de milliers de tests pour l'ensemble de l'Union.

M. Byrne a d'autre part annoncé que la Commission suivrait les recommandations des experts du comité scientifique directeur de l'Union européenne de la Commission européenne, qui considèrent que les viandes bovines au contact de tissus vertébraux (du type T-bones et côte à l'os) ne devraient plus être commercialisées dès lors que les animaux dont elles sont issues sont âgés de plus de douze mois (*Le Monde* du 17 janvier). Cette mesure, qui vise à améliorer la prévention du risque de transmission à l'homme du prion pathologique responsable de la maladie de la vache folle, avait été recommandée par l'Agence française nationale de sécurité sanitaire et mise en œuvre par Paris dès le début du mois de décembre 2000. Elle était toutefois encore contestée par la Commission européenne, qui ne voyait aucune justification sanitaire à cette décision unilatérale.

Outre les multiples embargos créés contre les viandes et les produits bovins de l'Union européenne par différents pays tiers, un nombre croissant d'Etats prennent des mesures préventives d'exclusion du don du sang. Le ministère de la santé tchèque a ainsi annoncé, mardi 23 janvier, que les centres de transfusion sanguine du pays refuseraient dans les prochains jours le sang de donneurs ayant séjourné plus de six mois en Grande-Bretagne et en France entre les années 1986 et 1996. Ces personnes feront ainsi partie des groupes à risque – toxicomanes, prostitués et homosexuels – écartés du don du sang pour des raisons sanitaires. Aux Etats-Unis, la Croix-Rouge a invité ces derniers jours les autorités sanitaires à bannir les dons de sang provenant des personnes ayant vécu en Europe durant plus d'un semestre au cours des deux dernières décennies.

Jean-Yves Nau

Espagne : les pouvoirs publics s'emploient à coordonner leur action

MADRID

de notre correspondante

L'Espagne qui, pendant longtemps, fautive peut-être d'un nombre de tests suffisant, s'était crue à l'abri de la maladie de la vaca loca, comme disent les Espagnols, fait aujourd'hui, avec préoccupation, le décompte de ses animaux atteints d'encéphalopathie spongiforme bovine. Depuis le premier cas, découvert en Galice le 22 novembre 2000, une dizaine d'autres ont été identifiés dans le nord du pays, parmi lesquels sept ont été confirmés, en Galice, dans les Asturies et en Castille-Léon. Un cas en Cantabrie et les deux derniers, découverts en Navarre, lundi 22 janvier, restent à vérifier. L'opinion publique est d'autant plus inquiète que la première réponse du gouvernement Aznar, formulée avant Noël – « un plan intégral contre le problème des vaches folles » – et revue trois semaines à peine après, lui a paru un peu improvisée.

Dans un premier temps, les déclarations aussi alarmistes que confuses n'ont pas manqué. Comme n'ont pas manqué les échanges de conseils et de déclarations contradictoires entre le ministère de l'agriculture et celui de la

santé, dont la titulaire, Celia Villalobos, s'attirait les foudres de l'opposition. Elle était aussi, plus discrètement, critiquée par une partie du gouvernement pour avoir conseillé aux ménagères « de ne plus utiliser d'os de bœuf dans les consommés mais plutôt de porc » alors que certains os de bœuf, jugés sans risque, étaient présents sur les marchés. On apprenait peu après en Galice, région d'autant plus touchée que sa viande jouit d'une réputation internationale, que certains vétérinaires, censés établir, en accord avec le « plan intégral », des certificats assurant que les animaux destinés à la consommation ne présentaient aucun symptôme de vingt-six maladies recensées, dont l'ESB, avaient signé sans même avoir vu les bovins.

DES CARCASSES À LA MINE

Un deuxième scandale éclatait ensuite en Galice, où était découvert un cimetière clandestin improvisé de vaches jetées dans une mine désaffectée pour éviter d'avoir à les faire incinérer, selon le règlement en vigueur. Ce charnier entraîna une contamination du réseau hydrique local. En tout, 282 vaches mortes et 53 tonnes de farines animales avaient été aban-

données dans la mine. Mis en cause, le président du gouvernement autonome de Galice, Manuel Fraga, affirmait ne rien savoir et, pour calmer les critiques, forçait son conseiller à l'agriculture à démissionner.

À la mi-janvier, face au manque à gagner dû à la chute de la consommation de bœuf et de veau en Espagne (-38 %) et de la baisse des prix à l'achat pour l'éleveur (-24,5 %), les organisations d'éleveurs s'en prenaient au gouvernement, accusé de ne pas assumer ses responsabilités et appelaient au blocage des abattoirs. Reprenant la situation en main, le gouvernement se décidait enfin à créer un « comité de crise » pour centraliser tous les aspects du dossier, à commencer par la question des incinérateurs destinés à détruire les résidus à risque, et coordonner l'action des ministères concernés et des gouvernements des régions autonomes. Cette action est conduite sous l'autorité du premier vice-président du gouvernement central, Mariano Rajoy. Parmi les premières initiatives du comité : une taxe spéciale, pour aider à payer la lourde facture de la crise.

Marie-Claude Decamps

La filière porcine autrichienne en plein scandale

VIENNE

de notre correspondante

« Une cochonnerie » : à défaut d'avoir agi plus tôt, le ministre autrichien de l'agriculture, le conservateur Wilhelm Molterer, a eu au moins un mot vigoureux – lors d'un débat public à Vienne sur la sécurité alimentaire – pour qualifier les pratiques d'un grand nombre d'éleveurs de porcs en Autriche, qui utilisent massivement, afin de réduire leurs coûts de production, des médicaments interdits et dangereux pour la santé humaine. Ce scandale, révélé il y a quelques jours par la presse allemande et la presse autrichienne, et confirmé par une enquête policière de longue haleine, atteint de plein fouet l'image d'un pays qui se présente volontiers comme le « jardin écologique » de l'Europe et qui a été épargné jusqu'alors par l'épidémie de la vache folle. Choc supplémentaire pour les consommateurs, on révélait, mardi 23 janvier, à la suite de tests menés au Tyrol, que 30 % de la charcuterie étiquetée en Autriche « sans viande de bœuf » en contient bel et bien. Le même jour, la Suisse a décrété un embargo sur la viande de porc autrichienne.

Pour l'heure, dix-sept élevages ont été fermés, et quarante-trois plaintes ont été déposées contre des éleveurs et des vétérinaires au cours d'une vaste opération menée par les enquêteurs en Haute et Basse-Autriche ainsi qu'en Styrie, les trois régions spécialisées dans cette filière. Les policiers ont saisi des quantités parfois industrielles de médicaments, dont la possession n'était pas jusqu'alors illégale en Autriche, seule leur utilisation étant formellement réprimée. Mais, devant l'ampleur du scandale, les autorités, qui ont annon-

cé des peines exemplaires, préparent un durcissement de la législation.

Parmi les substances couramment employées figurent des antibiotiques tels que la pénicilline ou les sulfamides, susceptibles de causer des allergies ou de conduire à des résistances aux traitements médicamenteux en cas d'infection, ou encore des hormones de type œstrogène, qui peuvent entraîner cancers et malformations fœtales. « Les médicaments illégaux dans l'élevage des porcs sont plus dangereux [pour les consommateurs] que la maladie de la vache folle », assure Holger Uhlig, directeur du département des produits vétérinaires chez la firme pharmaceutique Bayer en Autriche, dans un entretien au magazine *Format*.

DÉMISSION EN BAVIÈRE

L'hebdomadaire cite également le rapport d'un professeur de médecine d'Innsbruck, Klaus Rhomberg, qui souligne les risques liés à l'utilisation dans les porcheries de l'Olaxindox, un produit cancérigène pour l'homme et dangereux pour les embryons. Bayer se plaint aussi que certains anti-infectieux à usage vétérinaire soient copiés sans contrôle pharmaceutique dans certains pays de l'Est ou du Sud-Est asiatique, pour être vendus quatre fois moins cher sur le marché ouest-européen.

Dans son édition du 22 janvier, *Format* révèle que la section criminelle pour l'environnement de Basse-Autriche était depuis plus d'un an sur les traces de deux vétérinaires bavaoises, principaux fournisseurs des éleveurs incriminés, qui avaient mis en place une filière d'approvisionnement de produits illégaux. La marchandise était souvent livrée sur des parkings

d'autoroute suivant des méthodes dignes de la Mafia : dans le coffre de la voiture du principal suspect, les gendarmes autrichiens avaient ainsi découvert quelque 300 kilos de médicaments.

L'affaire a des répercussions dans la Bavière voisine, qui souffre de pratiques similaires et où une enquête policière était menée parallèlement, avec le renfort d'Interpol. La justice allemande a fait saisir dans une vingtaine d'élevages de la filière porcine des médicaments illégalement délivrés par les deux vétérinaires. La ministre des affaires sociales et de la santé du Land, Barbara Stamm, membre de l'Union chrétienne-sociale (CSU) du ministre-président Edmund Stoiber, a dû donner sa démission, mardi 23 janvier, l'ordre des médecins vétérinaires de Bavière lui ayant reproché d'avoir ignoré ses avertissements.

La situation n'est guère plus confortable pour le ministre autrichien de l'agriculture, M. Molterer, membre du Parti chrétien conservateur, que la responsable des Verts pour les questions d'environnement, Eva Glawitschnigg, accusée d'avoir « fermé les yeux » depuis longtemps sur de tels agissements. Le quotidien libéral *Standard* publiait mardi le témoignage d'un fonctionnaire des services vétérinaires de Styrie qui a été envoyé en préretraite pour avoir tiré dès les années 80 la sonnette d'alarme. L'organisation de défense des animaux Quatre Pattes, qui dispose, elle aussi, d'un épais dossier appuyé sur une recherche indépendante, estime que 30 % des petits éleveurs et 40 % des établissements industriels sont aujourd'hui concernés.

Joelle Stoltz

Inquiétude, trafics et rumeurs en Roumanie

NEGRU VODA (Roumanie)

de notre envoyé spécial

À soixante-dix kilomètres au sud du port roumain de Constanta, dans le centre d'enfants handicapés du village de Negru Voda, l'inquiétude règne. Cette petite localité située à la frontière roumaino-bulgare est au cœur d'une affaire spectaculaire dont raffolent les chaînes de télévision, les radios et les journaux : on soupçonne que des enfants handicapés ont été nourris avec des produits potentiellement infectés par l'agent responsable de la maladie de la vache folle en provenance d'Irlande.

L'histoire a commencé le 13 janvier lorsque deux conseillers du conseil départemental de Constanta effectuaient un contrôle au centre d'enfants handicapés de Negru Voda. « J'avais envie de voir comment on dépensait notre argent », explique Ovidiu Preda. Les enfants abandonnés consomment 20 % du budget local du département de Constanta, « un des plus riches de Roumanie ». La surprise a été de trouver dans le menu des 148 enfants et des 80 adultes handicapés de la viande de bœuf en provenance d'Irlande, pays auquel la Roumanie impose un embargo depuis 1997 afin d'éviter la vache folle.

Puis précisément, 886 boîtes de conserves portant une étiquette sommaire — où, à part le label « Produit d'Irlande valable jusqu'en 2003 P 354 EEC », ne figure aucune mention du producteur — sont arrivées à Negru Voda le 15 décembre 2000. Le contenu de plus de 500 boîtes a été consommé par les enfants, les autres ayant été confisquées et détruites par le service sanitaire de Constanta, qui ne disposait pas d'équipements per-

mettant d'effectuer des analyses vétérinaires complexes.

Quant aux enfants de Negru Voda, ce n'est pas la première fois qu'ils goûtent à la viande irlandaise. Les récents dons alimentaires entrés en Roumanie le 13 décembre proviennent de la fondation irlandaise Heart to Hand Charity, qui les a offerts à la Fondation Caritas, filiale de Sfintul Gheorghe, ville située au centre de la Roumanie. De là, les conserves de viande ont été distribuées dans cinq localités, dont le village de Negru Voda, où a éclaté le scandale.

PRODUITS DOUTEUX

Pourquoi les services roumains des douanes, qui sont tenus de veiller au respect de l'embargo contre la viande de bœuf irlandaise, ont-ils fermé les yeux sur ces arrivages ? Pourquoi le ministère roumain de la santé a-t-il émis un avis favorable concernant cette opération dans la note d'information n° 60 400 du 6 décembre 2000 adressée aux services des douanes ? Depuis que le scandale a éclaté, on cherche un bouc émissaire.

On l'a trouvé en la personne de Virginia Medeleanu, directrice du centre pour handicapés de Negru Voda. Elle s'est déjà vu infliger une amende et redoute une enquête pénale. « J'ai les mains liées, déclare-t-elle. Je n'ai pas de pouvoir de décision, je suis une simple exécutante dans ce système. Si des conserves de viande me parviennent après avoir passé le contrôle des douanes, après avoir reçu l'avis favorable du ministère de la santé et de la direction pour la protection de l'enfant, qui nous dirige, comment puis-je m'y opposer ? »

La Roumanie va-t-elle devenir

une décharge pour les stocks de viande douteuse venant des pays occidentaux ? Le pays de feu Ceausescu, plongé dans une crise économique depuis la chute de la dictature, il y a onze ans, est très perméable à toutes sortes de trafics. Les tentatives de vendre aux Roumains des produits périmés sont légion. Début janvier, par exemple, les sociétés Ozgur Impex et Khouja, domiciliées à Bucarest, ont importé de Chine 800 tonnes de haricots. Une première analyse effectuée à Constanta a mis en évidence qu'ils étaient tout simplement pourris. Et pourtant, le service d'inspection pour la quarantaine sanitaire avait donné le feu vert pour que cette marchandise soit déchargée dans le port de Constanta. On a découvert par la suite que les haricots chinois étaient destinés initialement au marché égyptien, qui les avait refusés.

Le scandale de Negru Voda a secoué la Roumanie. Un millier de conserves de viande en provenance d'Italie ont été confisquées, vendredi 19 janvier, dans un magasin de Bistrita Nasaud, ville située au centre du pays. Environ 3,7 tonnes de viande venant de différents pays de l'Union européenne ont été retirées des maisons d'enfants abandonnés du département de Suceava, au nord-est de la Roumanie. A Sighisoara, au centre du pays, on a mis le feu à tous les stocks de viande et de lait en poudre produits en Irlande que l'on a pu trouver. Dans le département de Timisoara, 158 conserves en provenance des Pays-Bas et du Danemark, arrivées dans quatre maisons d'enfants abandonnés ont été détruites.

Mirel Bran

Discussions tendues à Belgrade entre M. Kostunica et la procureur Carla Del Ponte

La présidence yougoslave dénonce le travail « politisé » du Tribunal pénal international

L'arrivée, mardi 23 janvier à Belgrade, de la procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), a marqué la reprise de la

coopération entre les deux parties, rompue par l'ancien régime de Slobodan Milosevic, inculpé personnellement et publiquement de crimes de

guerre par le TPIY. Toutefois, les premiers entretiens ont été tendus et des divergences sont apparues quant au cadre de cette coopération.

LE PRÉSIDENT yougoslave, Vojislav Kostunica, a multiplié les critiques à l'encontre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), mardi 23 janvier, lors de la première journée de la visite à Belgrade de la procureur du TPIY. « Kostunica a présenté ses protestations (...) concernant le problème des inculpations secrètes et du travail politisé du tribunal », a indiqué le cabinet de M. Kostunica, dans une déclaration lue à la télévision. Le fait que la majorité des personnes inculpées par le tribunal soient serbes pourrait donner l'impression d'une culpabilité collective du peuple serbe, a-t-il également estimé, et « la procureur a rejeté ces remarques ».

Etant donné la virulence des diatribes de M. Kostunica, il semble presque impossible que la Yougoslavie remette M. Milosevic au TPIY à La Haye, comme l'a une fois de plus demandé, mardi, Carla Del Ponte. A la demande de la magistrate, le Tribunal pénal international a, en effet, relancé mardi le mandat d'arrêt international

concernant l'ancien président et quatre de ses proches, et sommé les nouvelles autorités yougoslaves de geler leurs avoirs financiers, accentuant ainsi la pression sur son successeur. M. Milosevic est actuellement sous surveillance policière à Belgrade.

M^{me} Del Ponte est restée silencieuse sur le contenu de ses premières discussions. Elle a quitté le palais fédéral de Belgrade sans faire de déclaration à la presse. La porte-parole de la magistrate, Florence Hartmann, a précisé que la procureur attendrait la fin de sa visite de trois jours dans la capitale yougoslave pour exprimer ses positions. « Elle vous dira si elle est étonnée ou non jeudi », a-t-elle répondu à un journaliste qui lui demandait si M^{me} Del Ponte était sortie irritée de cette entrevue.

Carla Del Ponte n'a remis à M. Kostunica ni mandat d'arrêt ni liste de suspects, a indiqué la porte-parole. Elle a prévu de les donner aux autorités yougoslaves plutôt qu'au président en personne. Dans l'après-midi, M^{me} Hartmann avait

pendant déclaré que la procureur remettrait à Vojislav Kostunica un mandat d'arrêt concernant un homme secrètement inculpé, dont le Tribunal pénal international connaît le lieu de résidence et souhaite qu'il soit rapidement transféré à La Haye.

MILOSEVIC, « HÉROS MÉRITANT »

L'entourage du président a une fois de plus fait savoir que la Constitution yougoslave ne permettait pas l'extradition de ressortissants serbes vers un pays étranger. De nombreux alliés de M. Kostunica défendent l'idée que Slobodan Milosevic doit être effectivement jugé, mais ils insistent pour que son éventuel procès se déroule en Serbie. M^{me} Del Ponte a rejeté cette perspective, a assuré Nataš Kandić, présidente d'une organisation non gouvernementale (Humanitarian Laws Center) qui l'a rencontrée, mardi, à Belgrade. « Des discussions sur l'organisation d'un procès de M. Milosevic en Serbie sont impossibles », a-t-elle dit, citant la procureur.

La venue de M^{me} Del Ponte a été accueillie avec hostilité par les groupes ultra-nationalistes dont l'un, baptisé Serbie libre, présente Milosevic comme un « héros méritant une place dans l'histoire et les épopées serbes, et non pas dans les cachots du Tribunal de La Haye ». Pour sa part, le Parti socialiste (SPS) de l'ex-président yougoslave a estimé que le TPIY « était une institution politique antiserbe, créée pour accuser collectivement le peuple serbe de prétendus crimes de guerre ».

Au cours de cette visite, Belgrade devait par ailleurs réclamer à M^{me} Del Ponte qu'elle revienne sur son refus d'ouvrir une enquête sur les bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie en 1999, et sur l'utilisation par l'aviation alliée de munitions à uranium appauvri. Sur ce point, la procureur a entrouvert une porte, selon l'avocat, Slobodan Sisić, qui l'a également rencontrée : « Elle nous a dit que la question de la responsabilité des bombardements de l'OTAN n'était pas un dossier classé et qu'il pouvait encore être examiné. » (AFP, Reuters.)

Le général Pinochet a été interrogé chez lui par le juge Juan Guzman

Les proches des disparus demandent un procès

LE GÉNÉRAL Augusto Pinochet s'est trouvé mardi 23 janvier pour la première fois face au juge chilien Juan Guzman, qui s'est rendu à son domicile à Santiago pour l'interroger sur des crimes commis pendant son régime (1973-1990), qui a fait plus de trois mille morts et disparus. Le juge Guzman instruit les deux cent dix plaintes déposées depuis trois ans contre le général Pinochet dans son pays. Il entend faire la lumière sur la responsabilité de l'ex-dictateur dans les crimes de la Caravane de la mort. Ce commando militaire a exécuté sommairement soixante-quinze prisonniers politiques en octobre 1973, un mois après le coup d'Etat qui renversa le président Salvador Allende.

Le magistrat, accompagné de son secrétaire, n'a fait aucune déclaration en quittant, au bout de deux heures, le domicile de l'ex-dictateur dans l'élégant quartier de La Dehesa, dans le nord-est de Santiago. Il en est sorti à 12 h 10 à bord d'une limousine noire précédée d'une escorte motocycliste dans laquelle il avait pénétré dans le parc de la résidence.

Un porte-parole du général a pour sa part déclaré que l'interrogatoire avait été « très bref » et « cordial », mais avait « fatigué » l'ex-dictateur. « Il était assez diminué », a estimé le général en retraite Guillermo Garin, en précisant toutefois que « cela n'a pas duré des heures, seulement des minutes » et que l'ancien dictateur était « tranquille ». Selon des médias chiliens, ne citant pas de sources, l'interrogatoire en tant que tel a duré à peine plus d'une demi-heure.

Le président du Chili, Ricardo Lagos, a estimé que dans cette affaire,

la justice « fait ce qu'elle a à faire ». Qualifiant cette journée d'« historique », l'un des avocats de l'accusation, Eduardo Contreras, a annoncé que son équipe allait demander « dans les prochaines heures » l'inculpation de Pinochet.

L'Association des proches de détenus disparus pendant la dictature a réaffirmé que « le général Pinochet doit être soumis à un procès », estimant qu'ainsi « une véritable réconciliation nationale pourra avoir lieu ». Elle a remis une lettre en ce sens au commandant en chef de l'armée, le général Ricardo Izurieta, qui avait affirmé que jamais son institution n'abandonnerait Pinochet.

« UNE DÉMENCE LÉGÈRE À MODÉRÉE »

L'interrogatoire avait été maintes fois reporté, à la suite de recours de ses avocats, estimant que son état de santé ne lui permet pas de se défendre correctement. Selon huit experts médicaux qui, il y a une dizaine de jours, l'ont examiné sur ordre du juge Guzman, l'ancien homme fort du Chili, âgé de quatre-vingt-cinq ans, souffre d'« une démence légère à modérée ». Selon la législation chilienne, la démence peut justifier une suspension de condamnation, mais elle ne peut en aucun cas motiver l'interruption d'une procédure en cours.

Par ailleurs, l'ex-chef de la police secrète d'Augusto Pinochet, le général en retraite Manuel Contreras, soixante et onze ans, est sorti de prison dans la nuit de mardi à mercredi, après avoir purgé une peine de sept ans pour avoir commandité l'assassinat en 1976 de l'ancien ministre des affaires étrangères Orlando Letelier. (AFP)

Polémiques en Espagne sur la nouvelle loi sur l'immigration

MADRID

de notre correspondant
« Vous voulez que je vous dise qu'à partir de demain je vais ordonner l'ouverture de la chasse aux immigrants ? Et bien, non, je ne le dirai pas ! (...) Evidemment, la loi comporte des moyens coercitifs, mais nous avons d'autres possibilités pour travailler » : c'est par ces paroles, légèrement agacées, que le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, s'est efforcé, mardi 23 janvier, de désamorcer les nombreuses inquiétudes et polémiques, suscitées, par l'entrée en vigueur, le jour même, de la nouvelle loi espagnole sur l'immigration. Une loi, très restrictive et à forte tonalité policière : elle prévoit une procédure accélérée pour expulser les immigrants sans papiers qui travaillent sans permis, considérés en infraction grave. Des « illégaux » auxquels ne sont pas reconnus, dans le texte, le droit d'association, de réunion, de manifestation ou de faire grève.

Les chiffres, peu vérifiables, parlent de 120 000 à 160 000 personnes dans cette situation. Seule certitude, après l'opération de régularisation, exceptionnelle, de l'été dernier, un premier contingent de 140 000 immigrants avaient reçu leurs papiers. 30 000 demandés avaient été refusés et plus de 50 000 mises en attente pour une révision éventuelle : ce sont eux que la Guardia Civil et la police peuvent expulser, à partir de ce mercredi.

Adoptée après une longue guérilla de l'opposition de gauche, la loi,

premier angulaire de la politique du gouvernement de centre-droit de José María Aznar, qui en avait fait une priorité, lors des dernières élections qu'il a remportées à la majorité absolue, prétend réduire l'immigration illégale, par un strict contrôle des frontières qui font de l'Espagne, une des portes d'entrées, les plus perméables, du sud de l'Europe. Surtout à partir des pays d'Amérique latine, de l'Afrique et du Maroc, en particulier, où les candidats à l'immigration s'embarquent sur des « pateras », des bateaux de fortune utilisés pour traverser le détroit de Gibraltar.

« UN MANQUE DE VISION »

Pourtant, la volonté réelle du gouvernement de se mettre au diapason des normes européennes en la matière, et l'effort entrepris pour enrayer le contrôle des « mafias » de passeurs, qui font le trafic d'immigrés, n'ont convaincu personne. Syndicats, ONG et partis politiques de gauche, dénoncent « le manque de vision et de générosité » du gouvernement Aznar, dans une Espagne qui a le plus bas taux de natalité européen et va, de toutes façons, nécessiter de la main d'œuvre étrangère.

Quant aux exploitants agricoles, les premiers concernés – dans des zones d'Andalousie notamment, comme Murcie ou Almería, l'économie est construite pratiquement sur le travail des « illégaux » –, ils demandent que le gouvernement fasse un effort pour

prendre leurs besoins en compte, en légalisant le nombre d'immigrés nécessaires, au lieu de verbaliser.

Il y a quelques jours, après la mort de douze immigrants illégaux équatoriens dans un accident de la route, à Lorca, près de Murcie, un nouveau scandale avait éclaté qui mettait en évidence la triste absurdité de la situation actuelle. D'un côté, des « illégaux » cherchent désespérément du travail et se font durement exploiter ; d'un autre, le gouvernement multiplie les amendes et les condamnations, prévues par la loi, pour qui fait travailler des « illégaux », incitant les exploitants à ne plus les employer. Conséquence : les « illégaux » sont ainsi réduits à la misère et les exploitants perdent leurs récoltes, car rares sont les Espagnols qui acceptent pareil travail.

Une situation explosive, que les déclarations, très critiquées, du délégué à l'immigration, Enrique Fernandez-Miranda, suggérant aux immigrants équatoriens de Murcie de « rentrer chez eux » – quitte à leur payer le billet – pour mieux revenir ensuite, après avoir accompli les formalités nécessaires, dans leur pays, n'ont fait qu'attiser. Après avoir effectué deux marches de nuit, pour proclamer « Nous ne sommes pas seulement des illégaux, mais des personnes », quelque 150 immigrants sans papiers se sont enfermés dans trois églises, près de Murcie, tandis qu'à Barcelone, 400 autres, commençaient une grève de la faim.

Pour calmer le jeu, le ministre de l'Intérieur, Jaime Mayor Oreja, a annoncé qu'il n'y aurait pas de régularisation exceptionnelle, mais qu'il négocierait des accords bilatéraux avec l'Equateur, la Pologne et le Maroc, pour tenter d'établir des quotas d'immigration légale, en accord avec les besoins de main d'œuvre en Espagne.

Marie-Claude Decamps

Premières représailles du gouvernement turc contre les intérêts français

ISTANBUL

de notre correspondante

Sans attendre la promulgation de la loi reconnaissant le génocide arménien, adoptée par l'Assemblée nationale le 18 janvier, le gouvernement turc a annoncé, mardi 23 janvier, une première mesure concrète de représailles contre les intérêts français en Turquie. Le ministre de la défense, Sabahattin Cakmakoglu, a déclaré que le gouvernement avait annulé un accord préliminaire qui avait été conclu avec la firme française Alcatel pour la fourniture d'un satellite d'observation militaire d'une valeur de 259 millions de dollars. « Le contrat était en cours de négociation, il n'y avait pas encore d'engagement juridique », a expliqué un diplomate à Ankara. « Mais la France avait été présélectionnée et le contrat semblait acquis. »

Les autorités turques, indignées par l'attitude des parlementaires français, semblent déterminées à imposer d'autres mesures de rétorsion, mais l'étendue des sanctions n'est pas encore connue. Le Conseil national de sécurité – qui

réunit chaque mois les dirigeants civils et militaires du pays – a critiqué la France dans un communiqué publié après sa réunion du 22 janvier. « Cette résolution porte sérieusement atteinte aux relations entre la France et la Turquie », écrit cet organisme, qui ajoute : « Nous estimons que cette résolution aura également un effet négatif sur la stabilité et la sécurité régionales. »

« POLITIENS IRRESPONSABLES »

D'autres contrats militaires pourraient être menacés. La compagnie GIAT, qui produit les chars Leclerc, est actuellement en concurrence avec d'autres entreprises étrangères pour la vente d'un lot de 250 blindés. Au total, la Turquie prévoit d'acheter 1 000 chars d'assaut dans les dix à quinze prochaines années pour une valeur totale de plus de 7 milliards de dollars. « Nous allons considérer la possibilité de garder Leclerc à l'écart de la soumission », a déclaré le ministre de la défense.

La loi sur le génocide a également provoqué de fortes réactions de la part du public turc, qui a ma-

nifesté devant l'ambassade de France à Ankara et le consulat à Istanbul. Après la publication de dépêches annonçant que l'enseignement du français avait été suspendu dans certains établissements universitaires, le premier ministre Bülent Ecevit a mis le public en garde contre des mesures qui pourraient faire autant de tort à la Turquie qu'à la France. Il a également rappelé que le but n'était pas d'attaquer le public français, mais de punir des « politiciens irresponsables » en sanctionnant les intérêts français.

Il est trop tôt pour mesurer l'impact économique que pourra avoir la loi votée par l'Assemblée nationale. Les échanges commerciaux entre la France et la Turquie s'élevaient à 4 178 milliards de dollars au cours des dix premiers mois de l'année dernière. « Le problème est sérieux », admettent les diplomates français, mais ils estiment que les réactions ont été trop sporadiques pour permettre de dresser un constat.

Nicole Pope

Astra-Fruit - RCS Numero B 552 118 216

Des études cliniques ont prouvé que pro.activ réduit votre mauvais cholestérol de 10 à 15% en 3 semaines.



En effet, de nombreuses études cliniques menées à travers le monde ont prouvé que les stérols végétaux contenus dans pro.activ de Fruit d'Or font baisser le LDL, ou « mauvais cholestérol », de 10 à 15% en moyenne au bout de 3 semaines, dans le cadre d'un régime adapté.

Il n'est donc pas surprenant que 3 millions de personnes dans le monde utilisent déjà quotidiennement pro.activ. En France c'est la seule matière grasse légère permettant de réduire significativement le taux de cholestérol*.

Avec pro.activ, vous pouvez vous aussi réduire votre taux de cholestérol de manière active. Pour plus d'information sur le nouveau pro.activ de Fruit d'Or contactez nos diététiciennes conseil Fruit d'Or Recherche.

www.fruitdor-recherche.com

*pro.activ est une matière grasse légère enrichie en stérols végétaux qui réduisent significativement le cholestérol dans le cadre d'un régime adapté.

Pour recevoir une documentation gratuite sur le nouveau pro.activ de Fruit d'Or, merci de renvoyer ce coupon à : Fruit d'Or Recherche - 23, rue François Jacob - 92 842 Rueil Malmaison cedex.

Nom	Prénom	Age	Tél
Adresse		e-mail	

« Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78, art. 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. »

Funérailles solennelles pour Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa, capitale en état de siège

Les obsèques ont eu lieu sous la protection de troupes étrangères

Une semaine après son assassinat, Laurent-Désiré Kabila a été inhumé, mardi 23 janvier, dans un mausolée à Kinshasa, ville quadrillée

par des soldats zimbabwéens, angolais et namibiens. Les présidents des Etats alliés au régime congolais ont assisté aux obsèques. Le

fils aîné du défunt président, le major-général Joseph Kabila, devait prêter serment, mercredi, comme nouveau chef de l'Etat.

KINSHASA

de notre envoyé spécial

C'est dans une atmosphère lourde et devant une foule émue, amère et coléreuse, que se sont déroulées, mardi 23 janvier, les funérailles nationales de Laurent-Désiré Kabila, président assassiné de la République démocratique du Congo (RDC). La dépouille mortelle, rapatriée dimanche du Zimbabwe, avait été déposée au Palais du peuple dans un catafalque tendu de mauve devant lequel, tout au long de la journée de lundi, les Kinois étaient venus rendre un dernier hommage à l'homme du 17 mai 1997, date de sa prise de pouvoir. Le hall à colonnades de ce bâtiment massif avait alors été le théâtre de crises de sanglots et de lamentations démonstratives sur un fond de musiques variées, l'orphéon et la rumba zairoise se mêlant aux mélodies du gospel et aux chants folkloriques.

Mardi, le protocole était empesé et dominé par un imposant déploiement de forces - essentiellement étrangères, puisque ce sont les militaires angolais et zimbabwéens, surarmés comme pour partir au front, qui quadrillaient la ville survolée par les Mig 21 angolais, tandis que les soldats et policiers congolais avaient été désarmés, à l'exception de la garde spéciale présidentielle. Kinshasa était bien la capitale d'un pays en guerre, sinon occupé. D'où une certaine exaspération des sentiments nationalistes de la population, s'estimant dépossédée de son deuil.

Avant la célébration d'une brève « action de grâce » œcuménique - par les représentants des cultes catholique, protestant, musulman et kibanguiste -, le général-major Joseph Kabila, fils aîné du dictateur et nouveau « président de la République », qui devait prêter serment

ce mercredi, vint s'incliner devant le cercueil ouvert - un drap blanc recouvrant le défunt ne laissant voir que son visage. L'air absent et guindé, la posture figée, les gestes mécaniques, le « dauphin », en costume anthracite, paraissait dépassé par la situation. Il échangea une poignée de main sèche avec Louis Michel, ministre des affaires étrangères belge, seul chef de diplomatie occidental à avoir fait le déplacement dans ce pays où la Belgique exerça, un siècle durant, sa puissance coloniale.

GOÛT DE VENGEANCE

« La légitimité de Joseph Kabila sera perçue à travers le dialogue intercongolais prévu par les accords de Lusaka », commenta le porte-parole du ministre belge. Alors que les autres pays d'Afrique étaient représentés par des secrétaires d'Etat ou de hauts fonctionnaires, les chefs d'Etat « alliés » étaient

présents : José-Eduardo Dos Santos, président de l'Angola, occupant le devant de la scène avec Robert Mugabe, président du Zimbabwe, aux côtés de Sam Nujoma, de la Namibie, Frederick Chiluba, de la Zambie, et Omar al Bechir, président du Soudan. Lors du discours officiel prononcé par le ministre de l'intérieur, Gaëtan Kakudji, prônant à la fois la fermeté et une certaine ouverture, l'évocation du nouveau président Joseph Kabila ne suscita aucun enthousiasme, la foule applaudissant en revanche copieusement à l'annonce d'une enquête sur l'assassinat, toujours mystérieux, de son père. Comme si un certain goût de vengeance prenait l'ascendant sur l'abattement paisible observé ces derniers jours.

Au moment de la levée du corps, vers 14 heures, au son de *Ce n'est qu'un air* joué par une fanfare militaire, vingt et un coups de canon... angolais furent tirés et libèrent la marée humaine massée devant le palais, qui se mit à déferler autour du cortège.

Le parcours jusqu'au Palais de la Nation, où un mausolée a été bâti à la hâte, donna lieu à une bousculade : des dizaines de milliers de Kinois, dont une majorité de jeunes venus des quartiers pauvres, coururent autour des véhicules officiels ceinturés par la soldatesque. Sur la place de l'Indépendance, là même où, le 30 juin 1960, Patrice Lumumba avait prononcé un discours très violent à l'encontre du colonisateur, la tension monta d'un cran et les cris hostiles aux Occidentaux fusèrent. En l'absence de couvre-feu - levé pour quarante-huit heures -, les chancelleries recommandaient à leurs ressortissants de ne pas quitter leurs domiciles durant la soirée.

Stephen Smith

Robert Belleret

Les sépultures sans gloire de Mobutu et Patrice Lumumba

LE CHEF rebelle devenu, par la grâce de puissances étrangères, chef de l'Etat, assassiné par l'un de ses gardes du corps et porté en terre entre des haies de soldats venus de pays voisins, repose désormais dans un mausolée construit à l'emplacement où, du temps colonial, se dressait la statue de Léopold II, roi des Belges et roi du Congo, sa propriété privée qu'il gouverna d'une main de fer. Le symbole est d'autant plus fort que, des deux autres grandes figures depuis l'indépendance, Patrice Lumumba et Mobutu, ni l'une ni l'autre n'eut droit à la pompe funèbre déployée pour Kabila.

« Héros de l'indépendance », Patrice Lumumba, enlevé et mis à

mort au terme d'affreuses souffrances, a été enseveli à 220 km de Lubumbashi, au Katanga, avant d'être déterré, quatre jours plus tard, le 21 janvier 1961. Deux policiers belges, Frans Verscheure et Gerard Soete, aidés de trois Congolais, plongèrent alors les morceaux de son corps, découpé à la scie à métaux, dans un fût d'acide sulfurique. Ses os et ses dents furent éparpillés dans la nature.

Mort le 7 septembre 1997 au Maroc, victime d'un cancer généralisé, Mobutu repose sous une dalle de béton, en terre d'exil. Il fut enterré à Ba Maâdi, le « cimetière des Nazaréens », à la sortie de Rabat. Dans le dos d'un obé-

lisque érigé par « la France reconnaissante, à ses glorieux défenseurs », une petite chapelle en ciment, guère plus qu'une guérite, abrite les restes de l'ex-maréchal, président à vie, chef d'Etat pendant trente-deux ans, homme courtois par tous les grands de ce monde. Le roi des Belges avait parrainé l'une de ses filles, les Etats-Unis l'avaient décoré « héros du monde libre », la France vit en lui, encore en mars 1996, « le seul à pouvoir garantir l'unité du Zaïre ». Aucune inscription n'identifie sa tombe, pas une lettre de ce nom à rallonge - Mobutu Sese Seko - qui avait fait le tour du monde.

Stephen Smith

Robert Belleret

La secte Fa Lun Gong nie que les suicidés de Tiananmen aient été ses fidèles

PÉKIN

de notre correspondant

Au lendemain du drame, les mobiles des protestataires chinois qui se sont immolés par le feu, mardi 23 janvier, sur la place Tiananmen demeuraient obscurs. Une des femmes est décédée de ses brûlures et les quatre autres personnes, dont un homme, ont été hospitalisés. Le gouvernement chinois et le mouvement mystique Fa Lun Gong donnent de l'événement des versions contradictoires.

Annonçant le drame, l'agence officielle Chine nouvelle a rapporté que « cinq intoxiqués du Fa Lun Gong », « trompés par l'hérésie de Li Hongzhi » (le gourou du mouvement, exilé aux Etats-Unis) « ont tenté de se suicider par le feu sur la place Tiananmen ». Une équipe de CNN a été le témoin de la scène avant d'être interpellée par la police, qui a confisqué l'enregistrement. « L'équipe a vu un homme s'asseoir sur l'espla-

nade juste au nord-est du Monument aux héros du peuple, raconte CNN sur son site Internet. Après s'être aspergés d'essence sur ses vêtements, il s'est mis le feu. La police s'est précipitée vers lui et a éteint les flammes. Quelques moments plus tard, quatre autres personnes se sont immolées. Alors que les flammes embrasaient leurs vêtements, elles ont levé les mains au dessus de leur tête et ont chancelé. » L'agence Chine nouvelle a précisé que le groupe était originaire de Kaifeng (centre). Aussitôt, le dispositif policier déjà déployé au cœur de la place à la veille du Nouvel An s'est resserré davantage.

Les dirigeants du mouvement mystique qui défie le pouvoir depuis un an et demi nient que ces « suicidés » appartiennent à ses rangs. « Il est contraire à nos croyances de se donner la mort et de la donner à quiconque », a objecté Gail Rachlin, porte-parole de la secte à New York. Il s'agirait, selon elle, d'une mise en scène

orchestrée par le pouvoir afin de discréditer le mouvement.

De fait, les médias officiels chinois font état, ces temps-ci, d'une dérive suicidaire d'adeptes (deux cas ont récemment été rapportés par les organes de presse de Pékin). Quoi qu'il en soit, l'immolation de Tiananmen intervient à un moment où se radicalise l'épreuve de force engagée depuis avril 1999 entre le pouvoir et Fa Lun Gong. A intervalles réguliers, des groupes de pratiquants déroulent des banderoles sur Tiananmen, s'offrant sans résistance aux interpellations policières. Le 1^{er} janvier, sept cents arrestations ont été effectués sur la place. Au lendemain de cette démonstration de force, Chine nouvelle avait dû admettre que « le degré de nuisance » de Fa Lun Gong « s'était accru ».

Frédéric Bobin

Négociations suspendues, sondages atones, Ehoud Barak cherche une issue

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les pourparlers à peine recommencés entre Israël et l'Autorité palestinienne ont été brutalement suspendus, mardi 23 janvier, à la suite d'un de ces incidents sanglants qui font désormais l'ordinaire des relations entre les deux parties. Les négociations, qui avaient repris, deux jours auparavant, dans la station balnéaire de Taba, en Egypte, ont été interrompues pour une durée indéterminée après la mort de deux civils israéliens assassinés dans l'après-midi à Tulkarem, en Cisjordanie autonome.

Deux jeunes restaurateurs d'un quartier « branché » de Tel-Aviv déjeunaient en compagnie d'un de leurs fournisseurs, un Arabe israélien d'un village voisin, lorsqu'ils ont été enlevés par des individus masqués. Leurs corps criblés de balles ont été retrouvés par la police palestinienne quelque temps après, dans un terrain vague hors de la ville. Ils ont été remis aux autorités israéliennes, en même temps que l'Arabe israélien qui avait été épargné par les assassins. Le mouvement islamiste Hamas a revendiqué l'assassinat quelques heures plus tard, accusant les deux victimes d'être des agents israéliens.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. En fin de journée, Ehoud Barak demandait à la délégation israélienne de rentrer à Jérusalem « pour consultation ». L'Autorité palestinienne, de son côté, a condamné les meurtres commis, déclare-t-elle, « par des éléments irresponsables et douteux ». « Nous nous opposons aux violences visant des civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens », a précisé l'Autorité, qui a annoncé qu'elle allait ouvrir une enquête. Il y a quelques jours déjà, un jeune Israélien de seize ans, attiré en Cisjordanie autonome sous prétexte d'un rendez-vous sentimental, avait été assassiné par des inconnus dans des circonstances analogues. Alors que les affrontements de masse ont désormais cessé entre l'armée israélienne et les manifestants palestiniens, les organismes de sécurité israéliens estiment que, de plus en plus, ils auront à faire face à de tels actes perpétrés par des « cellules terroristes » décidées à contrarier les nouveaux efforts de normalisation entrepris par l'Autorité palestinienne.

Jusqu'à une date récente, celle-ci estimait qu'il n'y avait guère de différences entre Ehoud Barak et Ariel Sharon. Mais la perspective, bien réelle, de l'arrivée au pouvoir du

chef du Likoud, réputé enclin aux solutions de force, semble l'avoir convaincu de participer aux entretiens de Taba où, selon les Israéliens, elle montre une volonté d'aboutir que personne n'espérait après des mois d'affrontements sanglants.

RETARD DE VINGT POINTS

N'est-ce cependant pas trop tard ? Il était jusqu'ici commun de penser qu'un accord de paix signé avant les prochaines élections du 6 février permettrait à Ehoud Barak de regagner sur son rival le retard de quelque vingt points dont les sondages le créditent. Mais cette analyse ne fait plus l'unanimité au sein de la direction travailliste où plusieurs voix s'élèvent pour s'opposer à la conclusion rapide d'un accord. Une signature, quelques jours avant l'élection, peut, assurent les analystes électoraux du parti, ramener à Ehoud Barak quelques-uns des déçus de la paix qui envisagent de voter blanc, mais elle risque surtout d'apparaître comme une manœuvre électorale susceptible de renforcer le puissant camp des indécis, inquiets ou blasés, que les travaillistes cherchent à séduire.

Quelle stratégie permettra à Ehoud Barak de combler son re-

tard ? Alors que le pays est gagné par la déception, que les derniers meurtres renforcent un puissant sentiment d'insécurité et que d'importants dirigeants de l'armée assurent qu'il n'y a pas tâche plus urgente que de « reconstruire la puissance de dissuasion » de Tsahal, les travaillistes gardent les yeux fixés sur les sondages.

En début de semaine, ils ont tenté une ouverture vers les Arabes d'Israël, traditionnels électeurs travaillistes mais qui, cette fois, vraisemblablement, s'abstiendront massivement. Ehoud Barak s'est ainsi excusé de la façon dont la police les avait traités en réprimant dans le sang, début octobre, leurs manifestations de solidarité avec les victimes de l'intifada. D'après les enquêtes internes du Parti travailliste, ces contritions tardives n'ont donné aucun résultat. Des sondages analogues pour tester l'impact d'un prochain accord de paix ne sont pas plus encourageants. Reste, craignent désormais certains responsables travaillistes, l'option de la force. La reprise éventuelle des pourparlers de Taba devrait donner une indication du choix fait par Ehoud Barak.

Georges Marion

Important remaniement ministériel en Tunisie

TUNIS. Le président Zine El Abidine Ben Ali a procédé, mardi 23 janvier, à un remaniement du gouvernement concernant une dizaine de postes, dont le portefeuille-clé de l'intérieur. Ce remaniement est le plus important depuis la nomination, en novembre 1999, du premier ministre, l'économiste Mohamed Ghannouchi, qui est maintenu à son poste. Il est notamment marqué par l'arrivée à l'intérieur d'Abdallah Kaabi, cinquante ans, ancien secrétaire général du gouvernement. Ce dernier remplace Abdallah Kallal, cinquante-sept ans, farouche adversaire des islamistes, qui avait cristallisé sur lui les critiques des organisations de défense des droits de l'homme. Autre partant à signaler, Mohamad Jegham, titulaire du ministère de la défense. M. Jegham n'était pas considéré comme un proche du président, dont il critiquait, selon certaines sources, la gestion autoritaire. Il est remplacé par Dali Jazi, un ancien ministre, membre fondateur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. - (AFP)

Le centre-gauche comble son retard à trois mois des législatives italiennes

ROME. La coalition de centre-gauche italienne, conduite par l'ex-maire de Rome, Francesco Rutelli, ne serait plus qu'à deux points de la Maison des libertés (coalition des partis de droite), de Silvio Berlusconi, selon un sondage publié, mardi 23 janvier, par l'institut GCS à la demande de M. Rutelli. La coalition de centre-gauche pointe à 42 % contre 44 % à la Maison des libertés, selon l'enquête d'opinion réalisée entre le 11 et le 14 janvier auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 personnes. Un autre sondage, publié lundi par le quotidien *Corriere della Sera*, donnait au centre-droite un avantage d'environ 5 points sur le centre-gauche, à 51 % contre 45,4 %. Ce sondage, réalisé par l'Institut Ispo, avait été réalisé le 14 janvier auprès d'un échantillon de 5 068 personnes. Les différents sondages publiés depuis l'automne dernier donnaient M. Berlusconi largement en tête, à plus de 10 points de son adversaire. Les élections législatives sont prévues au printemps, probablement le 22 avril. - (AFP)

L'Inde proroge d'un mois le cessez-le-feu au Cachemire

NEW DELHI. Le gouvernement indien a, mardi 23 janvier, de nouveau prorogé d'un mois son cessez-le-feu unilatéral au Cachemire, tout en déplorant le manque de coopération du Pakistan dans les efforts de paix. Il faut donner « toutes ses chances à la paix », a expliqué le ministre indien des affaires étrangères, Jaswant Singh, qui a « regretté » qu'Islamabad n'ait pas interrompu son soutien à ce qu'il a qualifié de « terrorisme transfrontalier ». Alors que l'Inde a laissé entendre qu'elle pourrait reprendre le dialogue avec Islamabad, M. Singh a ajouté qu'il appartenait au Pakistan de créer les conditions favorables à cette reprise. Le Pakistan a réagi à l'annonce indienne en affirmant son espoir que la décision serait effectivement « appliquée sur le terrain, contrairement aux deux mois précédents, au cours desquels les forces indiennes ont violé la suspension déclarée des opérations ». Les groupes de guérilla ont rejeté cette prolongation, que le chef du Lashkar-i-Taiba a qualifié « d'imposture ». - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **RUSSIE** : Mikhaïl Mirilachvili, homme d'affaires proche du magnat de la presse Vladimir Goussinski et vice-président du Congrès juif russe, a été arrêté, mardi 23 janvier, à Saint-Pétersbourg. Il est soupçonné d'être impliqué dans une affaire d'enlèvement, a indiqué le porte-parole du parquet général russe à Moscou, cité par Interfax. Mikhaïl Mirilachvili dirige la compagnie de télévision *Rousskoïe Video*, dont la privatisation au bénéfice de *Media-Most* - le groupe de Vladimir Goussinski - avait été jugée frauduleuse par la justice russe. - (AFP)

■ **PHILIPPINES** : l'ex-président Joseph Estrada s'est vu interdire la possibilité de quitter le pays, a annoncé, mardi 23 janvier, le ministère de la justice à Manille. Les nouvelles autorités philippines avaient annoncé auparavant qu'elles se préparaient à décider le gel des avoirs de l'ex-président, soupçonné d'avoir touché des millions de dollars de pots-de-vin. La justice a déjà lancé, lundi, des poursuites judiciaires à l'encontre de M. Estrada, qui a dû abandonner le pouvoir samedi 20 janvier, sous la pression de la rue et après avoir été lâché par l'armée et par presque tout son gouvernement. Des dizaines de manifestants ont encerclé mardi deux banques à Manille pour empêcher l'ex-président de retirer l'argent de comptes soupçonnés abriter des pots-de-vin ou des fonds publics détournés. - (AFP)

■ **IRAK** : le ministre du commerce a qualifié, mardi 23 janvier, de « nouveau mensonge » les accusations américaines sur la production par des usines irakiennes d'agents chimiques et bactériologiques. Un responsable du Pentagone, cité lundi par le *New York Times*, avait affirmé que des usines irakiennes qui peuvent servir à produire des agents chimiques et bactériologiques avaient été reconstruites depuis les raids aériens américano-britanniques de 1998, suscitant « un grand degré » d'inquiétude à Washington. - (AFP)

■ **YÉMEN** : un citoyen yéménite a tenté, mardi 23 janvier, de détourner un avion de la compagnie aérienne nationale vers Bagdad avec à son bord l'ambassadrice américaine, Barbara Bodine. Le pirate de l'air a été maîtrisé par les services de sécurité de Djibouti, où l'avion avait atterri. - (AFP)

■ **CORÉE DU NORD** : la Belgique a établi, mardi 23 janvier, des relations diplomatiques avec la Corée du Nord, a annoncé le ministère belge des affaires étrangères. Cette normalisation avec la Belgique, qui se traduira par l'accréditation d'ambassadeurs non résidents, intervient après le rétablissement de relations diplomatiques avec Pyongyang décidé par les Pays-Bas, l'Espagne et la Grande-Bretagne. La Belgique sera représentée auprès de Pyongyang par son ambassadeur en Corée du Sud. La Corée du Nord sera, quant à elle, représentée auprès de Bruxelles par son ambassadeur en Suède. - (AFP)

Affaire Joseph : noyade accidentelle selon une troisième expertise

DRESDE. Joseph, le petit Germano-Irakien de six ans décédé dans une piscine de Sebnitz (Est) en 1997, est mort d'une défaillance cardiaque suite à une noyade, affirme une troisième expertise médicale, selon le quotidien *Saechsische Zeitung* paru mercredi 24 janvier. La première expertise médicale, réalisée juste après le décès de l'enfant, avait débouché sur les mêmes conclusions d'une noyade accidentelle. Mais les parents de l'enfant, Renate Kantelberg-Abdulla, et son mari irakien avaient affirmé que leur fils avait été drogué, électrocuté puis noyé par une bande de néo-nazis, et avaient accusé les enquêteurs de graves négligences. Cette affaire avait alors fait grand bruit en Allemagne, la presse accusant notamment en bloc de xénophobie tous les habitants de Sebnitz, petite ville située à la frontière tchèque. La thèse d'un meurtre raciste a, depuis, été rejetée par les enquêteurs. - (AFP)

FINANCES PUBLIQUES La Cour des comptes a rendu public, mercredi 24 janvier, son rapport annuel. Les magistrats font l'inventaire des gabegies et dysfonctionne-

ments dont les administrations nationales ou locales ont pu faire preuve. ● L'ENTRETIEN DES ROUTES nationales est arrivé à « un seuil critique ». Les moyens financiers consac-

rés à l'entretien du réseau sont en constante régression, selon la Cour. ● L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS politiques en France se heurte à l'engorgement du dispositif public et provo-

que de graves disparités entre demandeurs d'asile ● LA JURIDIC-TION financière fait preuve d'une inhabituelle prudence, du fait de la campagne des municipales et des

missions en garde récentes du Conseil d'Etat. Elle a engagé une réflexion sur l'adaptation de ses méthodes à l'évolution de l'environnement juridique et des droits de la défense.

La Cour des comptes fustige les gaspillages de l'argent public

Le rapport annuel des juges financiers s'inquiète du mauvais état des routes nationales, de l'engorgement du système d'accueil des réfugiés et des dysfonctionnements dans de nombreux autres secteurs. Les magistrats s'interrogent sur l'évolution de leur mission

PRUDENCE, prudence... La Cour des comptes, pourtant peu suspecte d'être particulièrement casse-cou, n'a que ce mot à la bouche. Et le rapport public 2000, qu'elle publie mercredi 24 janvier, est, à cet égard, éloquent. La Cour a ainsi « décidé de ne pas faire figurer des observations consacrées à des collectivités territoriales nommément désignées ».

Argument avancé : le rapport public est publié moins de deux mois avant les élections municipales. Dans ce contexte, il ne doit pas pénaliser les villes qui ont subi un contrôle par rapport à celles qui en ont été exonérées ou qui y sont actuellement soumises sans que le processus ne soit achevé. C'est la première fois que la Cour prend de telles précautions, même s'il est déjà arrivé que la sortie du rapport public et la tenue de scrutins locaux ne soient éloignées que de quelques mois.

Mais, c'est indéniable, la Cour des comptes est aujourd'hui beaucoup plus sensible au droit de la défense qu'elle n'a pu l'être par le passé. D'abord, parce que c'est l'évolution générale, dans tous les

domaines juridiques et partout en Europe. Mais aussi parce que le Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu le 23 février 2000, lui a justement reproché de ne pas avoir respecté ce que l'on pourrait appeler la présomption d'innocence en droit administratif.

A l'origine de cette mise en cause, une affaire de caisse noire et de marchés fictifs. Certains services du Commissariat de l'armée de terre, désireux de se procurer de la trésorerie pour des usages divers, comme la décoration de bureau d'officiers généraux, passaient des marchés fictifs avec un fabricant de mobilier métallique, la société Labor Métal, qui percevait les sommes correspondantes puis les restituait aux services concernés après avoir prélevé une commission.

La Cour des comptes, ayant découvert le subterfuge, a engagé une procédure de gestion de fait à l'égard des protagonistes. Alors que celle-ci était encore en cours, elle a fait état de l'histoire dans son rapport public pour 1996. Labor Métal n'y était nommé à aucun moment, mais son identité ne faisait aucun doute pour des lecteurs avertis. Qui

plus est, les magistrats exprimaient à cette occasion leur conviction d'être confrontés à une gestion de fait, c'est-à-dire à l'ingérence d'une personne physique ou morale dans la gestion des deniers publics. Une

Jamais un rapport de la Cour n'a donné autant de place aux réponses des autorités de tutelle ou des personnes mises en cause dans ces pages

infraction punie par une amende proportionnelle au montant des sommes en cause.

Labor Métal a alors décidé de se pourvoir en cassation. Et le Conseil d'Etat lui a donné raison. Pour l'institution du Palais Royal, en utilisant,

dans son rapport, des « termes suffisamment précis pour permettre le rapprochement avec l'affaire en cours » et « en relevant l'irrégularité des faits », la Cour des comptes avait préjugé de l'issue de la procédure alors en cours contre Labor Métal.

Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement, magistrat indépendant chargé de proposer une solution de droit, a souligné la « coloration pénale » de la procédure pour gestion de fait, qui a un « aspect subjectif » en ce qu'elle concerne des personnes et peut aboutir à des sanctions pécuniaires. Ce qui, à ses yeux, rend donc indispensable « une protection qui soit sensiblement équivalente à celle dont [les personnes concernées] jouiraient dans un procès pénal ». Or l'opinion de la Cour, exprimée dans son rapport public, entachait l'impartialité de son jugement ultérieur.

Avec une telle jurisprudence, la Cour ne pouvait plus tout à fait envisager son métier de la même manière. Dès la publication de l'arrêt du Conseil d'Etat, les ordonnateurs se sont mis à tourner, Rue Cambon, pour établir une liste des

affaires de gestion de fait publiée dans un rapport public alors même que leur instruction n'était pas achevée. « Indéniablement, il est arrivé à de multiples reprises que cela se produise », reconnaît la Cour.

Il n'était pas question, pour autant, que cela se reproduise. Le rapport public pour 2000 a donc été épluché, méticuleusement. « A la dernière délibération, on a encore enlevé un ou deux noms », raconte un magistrat. « Il ne s'agit pas de ne plus parler d'affaires de gestion de fait en cours de procédure, mais de le faire sans préjugement », poursuit-on Rue Cambon.

Dans un tel contexte, les délais de procédures de jugements de la Cour doivent être les plus courts possibles. Il s'agit de rendre aux affaires jugées, qui peuvent, elles, figurer explicitement dans des documents publics, un caractère attractif. Si elles sont trop anciennes, les publications de la Rue Cambon, qui, comme le dit un magistrat, « sont notre seul moyen véritable de pression », perdront de leur attrait. Instruction a donc été donnée à la Cour d'accélérer au maximum les procédures. Ces précau-

tions sont également valables pour les chambres régionales des comptes, qui rédigent des documents publics, les lettres d'observation définitives, dans les procédures de gestion de fait.

L'arrêt du Conseil d'Etat a en fait été l'occasion pour Pierre Joxe et ses équipes d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir de l'institution, dans un monde où le droit de la défense et le respect des procédures contradictoires prennent de plus en plus de place. Pour preuve, jamais un rapport de la Cour n'a donné autant de place aux réponses des autorités de tutelle ou des personnes mises en cause dans ces pages, ce qu'on appelle la « procédure contradictoire », que celui de cette année.

A long terme, la Cour des comptes pourrait décider de séparer ses activités relatives à l'instruction de celles concernant le jugement. Ou tout du moins les confier à des personnes différentes. D'ici quelques années, en tout cas, la Cour des comptes pourrait avoir profondément évolué.

Virginie Malinger

La Cité des sciences en panne de visiteurs et de stratégie

« STAGNATION de la fréquentation », « faible capacité de pilotage », « gestion insuffisamment rigoureuse » : la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette est sévèrement épinglée par la Cour des comptes. Celle-ci avait déjà pointé, dans son rapport de 1993, « la situation financière tendue » et les « erreurs ou tâtonnements » qui avaient marqué les premières années de fonctionnement de l'établissement, ouvert au printemps 1986. Examinant les comptes et la gestion des exercices de 1991 à 1998, la Cour observe la « persistance de nombre des anomalies critiquées, malgré des efforts incontestables dans certains domaines ».

Les rapporteurs notent que les objectifs de croissance que s'était fixés la direction n'ont pas été atteints. Les entrées payantes aux expositions ont plafonné à 1,6 million de visiteurs et les ressources propres à 108 millions de francs.

Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer ces mauvais résultats, la Cour relève que la Cité des sciences a vu se succéder quatre présidents, dont « aucun n'a disposé du temps nécessaire pour mettre en œuvre sa politique ». Les changements intervenus au niveau des tutelles (le ministère de la recherche et, depuis 1998, le

ministère de la culture qui a remplacé celui de l'industrie) n'ont pas non plus « contribué à la continuité de la ligne politique ».

Confrontée à l'amoinissement de ses ressources – les concours de l'Etat ont décliné de 568 à 513 millions de francs entre 1991 et 1998 –, la Cité des sciences, qui emploie environ neuf cents permanents, n'a maintenu son équilibre financier qu'au prix de « la compression des dépenses de renouvellement des expositions permanentes et l'espacement des expositions temporaires », ainsi que de la « réduction des dépenses d'entretien ».

DIMINUTION DES SUBVENTIONS PUBLIQUES

« Les économies réalisées sur ces postes, qui réduisent la force d'attraction de la Cité et expliquent pour partie la stagnation de sa fréquentation, rendront ultérieurement nécessaires des dépenses de modernisation dont on ne voit pas comment l'établissement pourra les financer dans le cadre budgétaire actuel », mettent en garde les rapporteurs, qui critiquent des choix de gestion « contestables » et une « prédilection pour des projets prestigieux et coûteux ».

Le rapport conclut à la nécessité d'une

« réflexion globale sur le fonctionnement et la stratégie » de l'établissement : « Des questions essentielles attendent une réponse. Elles touchent à la politique d'expositions de la Cité, à son orientation commerciale, à son rôle vis-à-vis des organismes régionaux de promotion de la culture scientifique et technique et à ses relations avec d'autres établissements parisiens, notamment le Palais de la découverte. » Autant de questions au sujet desquelles la Cour se tourne également vers l'Etat, qui « tarde à définir sa politique dans ce domaine ».

Michel Demazure, qui a pris, en juin 1998, la présidence de la Cité des sciences, estime que ses contre-performances tiennent à la fois à « un vieillissement et à une usure de l'offre », en partie imputables à la diminution des subventions publiques, et à « de nouvelles attentes des citoyens par rapport à la science ». Un contrat d'objectifs a été signé avec les ministères pour la période 2000-2003 et la direction de la Cité a élaboré un plan pluriannuel de développement. Mais aucun engagement financier n'a été pris. Et, depuis 1998, la fréquentation de la Cité n'est plus stagnante, mais en baisse.

Pierre Le Hir

L'entretien des routes nationales est arrivé à « un seuil critique »

MAINTENANCE négligée, crédits d'entretien en diminution, absence de politique à long terme du ministère de l'équipement : le constat de la Cour des comptes, dans le chapitre sur l'entretien du réseau routier national (lire aussi page 13), est sévère. Aux divers dysfonctionnements observés s'ajoutent l'absence de coordination entre l'Etat et les départements, les opérations divergentes au sein du ministère de l'équipement et des transports entre les directions des routes d'une part, de la sécurité et de la circulation routières d'autre part... Au bout du compte, « la Cour a constaté que les moyens humains de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales étaient arrivés à un seuil critique ».

Les magistrats de la Rue Cambon avaient déjà publié, en 1992 et 1999, des rapports consacrés aux infrastructures routières. Leur nouveau bilan s'appuie sur une enquête menée auprès de l'administration centrale et de quinze directions départementales de l'équipement (DDE), représentant 20 % du linéaire national. Conclusion : « l'entretien du patrimoine routier n'a jamais fait l'objet d'une politique définie par un texte stratégique (...) Au demeurant, l'arbitrage public entre les investissements en voies nouvelles et la maintenance de l'existant s'est opéré au détriment de cette dernière ».

Même si la Cour relève « une inflexion positive des moyens consacrés à l'entretien routier » depuis le changement de majorité de 1997 et les budgets qui ont suivi, elle observe que cette inflexion « ne compense (...) pas les insuffisances du passé ». Au total, « les conséquences sur l'état du réseau et des équipements sont pour le moins inquiétantes, le risque futur pour les finances publiques étant accru ».

La Cour multiplie les exemples, notamment pour le réseau des routes nationales, le plus sinistré. « Dans le Var, les routes nationales ordinaires (RNO) sont sacrifiées », tandis que, « dans le département du Val-de-Marne, la politique d'entretien routier est largement inadap-tée à la réalité ».

Le rapport cite aussi le cas du tunnel de Cornil, en Corrèze, sur la RN 89 entre Brive et Tulle. Son entretien est doté de 200 000 francs pour des besoins estimés à 320 000 francs par la DDE. Pour la sécurité du réseau électrique, ce tunnel doit être muni d'une batterie onduleur. Celle-ci, en panne, ne peut être mise en état : sa réparation est jugée

trop onéreuse (120 000 francs). L'exemple de l'autoroute A 25 (Lille-Dunkerque) est encore plus parlant : la réhabilitation des 75 km de sa chaussée nécessite 300 millions de francs, soit un montant supérieur à la dotation budgétaire consacrée aux réhabilitations et renforcements pour toute la France en 1997 (250 millions de francs) !

Au total, pour l'ensemble du pays, 7 000 km de routes nationales ordinaires sont menacées en cas d'hiver rigoureux. 14 % des ouvrages d'art sont dans un état « médiocre » ou « mauvais » avec une pointe à 68 % dans le Val-de-Marne. Les dotations budgétaires couvrent seulement 35 % des besoins pour ces ouvrages d'art, notamment pour les ponts dont la situation apparaît préoccupante.

Ce constat se comprend aisément, à la lecture des chiffres d'évolution des dotations budgétaires fournis par la Cour : « les moyens financiers consacrés à l'entretien [du réseau routier national] se sont réduits de 1988 à 1997 (...) Pendant la même période, les surfaces à entretenir ont augmenté de 11 % et le trafic s'est accru de 22 % ; ce qui, s'agissant de la circulation des poids lourds comporte des conséquences dommageables pour les chaussées ».

INCIDENCES SUR LA SÉCURITÉ

Et la Cour enfonce le clou : « En 1988, l'entretien représentait 28,2 % du budget "routes" contre 20,2 % en 1997. Les ressources destinées à financer les actions d'entretien lourd, réhabilitations et renforcements, se sont notamment tarées. En francs valeur 1997, la décroissance (...) par rapport à 1988 est de (...) 79,2 % pour les réhabilitations et les renforcements des chaussées. »

Ces réductions budgétaires, ajoutées au fait que les services chargés de l'entretien sont « considérés comme peu prestigieux au sein des DDE », ont d'importantes incidences sur le niveau de sécurité. En 1998, 22 % des chaussées de l'ensemble du réseau souffraient de graves dégradations. Ce chiffre atteint 11 et 12 % pour les voies rapides urbaines et les voies à caractère autoroutier. Pour celles restées à l'écart du plan de renforcement réalisé entre 1969 et 1988, le pourcentage est beaucoup plus élevé : 48,5 % de chaussées dégradées pour les routes nationales de liaisons, 39 % pour les routes nationales ordinaires.

Dominique Buffler

L'ANPE blâmée pour son manque d'efficacité

L'ENQUÊTE de la Cour des comptes sur l'ANPE, ses 18 000 agents, ses 1 000 implantations, ses 3 millions d'offres d'emplois, son budget de 24 milliards de francs, n'est pas tendre. Sur-tout, elle tombe à pic : concentrée sur la période 1992-1998, elle a été réalisée de l'été 1999 à l'été 2000, c'est-à-dire au beau milieu de la polémique lancée par les partenaires sociaux sur les rôles respectifs du service public de l'emploi et de l'Unedic. Mais, justifie le rapport, « dès lors qu'une conjoncture économique plus favorable favorise une nette amélioration du marché du travail, il convient de s'interroger sur la vocation de cet organisme et sur les relations qu'il doit nouer avec les autres composantes du service public de l'emploi »...

Tout en reconnaissant qu'il est « malaisé d'évaluer objectivement l'efficacité de l'ANPE », la Cour lui reproche, pêle-mêle, un « manque

de rigueur » dans sa pratique budgétaire ; une mobilisation des moyens mis à sa disposition peu « optimale » et une « rigidité grandissante » dans la gestion de son personnel. Ainsi, les mesures mises en œuvre pour le compte de l'Etat, comme le contrat initiative-emploi (CIE), gonflent-elles « artificiellement » son fonds de roulement et contredisent l'application « quelque peu relâchée » du principe d'annualité budgétaire. Sur-tout, « l'importance des masses financières » transitant par l'ANPE lui a permis, en plaçant l'argent, de se constituer une trésorerie jugée « abondante », mais « dormante » (136,9 millions de francs en 1999) : « Seulement trois délégués régionaux ont pris l'initiative de faire remonter au siège ce qu'ils considéraient comme des excédents de trésorerie. »

FIN DU MONOPOLE

« L'alignement » du statut du personnel sur celui de la fonction publique, appliqué avec « bienveillance », a abouti à diminuer à 2 % le nombre d'emplois à durée déterminée. Sauf que « le coût des reclassements (...) s'est élevé à 301 millions de francs, soit 35 millions de plus que prévu ». Curieusement, la Cour s'en prend également au taux d'absentéisme (7,68 % en 1998), tout en reconnaissant qu'il inclut, dans 20 % des cas, les congés maternité, « le personnel de l'établissement étant très féminisé ».

Au chapitre de l'efficacité, les

auteurs font valoir, en préalable, que l'ANPE n'est plus « la seule à intervenir » sur le marché de l'emploi. Les communes, en particulier, « apparaissent désormais comme un partenaire majeur ». La Cour relève ainsi, sans la nommer, le cas de l'une d'entre elles dont « le volontarisme fort en matière de placement conduit à marginaliser » l'Agence. Selon les employeurs, l'efficacité de cette dernière serait

Dépenses inutiles aux élections prud'homales de 1997

Améliorer le taux de participation : tel était l'objectif fixé par le ministère de l'emploi et de la solidarité à la campagne publicitaire censée promouvoir les élections prud'homales du 10 décembre 1997. Facturée 36 millions de francs, contre 34 millions en 1992, la campagne n'a pas empêché une nouvelle dégradation du taux de participation, l'abstention grimpa de 60,4 % en 1992 à 67 % en 1997. « La campagne n'a pas incité les électeurs à voter », déplore la Cour, qui fustige son ton « inadapté » et peu « convaincant ».

Entre ces deux scrutins, l'indemnisation des conseillers prud'hommes a explosé, passant de 87 millions de francs en 1992 à 141 millions en 1997. « Lourd à gérer », « difficile à contrôler », le dispositif d'indemnisation n'est pas suffisamment protégé contre les « risques d'abus », souligne la Cour, alors même que les vacances horaires des conseillers prud'homaux, qui n'ont pas été revalorisées depuis 1994, sont payées à un taux inférieur à celui du SMIC.

au troisième rang derrière la presse, le Minitel et les « réseaux de connaissance ».

Enfin, la sous-traitance à des sociétés externes « n'a cessé de croître », avec un taux de 95 % pour les prestations d'accompagnement et de 100 % pour celles d'évaluation. En reprenant les bases d'une enquête de l'inspec-

tion générale des affaires sociales, la juridiction épingle aussi la « fiabilité réduite » de la classification des chômeurs, notamment dans la catégorie 1, qui sert de baromètre officiel, ainsi que le triplement du nombre de radiations entre 1993 et 1999, « contribuant à due proportion à l'amélioration de l'indicateur le plus médiatisé de la situation de la demande d'emploi ». Meurtrie par ces critiques, la direc-

Isabelle Mandraud

Le « tout pouvoir » sur votre bureau

LE
DU GUIDE
POUVOIR 2001

Biographies, photos
et coordonnées !

3 volumes 990 frs

Editions Jean-François Doumic
Tél. : 01 42 46 58 10

Des « juppettes » au Mondial, l'Etat sévèrement critiqué

C'ÉTAIT peut-être le dernier exercice du genre pour Pierre Joxe. Mercredi 24 janvier, le premier président de la Cour des comptes, qui pourrait bientôt rejoindre le Conseil constitutionnel, présentait à la presse et aux parlementaires le traditionnel rapport public annuel de l'institution financière.

Sur 870 pages, peu aérées – « cette année, on a réussi à insérer un graphique », constate en plaisantant Bernard Cieutat, rapporteur général –, les magistrats de la Rue Cambon énumèrent des dysfonctionnements de toutes sortes – 23 cas sont ainsi examinés – dans la gestion de l'Etat.

Les observations les plus nombreuses de la Cour portent sur les modes d'organisation de l'action de l'Etat. Ainsi, l'institution financière souligne-t-elle la complexité de la recherche biomédicale en France à laquelle le ministère de la recherche et divers organismes de recherche consacrent environ 10 milliards de francs par an : elle évoque notamment des défauts de pilotage et de coordination et des carences dans les procédures de

Pour la Cour, l'Etat ne se préoccupe pas suffisamment de l'entretien du réseau routier national

recrutement et d'évaluation des chercheurs. La Cour s'est également penchée sur le réseau d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes, qui coûte 1,4 milliard de francs et dont elle estime qu'il tient insuffisamment compte de la décentralisation en matière de formation professionnelle des jeunes. L'organisation des soins psychiatriques, auxquels les hôpitaux consacrent 39 milliards de francs par an, laisse aussi à désirer. En ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés, qui coûtent 1,1 milliard de francs par an, « une redéfinition des règles d'exercice du droit d'asile et du rôle confié aux différents intervenants paraît s'imposer », estime M. Cieutat.

La Cour reproche par ailleurs à l'Etat de ne pas suffisamment se préoccuper de l'entretien du réseau routier national. Ou encore de planifier insuffisamment les actions financées par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (Fides) en Nouvelle-Calédonie. Elle regrette aussi que l'Etat ne respecte pas ses engagements auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) et critique l'organisation de la Coupe du monde de

football de 1998, qui a coûté quelque 10 milliards de francs.

Les magistrats de la Rue Cambon se sont par ailleurs intéressés à divers régimes d'aides et de subventions de l'Etat. Ainsi l'action de l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle ne leur semble-t-elle pas forcément justifiée, compte tenu de la redistribution des rôles consécutive à la décentralisation. De la même manière, la Cour s'interroge sur les subventions de l'Etat pour l'amélioration de l'habitat privé, qui représentent 3 milliards de francs par an environ. « La baisse de la TVA sur les travaux d'entretien du bâtiment conduit à s'interroger sur le maintien de ce régime de subventions », résume M. Cieutat. Quant aux « balladures » et aux « juppettes », ces primes à la reprise de véhicules anciens qui ont soutenu le marché automobile entre 1994 et 1996, et qui ont coûté à l'Etat 8,8 milliards de francs, la Cour estime que des pratiques abusives ont eu lieu et que, si le premier dispositif a atteint l'objectif recherché, il n'en est pas de même du second. Heureusement, les rentrées de TVA occasionnées par les ventes ainsi aidées ont rapporté à l'Etat plus de 4 milliards de francs.

La troisième catégorie d'observations de la Cour des comptes concerne des organismes ou des établissements publics. Elle souligne les irrégularités qui ont accompagné l'existence de l'université française du Pacifique entre 1986 et 1999. Ou encore la persistance d'anomalies à la Cité des sciences et de l'industrie. Et souligne les difficultés que rencontre l'Institut national de l'audiovisuel (INA) depuis plusieurs années. Les magistrats de la Cour dénoncent également les dysfonctionnements dans la gestion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et s'interrogent, compte tenu de l'amélioration de la situation de l'emploi, sur la vocation et l'action de cet établissement.

Enfin, le rapport public 2000 consacre un chapitre au contrôle des fonds européens : la France reçoit environ 80 milliards de francs par an à ce titre. Il apparaît qu'elle ne respecte pas toujours ses obligations à l'égard de Bruxelles, notamment en ne déclarant pas toujours les aides nationales qu'elle apporte aux secteurs du lait et du vin. Quant aux dépenses financées par des fonds structurels (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen), elles ne respectent pas toujours les règles communautaires. Ainsi, la France a-t-elle dû rendre 700 millions de francs en 1999 à la Commission et devrait encore lui verser quelque 1,5 milliard de francs au titre de 2000.

V. Ma.

Critiques multiples mais anonymes contre les collectivités locales

PAS DE NOMS et quasiment pas de chiffres dans le chapitre du rapport de la Cour des comptes consacré aux collectivités territoriales : les magistrats mettent en avant le « principe de neutralité » et ne font pas figurer dans le rapport le nom des collectivités concernées par les lettres d'observations, les échéances électorales étant trop proches. Le chapitre est donc composé de synthèses « anonymisées », pour reprendre l'expression de la Cour.

Les magistrats attirent en premier lieu l'attention sur la « persistance de pratiques connues » dans les relations entre collectivités et associations : utilisation d'associations subventionnées pour verser au personnel territorial, et parfois aux élus locaux, des avantages et compléments de rémunération divers ; cumul d'emplois ; mise à disposition de personnels, locaux et financements de la collectivité au bénéfice d'associations...

Les sociétés d'économie mixte (SEM) sont également mises sur la sellette. « La position privilégiée des SEM locales est rarement remise en cause par la collectivité mère », note la Cour, qui relève « des situations insatisfaisantes » dans les modalités de rémunération des dirigeants et employés.

Les conseillers relèvent le nom-

bre élevé (912) de saisines effectuées en 1998 et 1999 au titre du refus d'acquiescer les dépenses obligatoires, c'est-à-dire de payer ses dettes. Dans 549 cas, les chambres ont reconnu le caractère obligatoire de la dépense. Le tiers des saisines a été reçu par la chambre de Guadeloupe-Guyane-Martinique, « résultat de situations financières dégradées de collectivités retardant le paiement de leurs fournisseurs », et par la chambre de Corse.

La mise en œuvre de la loi du 29 janvier 1993 (complétée par la loi du 8 février 1995) sur la délégation de service public fait l'objet d'un chapitre où « des obstacles sur la voie de la concurrence et de la transparence sont relevés ». Les magistrats ont constaté des renouvellements anticipés de contrats, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans les semaines qui ont précédé la promulgation de la loi. Ils mentionnent aussi des renouvellements abusifs par l'invocation de clauses de tacite reconduction. D'autre part, la mise en concurrence apparaît, dans certains cas, « purement formelle, l'autorité délégante ne respectant pas les critères de choix qu'elle s'est elle-même fixés », note la Cour.

Gaëlle Dupont

Des disparités considérables au sein du secteur psychiatrique

DANS son rapport annuel 2001, la Cour des comptes s'est penchée, pour la troisième fois, sur l'organisation des soins psychiatriques pour constater « malgré la diminution du suréquipement en lits d'hospitalisation complète et le développement des alternatives à l'hospitalisation, que la planification encore insuffisante ne permet pas de résorber les disparités et de réaliser les restructurations nécessaires ». Dans son rapport public de 1988, les magistrats de la Rue Cambon avaient examiné l'organisation du dispositif de lutte contre les maladies mentales, relevant déjà les insuffisances de la planification et les disparités considérables entre les secteurs.

La Cour note d'emblée que « l'organisation des soins psychiatriques souffre d'un manque de pilotage au niveau national » et fait remarquer que « les textes existants, qui constituent le cadre de l'organisation des soins psychiatriques, posent de bons principes, mais ils ne sont pas appliqués ». Le ton se fait un peu plus sévère lorsque « la Cour constate que l'administration centrale n'a pas incité fortement à la planification. Aucun outil n'a été mis en œuvre au niveau national pour analyser les disparités et conduire les restructurations, contrairement à ce que le ministère s'était engagé à faire en 1988 dans sa réponse à la Cour ».

Les capacités en lits – 164 pour 100 000 habitants en moyen-

ne – dont disposent les régions présentent « des disparités considérables » (du simple au double), précise la Cour, « sans qu'il soit possible d'expliquer ces variations par l'état sanitaire des populations concernées ». Il en va de même pour l'hospitalisation complète et, de manière encore plus contrastée, pour la psychiatrie infanto-juvénile, où 182 des 323 sec-

pas complémentaires et ne permettent pas de couvrir finement le champ de l'offre de soins dans ce domaine. » Cette carence est d'autant plus durement jugée par le rapport qu'elle avait été signalée en 1988 : « La situation, plus de dix ans après, n'a pas évolué, malgré les affirmations de l'administration. »

La mise en œuvre de la sectorisa-

constate « que les alternatives à l'hospitalisation sont toujours insuffisamment développées, qu'elles sont réparties de façon très inégale entre les régions et entre les secteurs, et que l'hôpital reste, malgré la diminution des lits d'hospitalisation complète, l'élément central du dispositif d'organisation des soins psychiatriques ». Avant de conclure ce chapitre du rapport sur la prise en charge des patients (voir ci-contre), les magistrats décochent trois flèches visant le manque de suivi par les services centraux du ministère des réseaux de soins en santé mentale, les insuffisances du dispositif de l'urgence psychiatrique et le manque d'information sur les créations de structures sociales ou médico-sociales par les établissements de santé.

La Cour émet en conséquence plusieurs recommandations : offrir aux agences régionales de l'hospitalisation des outils plus performants pour l'organisation des soins ; engager l'évaluation des alternatives à l'hospitalisation pour mieux les développer ; développer les structures d'accueil intersectorielles ; organiser les réseaux de soins en santé mentale de manière à renforcer la collaboration entre les psychiatres libéraux et les hospitaliers ; étudier enfin les causes de l'augmentation des hospitalisations à la demande d'un tiers.

Paul Benkimoun

Forte hausse des hospitalisations sans consentement

« Le nombre des hospitalisations sans consentement a connu une augmentation spectaculaire qui pose avec acuité la question de l'indispensable conciliation entre les impératifs de sécurité et le respect des droits des malades », s'inquiètent dans leur rapport annuel 2001 les magistrats de la Cour des comptes. En effet, entre 1988 et 1995, les hospitalisations à la demande d'un tiers se sont accrues de 45 %, pour parvenir au chiffre de 43 867 en 1995. Le rapport appelle donc à « des investigations approfondies » afin de vérifier notamment si le système prévu par la loi du 27 juin 1990 « ne permet pas des dérives préjudiciables aux droits des personnes ».

La Cour pointe également du doigt le fait que le libre choix de ou des soignants en santé mentale est un droit qui « s'avère assez théorique » et que « les malades en placement libre se voient très souvent appliquer des conditions semblables à celles des malades difficiles ».

teurs de pédopsychiatrie n'ont aucune capacité d'hospitalisation.

L'une des raisons de l'absence de planification dénoncée par la Cour relève « des insuffisances du système d'information » : « Le dispositif de connaissance de l'organisation des soins psychiatriques repose sur diverses sources statistiques qui ne sont

tion fait l'objet de nombreuses critiques. Cette réforme visait, par le découpage du territoire en secteurs, à mettre à la disposition des malades une intervention allant du dépitage à la réinsertion sociale. Quarante ans après la publication de la circulaire de 1960 donnant le coup d'envoi de la sectorisation, la Cour

CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

On a découvert chez vous le sens inné du frein

RENAULT IFI Assistance au Freinage d'Urgence : en série sur toute la gamme.



La forêt méditerranéenne mal conservée

LE CONSERVATOIRE de la forêt méditerranéenne (CFM) a été créé en décembre 1986, après un été au cours duquel les incendies avaient mutilé le paysage. La nouvelle entité devait financer des travaux d'aménagements destinés à prévenir les incendies. Elle a été dotée d'emblée de 100 millions de francs de budget.

Aujourd'hui, la Cour des comptes constate d'abord un désengagement de l'Etat, qui a réduit son enveloppe aux environs de 60 millions de francs par an. Dans le même temps, les dépenses d'équipement lourd de lutte contre le feu ont nettement augmenté. Pour le

rapporteur, une fois de plus, « l'Etat néglige la prévention, peu visible, et privilégie l'achat d'un matériel destiné à une lutte plus spectaculaire contre les incendies ».

Le conseiller pointe également des anomalies dans l'usage des crédits du CFM. Vingt mille kilomètres de pistes de défense contre l'incendie ont ainsi été tracés dans la garrigue et la forêt, afin de faciliter l'accès aux foyers naissants et d'établir des coupe-feu. Mais 75 % de ce réseau n'est pas entretenu, faute de moyens, et une bonne partie est devenue impraticable. Dans le même temps, des crédits du CFM ont été réaffectés à des missions

qui ne sont pas, selon la Cour, de sa compétence comme les dépenses de carburant et de maintenance des moyens aériens de surveillance.

Le magistrat prend acte que le nombre d'hectares touchés par le feu a régressé de moitié depuis seize ans. Mais il considère que le désintérêt de l'Etat est nuisible alors que l'abandon des terres agricoles et la poussée démographique dans la zone méditerranéenne provoquent un mitage urbain qui met les habitations au contact direct de la forêt et accroît donc le danger pour les populations.

Benoît Hopquin

Le dispositif d'accueil des réfugiés « enrayé » et « engorgé »

« DUALITÉ. » D'un mot, le rapport de la Cour des comptes épingle la politique d'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés en France. Il stigmatise, en particulier, l'inégalité de traitement entre ceux des demandeurs d'asile qui ont la chance de trouver une place dans le dispositif d'accueil et tous les autres. Pour les magistrats, « l'enrayement du système actuel conduit à s'interroger sur la pertinence du dispositif français ». C'est la première fois que la haute juridiction financière passe à la loupe les actions de l'Etat vis-à-vis des réfugiés. Le constat n'est pas tendre.

Le rapport a tenté d'ausculter les étapes de la demande d'asile. « Procédures complexes », « intervenants multiples », « crédits dispersés », l'action de l'Etat pêche d'abord par son manque de « lisibilité ». Pas moins de trois ministères – affaires étrangères, emploi et solidarité et intérieur – sont mobilisés par l'application de la Convention de Genève, qui oblige les Etats signataires à offrir une protection aux personnes victimes de persécutions dans leur pays. Le ministère des affaires étrangères, qui a en charge l'instruction des demandes d'asile via l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), est, le premier, mis en cause. Depuis 1997, les autorités françaises sont confrontées à une demande d'asile en hausse constante. Devant cette augmentation,

les moyens ont tardé à suivre et l'Ofpra a pris un retard important dans l'instruction des demandes.

Les magistrats soulignent que les délais d'examen des dossiers des demandeurs se sont allongés considérablement : de deux mois en 1991, ces délais sont passés à six mois en moyenne, mais « peuvent dépasser une année pour les dossiers les plus complexes ». Et cela alors que la garantie d'un examen approfondi n'est « pas assurée » puisque seuls 37 % des demandeurs sont entendus oralement par les commissaires instructeurs. Résultat : le nombre d'appel de ces refus devant la commission des recours des réfugiés, instance d'appel administrative, s'accroît et le taux d'annulation des décisions de rejet « n'a cessé d'augmenter depuis 1995 ». Cette commission repêche en effet un cinquième des demandes d'asile. Il est donc reproché à l'Ofpra de n'avoir « pas su (...) ajuster ses moyens aux fluctuations de sa charge de travail ».

ALLONGEMENT DES PROCÉDURES

Du coup, les dysfonctionnements constatés ont conduit à des « inégalités entre demandeurs pris en charge dans les centres [d'accueil] et les autres ». Et à la « remise en cause des principes originels ». Tout demandeur d'asile arrivant sur le territoire peut prétendre à une prise en charge dans des centres d'hébergement ad hoc, selon un décret de 1976. La

réalité est tout autre. Les magistrats soulignent que, bien que le nombre de places en centre d'accueil ait plus que doublé depuis 1992, « le nombre de demandeurs accueillis n'a pas augmenté et a même diminué ces deux dernières années ».

Confrontés à l'allongement des procédures d'instructions, les demandeurs demeurent plus longtemps dans les centres et le système est « engorgé ». Diminuer les durées de séjour, et pour cela raccourcir les délais d'instruction des demandes, apparaît comme « une nécessité absolue afin de restaurer la fluidité du dispositif d'accueil », assène la Cour. Car, entre 1995 et 1998, seuls 15 % des demandeurs remplissant les critères sociaux, ont pu avoir accès à un hébergement. Ainsi la dépense annuelle de l'Etat pour un couple avec deux enfants pris en charge est quatre fois supérieure à la même famille exclue du système, notent les auteurs. Ce constat amène les magistrats à réclamer à l'Etat un « réexamen » de sa politique : « La poursuite d'une politique d'accueil implique que l'Etat prenne des dispositions propres à réduire fortement la liste d'attente ou qu'il engage un réexamen du dispositif des aides en espèces. » En clair, permettre aux réfugiés non hébergés de pouvoir vivre décemment en revalorisant l'allocation d'insertion.

Sylvia Zappi

RENAULT LAGUNA

Assistance au Freinage d'Urgence.

C'est parce qu'on ne freine jamais assez fort en cas de danger que nous avons conçu l'assistance au freinage d'urgence. Ce système délivre une pression qui s'ajoute à celle que vous exercez sur la pédale de frein et la maintient afin de réduire votre distance de freinage. Et pour plus de sécurité, l'assistance au freinage d'urgence est couplée à l'ABS avec répartiteur de freinage. www.renault.fr

age.



L'activité commerciale de l'INA est devenue marginale

OCCUPANT une position très singulière dans l'audiovisuel public, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) est chargé d'activités hétérogènes, comme l'archivage des émissions de télévision et de radio, la formation, la production, la recherche et, depuis 1995, le dépôt légal. Le contrôle de la Cour des comptes a porté sur les exercices 1991 à 1998. Le rapport souligne d'entrée de jeu que l'établissement « n'avait pas reçu d'orientations claires de la part de sa tutelle, son financement reposait pour l'essentiel sur des fonds publics alors que son statut a été choisi pour favoriser une activité commerciale devenue aujourd'hui marginale, et ses dépenses de fonctionnement, notamment le personnel, n'étaient pas rigoureusement gérées ».

Ces critiques visent notamment les trois présidents de l'INA qui se sont succédé à la tête de l'entreprise : Georges Fillioud, nommé en janvier 1990, Jean-Pierre Teysier, désigné en juillet 1994, et, dans une moindre mesure, Francis Beck, puisqu'il a pris ses fonctions en mai 1998.

La loi du 28 juin 2000 a permis de distinguer plus clairement les missions de conservation du patrimoine audiovisuel des chaînes de télévision de l'exploitation commerciale des archives. Toutefois, la Cour regrette que « la Sept-Arte ne soit toujours pas soumise à l'obli-

gation d'archivage ». Elle souligne « la constante diminution des recettes commerciales et l'appel croissant au financement par la redevance ». « Alors que le stock d'images disponibles s'accroît et que la demande émanant de nouvelles chaînes thématiques aurait dû assurer à l'INA une ressource croissante de droits cédés », le chiffre d'affaires des cessions de droits a chuté de 21 % entre 1995 et 1998. Les utilisateurs d'archives préfèrent les concurrents de l'INA, qui proposent des coûts inférieurs et des délais plus rapides.

« GESTION PEU RIGOUREUSE »

Analysant les différents secteurs d'activités, le rapport déplore que la « formation » des personnels « ne couvre pas ses charges », estime que la « production audiovisuelle » n'a pas « un avenir bien assuré » et considère que la financement de l'Inathèque – en charge du dépôt légal – est discutable. A la décharge de l'entreprise, la cour convient que « la complexité des relations avec les ayants droit constitue un handicap pour l'activité commerciale ».

La cour déplore « une gestion peu rigoureuse », caractérisée par une augmentation du nombre des personnels (+ 14,1 % entre 1990 et 1998), malgré un plan de départs volontaires qui a coûté plus de 43 millions de francs. Elle souligne aussi l'importance de créances non recouvrées (90 millions de francs fin 1999). La situation financière est « difficile », en raison d'une dégradation du chiffre d'affaires commercial. Les pertes d'exploitation ont augmenté (267 millions de francs entre 1991 et 1998) bien que les concours publics aient, eux aussi, crû de 244 millions de francs sur la même période. La redevance a triplé entre 1990 et 1998.

Le rapport se veut toutefois assez optimiste, en raison du contrat d'objectifs et de gestion signé sur la période 2000-2003 qui pourrait mieux cerner les missions, permettre à l'INA de s'adapter à la révolution du numérique et contribuer à l'assainissement de la gestion. En réponse, M. Beck, qui a rejoint le Conseil supérieur de l'audiovisuel mercredi 24 janvier, affirme que, « par nature, aucune des différentes missions de l'INA n'est en mesure de trouver son équilibre économique complet sur le marché grâce à ses recettes commerciales ». Il minimise l'importance du financement public (63 % du budget 2000), en affirmant qu'une telle situation « est commune à toutes les sociétés de l'audiovisuel public – sauf la SFP et TDF –, dont les ressources publiques varient entre 59 et 99 % de leur budget ».

Nicole Vulser

Amélioration de l'habitat privé : les aides publiques critiquées

La Cour des comptes met en doute l'efficacité des aides de l'Etat pour améliorer le parc immobilier privé. Le dispositif bénéficie de crédits, inscrits au budget du ministère du logement, qui s'élevaient, en 2000, à trois milliards de francs. Qu'il s'agisse des subventions attribuées par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) aux propriétaires bailleurs ou des primes à l'amélioration de l'habitat (PAH) octroyées aux propriétaires qui occupent leur logement, le constat est sans appel : les premières manquent « de lisibilité », les secondes sont jugées « inéquitable ».

Constatant que « la majorité des propriétaires rencontrés auraient effectué des travaux » – que l'Etat les aide ou non –, la Cour pense qu'il « convient de s'assurer de l'opportunité » de cette action. Pour cela, la réglementation doit être simplifiée, actualisée et renforcée au profit « des publics particuliers, notamment de condition modeste ».

Le président du Medef dresse une critique en règle de la politique du gouvernement

Au Sénat, Ernest-Antoine Seillière s'en prend violemment aux fonctionnaires

Ernest-Antoine Seillière a prononcé, lors d'une audition au Sénat, mercredi 24 janvier, un réquisitoire très brutal contre l'action du gouverne-

ment. Dénonçant « la France qui freine » et qui « met des bâtons dans les roues », il fustige l'auto-satisfaction du premier ministre, déplore

ses « attitudes passivistes » et dénonce l'« attachement sacrilisé au service public », à la veille de la mobilisation des salariés sur les retraites.

UN MEETING politique ? Non, une audition au Sénat. Convité au Palais du Luxembourg, mercredi 24 janvier, pour exposer son point de vue sur la « compétitivité des entreprises et de la France en 2001 », Ernest-Antoine Seillière n'a pas manqué l'occasion. Dans un discours de huit pages, le président du Medef sonne la charge contre le gouvernement, accusé de pratiquer des « ponctions records », de mettre en œuvre des « réglementations tous azimuts » et de jouer l'« immobilisme ». A la veille d'une journée de mobilisation organisée par tous les syndicats contre les projets patronaux en matière de retraites, et avant celle prévue le 30 janvier dans la fonction publique, M. Seillière s'en prend directement aux fonctionnaires pour mieux renvoyer la responsabilité de cette grogne sur le gouvernement.

Reprenant un discours déjà rodé devant ses adhérents sur « la France qui avance » et « la France qui freine » (Le Monde du 16 janvier), M. Seillière développe le concept en y ajoutant : « La France qui pousse à la roue n'est pas compatible avec celle qui met des bâtons dans les roues ». La première, que le Medef prétend incarner, est délaissée au profit de la seconde, sur

laquelle se concentre toute son attention. Ainsi, face aux trois « défis » que constituent les nouvelles technologies, l'euro et le vieillissement de la population, Lionel Jospin est-il sommé d'« agir (...) sans délai ». « Tout retard dans l'adaptation signifiera à l'horizon d'une décennie, c'est-à-dire un clin d'œil dans la vie de notre nation, un danger mortel de perte de compétitivité », affirme M. Seillière. « Ne nous rassurons pas en contemplant nos succès, ajoute-t-il, En matière de croissance, d'emplois, d'investissements [les performances françaises] ne sont pas meilleures que nos voisins européens. » D'ailleurs, « la sonnette d'alarme sur la dégradation de l'image de la France » est tirée. Selon M. Seillière, « la proportion des Français a augmenté d'un tiers à Londres, de moitié à Atlanta et doublé à Chicago durant les cinq dernières années ».

La faute à qui ? A « la France qui freine ». Celle qui « qui choisit d'alléger la taxe d'habitation et de supprimer la vignette mais de maintenir une fiscalité confiscatoire pour ceux qui travaillent » ; celle qui « un investisseur ne peut « choisir » pour s'implanter car elle « pénalise les stock-options, les profits, la création d'entreprise » alors que « certaines initiatives » se voient « condamnées

pour inconstitutionnalité » ; celle qui, « avec les réformes annoncées », restera « bonne dernière pour la fiscalité de l'entrepreneur en 2003 » ; celle, enfin, « qui se satisfait d'un Etat qui ne parvient pas à se réformer et qui semble se venger de sa frustration par un interventionnisme constant ». M. Seillière fustige « un système public pléthorique

« Un système public pléthorique et figé, qui coûte de plus en plus cher pour une efficacité de moins en moins grande »

et figé, paralysé par la multiplicité et la rigidité de plus de 1 500 statuts et qui coûte de plus en plus cher pour une efficacité de moins en moins grande ». En vertu d'« un attachement sacrilisé aux services publics à la française et aux monopoles d'Etat avec agents à statut », la France, juge-t-il, « reste inerte face à l'aug-

mentation continue des agents de sa fonction publique ». C'est elle qui « se mobilise contre l'indispensable évolution, progressive et modérée du régime des retraites (...) et qui refuse avec obstination de mettre en place des fonds de pension ».

Alors que de plus en plus de chefs d'entreprise, à commencer par le PDG de Videndi-Universal, Jean-Marie Messier, avouent prendre leur distance avec la méthode Medef, son président abat ses cartes. Il prône la primauté du « contrat en entreprise » devant le contrat collectif toléré « à défaut » et réclame de pouvoir redéfinir les « frontières entre les systèmes de solidarité à financement budgétaire et les systèmes contributifs de type assurantiel financés par la cotisation »... Mardi soir, devant le bureau national du PS, Marisol Touraine a accusé l'organisation patronale de pratiquer « une stratégie de la terre brûlée » qui « va, au nom du paritarisme, obliger le gouvernement à intervenir ». Tout en dénonçant le « diktat inacceptable » du Medef, le PS affirme, dans un communiqué, que « ce jusqu'au-boutisme » est « contesté par les autres organisations patronales et dans ses rangs mêmes ».

Isabelle Mandraud

François Bayrou dénonce la volonté de « verrouiller » l'opposition

VERSION optimiste du dîner de l'union qui a réuni, mardi 23 janvier, près de trente parlementaires dans un restaurant proche de l'Assemblée nationale, celle de Nicolas Forissier, député (DL) de l'Indre, à l'origine de cette initiative : « Ça s'est très bien passé. » Version pessimiste, celle de François Fillon, conseiller politique du RPR : « Ça ne restera pas comme un acte fondateur. » Version partagée par Henri Plagnol, député (UDF) du Val-de-Marne : « Ce n'était pas le grand soir, juste une petite brise. »

Il est vrai que l'équation n'est pas simple à résoudre. Un des principaux rédacteurs du projet baptisé « France Alternance », Renaud Dutreil, député (UDF) de l'Aisne, la résume ainsi : « Comment passer d'un jeu à somme négative, engendré par les querelles pour la présidentielle, à un jeu à somme positive, centré sur un projet d'alternance commun pour les législatives ? »

Après une première intervention d'Edouard Balladur, auteur de statuts pour une formation unique de l'opposition, Alain Juppé a avancé trois propositions : organiser une réunion des parlementaires, si possible avant la fin des travaux parlementaires, prévue le 9 février ; convoquer une convention des élus républicains issus des élections municipales au mois d'avril ; susciter de pareilles conventions décentralisées dans les départements, pour associer un maximum de militants et d'électeurs.

Les deux anciens premiers ministres, assis face à face, s'étaient préalablement mis d'accord. « Quand l'un ouvrait la bouche, l'autre hochait la tête », a noté un des participants. Seul chef de parti présent au dîner, Michèle Alliot-Marie a notamment évoqué le risque, pour l'opposition, de se retrouver avec « quatre partis au lieu de trois ». Elle a aussi invoqué la nécessité pour elle de consulter le bureau politique du RPR pour s'engager plus avant sur les objectifs de la convention, alors qu'une bonne partie des membres de ce bureau se trouvait justement autour de la table. Moqueur, Jean-Pierre Raffarin, un des vice-présidents de Démocratie libérale, a confié que, parmi les plus réservés vis-à-vis de la démarche engagée, il avait pointé « Michèle, Alliot et

Marie ». Après avoir rappelé que l'union fonctionne bien au niveau des groupes parlementaires, Jean-Louis Debré a estimé que la fusion était « prématurée » et a remis sur le tapis son idée de « fondation » de l'opposition.

LA « SOCIÉTÉ DE CONFIANCE »

Alors que Nicolas Sarkozy, après son passage sur TF 1, a insisté sur la nécessité de définir les structures de la future organisation, M. Fillon a affirmé la primauté du projet. Celui-ci a un nom, qui commence à faire florès et résonne comme un slogan de campagne, la « société de confiance », titre d'un essai publié en 1995 par Alain Peyrefitte et réutilisé depuis peu par un des proches du président de la République, Jérôme Monod. Pour résoudre la difficulté, de petits

L'UDF se dote d'une direction resserrée

Devant le bureau politique de l'UDF, mercredi 24 janvier, François Bayrou devait annoncer la composition de la nouvelle direction de son parti. M. Bayrou, qui souhaitait depuis longtemps être entouré d'une équipe plus restreinte et plus cohérente dans la perspective de sa future campagne présidentielle, nommé deux de ses plus proches conseillers aux principales fonctions. Le député du Nord et maire de Valenciennes, Jean-Louis Borloo, devient porte-parole du parti, en remplacement de Gilles de Robien. La députée des Yvelines Anne-Marie Idrac succède à Pierre-André Wiltzer au poste de secrétaire général.

Parmi la dizaine de vice-présidents devait notamment figurer - outre MM. de Robien et Wiltzer - le président du groupe centriste du Sénat, Jean Arthuis. Hervé de Charette est confirmé au poste de président délégué de l'UDF, le candidat à la mairie de Lyon, Michel Mercier, restant trésorier du parti.

Le gouvernement et le Sénat se livrent une guerre des nerfs sur le calendrier 2002

IMAGINEZ un tapis roulant dans une salle de gymnastique, ou un vélo fixé au sol. On peut courir, pédaler aussi vite que l'on peut, rien n'y fera : on n'avance pas ! Mais on finira bien par s'épuiser et... s'arrêter. Voilà le seul espoir qui reste au gouvernement pour que la réforme inversant le calendrier électoral de 2002, et fixant les élections législatives après la présidentielle, soit définitivement adoptée avant la suspension des travaux parlementaires, le 9 février, pour cause de municipales.

Le débat sur l'inversion du calendrier a repris, au Sénat, mardi 23 janvier. Cela fait une semaine que dure la discussion générale sur la proposition de loi organique adoptée par les députés, le 20 décembre. Une semaine que les orateurs se succèdent à la tribune pour dénoncer la « manœuvre » et critiquer, au passage, le gouvernement sur tous les fronts : lutte contre le chômage, retraites, fiscalité, décentralisation... On aura

tout entendu, et ce n'est pas fini. Il reste encore à examiner l'article unique du texte, modifié par le rapporteur, Christian Bonnet (DL), qui propose de maintenir le calendrier actuel tout en instaurant un « délai minimal » entre les législatives et la présidentielle (Le Monde du 18 janvier).

Cette tactique ne fait guère l'unanimité. « Ce n'est pas bon pour l'image du Sénat », soupirait, mardi, dans les couloirs du Palais du Luxembourg, le président du groupe centriste, Jean Arthuis, favorable à la réforme. Peu importe : mercredi 24, les sénateurs devaient siéger à peine trois heures, l'après-midi, avant la venue, vers 18 heures, de Jacques Chirac pour la cérémonie de vœux des parlementaires de droite.

Ce débat est devenu une « corvée » pour le gouvernement, qui envoie ses ministres à tour de rôle au Sénat. Pas moins de trois, mardi 23 janvier ! Après le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Christian

Paul, et le ministre de l'intérieur Daniel Vaillant, Jean-Jack Queyranne est venu relever les compteurs, vers 19 heures. Cela fait « plus de douze heures » que les sénateurs débattent du texte, a noté le ministre des relations avec le Parlement, avant d'annoncer la punition : la loi d'orientation sur la forêt, à laquelle l'« élu des Vosges » et président du Sénat, Christian Poncelet, est « très sensible », sera « reportée ».

MENACE DE PROLONGATION

Une autre sanction « pend au nez » des sénateurs : le gouvernement pourrait obliger les parlementaires à siéger au-delà du 9 février, en pleine campagne municipale, pour achever l'examen du texte. Autour de MM. Vaillant et Queyranne, on n'exclut plus cette hypothèse. Le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni (PS), avait brandi la menace, sur France-Info, le 18 janvier, en soulignant que

« rien ne nous empêche de reprendre la session » entre le 9 février et le 27 mars. Il l'a redit, mardi matin, en conférence des présidents. « On a compris », lui a répondu Patrick Devedjian, vice-président du groupe RPR de l'Assemblée : opération coup de poing contre opération escargot !

On a compris, mais on continue : le porte-parole du RPR encourage ses amis du Sénat à ralentir, « plus que jamais », l'examen du texte. Selon lui, la « menace » du gouvernement « montre l'importance que Jospin accorde à cette affaire. Il n'est plus sûr que son ordre du jour soit respecté ». Sous-entendu, le premier ministre serait en train de perdre son sang-froid... Matignon est conscient du risque. Mardi, l'entourage de M. Jospin précisait qu'une telle menace « n'est pas encore d'actualité ». Mais la guerre des nerfs a commencé.

Clarisse Fabre

Le PS offre à Lionel Jospin un calendrier d'investiture présidentielle sur mesure

Le candidat sera désigné fin février 2002

EN RECEVANT, mardi 23 janvier, les vœux du bureau national du Parti socialiste, Lionel Jospin a souhaité qu'en 2001 on ne lui fasse pas jouer d'autre rôle que celui de premier ministre. Il a assuré qu'il n'avait pas d'autre « échéance » pour cette année et qu'il entendait se consacrer « pleinement à sa tâche », dans « un mouvement de dialogue permanent » avec le PS. Avec un clin d'œil appuyé, le premier secrétaire du PS, François Hollande, venait de l'informer de son calendrier qui prévoit pour la fin janvier 2002 une convention nationale sur l'adoption de son « projet » pour les élections législatives. C'est à ce moment-là que serait lancé l'appel à candidatures pour l'élection présidentielle : compte tenu des délais statutaires et du vote des militants, le candidat à l'Elysée serait donc investi fin février ou même début mars.

Juste avant de se rendre en rangs serrés à Matignon, le bureau national du PS avait adopté la méthodologie et le calendrier d'élaboration de son projet, avant de le présenter dimanche aux secrétaires de sections. Secrétaire nationale chargée du projet, Martine Aubry, qui avait repris la même problématique que Jean-Pierre Chevènement pour le « projet socialiste » de 1980, autour du triptyque « comprendre, vouloir, agir », a travaillé en bonne intelligence avec M. Hollande. Une « commission du projet », présidée par le premier secrétaire, rassemblera tous les membres du bureau national, les ministres pouvant aussi y participer. M^{me} Aubry animera un « groupe de pilotage » qui, selon les besoins, fera appel à des secrétaires nationaux, aux commissions du PS, voire à des personnalités extérieures.

Trois conseils nationaux « thématiques » sont prévus, selon Vincent Peillon, porte-parole du PS. Le premier, en juin, portera sur l'« approfondissement de la démocratie » politique et sociale et

investira les candidats aux élections sénatoriales. Le second, en octobre, aura pour thème « la paix, le développement et l'Europe », et le troisième, en novembre ou décembre, « la société de plein-emploi ». A la fin 2001, le PS, supposé avoir bouclé ses accords avec les autres partis de gauche, investira ses candidats aux élections législatives. En mai ou juin, une journée de débats aura lieu, le même jour, dans toutes les fédérations, en liaison avec le mouvement associatif et les autres partis de gauche. Quant à la traditionnelle université d'été de La Rochelle, fin août-début septembre, elle sera aussi dédiée au projet, avec comme thématiques « les problèmes de société et de qualité de la vie ».

SOUTIENS PLURIELS

Trois colloques sont prévus sur la sécurité (après les élections municipales), les sciences (septembre), l'éducation (fin d'année). En mai, le PS, qui en a chargé Alain Bergounioux, nouveau président de l'Office universitaire de recherches socialistes (OURS), organisera, avec l'Institut François-Mitterrand, un colloque autour du vingtième anniversaire de l'élection de son ancien premier secrétaire à la présidence de la République. Enfin, en juin, pour le trentième anniversaire du congrès d'Epinal, une journée sera consacrée à « l'idée socialiste ».

En attendant, le PS s'engage dans la campagne municipale. M. Jospin devrait cibler ses déplacements sur des têtes de liste de la gauche plurielle, avec, par exemple, Dole pour les Verts, Montélimar pour le Mouvement des citoyens, Bourges pour le Parti communiste et Cahors, lors du sommet franco-britannique, pour les radicaux de gauche. Il participera à un meeting régional le 2 mars à Toulouse et soutiendra aussi quelques socialistes...

Michel Noblecourt

Arnaud Montebourg demande des sanctions à Yves Guéna

ARNAUD MONTEBOURG a écrit, mardi 23 janvier, au président du Conseil constitutionnel, Yves Guéna, pour lui demander de prendre des « mesures de sanction » après la diffusion sur le site Internet du Conseil d'un texte signé du pseudonyme de Solon et intitulé « Décalogue à l'usage du législateur », mettant en cause le travail du Parlement (Le Monde du 20 janvier). Dans ce courrier, le député socialiste de Saône-et-Loire indique que « les informations dont disposent certains membres, non les moins éminents, de la représentation nationale, laissent penser que (...) ces lignes, d'où transpire un mépris direct à l'égard du travail parlementaire, sont de la main d'un des plus hauts fonctionnaires travaillant sous votre autorité immédiate ». Estimant « difficile » que le président du Conseil constitutionnel n'ait pas lui-même eu « une telle information », M. Montebourg lui demande « quelles mesures de sanction » il entend prendre « à l'encontre [de ce] haut fonctionnaire », qui a « conduit à mettre gravement en cause la crédibilité, déjà lourdement entamée, du Conseil constitutionnel ». « Si vous décidez de ne prendre aucune mesure, nous serions nombreux à considérer que votre Conseil et vous-même admettez l'esprit et la lettre de ce texte », ajoute-t-il.

DÉPÊCHES

■ FONCTION PUBLIQUE : le Parti socialiste a estimé, mardi 23 janvier, que « des évolutions sont possibles et souhaitables » par rapport aux propositions salariales faites le 18 janvier par Michel Sapin aux syndicats de fonctionnaires. Devant le bureau national du PS, le ministre de la fonction publique a affiché sa « volonté de négocier » après la grève du 30 janvier.

■ BÉTHUNE : Jacques Mellick s'est vu refuser par le tribunal d'instance de Béthune (Pas-de-Calais) son inscription sur les listes électorales, ce qui l'empêche d'être candidat aux municipales en mars. L'ancien maire socialiste de la ville, condamné deux fois à des peines d'inéligibilité pour son rôle dans l'affaire de corruption du match de football OM-Valenciennes, a décidé de se pourvoir en cassation.

■ TOULOUSE : Guy Hersant, doyen d'âge du conseil municipal, a été élu maire, mardi 23 janvier, en remplacement de Dominique Baudis (UDF).

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR PARIS PAS CHER

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou reposables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Buivier - Coulon - Sufrin etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7/7

FAMILLE La résidence de l'Abbaye, à Saint-Maur (Val-de-Marne), expérimente avec succès depuis un an une formule originale : faire cohabiter, dans le même établissement,

personnes âgées et tout-petits. ● LA HALTE-GARDERIE ouverte au sein de la maison de retraite accueille tous les jours une douzaine d'enfants de 18 mois à 3 ans (32 inscrits au total),

qui partagent activités et repas avec les 110 retraités. ● « C'EST CHALEUREUX, c'est familial, ici, témoigne une mère de famille. En côtoyant les personnes âgées, les enfants appren-

ent à les respecter. » ● CETTE INITIATIVE participe d'une logique globale, qui vise à améliorer, au sein des maisons de retraite, la qualité de vie des résidents. ● L'« INTERGÉ-

NÉRATIONNEL », idée en vogue, passe de l'incantation à la réalisation : certaines villes construisent des logements HLM conçus pour favoriser la cohabitation entre générations.

Des crèches et des maisons de retraite bousculent les frontières entre générations

Depuis un an, jeunes enfants et personnes âgées partagent leurs activités et leurs repas au sein d'un même établissement, à Saint-Maur (Val-de-Marne). L'expérience permet aux retraités de sortir de leur isolement et apprend aux petits à respecter les anciens. Les parents, eux, plébiscitent la formule

DEUX PERSONNES, très âgées, sont venues chercher leur courrier. Devant les boîtes aux lettres, une jeune maman les salue, puis traverse le hall en tenant d'une

REPORTAGE

Les activités pâte à modeler, dessin, karaoké sont communes. Comme les fêtes d'anniversaire

main ferme son petit garçon. Dans l'ascenseur s'engouffre une vieille dame, suivie de son caniche. Et encore deux enfants rigolards, les bras chargés de pots de gouache et de feuilles de papier géantes. On cherche vainement du regard les blouses blanches ou roses, les habituels alignements de fauteuils aux occupants somnolents.

Dès le hall d'entrée, la maison de retraite intercommunale de Saint-Maur (Val-de-Marne) étonne. La résidence de l'Abbaye accueille cent dix personnes âgées et trente-deux enfants de dix-huit mois à trois ans. Il y a un an, expérience fort rare en France, une halte-garderie ouvrait au sein de cet établissement tout juste rénové. Mercredis exceptés, une douzaine de petits se mêlent en permanence aux résidents. Certains enfants sont là toute la journée, d'autres passent deux matinées ou deux après-midi par semaine à la maison de retraite. Leurs parents ont souvent dû patienter une bonne

année. « De plus en plus souvent, ils ne voulaient mettre leur enfant nulle part ailleurs. Notre projet pédagogique les intéresse », constate, avec plaisir, Stéphane Reyes, responsable de la halte-garderie.

Ce projet, c'est simplement, dit-il, la « continuité de ce qui se passe dans la vie ». Ou plutôt devrait idéalement se passer, puisque la vie actuelle « sépare les générations », qui, ici, se côtoient de nouveau. Chaque matin, les enfants sont accueillis dans les salons de différents étages, où ils prennent, avec les résidents, leur petit-déjeuner. Leurs jeunes mères ou pères s'assoient volontiers cinq minutes « pour un café, qui leur évite de ne faire que transiter », note le directeur, Pascal Champvert : « De vrais liens se créent avec les résidents. » A tout moment, les personnes âgées sont les bienvenues à la halte-garderie. Un potager est en cours d'installation, qu'enfants et résidents entretiendront de concert. Au restaurant, les activités pâte à modeler, dessin, peinture, art floral, contes, les karaokés ou les ateliers dégustation sont communs. Comme les sorties au musée ou les fêtes d'anniversaire.

Dans un salon du premier étage, on remballage les peintures. Nicolas, deux ans et demi, fait une tournée de bises avant de partir. Les dames le complimentent sur sa tenue. « Tu vas bientôt te marier ? » Helena, quatre-vingt-treize ans, d'un naturel plutôt bourru, fait répéter



six fois aux adultes leurs questions, mais comprend parfaitement ce que lui susurrent les enfants, pour qui elle a toujours une réserve de bonbons à portée de main. « L'après-midi aussi », elle vient voir les enfants. « Faudrait pas avoir de cœur pour rater ça ! Moi, des enfants, je n'en ai pas eus. Quand j'habitais dans le Nord, j'allais les regarder au jardin public. »

UN SOURIRE, UNE GRIMACE

René aussi attire à lui les petits. Pour eux, il est doux et attentionné. Aux membres du personnel, pourtant, il tient souvent des propos assez rudes. En veste pied-de-poule et fauteuil roulant, les cheveux gris un peu longs, René, soixante-dix-huit ans, se sent « bien avec les gosses » : « Ya personne de plus franc qu'eux. » A l'étage de la halte-garderie, Delphine et Sylvie, mères d'Alexis et Alexia, deux ans, devinent en rhabillant leur progéniture. « Ce matin, raconte la première, Alexis a été tout seul voir un monsieur et lui a fait des bisous. C'est chaleureux, c'est familial, ici. En côtoyant les personnes âgées, les enfants apprennent à les respecter. » « Au départ, se souvient la seconde, mes amies me demandaient si je n'avais pas peur qu'ils attrapent des maladies. Mais les personnes âgées sont très suivies

petite Annabelle, tombée du toboggan un matin, qui a vu le midi une vieille dame glisser au restaurant, « et est allée lui expliquer que ce n'était pas grave, qu'on allait lui mettre de la pomme ». « Du coup, la résidente, bien que choquée, a fait attention à l'image qu'elle donnait d'elle-même. »

Le jour où les enfants les rejoignent à leur étage pour le petit-déjeuner, les personnes âgées soignent leur apparence. Les petits, volontiers tourbillonnants, se concentrent vingt minutes sur une même activité lorsque des résidents de la maison de retraite se joignent à eux. « Ils les calment, s'étonne Stéphane Reyes. Tout se fait très naturellement. Chacun apporte quelque chose à l'autre. » Certains pensionnaires de la résidence se gardent bien d'approcher les enfants. Aucun contact, d'ailleurs, ne leur est imposé, rappelle M. Reyes. « Mais on remarque des évolutions. Un sourire, une grimace au passage des enfants. Et puis, vite, ils reprennent un air sévère quand ils voient qu'on les observe... »

Si l'implantation de la halte-garderie se révèle fructueuse, c'est qu'elle s'inscrit dans une logique globale que Pascal Champvert, par ailleurs président de l'Association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (Adehpa), résume ainsi : « Le principe de base est que tous les gens qui n'ont rien à faire dans l'établissement doivent y venir. » Depuis belle lurette, les petits gardés par les assistantes maternelles du quartier, les enfants des écoles viennent régulièrement participer

à des ateliers d'art floral, à des jeux de société... Une brocante a lieu chaque année dans le parc de la résidence. Les soirées thématiques sont ouvertes à tous, comme le seront les boutiques de la future rue commerçante intérieure.

QUALITÉ DE VIE

A mille lieues de la langue de bois administrative, Pascal Champvert s'enflamme vite lorsqu'on le questionne sur la halte-garderie. « Même si tout le monde croit le contraire, il s'agit simplement de comprendre qu'on reste un être humain après quatre-vingts ans. Dans bien des discours, si l'on remplaçait "personnes âgées" par noir ou juif, on tomberait sous le coup de la loi. Mais pour les vieux, ça ne choque personne. Dans notre société, qui a tant progressé sur la lutte contre les discriminations, c'est incompréhensible de bêtise ! »

Pour redonner « une place aux vieux », la résidence de l'Abbaye fut, en 1989, la première maison de retraite « auditée » par un cabinet spécialisé. De cette vaste consultation des personnes âgées, de leur famille et des personnels, sont nées diverses initiatives liées à la qualité de vie - multiplication des activités et des sorties, présence acceptée des animaux, installation d'un conseil des résidents... L'ouverture de la halte-garderie poursuit ce même objectif. « Les gamins qui auront fréquenté la maison de retraite ne pourront plus dire que les personnes âgées sont des déchets. »

Pascale Krémer

Un label de qualité pour les maisons de retraite

La Résidence des Lys, à Auxerre (Yonne), qui accueille 92 personnes âgées, est la première maison de retraite à avoir décroché un label de qualité (la certification de services Qualicert). Un ensemble d'engagements a été défini dans le référentiel « maisons de retraite », élaboré à la demande de l'Union nationale des établissements privés pour personnes âgées (Unepa) et de la Fédération nationale accueil et confort pour personnes âgées (Fnacppa), et validé en 1999 par des représentants des pouvoirs publics, des professionnels et des consommateurs. Le label Qualicert est censé garantir un niveau de prestation de services. Sont en particulier surveillés le confort et la propreté de l'établissement, la qualité de l'accueil et de l'intégration des nouveaux résidents, le respect des droits et des libertés des résidents, l'entretien des liens sociaux, la formation du personnel, les soins et la prévention de la dépendance.

L'« intergénérationnel », du discours à la réalité

C'EST UN SUJET « tarte à la crème » de tous les colloques sur le grand âge depuis une quinzaine d'années. L'« intergénérationnel », pourtant, n'a jamais autant été en vogue. On ne compte plus les initiatives de bon sens, de peu de frais et de bonne portée électorale tentant de recréer des liens entre les générations, que la nucléarisation des familles, l'exiguïté des logements urbains, la mobilité croissante des actifs et l'allongement de la durée de la vie ont séparées.

En guise d'accélérateur, il y eut, en 1993, « l'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations » - la thématique intergénérationnelle visant à contrer les critiques sur le fait que le troisième âge serait une classe d'âge particulièrement privilégiée par l'Union européenne. En 1999, les Nations unies ont décrété l'« année internationale du vieillissement », avec pour programme « une société pour tous les âges ». Une multitude d'expériences émergent ou gagnent en visibilité, obtiennent des financements, d'autant que la Fondation de France met la main à la poche. En juin 1999, Paulette Guinchard-Kunstler, députée (PS) du Doubs, dans son rapport « Vieillir en France », recommandait de « renforcer le lien intergénérationnel par des initiatives autour de l'éducation, de la participation des plus âgés à la vie des quartiers, des cités ».

Aujourd'hui, la lutte contre la ségrégation des âges passe de l'incantation à la réalisation, d'expériences ponctuelles (sorties communes, goûters de petits à la maison de retraite pour Noël, visite des personnes âgées à l'école pour parler du temps passé ou lire des contes) à

des actions inscrites dans la durée et qui témoignent du souhait croissant des jeunes retraités de faire œuvre d'utilité sociale : ces derniers font la lecture aux 6-8 ans dans les 600 écoles engagées dans l'opération « Lire et faire lire », parraient des adolescents en difficulté scolaire, des jeunes gens à la recherche d'un emploi... Véritable nouveauté, des lieux où se retissent des liens se créent un peu partout. Des « espaces intergénérationnels », comme les baptise la revue des Maires de France dans son numéro de janvier.

ÉCHANGE DE SERVICES

Des crèches s'implantent dans les maisons de retraite, dont les jardins intérieurs et les restaurants s'ouvrent également aux enfants des écoles tout au long de l'année. Des chambres sont même parfois prévues dans ces résidences pour l'accueil de classes-découverte. A Mulhouse (Haut-Rhin), où existe depuis dix ans un conseil des anciens, doté d'une « commission intergénérationnelle », les enfants d'une école primaire déjeunent, depuis le début de l'année scolaire, dans une résidence de personnes âgées proche. Au centre-ville seront livrés en 2001 huit logements HLM « intergénérationnels » : sur le même palier sont prévus deux appartements, un grand et un plus petit, dont les portes peuvent s'ouvrir sur un espace commun.

A Saint-Apollinaire, petite ville de l'agglomération dijonnaise, la mairie, l'OPAC et une association d'aide à domicile (la Fedosad) ont eu l'idée de faire signer aux futurs locataires (pour moitié des retraités, pour moitié des jeunes couples) des 76 logements HLM livrés début

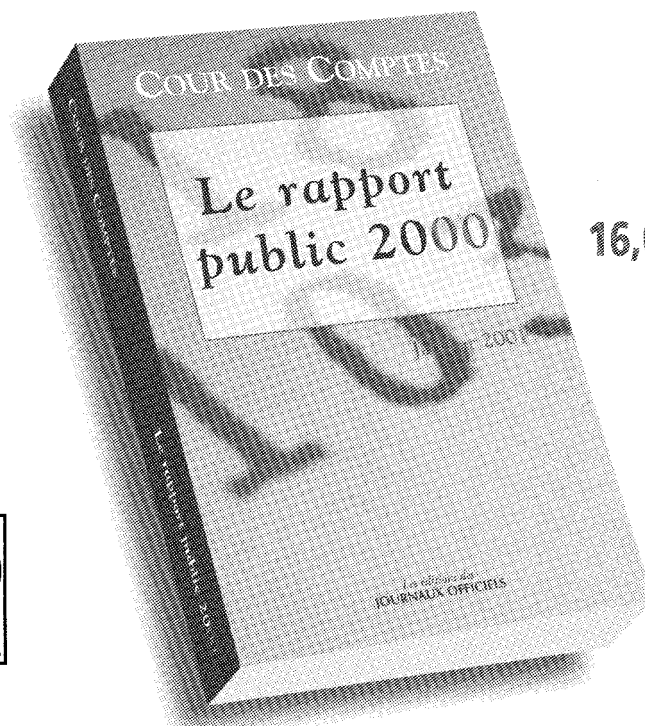
2001 une « charte intergénération » sans portée juridique mais valant engagement moral à pratiquer l'entraide, l'échange gracieux de services : courses contre baby-sitting, etc. « Il s'agit simplement d'un engagement de voisinage ; retrouver l'esprit village », explique-t-on.

Dans le même ensemble seront implantés une structure multi-accueil pour la petite enfance, une ludothèque pour toutes les générations, un restaurant, un restaurant scolaire, une petite unité de vie pour quatorze personnes dépendantes, un domicile protégé pour six personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, une association d'aide à domicile. Un « animateur intergénérationnel » sera même recruté, qui favorisera les contacts entre jeunes et moins jeunes.

Marie-Jo Guisset, responsable du programme Personnes âgées à la Fondation de France, regrette néanmoins qu'existent tant de « résistances du côté des autorités sanitaires, notamment de la petite enfance, liées aux représentations que notre société a du grand âge ». Elle met également en garde contre l'« effet de mode, comme pour tout ce qui a trait au lien social », qui pousse à faire « parfois n'importe quoi » à court terme. Pour les anthropologues Jacqueline Trincas et Bernadette Puijalon, auteurs du Droit de vieillir (Fayard), « la lutte contre la ségrégation des âges risque fort d'être un leurre si elle se réduit à mélanger les âges afin d'éduquer chaque génération à supporter l'autre. Les échanges ne peuvent devenir fructueux que si ce sont bien des personnes qui se rencontrent. »

P. Kr.

LE RAPPORT PUBLIC DE LA COUR DES COMPTES AUJOURD'HUI EN LIBRAIRIE



16,01 € - 105 F
700 pages



LES JOURNAUX OFFICIELS,
ÉDITEUR DE LA COUR DES COMPTES

www.journal-officiel.gouv.fr

La Cour européenne des droits de l'homme statuera en urgence sur le recours de Maurice Papon

LA COUR européenne des droits de l'homme (CEDH) a décidé, mardi 23 janvier, d'examiner en urgence la requête de Maurice Papon, déposée par ses avocats le 12 janvier. Condamné le 2 avril 1998 à dix ans de réclusion criminelle pour « complicité de crimes contre l'humanité », l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant l'Occupation, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-dix ans, conteste les conditions dans lesquelles il est incarcéré à la prison de la Santé, à Paris, depuis bientôt quinze mois. Jean-Marc Varaut, avocat du condamné, considère que rester en prison à cet âge constitue un « traitement inhumain et dégradant », contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Les sept juges, réunis à huis clos, ont fait droit à la demande d'examen en urgence mais ne se sont pas prononcés sur le fond. La CEDH dira, dans un délai de six à neuf mois, selon un porte-parole de la Cour, si la requête de Maurice Papon est recevable. Dans une procédure normale, le justiciable attend en moyenne trois ans avant de connaître l'arrêt de la CEDH. L'examen en urgence devrait permettre de réduire ce délai de moitié. Le gouvernement français a un mois pour soumettre à la Cour « des informations et observations écrites sur un certain nombre de points concernant les conditions et le régime de détention » de l'ancien haut fonctionnaire du régime de Vichy. Au vu des éléments fournis par la France, la Cour décidera si le recours de Maurice Papon mérite un examen approfondi et s'il est jugé recevable.

L'ÂGE DU CONDAMNÉ

Une décision sur la recevabilité de la requête ne constitue de toute façon qu'une première étape. Elle ne préjuge en rien de la réalité des violations des droits de l'homme alléguées. Jusqu'à présent, la CEDH n'a jamais retenu l'âge du condamné comme seul critère d'appréciation. Seule l'existence concomitante d'un état de santé défaillant peut permettre une réponse positive de la part des magistrats européens. Un critère que les avocats de Maurice Papon mettent également en avant pour justifier leur demande. « Notre objectif, c'est évidemment la libération de Maurice Papon », a indiqué M^{re} Francis Vuillemin, l'un des avocats de Maurice Papon, en précisant que son client disposait d'un « lourd dossier médical que la détention, au quotidien, vient aggraver un peu plus ». Même si la France devait être condamnée à l'issue de la procédure, elle ne serait pas contrainte d'appliquer la décision européenne, la CEDH ne disposant d'aucun moyen coercitif pour faire respecter ses arrêts.

La ministre de la justice, Marylise Lebranchu, a estimé que la décision de la CEDH était « une bonne chose car on va pouvoir avoir une position européenne intéressante ». Interrogée sur LCI, elle s'est engagée « à ce que le problème des détenus âgés puisse être pris en compte dans la loi pénitentiaire pour qu'on ait une règle pour tout le monde et pas une règle pour Maurice Papon ».

Les juges européens ont également examiné une première requête déposée par les avocats du condamné en janvier 2000, portant sur l'équité de son procès d'assises et la déchéance de son pourvoi en cassation, en octobre 1999, à la suite de son refus de se constituer prisonnier la veille de l'audience devant la Cour de cassation. Les magistrats ne se sont pas prononcés sur la recevabilité de ce dossier, qui ne bénéficiera donc pas d'une procédure d'urgence, mais ils ont demandé des explications au gouvernement français.

Les décisions de la CEDH interviennent alors qu'un vif débat s'est engagé en France sur l'opportunité d'accorder à Maurice Papon une mesure de libération anticipée pour raisons humanitaires. Sollicité, le président de la République, Jacques Chirac, a rejeté à deux reprises une demande de grâce.

Acacio Pereira

Au procès Dumas, les raisons de l'embauche par Elf de M^{me} Deviers-Joncour restent énigmatiques

Du côté du groupe pétrolier, on évoque son « utilité politique » ou des « rémunérations-cadeaux »

Devant le tribunal correctionnel de Paris, Christine Deviers-Joncour a maintenu, mardi 23 janvier, que ses rémunérations par le groupe Elf s'expli-

quaient par son rôle d'« agent de liaison » entre le groupe pétrolier et le ministre des affaires étrangères. Affirmant ne pas avoir été informé

de son embauche, l'ex-PDG d'Elf Loïc Le Floch-Prigent assure ne pas avoir eu besoin d'un tel intermédiaire pour contacter Roland Dumas.



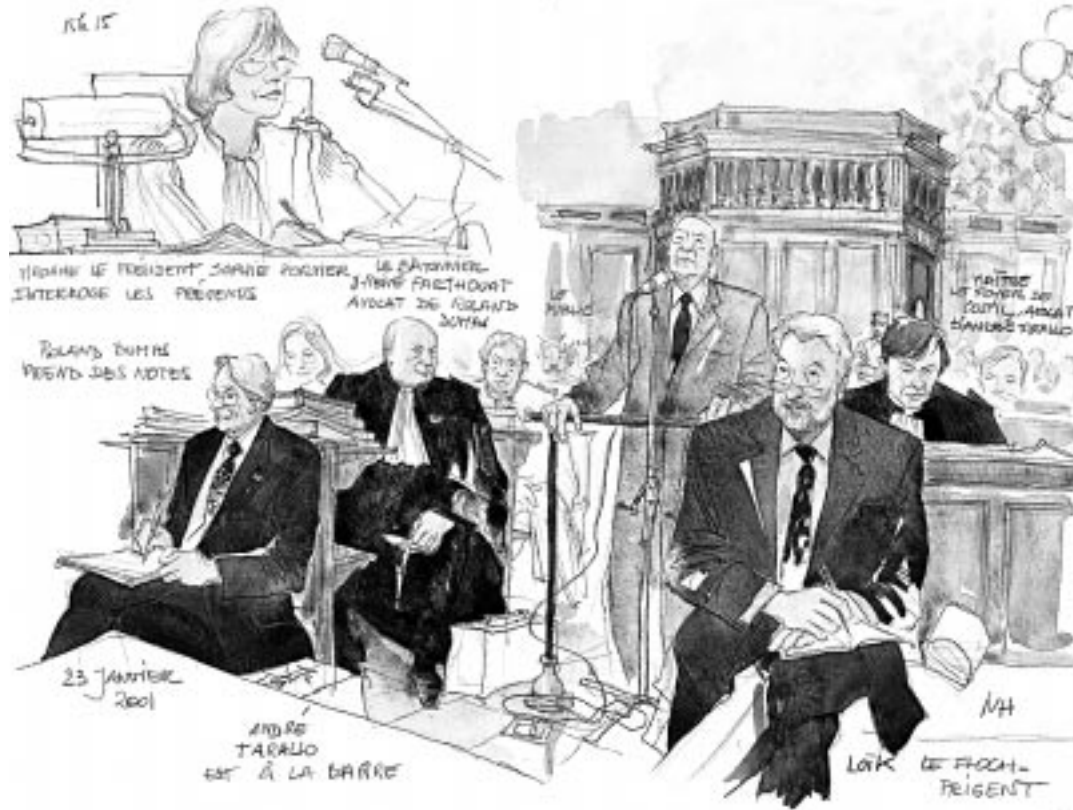
PROCÈS

POUR QUELLES RAISONS les dirigeants du groupe Elf ont-ils, de 1989 à 1993, octroyé un confortable salaire mensuel d'environ 50 000 francs, accordé l'usage d'une carte bancaire de la société, pour 30 000 francs en moyenne de frais mensuels, et mis gracieusement à disposition un appartement, rue Robert-Estienne à Paris, d'une valeur locative de 20 000 francs par mois, à la maîtresse du ministre des affaires étrangères d'alors, Roland Dumas ?

Chacun, devant la onzième chambre du tribunal correctionnel de Paris, y va de sa réponse. A chacun sa vérité. Pour travailler comme « agent de liaison », façon mission impossible, entre Elf-Aquitaine et le Quai d'Orsay ? C'est la principale intéressée, Christine Deviers-Joncour, qui le prétend. Pour travailler ou pour ne rien y faire - qui sait ? -, mais surtout parce qu'elle était « politiquement utile » au groupe pétrolier ? C'est l'énigmatique directeur des affaires générales Alfred Sirven, en fuite depuis quatre ans, qui l'aurait dit à André Tarallo, ancien directeur général « exploration-production », qui le rapporte aujourd'hui.

Ainsi l'on s'interroge. Que ce soit pour y travailler ou pour ne rien y faire, M^{me} Deviers-Joncour fut-elle embauchée parce qu'il s'agissait de renvoyer l'ascenseur à Roland Dumas, qui aurait appuyé de façon décisive la nomination, en juin 1989, de Loïc Le Floch-Prigent ? M^{me} Deviers-Joncour elle-même l'affirmait au printemps 1999, mais, à l'audience, l'a dit un peu moins clairement (*Le Monde* du 24 janvier). Et son ex-mari, Claude Joncour, à la barre, le soutient également, qui rappelle des repas organisés à son domicile. Il aurait espéré, lui aussi, en vain, une petite place dans le giron pétrolier.

Ou alors, l'embauche fut-elle, encore plus simplement, le fruit d'une volonté du prince, au motif



que les désirs d'un ministre constitueraient un ordre ? C'est ce que semble penser l'accusation. Et c'est ce qu'aurait dit Alfred Sirven à M. Tarallo, qui le réaffirme à la barre. Chargé de signer le premier contrat de M^{me} Deviers-Joncour, ce dernier assure toujours avoir agi sur ordre d'Alfred Sirven et « à la demande de Roland Dumas ». M. Sirven serait d'ailleurs intervenu dans le même sens auprès d'une secrétaire qui, ayant établi l'un des vrais contrats de ce présumé faux-emploi, devrait être entendue dans les jours prochains.

« TRAVAILLÉ AU CORPS »

Difficile, cependant, de se retrouver dans tant de scénarios. Et manque encore, pour être complet, la thèse de l'amant poursuivi : Roland Dumas devait être entendu sur ces points, mercredi 24, dans l'après-midi.

Pour sa part, M. Le Floch-Prigent,

ex-PDG d'Elf-Aquitaine, prétend d'« abus de biens sociaux », a la conscience tranquille. Il rappelle qu'il avait « quatre-vingt-seize mille personnes sous [ses] ordres » et ne pouvait tout contrôler. Il n'a, dit-il, « jamais été mis au courant de l'embauche de Christine Deviers-Joncour » : sinon, affirme-t-il, il s'y serait opposé. Pour lui, la maîtresse de M. Dumas a « totalement été absente du fonctionnement » de la société. La présidente : « Etait-ce une embauche de complaisance à vos yeux ? » « Je n'étais pas au courant et elle ne m'a pas été utile. Ce qui ne veut pas dire que M. Sirven ne l'a pas utilisée. »

En un mot, M. Le Floch-Prigent expose qu'il n'avait nul besoin d'un tel truchement pour entrer en contact avec Roland Dumas. « Je demandais à ma secrétaire de prendre des rendez-vous et je les obtenais. » De même, il s'étonne que l'on ait eu recours à un quelconque

lobbying auprès de l'ancien ministre des affaires étrangères pour assoier sa nomination à la tête d'Elf. François Mitterrand l'aurait appelé des mois auparavant pour lui dire que la place lui était réservée. Ce qu'Alfred Sirven, d'après lui, ignorait. Christine Deviers-Joncour, cependant, n'en démord pas. Elle avait, dit-elle, Alfred Sirven « sur [son] dos tout le temps », pour que M. Dumas prenne position en faveur de M. Le Floch-Prigent. Reprenant une expression de la procédure, la présidente remarque : « Vous l'avez travaillé au corps »...

Affirmant qu'Alfred Sirven n'avait, devant lui, « jamais fait le lien entre la nomination de M. Le Floch-Prigent et l'embauche de Christine Deviers-Joncour », André Tarallo, également poursuivi, rapporte à son tour comment, à la prise de fonctions de la nouvelle équipe dirigeante d'Elf, en juillet 1989, Alfred Sirven lui demanda de signer « très rapidement et de façon confidentielle » le premier contrat de travail de Christine Deviers-Joncour, officiellement destinée à renforcer « l'équipe chargée de l'étude préalable à la mise en place éventuelle de plans de retraites complémentaires ».

Selon Jean-Claude Vauchez, ancien administrateur délégué d'Elf-Aquitaine international (filiale suisse présidée par Alfred Sirven), poursuivi pour avoir signé lui aussi d'autres contrats de travail de M^{me} Deviers-Joncour, « Elf salariait trente à quarante personnes dont l'utilité n'était pas flagrante ». Dépêchée de Genève par la défense de M^{me} Deviers-Joncour, la secrétaire de ce dirigeant confirme à la barre la pratique des « rémunérations-cadeaux ». Elle en tenait la liste à jour. Et précise, à qui veut l'entendre, que celles-ci « ont toujours existé ». « Avant Alfred Sirven, pendant et après. »

Jean-Michel Dumay

Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Jacques Follorou

La piste corse privilégiée après l'attentat contre le tribunal d'Annecy

LES POLICIERS de la division nationale antiterroriste chargés de l'enquête sur l'attentat à l'explosif commis, lundi 22 janvier, contre le palais de justice d'Annecy (Haute-Savoie), privilégient la piste corse. La façade vitrée de l'édifice a été en grande partie soufflée et les enquêteurs ont entrepris un long travail de tri pour retrouver les éléments de l'enquête explosif. Selon les premières constatations, il s'agirait d'une bonbonne de gaz de 13 kilogrammes remplie de nitrate-fioul et reliée à un système de mise à feu. Placée dans un sac de sport, elle aurait été déposée devant le tribunal quelques minutes avant l'explosion qui a été entendue dans un rayon de douze kilomètres. L'explosion a creusé un cratère d'environ 1,50 m de diamètre et de 50 cm de profondeur. Les devantures d'une

dizaine de magasins et de nombreuses vitres d'habitations voisines ont été brisées. Les témoignages font état de la présence de deux hommes sur une moto de grosse cylindrée sur le parvis du palais de justice quelques minutes avant l'attentat. Il pourrait s'agir des auteurs de l'attentat ou d'individus chargés de veiller à ce que personne ne se trouve à proximité lors de l'explosion.

MODUS OPERANDI

Cette action n'était pas revendiquée, mercredi 24 janvier en fin de matinée. Le *modus operandi* laisse néanmoins penser que l'attentat pourrait être l'oeuvre d'un groupe terroriste corse. Les experts évoquent deux pistes. Le groupe Armata corsa, proche des thèses défendues par François Santoni, l'ancien secrétaire

national de A Cuncolta, pourrait avoir anticipé ses menaces de commettre, à partir du 1^{er} février, des attentats à Paris ou à Strasbourg (Bas-Rhin), pour dénoncer les retards de l'enquête sur les assassinats de Jean-Michel Rossi et Jean-Claude Fratacci, tués le 7 août. Les policiers ne semblent pas exclure, non plus, une action conduite par des membres du FLNC, fidèles de Charles Pieri, secrétaire national de A Cuncolta poursuivi et écroué dans une affaire de cache d'armes. La cour d'appel de Paris doit rendre, vendredi 26 janvier, son arrêt dans ce dossier. L'attentat d'Annecy pourrait alors constituer une forme de pression et de menaces contre l'institution judiciaire.

Jacques Follorou

Sylvie et Sébastien, heureux parents de jumeaux nés indemnes de la mucoviscidose

C'EST UNE JOLIE HISTOIRE... parce qu'elle se finit bien. Vendredi 5 janvier, Sylvie a mis au monde des jumeaux, fille et garçon. Ils sont un peu prématurés mais en bonne forme. Cela semble banal ; il n'en est rien. Ces enfants sains sont nés chez un couple exposé à une redoutable maladie génétique, la mucoviscidose. Ils ont fait l'objet d'un diagnostic préimplantatoire (DPI), comme Valentin, le premier enfant né après DPI en France (*Le Monde* du 16 novembre).

Sylvie et Sébastien ne se doutaient de rien lorsqu'ils se sont mariés, il y a trois ans. Personne dans leur entourage ne souffrait de la maladie. « Après quelques années de mariage, les enfants ne s'annonçaient pas », raconte Sylvie. C'est en recherchant la cause de notre stérilité que nous avons appris que nous étions tous deux porteurs d'un gène de mucoviscidose, et que nous avions un risque sur quatre de donner naissance à un enfant malade. » En effet, la mucoviscidose est une maladie qui ne se manifeste que si le gène a été transmis par les deux parents. Ils ont alors décidé de tout faire pour l'éviter. Seul était pratiqué à l'époque le diagnostic prénatal, avec son corollaire douloureux : si le fœtus est

atteint, l'avortement thérapeutique doit être pratiqué. Mais le couple avait entendu parler du DPI qui, s'il n'était pas autorisé en France, se pratiquait communément dans une clinique belge. Sylvie et Sébastien sont partis pour Bruxelles, où ils ont procédé à une fécondation in vitro, à un DPI et à la réimplantation d'embryons sains. « Malheureusement, les embryons ne se sont pas développés. » L'atmosphère de cette clinique - qui leur a donné l'impression de « travailler à la chaîne » - et le coût important pour un résultat incertain - une deuxième tentative de réimplantation a échoué - les avaient presque amenés à renoncer à leur projet d'enfant.

« TOTALEMENT EUPHORIQUES »

Fin 1999, le DPI devient légal en France. Sylvie croyait avoir fait le deuil de son désir d'enfant, Sébastien souhaitait encore vivement en avoir un. En France, deux ensembles de services hospitaliers ont mis au point le DPI : d'une part, l'hôpital Necker, à Paris, chargé du diagnostic, et l'hôpital Antoine-Béclère, à Clamart (Hauts-de-Seine), chargé de la partie obstétricale.

L'autre ensemble est le CHU de Strasbourg (le laboratoire du DPI est dirigé par le docteur Stéphane Viville, au sein du service de biologie de la reproduction du professeur Pierre Gerlinger ; le service de gynécologie-obstétrique est dirigé par le professeur Israël Nisand). C'est au CHU de Strasbourg que Sylvie et Sébastien se sont adressés. « Et, cette fois, cela a marché ! Les médecins ont réimplanté deux embryons sains, et les deux se sont développés. Mon mari et moi étions totalement euphoriques. Nous avions du mal à y croire. Voulaient éviter toute déception, nous n'étions pas préparés au succès ! », raconte Sylvie.

Elle a décidé de vivre sa grossesse le plus tranquillement possible et a préféré être suivie chez elle, en Normandie. Dernier acte : les enfants sont nés un peu plus tôt que prévu, ils pèsent chacun 1,7 kilo, mais n'ont pas de problème respiratoire. Dans quelques semaines, quand tout danger sera définitivement écarté, Sylvie et Sébastien n'auront plus qu'à profiter de cet énorme chamboulement dans leur vie : la naissance de jumeaux.

Elisabeth Bursaux

Vingt-cinq ans de prison requis contre les trois auteurs de l'attaque meurtrière de convoyeurs

LA BANDE DESSINÉE des Pieds Nickelés, trio d'escrocs catastrophiques, a fait, semble-t-il, bauto-trefois les délices de M^{re} Michel Schegin, avocat des victimes ou de leurs familles. Mais la tragédie engendrée par les trois hommes assis, mardi 23 janvier, dans le box des accusés, interdit, selon lui, qu'on les compare aux héros de la BD imaginée par Louis Forton, fusent-ils, comme eux, amateurs et navrants (*Le Monde* du 24 janvier). « Dans les Pieds Nickelés, il n'y avait ni brutalité ni violence. On n'y faisait pas pleurer les petits garçons des veuves. » Et de désigner le jeune François Sache, fils unique de Daniel Sache, convoyeur de fonds, abattu le 9 octobre 1997, avec son collègue Roger Bonnefoy, dans les locaux du Sernam, situé dans le 18^e arrondissement de Paris. Une façon de faire revenir les projecteurs sur les victimes et les dégâts irrémédiables causés par ce trio « armé », « organisé » et « animé », dira sa concœur, M^{re} Marie-Christine Ghazarian-Hibon, « d'une cupidité minable ».

Exit, donc, l'image des Pieds Nickelés. Trop bon enfant, trop innocente. Même si « l'amateurisme besogneux » des trois comparses, estimera l'avocat général Jean-Jacques Bignon, dans son réquisitoire, « prêterait à rire, si ce n'était aussi grave ». Des exemples ? Des tas ! Par exemple, ce petit papier manuscrit, retrouvé dans le portefeuille d'un des hommes et énumérant les produits nécessaires à l'opération : deux vélos, un cadenas, un bidon d'essence, trois blouses bleues... « Une liste de commissions pour hold-up ! C'est pour le moins artisanal. Et c'est si stupide de l'avoir gardée ! » Autre exemple : le téléphone portable, « ce prolongement de la main », oublié sur les lieux du crime. « Comme le Petit Poucet, avec ses cailloux blancs. » Et puis, cette imprudence incroyablement consistant à ne pas se renseigner pour vérifier à l'avance si les sacs des convoyeurs contenaient des valeurs négociables. « Un sommet de l'amateurisme... sinon de l'imbécillité ».

« TIRÉS COMME DES ANIMAUX »

Seulement voilà qu'à cet amateurisme, poursuivra l'avocat général, se mêle « une froide détermination de professionnels ». On structure l'équipe en assignant à chacun son rôle, on élabore le projet pendant plusieurs mois, on construit un caisson à roulettes, on opte pour une fuite en VTT (« ils voleraient bien un véhicule, mais ils ne l'ont jamais fait. Ils savent assassiner, mais ils ne savent pas voler de voiture ! »). Et puis on s'équipe de vraies armes à feu. Avec le chargeur plein de cartouches.

Elles serviront. L'une d'entre elles déversera neuf balles dans les corps des deux convoyeurs. Neuf balles dans le dos. L'avocat général insiste, fixe les accusés : « Vous les avez exécutés. Vous ne leur avez laissé aucune chance. Ils ont été tirés comme des animaux. » Un crime totalement gratuit, dit-il. Comme le fut cet incendie allumé pour couvrir la fuite et dans lequel un agent SNCF fut grièvement brûlé.

Rien, assure l'avocat général, ne prédisait les trois hommes à commettre des actes aussi épouvantables. Leur profil psychologique, tracé par les témoignages, faisait apparaître plutôt des « gentils garçons ». Aucun trouble psychique, aucun antécédent judiciaire. L'influence d'un quatrième homme, évoquée à l'ouverture du procès ? Trop commode ! « Désiroire ». Sans doute faudra-t-il l'interpellier, et le faire passer devant la justice, concède M. Bignon, qui entend transmettre le dossier au parquet. Mais l'existence d'un éventuel complice ne peut en aucun cas, dit-il, amoindrir la responsabilité des trois hommes dans le box : Daniel Penarrocha, « instigateur » de l'opération ; Yann Raoul, qui tira sur les convoyeurs ; Bruno Devos, qui collabora et « mit le feu ». Un seul se serait désisté, et l'opération n'aurait peut-être pas vu le jour...

En conséquence, l'avocat général requiert la même peine - très lourde - contre les trois accusés : 25 ans de réclusion criminelle.

Annick Cojean

Insécurité routière : le bilan de 2000 est le meilleur depuis quarante ans

La France demeure néanmoins à la traîne de l'Europe

Avec un nombre de tués légèrement inférieur à 7 600, la France enregistre le plus bas niveau d'insécurité routière depuis quarante ans. Cette évolution, dans un contexte

de forte croissance du trafic, coïncide avec un renforcement de la répression. La publication des bilans routiers semble aussi avoir suscité une émotion nouvelle.

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre des transports, devait confirmer, mercredi 24 janvier, lors d'une conférence de presse l'amélioration attendue du bilan des accidents de la route au cours de l'année 2000. Le nombre de tués, légèrement inférieur à 7 600 (les statistiques définitives seront connues fin mars), a baissé l'an passé d'environ 5,5%, soit 400 décès de moins que l'année précédente.

Ces chiffres encourageants – mais qui ne placent pas, loin s'en faut, les routes de France parmi les plus sûres d'Europe – amplifient les progrès de 1999 (un recul de 4,8%) après la mauvaise année 1998 (une hausse de 5,6% mettant un terme à une série de neuf années de reflux). Ce mouvement de baisse, qui intervient dans un contexte de forte croissance du trafic routier, est deux fois supérieur au rythme annuel moyen (2,7%) observé au cours de la période 1972-1997. Ce bilan inférieur au seuil des 8 000 tués est le meilleur depuis quarante ans. Les progrès sont plus importants parmi les 20-24 ans (baisse de 10% des tués)

chez les 15-19 ans (moins 7,5%). Dans l'ensemble, la situation des catégories les plus exposées (jeunes, piétons, cyclistes, deux-roues) est en nette amélioration. En revanche, on recense une légère progression des victimes chez les chauffeurs de poids-lourds.

L'insécurité recule le plus fortement en ville et sur les routes nationales et, dans une moindre mesure, sur les départementales. Sur les autoroutes, les accidents ont été moins nombreux mais plus meurtriers, quoique le nombre de tués (un peu plus de 300) reste quatre fois moins important que sur les routes si on le rapporte au trafic. Géographiquement, on note des gains spectaculaires dans quelques départements, comme l'Hérault, où le nombre de victimes baisse de plus de 20%.

SÉVÉRITÉ ACCRUE

Ces évolutions positives coïncident avec la mise en œuvre de dispositions allant dans le sens d'une sévérité accrue de l'arsenal répressif. 2000 a été la première année complète d'application du délit de récidive d'excès de vitesse de plus de 50 km/h, de l'engagement automatique de la responsabilité du titulaire de la carte grise en cas d'infraction et de l'obligation de suivre une formation spécifique pour les conducteurs novices auteurs d'une infraction grave. En parallèle, se sont généralisés les plans départementaux de contrôles routiers, dorénavant plus ciblés, tandis que les sanctions pénales ont été homogénéisées.

Sans doute, faut-il également noter une sorte de changement d'ambiance. En témoigne l'émotion soulevée par la publication des bilans de la route du week-end pascal (90 morts), de la période du 1^{er} mai (98 morts), ou de la Pentecôte (80 morts). Alors qu'en général de telles statistiques n'avaient guère d'impact, ces chiffres dramatiques mais point exceptionnels (en moyenne, 22 personnes se tuent chaque jour sur la route et 87 sont gravement blessées) ont brusquement suscité un réel émoi. Les traditionnelles mises en garde lancées par les pouvoirs publics à la veille des grands départs ont d'autant plus gagné en crédibilité qu'était accentuée la « visibilité » des forces de l'ordre. C'est ainsi qu'au beau milieu de l'année, la France a découvert que la sécurité routière

avait été désignée « grande cause nationale » en 2000. Les résultats, assez moyens au cours des cinq premiers mois, se sont très nettement améliorés au second semestre 2000 avec, par exemple, une baisse approchant 20% du nombre de tués en août.

L'activité, au plan local, des associations qui ont multiplié les actions de sensibilisation – par exemple en déployant des « silhouettes » le long des routes symbolisant les victimes d'accidents –, a également contribué à rendre plus aiguë la perception de l'insécurité routière. Les prochains mois détermineront la nature de ces bons résultats: une amélioration conjoncturelle – ce ne serait pas la première – ou le signe annonciateur d'une prise de conscience. Pour l'heure, le gouvernement n'a pas l'intention de durcir la répression mais il entend bien « maintenir la pression » sur les automobilistes, notamment en intensifiant la présence des forces de l'ordre le long des routes.

Jean-Michel Normand

L'Afssa met en garde contre les risques cancérigènes de la créatine

Souvent utilisé par les sportifs, ce complément nutritionnel visant à améliorer la masse musculaire pourrait se révéler dangereux, selon l'avis adressé aux ministères chargés de la santé, de la consommation et du sport

DANS UN AVIS daté du mardi 23 janvier, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a officiellement pris position sur les risques inhérents à la consommation de créatine, un complément alimentaire omniprésent dans le monde du sport. Signé de Martin Hirsch, directeur général de l'Afssa, cet avis vient d'être transmis aux ministères en charge de la santé, de la consommation et du sport. Il met en garde contre les risques cancérigènes potentiels inhérents à la consommation au long cours de créatine. Cet avis constitue le premier document officiel permettant de situer la véracité des allégations commerciales relatives aux performances sportives chez les consommateurs de créatine.

Il y a près d'un an déjà que l'Afssa avait été saisie par la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, d'une demande d'évaluation des risques présentés. C'est ainsi, paradoxalement, que cette évaluation était demandée par la direction générale du ministère de l'économie et des finances, et non par la Direction générale de la santé du ministè-

re de l'emploi et de la solidarité. L'avis du 23 janvier se fonde sur les travaux d'un comité d'experts spécialistes en nutrition humaine ainsi que sur un rapport, fort documenté et très critique, établi sous la responsabilité du professeur Gilbert Peres.

« SES EFFETS SUPPOSÉS »

« Cette substance est actuellement largement répandue dans le monde du sport et il a pu être annoncé qu'environ 50% des sportifs participant aux Jeux olympiques étaient consommateurs réguliers de créatine. La consommation serait surtout le fait des culturistes, des lutteurs, des joueurs de tennis, des cyclistes sur route et tout terrain, des rameurs, des sauteurs à ski, des skieurs alpins, voire nordiques, et de nombreux pratiquants de sports collectifs... » Substance azotée, la créatine est contenue dans l'alimentation d'origine animale à des taux de 4 à 5 grammes par kilogramme. Dans l'organisme humain, elle est stockée à hauteur de 95% dans les muscles squelettiques et constitue un substrat énergétique essentiel à certaines formes d'activités musculaires. A la différence d'autres éléments de l'ali-

mentation, on n'a jamais observé chez l'homme des carences en créatine. Les experts réunis sous l'égide de l'Afssa se sont intéressés à l'impact que peut avoir une supplémentation artificielle associant une « dose de charge » en créatine de 0,3 gramme par jour et par kilogramme pendant cinq jours suivie d'une « dose d'entretien » de 0,03 gramme par jour et par kilo durant les semaines ou les mois suivants. Ils concluent que ce type d'ingestion augmente de 3% au maximum le poids corporel et de 10% la masse musculaire. Point important, cette augmentation concerne « un effet de rétention d'eau intramusculaire ».

Cette supplémentation n'améliorerait les performances que pour les exercices brefs ou répétés de haute intensité durant 15 secondes au plus. Surtout, les experts soulignent que la créatine « pourrait avoir, sous certaines conditions (...), des effets carcinogènes, pour lesquels les arguments expérimentaux préliminaires in vitro et in vivo ont été apportés sans équivoque ».

Jean-Yves Nau

Le syndrome de l'amnistie présidentielle

Les spécialistes parlent de « syndrome de l'amnistie ». Mais cette anticipation de l'habituel pardon post-électoral risque aussi de se payer par un relâchement des comportements routiers engendré par la conviction qu'une contravention liée à un excès de vitesse sera, in fine, annulée. En 1981, 1988 et 1995, le nombre de tués recensés en début d'année sur les routes a augmenté (263 morts de plus entre octobre 1994 et avril 1995 qu'au cours de la même période, un an auparavant).

En 1995, plusieurs experts avaient demandé aux parlementaires (*Le Monde* du 20 mars 1995) de maintenir « toutes les suppressions de points ». Mais la loi n'avait finalement exclu de son champ que les contraventions sanctionnées par le retrait de plus de trois points et les délits de conduite en état d'ivresse. Cette fois, les associations ont l'intention d'interpeller avec davantage de vigueur les parlementaires mais aussi les candidats à la présidence.

Baisse de l'immigration permanente en France en 1999

LE HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION (HCI) a rendu public, mercredi 24 janvier, son rapport pour l'année 1999. Le groupe permanent chargé des statistiques, dirigé par Patrick Weil, continue ainsi son travail d'analyse des réalités migratoires. L'année 1999 est marquée par une « baisse de l'immigration permanente », c'est-à-dire des personnes obtenant un titre de séjour pour une durée supérieure à un an: de 140 000 personnes en 1998 on est passé à 111 000 personnes en 1999.

Cette baisse est due à la fin des effets de l'opération de régularisation de 1997 et de 1998. Le HCI constate une augmentation de 25% des titres « vie privée et familiale », qui montre la place grandissante du regroupement familial et des conjoints de Français.

A l'inverse, l'immigration dite « temporaire » progresse: l'augmentation est notable pour les demandeurs d'asile (+38% par rapport à 1998), les étudiants (+9%) et les travailleurs (+28%, essentiellement des informaticiens). Enfin, les acquisitions de nationalité française sont en hausse de 19% par rapport à 1998.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE**: un homme condamné en décembre pour vols à main armée par la cour d'assises de l'Isère à huit ans de prison a été remis en liberté le 18 janvier, après une erreur de procédure. Christophe Mehira-Chakal, trente-quatre ans, avait introduit en même temps que son avocat une demande de mise en liberté. La chambre de l'instruction avait répondu à sa demande, mais pas à celle de l'avocat: à l'expiration du délai, il a été remis en liberté.

■ **FAIT-DIVERS**: la sœur de l'une des disparues de l'Yonne a reconnu, mardi 23 janvier, des vêtements découverts lors des fouilles à Rouvray (Yonne) sur les sites où Emile Louis a affirmé avoir enterré ses victimes. M^{me} Ginette Lemoine, dont les deux sœurs Chantal et Bernadette ont disparu en 1977, a indiqué qu'elle avait reconnu plusieurs vêtements appartenant à Bernadette.

■ **SCIENCES**: la séquence du génome du colibacille *Escherichia coli* O157:H7, décryptée par un consortium américain, a été publiée, mercredi 24 janvier, dans l'hebdomadaire *Nature*. Ce séquençage était le préalable attendu pour mettre au point de meilleurs systèmes de surveillance et connaître les facteurs qui déterminent la virulence de la bactérie, responsable de graves intoxications alimentaires.



Pourquoi multiplier mes partenaires

alors qu'un seul suffit à combler nos attentes ?

Une seule réponse : Kyocera Mita. Un acteur unique de solutions bureautiques numériques vous ouvre le champ des possibles. Pour chaque personne, pour un groupe de travail ou pour toute l'entreprise, en noir & blanc comme en couleurs, Kyocera Mita éclaircit votre horizon. Ses imprimantes laser Ecosys ont fait leurs preuves. Performances, économies, connectivité : rien à ajouter. Sa gamme de copieurs associe fiabilité maximale et qualité irréprochable. Scanners et fax complètent sa panoplie pour offrir le plus large des choix. Un seul fournisseur pour répondre précisément à toutes ses attentes ? Que demander de plus ?

KYOCERA MITA FRANCE - Tél. : 01 69 85 26 28 - www.kyocera.fr

KYOCERA CORPORATION - www.kyocera.co.jp
KYOCERA MITA CORPORATION - www.kyoceramita.co.jp

The best solution.
That's what I want.*

KYOCERA
mita

* La meilleure solution. C'est ce que je veux.

Les stations de sports d'hiver des Alpes redoutent le réchauffement climatique

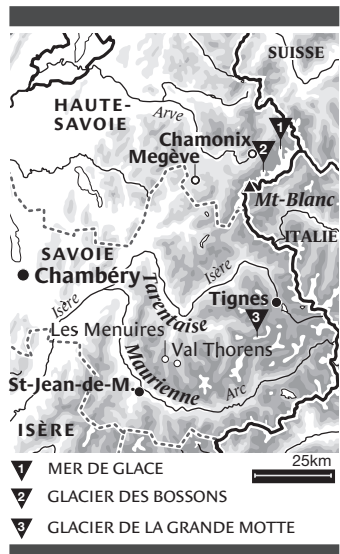
Les prévisions des scientifiques sur la diminution probable de l'enneigement inquiètent les professionnels du tourisme, surtout en moyenne montagne. Certains glaciers reculent déjà, la saison de ski pourrait être écourtée, et les sols, déstabilisés

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Jamais l'or blanc n'a aussi bien porté son nom. Et la menace de le voir se faire plus rare, pour cause d'effet de serre, ne peut qu'en accroître la valeur. La neige reste l'une des premières préoccupations des régions alpines. Or les prévisions des scientifiques ne risquent guère de les rassurer, en particulier dans les massifs de moyenne montagne où, cette saison encore, on scrute avec angoisse le ciel en espérant quelques flocons.

Selon le Centre d'étude de la neige de Météo France, le réchauffement climatique annoncé risque en effet de perturber fortement l'enneigement de ces stations de moyenne altitude, dont la saison pourrait, dans l'avenir, être écourtée d'une trentaine de jours (*Le Monde* du 6 janvier). C'est en Suisse, où 65 % du territoire est en zone de montagne, que la recherche sur ce thème est la plus avancée. Un vaste programme d'étude, mené entre 1992 et 1997 à la demande du Conseil fédéral, consacré aux changements climatiques et aux catastrophes naturel-



les (le PNR 31), tire des conclusions tout aussi pessimistes. Il souligne : « Si les hivers devaient devenir plus chauds, l'enneigement dans les domaines skiables ne serait assuré en 2050 qu'à partir d'une altitude de 1 500 mètres au lieu des 1 200 mètres actuels. » Les Suisses considèrent que, dans

l'Arc alpin, un réchauffement global aurait des effets sensiblement plus prononcés en hiver qu'en été, sur les plans écologique et économique.

« Le réchauffement du climat a un effet sur le pergélisol ou permafrost [sol gelé toute l'année]. Sa limite inférieure d'altitude est en train de remonter. D'où une déstabilisation des sols concernés et des mouvements de terrain. Ce phénomène a été sous-estimé par les entreprises de remontées mécaniques, dont les ancrages des pylônes sont souvent dans ce genre de sol », n'hésite pas à affirmer Michel Revaz, directeur adjoint de la Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra), qui réunit des organisations non gouvernementales de sept pays de l'Arc alpin.

« Effet de serre, changements climatiques et manque de neige auront des conséquences négatives sur le développement d'un tourisme durable », estime de son côté René Sourmia, membre du Club alpin et président de la section française de la Cipra. Il observe, en effet, une fuite en avant, ou plutôt vers le haut, dans l'aménagement de la

montagne : équipement des glaciers – sur lesquels on n'hésite pas à aller « racler » la neige pour la transporter plus bas –, installation de canons à neige qui contrai-

« Si les hivers devaient devenir plus chauds, l'enneigement ne serait assuré, en 2050, qu'à partir de 1 500 m au lieu des 1 200 m actuels »

gnent les communes à chercher de l'eau de plus en plus loin ou à creuser des lacs artificiels pour la stocker en période de fonte.

Les années sans neige de la fin des années 1980 ont, en effet, fortement incité les stations à accélérer l'équipement en enneigement artificiel (lire ci-contre). Ce sont

d'abord les puissantes sociétés de remontées mécaniques des grandes stations d'altitude qui ont donné l'exemple, car les sites de moyenne montagne ne disposent pas, bien souvent, de la surface financière nécessaire. Non seulement les installations sont coûteuses et consommatrices en eau, mais leur bon fonctionnement dépend de conditions particulières de température (en dessous de 3°C). Même Val-Thorens (Savoie), entre 2 300 et 3 200 mètres d'altitude, qui s'enorgueillit d'être la plus haute station d'Europe, a installé des canons jusqu'à 2 900 mètres. « Il y a une dizaine d'années, on faisait de la neige en novembre-décembre. Désormais, c'est toute la saison », remarque Bernard Guignonnet. Pisteur secouriste dans la station voisine des Menuires, il est responsable de l'usine à neige ouverte en 1986. Ses 280 canons arrosent près du quart d'un domaine skiable de 450 ha, en consommant plus de 300 000 m³ d'eau par saison.

« J'ai connu, dans le passé, des températures de -30°C l'hiver, à Tignes. Aujourd'hui, ça n'existe plus... Mais c'est surtout l'été que je remarque des changements. Sur le glacier de la Grande-Motte, des séracs se détachent à 3 500 mètres pour laisser place aux rochers. Pour moi, c'est la preuve que la Terre se réchauffe », remarque Antoine Favre, quatre-vingt-huit ans, ancien guide de haute montagne et moniteur de ski dans la station de Haute-Tarentaise. Depuis le début des années 1980, les glaciers ne cessent en effet de reculer. « Ce n'est pas la première fois que nous connaissons une période de régression. Nous avons notamment observé ce phénomène dans les années 1940 », tempère Christian Vincent, ingénieur au laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement de Grenoble. Il n'empêche. Dans la vallée de Chamonix (Haute-Savoie), la fameuse mer de Glace a perdu 150 mètres de long depuis 1993. Quant au glacier des Bossons, il a reculé de 550 mètres depuis 1983. « Il était utilisé comme école de glace, il y a une dizaine d'années. On n'y va plus, c'est devenu trop dangereux, trop exposé aux chutes de pierres ou de séracs », témoigne Jean-Lou Eberhart, guide de haute montagne. De manière générale, nombre de guides ont dû modifier leurs habitudes estivales en site glaciaire. Certaines courses ne sont plus du tout prati-

quées. D'autres, qui s'effectuaient en juillet-août, doivent être désormais en juin, pour des raisons de sécurité. Côté flore, les spécialistes se montrent plus circonspects. « Une différence de 0,5°C en plaine, ce n'est rien. Mais à 1 800 mètres, c'est quinze jours en plus pour une végétation qui pousse en deux mois », remarque toutefois Jean André, universitaire et président de la section de Savoie de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna). « La végétation forestière

La course aux canons à neige

Dans les stations de ski, les canons à neige sont devenus une priorité au même titre que les remontées mécaniques. Selon les chiffres du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM), qui dépend de la direction du tourisme, les stations ont dépensé, en 2000, un chiffre record de quelque 257 millions de francs pour les canons. En outre, 38 millions ont été dépensés dans la construction de bassins destinés à stocker l'eau.

Les Alpes du Nord concentrent 59 % des investissements et comptent plus de 80 stations équipées de canons. La hauteur de neige fabriquée durant la saison 1999-2000 varie de 26 cm à 1,44 m, le débit moyen horaire d'eau turbinée par installation est de 88 m³/h. Les canons sont surtout utilisés en novembre et décembre mais, selon le SEATM, janvier représente désormais 32 % des heures de production de neige artificielle.

a tendance à remonter en altitude. Est-ce dû au phénomène de déprise agricole touchant des zones d'altitude ou à la hausse des températures ? », s'interroge de son côté Xavier Gauquelin, ingénieur à l'Office national des forêts de Chambéry (Savoie). L'ONF a décidé de lancer cet été une étude dans la vallée de la Maurienne, dont elle dispose de 400 relevés botaniques réalisés dans les années 1950, et va essayer de découvrir si la flore a connu d'importantes modifications depuis cette époque.

Philippe Révil

Motos-neige : M^{me} Voynet presse les préfets de faire appliquer la loi

CHAMBÉRY

de notre correspondant

Dominique Voynet hausse le ton. Une circulaire de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, diffusée récemment, enjoit aux préfets d'appliquer rigoureusement la législation sur les motos-neige : trop d'infractions ont, en effet, été observées ces dernières années, en particulier en Haute-Savoie, Savoie et dans les Haute-Alpes. Sollicitée à plusieurs reprises par les associations de protection de la nature, très vigilantes, mais aussi par les maires et les professionnels des stations de ski, M^{me} Voynet a donc décidé de rappeler que la loi du 3 janvier 1991 est parfaitement explicite. Son article 3 précise que « l'utilisation, à des fins de loisirs, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige est interdite ». Seule exception, à l'article 4 : la pratique sur des terrains aménagés, réservés à cet usage.

Le recours à la moto-neige est admis pour des missions de service public, de police et de secours, pour l'exploitation des pistes de ski et remontées mécaniques, ainsi que pour le ravitaillement des refuges ou restaurants d'altitude non accessibles par la route. C'est sur ce point, notamment, que des dérapages se produisent. Certains maires de stations de ski se sont laissés aller à prendre des arrêtés illégaux autorisant, par exemple, les

propriétaires d'établissement d'altitude à convoquer leurs clients. « Les autorités locales, préfets, maires ou présidents de conseils généraux ne sont pas habilités à délivrer des autorisations exceptionnelles de circulation pour ce type d'engins », rappelle sèchement la circulaire, qui préconise même « l'immobilisation administrative » pour les engins des multirécidivistes.

En Haute-Savoie, le collectif « contre l'usage illégal de la moto-neige », qui réunit protecteurs de la nature, adhérents du Club alpin et chasseurs, se félicite du contenu du texte, tout comme la section de Savoie de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), systématiquement partie civile devant les tribunaux. « La loi a toujours été claire, comme la jurisprudence, en particulier celle de la cour d'appel de Chambéry, remarque André Collas de la Frapna Savoie. Les restaurateurs sont autorisés à transporter du ravitaillement, pas des clients. » Le syndicat national des professionnels des motos-neige, qui regroupe une centaine d'adhérents, annonce d'ailleurs son intention d'attaquer la circulaire devant le Conseil d'Etat. Son président, Christophe Tison, estime que le texte se montre beaucoup plus restrictif que la loi et dénonce « l'acharnement du ministère ».

Ph. R.



Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Plus d'espace.

Voyager et se relaxer peuvent être une seule et même chose. Surtout si vous disposez d'un siège ergonomique qui s'incline davantage vous offrant plus d'espace. En outre, vous pouvez compter sur plus de 300 salles VIP dans les aéroports du monde entier et sur la possibilité d'accumuler des points et de les utiliser en volant sur toutes les compagnies du réseau oneworld. Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Souriez.

Business

IBERIA

N°1 VERS L'ESPAGNE ET L'AMÉRIQUE LATINE.

oneworld



Ci-contre, le cimetière jouxtant la « maison de retraite » pour chevaux de tsars. En bas, Alexandre Kedrinski, à qui fut confiée la remise en état des ruines de Tsarskoïe Selo.

La nécropole des chevaux tsars

FIGÉ sous la neige, engourdi par le froid, c'est un endroit de bout du monde. Il n'est indiqué sur aucun guide, nul panneau n'en balise l'accès. Au bout du chemin qui y conduit à travers bois, le lieu est anonyme, silencieux, hors du temps. Nous ne sommes pourtant qu'à quelques centaines de mètres du site touristique le plus couru de Russie : la résidence d'été des tsars, à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Pétersbourg. Des millions de visiteurs découvrent chaque année les splendeurs du palais Catherine et déambulent dans les allées du parc Alexandre, mais aucun ne met les pieds ici, aux confins du domaine de Tsarskoïe Selo. Le touriste égaré prêterait-il seulement attention à ce qui ressemble à une cour de ferme, ceinte d'une grille mangée par la rouille, mitée par quelques cabanons et appentis ?

Seule une bâtisse de briques rouges retient le regard. Haute de deux étages, étrangement crénelée, elle est dominée par une tour cylindrique coiffée d'un chapeau de tuiles. Derrière le bâtiment, sous la couche de neige, on devine des tombes. Des alignements de tombes, parfaitement rectilignes, ainsi que les cimetières russes se caractérisent par leurs enchevêtrements. Ni cippes ni stèles, encore moins de croix sur ces tumulus rectangulaires, tous semblables, rangés par dizaines. Si, à première vue, les sépultures sont à taille humaine, aucun homme n'a jamais été inhumé ici. Pendant près d'un siècle, les tsars avaient pris l'habitude de s'y enterrer leurs chevaux. Les plus « méritants ». Ceux qui, pour services rendus, avaient eu le privilège de couler une vieillesse paisible dans le petit castel construit spécialement pour eux. Ce bâtiment, commandé en 1826 par l'empereur Nicolas I^{er} à l'architecte Adam Menelaws, a été la première « maison de retraite » pour chevaux du monde. Et jusqu'à la chute de Nicolas II, en mars 1917, cent vingt-deux enterrements de montures impériales ont fait de ce lieu la plus grande nécropole équine de l'histoire.

L'endroit n'est pas secret, mais il est peu connu. L'Union soviétique a ignoré ce lopin d'histoire tsariste, qui faillit disparaître à jamais, victime de la révolution, de la guerre, du vandalisme, puis de l'indifférence générale. Longtemps, on s'y promena sans trop y prêter attention. Puis,

Près de leur résidence d'été, au sud de Saint-Pétersbourg, les Romanov avaient bâti une maison de retraite pour leurs montures préférées. L'Ami, Segai, Milaya, Beauty, Serko y reposent encore parmi cent vingt-deux autres, dans un cimetière équin unique au monde



THÉRIE PRAT/CORBIS SYGMA

en 1952, l'administration russe en condamna l'accès pour y implanter un centre de fabrication d'engins pyrotechniques. Les norias de camions ont eu raison d'une trentaine de tombeaux et détruisirent de nombreuses dalles funéraires. L'ancienne maison de retraite servit ensuite d'atelier de réparation à la direction locale des beaux-arts, et les environs de dépôt d'ordures. Au milieu des années 1980, a-t-on appris depuis, il était question de « nettoyer » le site au bulldozer. Qui aurait pu s'en émouvoir ? Le cimetière des chevaux de Tsarskoïe Selo et son petit pavillon néogothique avaient depuis longtemps disparu des mémoires.

Aujourd'hui, pourtant, cet ensemble unique est proche de renaître. « Si tout va bien, nous pourrions le présenter aux touristes à l'automne prochain », affirme Alexandre Kedrinski, l'architecte en chef des monu-

ments historiques de Tsarskoïe Selo. Un petit miracle, fruit du hasard et surtout de la pugnacité d'un homme, un Français, Jean-Louis Gouraud, qui se bat depuis quinze ans avec une poignée d'amis russes pour ressusciter ce vestige des fastes impériaux. Ecrivain, éditeur, et passionné de cheval, ce bon connaisseur de la Russie a découvert l'existence du cimetière à Paris, en compulsant une vieille encyclopédie à la Bibliothèque nationale. « Je suis tombé sur un article paru en 1860 dans Le Magasin pittoresque – un peu le Sciences et Vie de l'époque », explique-t-il. L'auteur y décrivait « l'Hôtel impérial des chevaux invalides qui ont eu l'honneur de porter leurs majestés tsariennes » comme « un établissement probablement unique en Europe ». Sur la gravure réalisée par l'envoyé spécial du magazine, on voyait, au premier plan, les tombes alignées : « Chacune porte le nom de la monture honorée, celui du souverain qui l'a illustrée, souvent la date de la naissance et celle de la mort de la pauvre bête, quelquefois enfin des faits historiques », précisait l'article.

L'IDÉE d'une maison de retraite pour chevaux est venue à Nicolas I^{er} dès les premières semaines de son règne. Le temps de mater le coup d'Etat des décabristes, de faire pendre leurs leaders et d'envoyer en Sibérie une centaine de conjurés, cet homme, qui restera comme le « tsar de fer » ou « Nicolas la trique », n'eut rien de plus pressé que le confort des chevaux de son frère et prédécesseur, Alexandre I^{er}. Notamment L'Ami, la monture sur laquelle l'empereur de Russie était entré dans Paris, en 1814, à la tête des coalisés. Ce « grognard »

des campagnes anti-napoléoniennes profitera longtemps de l'écurie et de la prairie avoisinante avant d'être enterré dans le cimetière.

L'hôtel des chevaux invalides – sept boxes au rez-de-chaussée, l'étage étant réservé au logement des palefreniers – était un quatre étoiles. Après son inauguration, en 1830, le souverain se préoccupait lui-même de la température qui y régnait et de la qualité du foin servi. « Certains chevaux sont morts à trente-six ou trente-sept ans grâce aux bonnes conditions de ce pensionnat », précise Alexandre Kedrinski. En 1859, le reporter du Magasin pittoresque y avait vu « une bête de vingt-cinq ans, dont les aplombs étaient aussi beaux que ceux d'un jeune poulain ». Outre L'Ami et Segai, deux montures de son frère, Nicolas I^{er} y installa trois des siennes, Milaya, Beauty et Alexandre, ainsi que celles de son épouse, Mathilda et Fritz. Dès son ouverture, la pension affichait complet, et l'on ne cessera par la suite d'en accroître la capacité.

A la mort du premier pensionnaire, le 7 avril 1834, le tsar donne l'ordre de « l'enterrer à côté de sa maison » ; il dicte lui-même l'épithaphe du cheval Beauty, « qui a servi sa Majesté impériale pendant vingt-quatre ans ». L'inscription, commandée au marbrier de la cour Stiepan Anisimov, servira de modèle aux suivantes, d'abord sur des plaques de marbre incrustées dans le grès des dalles, puis directement dans le calcaire de Poutsilovo, qui servira à toutes les tombes à partir de 1844. A cette date-là, il y avait déjà dix tombeaux, sur trois rangées. A l'étage de la maison de retraite, on avait rassemblé les selles, harnais et autres accessoires de valeureuses montures ; c'était l'amorce d'un petit musée dont Gams, le Philippe Starck de l'époque, avait signé le mobilier.

Jean-Louis Gouraud ne connaissait pas tous ces détails lorsqu'il referma Le Magasin pittoresque, mais sa décision était prise, il fallait qu'il voie sans délai « ce lieu spécialement émouvant pour tout amateur de chevaux ». Sans délai ? Il dut patienter des années, car l'URSS des années 1980 ne répondait à aucune de ses demandes : ce cimetière existe-t-il encore, où est-il, puis-je le visiter ? Une chape de silence semblait être tombée sur le mythique sanctuaire. Jean-Louis Gouraud profitait de ses passages à Moscou pour tenter de percer le mystère, jusqu'à ce que, par ses relations dans le milieu de l'édition soviétique, il rencontre Natacha Lapchena, une chercheuse de l'Insti-

tut du cheval, qui se proposa de le conduire au fameux cimetière : « Son vieux maître d'équitation le lui avait fait découvrir, vingt ans auparavant. »

Le 2 octobre 1988, Natacha, Jean-Louis et un ami commun débarquent donc à Leningrad avec des mines de conspirateurs, gagnent Tsarskoïe Selo, qui s'appelait alors Pouchkine, se glissent subrepticement dans l'enceinte interdite au public, et découvrent... l'ampleur des dégâts. Une végétation sauvage à tout envahi. Autour de l'écurie, c'est un bric-à-brac de statues cassées, de ferrailles rouillées et de gravats divers. Trois ou quatre pierres funéraires, gravées en calligraphie cyrillique, émergent des herbes folles. Ici ou là, des morceaux de dalles jonchent le terrain. Et c'est tout, le reste de la nécropole semble avoir été englouti par l'oubli. L'émotion des visiteurs clandestins se transforme en colère quand la gardienne des lieux leur parle du bulldozer. « Heureusement, en 1988, c'était le début de la perestroïka, se souvient Jean-

Au cimetière de Tsarskoïe Selo, il n'y avait pas que des chevaux d'apparat. Mais des guerriers et des champions, vénérés par les Romanov comme de véritables serviteurs de l'empire

Louis Gouraud. Natacha avait des copains à la télévision de Leningrad, nous avons rameuté quelques amis pour crier au scandale. Tant et si bien que les autorités de l'époque, émues par tout ce ramdam, loin de raser le site, prirent au contraire quelques mesures de sauvegarde. »

Les dalles sont mises à l'abri sous un hangar, mais le sauvetage s'arrête là. Il n'y a pas un rouble pour faire revivre les fantômes équestres du tsarisme. Jean-Louis Gouraud le comprend au fil de ses visites sur place : « Restaurer la maison de retraite des chevaux et le cimetière, on voudrait bien, mais avec quel argent ? », lui répond Ivan Saoutov, le directeur de l'« Ensemble des parcs et palais de Tsarskoïe Selo », aujourd'hui classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le Français s'entête, il trouvera l'argent. Mais comment faire appel à la générosité publique pour une cause aussi marginale, et dont personne n'a entendu parler ? Il crée un comité et lance des opérations commerciales dont

les profits sont consacrés à la réhabilitation du site : une anthologie de textes sur le cheval en 1995, puis des spectacles équestres. « 10 000 dollars ont été remis en 1997 à Ivan Saoutov pour financer les premières études, 14 000 autres en 1999 pour lancer les travaux. »

Sur place, Alexandre Kedrinski, l'homme à qui l'on confia la mission de relever les ruines de Tsarskoïe Selo en 1944, reprend du service, à plus de quatre-vingts ans, pour coordonner les opérations. Comme pour le reste du domaine, il s'agit de restaurer scientifiquement, à l'identique, le cimetière perdu. Une jeune archéologue, Katia Kourova, est chargée des fouilles ; elle se plonge dans les archives – heureusement fort riches – des écuries royales pour retrouver la topographie des lieux, les identités des bêtes et les épitaphes. « En 1997, nous n'avions que quarante-cinq noms, se souvient-elle. Aujourd'hui, nous en avons retrouvé cent. Quatre-vingt-seize tombes ont été localisées et restaurées. »

Au printemps, le terrain sera drainé, puis engazonné, les allées redessinées, des arbres replantés à leur place d'origine, et les soixante-cinq dalles déjà refaites pourront être posées sur les socles. Dans son petit atelier, à l'intérieur même du cimetière, Alexandre Vassiliev ne connaît pas de répit. Ce sculpteur sur marbre de quarante-sept ans montre avec fierté sa dernière production : la dalle d'un jument ayant appartenu à l'épouse d'Alexandre III, Chesnot, morte en 1909. Dix-huit autres plaques sont campées contre les murs du local, reconstituées partiellement ou en totalité. « Je choisis moi-même les pierres dans les mines de Poutsilovo en respectant les couleurs et les veines », dit-il. Sur son établi, encore à l'état de puzzle, la pierre tombale de Serko, un petit cheval gris donné en cadeau au tsarévitch, futur Nicolas II, par un lieutenant de cosaques. En 1890, l'homme et sa monture venaient de traverser la Russie, du fleuve Amour jusqu'à Saint-Pétersbourg – 9 000 kilomètres en moins de deux cents jours.

AU cimetière de Tsarskoïe Selo, il n'y avait pas que des chevaux d'apparat, tout juste bons à poser avec leurs majestés pour les portraits de famille ou les statues équestres. Mais des guerriers et des champions, vénérés par les Romanov comme de véritables serviteurs de l'empire. « L'histoire de ces chevaux est associée aux victoires et aux exploits des souverains, précise Elena Tarkhanova, une historienne d'art, coordinatrice du Comité Tsarskoïe Selo à Saint-Pétersbourg. Ils sont un élément de l'histoire de la Russie. On ne peut pas représenter la Cour impériale sans ses chevaux, les meilleurs du monde, qu'elle achetait aux quatre coins de l'Europe. »

Les excès du Conseil constitutionnel

par Roger Pinto

Le contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois est d'un maniement délicat. Ses adversaires les plus radicaux affirment que ses magistrats ne peuvent maintenir la prudente réserve qu'ils ont l'obligation de s'imposer. Ils empiètent, sous le masque du droit, sur le domaine politique.

Dans une critique sarcastique, René de Lacharrière, juriste rigoureux, constate que nos juges constitutionnels « disposent d'un pouvoir suprême de censure confié à neuf personnes totalement irresponsables, arbitrairement désignées et, de surcroît, en fait le plus souvent choisies selon les aimables critères de la faveur personnelle » (*Pouvoirs*, n° 103, 1980).

L'institution du Conseil constitutionnel a profondément évolué, tant par la qualité et l'expertise de ses membres que par l'autolimitation de ses décisions.

En 1982, le Conseil avait affirmé un principe fondamental de son obligation de réserve : le juge constitutionnel se refuse à examiner la constitutionnalité d'une disposition législative qui n'a pas d'effet normatif immédiat. Saisi de dispositions législatives concernant la planification, il constate que, « en raison même de leur caractère inopérant, il n'y a pas lieu d'en faire l'objet d'une déclaration de non-conformité à la Constitution ». Il s'agit de « pures déclarations d'intentions » (82-142 D.C. du 27 juillet 1982, réforme de la planification). Le même principe est appliqué par la Cour suprême des Etats-Unis, toujours unanime sur ce point. Il trouve son fondement dans le pouvoir exorbitant de la Cour de prononcer l'invalidité des lois. Elle n'examine la constitutionnalité de la loi qu'en cas de « stricte nécessité ». Et ce, dès 1972.

Mais en 1991, le Conseil constitutionnel décide que « la mention faite par le législateur du "peuple corse" composante du peuple fran-

çais est contraire à la Constitution » (décision n° 91-290 D.C. du 9 mai 1991, loi portant sur le statut territorial de la Corse). L'examen des motifs de la décision montre que le concept de « peuple corse », qualifié de « juridique » par le Conseil n'a, par lui-même, aucun effet de

prête l'article 2 de la Constitution – « La langue de la République est le français » – comme interdisant de donner valeur officielle quelconque à la langue tahitienne et aux autres langues polynésiennes. Sous cette réserve d'interprétation, il déclare conforme à la Cons-

L'affirmation de l'existence « d'un peuple corse composante du peuple français », est symbolique et politique.

Sa censure a pesé cruellement sur le problème corse

comme on le reconnaît aujourd'hui

droit. Il est dépourvu de tout caractère normatif. Il relève de l'imprécatore. Le statut de la collectivité territoriale de Corse n'est pas affecté et demeure dans son ensemble tel que le législateur l'a adopté.

L'affirmation, aussi blessante et dramatique soit-elle pour certains, de l'existence d'« un peuple corse composante du peuple français », est symbolique et politique. Sa censure a pesé cruellement sur le problème corse comme on le reconnaît aujourd'hui. L'interprétation de la Constitution ainsi adoptée ne s'imposait nullement au Conseil. Elle sort de la compétence du juge constitutionnel. Elle fait échec au principe selon lequel entre deux interprétations possibles de la loi, le juge doit choisir celle qui la sauve.

Cet excès de pouvoir du juge constitutionnel, son intrusion politique dans l'interprétation de la Constitution, s'est étendu en matière linguistique. Dans sa décision du 9 avril 1996 relative à la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française (n° 96-373 D.C.), le Conseil inter-

titution les dispositions de la loi organique qui permettent l'utilisation de ces langues. Le Conseil donne ainsi une interprétation extensive au texte constitutionnel. Il fait un choix politique contraire à la réserve que son statut requiert.

Par sa décision du 15 juin 1999 (Charte européenne des langues régionales ou minoritaires), il persiste dans ces errements et les aggrave. Il adopte une interprétation extensive des engagements internationaux acceptés par la France dans cette Charte. Contredite non seulement par le gouvernement français mais par les dispositions mêmes de la Charte. Le Conseil se refuse à donner effet juridique à la « déclaration unilatérale » faite par la France au moment de la signature de la convention. Il ignore les dispositions du traité qui, d'une part, permettent aux Etats de désigner dans leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion, les langues auxquelles s'appliquent la Charte et, d'autre part, de limiter les engagements qu'ils prennent.

Le Conseil constitutionnel affirme que, malgré les limitations énoncées par la France, les « objectifs et principes » énumérés par la Charte (partie II) s'appliquent même aux langues non désignées par notre pays pourvu qu'elles y soient pratiquées. Le Conseil donne à ces « principes et objectifs » une portée normative propre. Ce qui n'est pas le cas. Le Conseil constitutionnel ne tient donc pas compte de la « déclaration unilatérale » de la France.

Cependant, cette interprétation française est consacrée expressément par le Conseil de l'Europe. Dans son rapport explicatif sur la Charte (Conseil de l'Europe, 1993), le Conseil de l'Europe constate que celle-ci « vise à protéger et à promouvoir les langues régionales et minoritaires et non les minorités linguistiques » (§ 11). Il note que les dispositions des « objectifs et principes » ne constituent pas des règles précises de mise en œuvre (§ 57).

Le Conseil constitutionnel déforme le texte et la portée de la Charte. Il va plus loin. Il réaffirme la doctrine constitutionnelle consacrée dans l'affaire du « peuple corse ». Son caractère politique apparaît nettement dans les polémiques que la décision du 15 juin 1999 a immédiatement suscitées. Or il appartient au pouvoir politique, non au juge, de définir la nature profonde de notre régime constitutionnel, intégriste ou volontariste.

Certes, une révision de la Constitution est susceptible de redresser l'abus de pouvoir du juge. Elle n'a pas lieu de plein droit. La décision du juge constitutionnel justifie le refus d'ouvrir les procédures prévues. Elle érige un obstacle supra-constitutionnel. Le refus du président de la République de donner suite à la proposition de révision du gouvernement en est la conséquence logique.

Le Conseil constitutionnel a substitué, dans les trois décisions

prises ici en cause, au pouvoir de contrôle un pouvoir de direction constituante qui ne lui appartient pas. Sa jurisprudence devrait retrouver, à l'avenir, les limites normales de sa juridiction dont l'existence est indispensable à la protection de nos droits et libertés.

L'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pourrait l'y contraindre. Elle tend à appliquer aux juridictions constitutionnelles les dispositions de la convention qui définissent les conditions nécessaires d'un « procès équitable ». Le Conseil constitutionnel se doit d'exercer sa fonction juridictionnelle en respectant les garanties fondamentales qu'elle impose.

Roger Pinto est professeur émérite à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne et président honoraire du Tribunal administratif des Nations unies.

Un spectre hante Israël

Suite de la première page

Leur confrontation est passée par quatre grandes phases.

– Un face-à-face violent, une double présence sur la terre de Palestine, opposant la colonisation sioniste au peuple palestinien aspirant à l'indépendance et à la souveraineté. Cette phase, celle du mandat britannique, se termina par l'expulsion des Palestiniens et la proclamation de l'Etat d'Israël en 1948.

– Une période de déni mutuel d'existence que résume ce redoutable énoncé : l'existence de l'un des deux adversaires ne peut être assurée que par la disparition de l'autre. « Vous n'existez pas », claquent les Israéliens à l'égard des Palestiniens, et ces derniers leur répondent : « Vous n'existerez plus. » Commencée après le 15 mai 1948, cette phase, la plus dure à ce jour, a couvert quatre décennies, connu quatre guerres régionales ponctuées d'affrontements et de violences. Elle fut également marquée par la renaissance du mouvement national palestinien et l'obstination d'un peuple à ne pas disparaître. Elle a abouti, au terme d'innombrables épisodes et rebondissements, à un tournant historique, celui de l'échange, la veille de la signature des accords de paix en 1993, de lettres de reconnaissance réciproque et simultanée entre les deux adversaires. Nourri d'un optimisme d'autant plus grand que l'impasse avait été longue, l'espoir revint qu'il était possible de briser l'équation du double déni d'existence, dès lors que les principes d'égalité et de réciprocité seraient au rendez-vous.

– La troisième phase suivit l'échange de reconnaissances. Elle imposait des révisions déchirantes pour l'un et l'autre des deux camps. Pour les Palestiniens, l'engagement dans le processus de paix s'accompagnait – ce fait est capital et sans doute est-ce l'une des raisons du fait qu'il est passé sous silence dans l'ensemble des « analyses » que nous lisons ici ou là – d'une blessure infinie, celle de l'acceptation du principe du partage de leur patrie et du fait que leur Etat ne s'établira que sur 20 % de la patrie palestinienne. Pour les Israéliens aussi, l'heure des choix brutaux, dont le premier de tous, celui de l'intériorisation du principe d'égalité entre les Palestiniens, les Arabes et eux, avait sonné. Elle imposait – c'est la différence profonde entre « faire la guerre » et « faire la paix » – qu'ils se fissent violence à eux-mêmes, non plus à l'adversaire. Face à ce défi, Israël a reculé. Bien qu'engagé par les promesses de leurs négociateurs, ses gouvernements successifs ont, pour se soustraire à l'épreuve, multiplié les faits accomplis, au premier rang desquels la colonisation. Neuf ans après l'inauguration du processus de paix, écrasés et las d'attendre, la société, le camp de la paix palestinien, non les « extrémistes », se sont soulevés.

– La phase actuelle du conflit est bien celle-ci qui place Israël et l'Autorité palestinienne devant une double échéance : la fin de l'occupation certes, mais aussi, surtout, la fin du conflit. Les conditions de la fin de l'occupation – démantèlement des colonies, retrait de tous les territoires occupés, dont Jérusalem-Est, naissance d'un Etat palestinien indépendant et souverain –, quoique extrêmement difficiles à mettre en œuvre, sont évidentes. Celles de la fin du conflit, au premier rang desquelles la solution de la question des réfugiés, se révèlent infiniment plus difficiles, quasiment impossibles, à satisfaire.

D'où vient cette difficulté particulière ?

Pour les négociateurs palestiniens, le droit au retour – qui n'est pas le pendant de la loi israélienne du retour – est un droit humain inaliénable, non un droit à immigrer dans un pays donné. Ce droit n'est donc pas négociable, mais son application, sa mise en pratique, le

Pour les négociateurs palestiniens, le droit au retour – qui n'est pas le pendant de la loi israélienne du retour – est un droit humain inaliénable, non un droit à immigrer dans un pays donné

sont, dès lors que ce droit est reconnu. On le voit bien, cet énoncé recèle non seulement une position de principe, mais aussi un ordre de séquence, deux phases en somme : la reconnaissance du droit doit précéder son application ; elle est impérative pour pouvoir négocier, c'est-à-dire relativiser, sa mise en pratique. Le premier temps donc est la condition de l'avènement du second.

Ayant inversé cet ordre, Israël, qui espère ainsi échapper à l'obligation de reconnaître sa responsabilité dans l'expulsion, n'aborde que l'application du droit au retour, qu'il présente comme forcément maximaliste, donc inacceptable. « Israël n'acceptera jamais d'être noyé sous le raz-de-marée des réfugiés », affirme-t-il.

D'où vient l'immense difficulté d'Israël, toutes tendances politiques confondues, à reconnaître le droit au retour ? Il faut aborder le nœud originel du conflit pour y répondre.

Percevant Israël comme un « bien absolu », car fondé en réponse, en riposte, contre un « mal absolu » – la persécution des juifs qui culmina avec la barbarie nazie –, les Israéliens ne peuvent concevoir que leur Etat soit né d'une injustice faite à un autre peuple. Plus grave, toute reconnaissance de cette injustice est comprise par eux comme suicidaire : reconnaître ce qu'ils ont fait aux Palestiniens équivaudrait pour

les Israéliens à entériner à terme la disparition de leur Etat.

Peut-on reconnaître l'existence de l'Autre palestinien sans pour autant renier la sienne ? Le dilemme, en apparence insoluble, le défi historique auquel est confronté Israël, sont là.

J'ai dit plus haut que cette tragédie pouvait connaître un heureux dénouement à condition que ses acteurs assument tout à la fois un devoir de vérité, un désir de justice et une éthique politique de la réconciliation.

Or, et aussi paradoxal que cela puisse paraître en ces temps d'affrontements et de répression meurtrière, un chemin a déjà été parcouru dans cette voie.

Les travaux des historiens des deux bords, des Israéliens surtout qui ont entrepris la révision du récit officiel des événements de 1948, sont là pour le montrer. De même, le désir de justice et de paix est indéniablement présent chez nombre d'Israéliens de bonne volonté. Il n'en va pas de même pour l'éthique politique de la réconciliation, cette valeur supérieure qui fait toute la différence entre la fin de l'état de guerre et la paix véritable, entre la « paix froide » et la paix des cœurs.

Or cette dernière est précisément indissociable de la reconnaissance du droit au retour par Israël.

Cette réconciliation, je sais que les Israéliens, nombre d'entre eux me l'ont affirmé au cours de conversations sincères, la souhaitent. Ils ont peur néanmoins de franchir le pas, de courir le risque, immense à leurs yeux, de se retrouver soumis à une sorte d'escalade des revendications palestiniennes. Je sais également qu'ils ne nous font pas confiance, tout comme nous ne leur faisons pas confiance.

Je sais aussi que le risque qu'ils appréhendent existe. Mais j'ai la conviction qu'il n'y a d'autre issue que de le courir, tout comme les Palestiniens l'ont fait lorsqu'ils ont adhéré à l'idée de la coexistence.

Israël est obsédé, depuis sa fondation, par l'idée de sa reconnaissance, de son admission, de son acceptation. Il sait, même s'il a une grande difficulté à l'admettre publiquement, que son acceptation ne peut être pleinement et durablement assurée ni par son redoutable appareil militaire ni par les relations diplomatiques qu'il entretient avec l'ensemble des grandes puissances de ce monde.

Israël sait qu'il ne suffit pas d'être légitime pour ses citoyens, que la légitimité complète, aboutie, celle à laquelle il affirme aspirer – les juifs devraient être plus aptes que d'autres à entendre mon propos –, dépend du pardon que seule sa victime, le peuple arabe de Palestine, peut donner.

Et mon peuple, je l'affirme ici, le donnera dès lors qu'Israël abandonnera l'alibi de l'adversité arabe « éternelle » pour oser se regarder dans son miroir et reconnaître que, en Palestine, c'est l'Autre palestinien qui fut sa victime.

Alors, le peuple palestinien, démuné, occupé et persécuté, mais debout, engagé depuis un siècle dans un irréductible combat pour sa liberté, sera au rendez-vous de la réconciliation et de la paix.

Elias Sanbar

swissair

AIR LIBERTE

AFM

AIR LITTORAL

sabena

Il n'y a pas que les sports d'hiver en hiver.

Tarifs promotionnels au départ de Paris Orly :

Los Angeles : 2050 F HT A/R

Rome : 1350 F HT A/R *

Nice : 510 F HT A/R

Prague : 1435 F HT A/R *

Toulouse : 495 F HT A/R

New York : 1690 F HT A/R *

Fort de France : 2350 F HT A/R

Montpellier : 490 F HT A/R

Douala : 3825 F HT A/R *

Ainsi que d'autres destinations...

Les périodes de ventes, de voyages et les tarifs sont soumis à des conditions particulières. Renseignez vous auprès de votre agence de voyages ou contactez le

0820 340 350 (0,78 F TTC/mn)

* taxes d'aéroport comprises entre 69 F et 560 F. Ces taxes sont soumises à des modifications sans préavis. * via Zurich ou Bruxelles.

La Shoah et ces images qui nous manquent

L'EXPOSITION de photographies « Mémoire des camps », qui se tient actuellement à l'hôtel de Sully, pose, comme l'atteste le débat qu'elle a d'emblée suscité, la question du rôle et de l'utilisation de l'image dans la mémoire d'une période particulièrement sombre de l'histoire du monde occidental. Ce n'est pas un hasard. Dans la mémoire collective des camps nazis, il est probable que l'image a joué, et continue plus que jamais de le faire, un rôle plus important que l'écrit. Attestant le sentiment d'épouvante lié à la découverte des camps davantage que la réalité complexe qu'ils recouvraient, les images prises lors de leur libération firent pourtant l'objet d'utilisations souvent aléatoires sur le plan historique, depuis les photos de presse et les actualités cinématographiques diffusées sur le moment, jusqu'aux grands films de montage ultérieurs, tel l'inoubliable *Nuit et brouillard*, d'Alain Resnais (1956). C'est l'imprécision de cet emploi – conjuguée aux impératifs idéologiques de l'après-guerre – qui a favorisé la perception de la barbarie nazie sous les espèces d'un système concentrationnaire homogène, dont les victimes auraient été indifférenciées.

Cette vision va être remise en cause à partir de 1961, date à laquelle deux événements – le procès Eichmann à Jérusalem et la parution du livre de Raoul Hillberg (*La Destruction des juifs d'Europe*) aux Etats-Unis – mettent l'accent sur la spécificité du sort réservé aux juifs, victimes d'une extermination industriellement programmée. Cette « découverte » est lourde de conséquences sur le plan de la figuration de cette période. La nature même de l'entreprise, qui consiste à effacer les traces de la destruction – les corps comme les moyens et les lieux d'extermination –, implique qu'on ne dispose pas d'images qui rendent compte de ce crime. Ce qui a disparu d'un paysage ne figure pas sur la photo. Nul hasard si les Soviétiques, libérateurs d'Auschwitz, furent tentés, à des fins de propagande, de reconstituer la libération du camp dans un film d'Alexandre Voronzov, qui ne fut finalement jamais montré.

UNE INADÉQUATION QUI CHASSE L'AUTRE

Certaines de ces images, à l'instar de celles reconstituées à Birkenau par la cinéaste polonaise Wanda Jakubowska, pour son film *La Dernière Etape* (1948), n'en furent pas moins réutilisées plus tard comme de véritables documents d'archives. Toutes les images connues, s'agissant de ce crime-là, sont donc, sinon fausses, du moins inappropriées. Y compris, et peut-être surtout, celles des monceaux de cadavres découverts dans les camps de concentration, dont la spectaculaire horreur est encore loin du compte. C'est que le génocide, qui fait disparaître les cadavres, abolit jusqu'à l'existence des victimes.

Les implications de ce constat terrifiant nourrissent de bout en bout le film de Claude Lanzmann, *Shoah* (1985), réalisé sans images d'archives et à partir du témoignage des rescapés des commandos spéciaux affectés aux crématoires. C'est une étape fondamentale dans la figuration de cet événement qu'on va désormais appeler la Shoah, non sans qu'une durable polémique ne prenne forme à cette occasion. Elle concerne, en raison même de l'inexistence des images, la possibilité d'en produire, par le biais de la fiction. A ceux qui s'y refusent pour des raisons de morale esthétique (de Claude Lanzmann à l'auteur de *Drancy Avenir*, Arnaud des Pallières), s'oppose une ligne qui relie Marvin Chomsky (*Holocauste*, 1978) à Roberto Benigni (*La vie est belle*, 1999), dont il y a lieu de croire qu'elle est en passe de s'imposer.

C'est donc le pathos consolateur de la fiction qui confère désormais une figure au désastre, en se superposant à la pédagogie de l'horreur fondée sur les images d'archives.

Ce n'est jamais, s'agissant de la Shoah, qu'une inadéquation qui chasse l'autre. Car il n'appartient sans doute pas à l'image, ou du moins pas à elle seulement, de rendre compte de cette réalité. Le débat sur l'existence des images de l'extermination qui a récemment mis aux prises Claude Lanzmann, Jean-Luc Godard et Jorge Semprun, est à ce titre un faux débat. La focalisation de la polémique liée à l'exposition « Mémoire des camps » autour des quatre photos prises clandestinement près des crématoires de Birkenau (depuis une chambre à gaz ou depuis un autre bâtiment ?) atteste davantage l'insupportable manque des images de l'extermination que l'information définitive qu'elles administreraient sur celle-ci. Cela ne signifie pas qu'un quelconque interdit pèse désormais sur les images liées à cette période – l'histoire de la photo et celle du cinéma ne se sont pas arrêtées à Auschwitz, et des centaines d'œuvres ont depuis évoqué ce sujet – mais plus fondamentalement que cet événement a soudain ébranlé l'innocence de notre regard sur le monde et la croyance en l'universalité rédemptrice de l'image.

Cette ère du soupçon trouve son origine dans la singulière absence de regard des morts-vivants découverts lors de la libération des camps. Ce regard qui n'appartient ni à la vie ni à la mort, le philosophe italien Giorgio Agamben – dans un ouvrage décisif intitulé *Ce qui reste d'Auschwitz* (Ed. Rivages, 1999) – le compare, en se référant à

Primo Levi, à celui qui a vu la face de la Gorgone, qui est tout à la fois l'impossibilité de la vision et ce qu'on ne saurait ni pas voir. Les images exactes d'Auschwitz seraient à ce titre celles évoquées par le cinéaste Harun Farocki dans *La Guerre, inscrite sur les images du monde* (1988) : des photographies du camp prises à sept mille mètres d'altitude, le 4 avril 1944, par des avions de reconnaissance américains, dont les lecteurs déchiffrent toutes choses existantes, sauf la présence des chambres à gaz.

Ce cas peut servir à éclairer la polémique suscitée par l'exposition. Consacrée dans son immense majorité, par la force des choses, aux photographies de l'univers concentrationnaire, elle est littéralement hantée par l'absence quasi totale de photos relatives à l'extermination, sans pour autant conférer à cette lacune la mise en place qui aurait permis au visiteur d'en prendre la mesure. Le débat est donc lié pour partie à la maladresse des organisateurs, mais il relève aussi du fait que la Shoah – comme le rappelle Annette Wieviorka (*Le Monde* du 19 janvier) – est désormais devenue, pour le meilleur et pour le pire, « l'image dominante » dans la mémoire de cette période. Obtenue par sédimentation d'une série d'images largement inappropriées, elle n'en constitue pas moins aujourd'hui une croyance, fondée sur l'appropriation collective et « imagée » de l'événement. Si voir, c'est croire, comment admettre dès lors, s'agissant de la Shoah, que l'image est précisément ce qui manque ?

Jacques Mandelbaum

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



L'Europe à l'heure de la panne franco-allemande

SIX SEMAINES après Nice, l'Europe s'interroge encore sur les retombées de ce sommet européen, et peine à identifier la direction vers laquelle elle doit se projeter. Il ne s'agit pas tant du résultat, que l'on sait médiocre, que de l'état du relatif consensus qui fondait jusque-là les progrès de la construction européenne. Alors que quelques voix, celles de Gerhard Schröder et Romano Prodi en particulier, appellent à se lancer dans l'ambitieuse étape suivante que pourraient constituer l'élaboration d'une Constitution européenne et la répartition des compétences entre pouvoirs politiques nationaux et institutions communautaires, d'autres responsables européens demandent un temps d'arrêt, afin de dresser un état des lieux : au moment où ils doivent se préparer à accueillir douze pays candidats au sein de leur Union, les Quinze partagent-ils une vision suffisamment cohérente de leur destinée commune ?

Les deux démarches – action et réflexion – peuvent être menées parallèlement, à condition de ne pas se contenter de faux-semblants, et de lever au moins deux préalables : l'abcès de la relation franco-allemande doit être crevé, et il est urgent d'apporter une réponse à la « crise du politique », cet avatar linguistique du « déficit démocratique », qu'illustre le contraste entre le manque d'ambition manifesté par les chefs d'Etat et de gouvernement à Nice et le désir croissant d'Europe des Européens. Encore faut-il ne pas se tromper de cible : pointer du doigt, comme l'a fait Hubert Védrine, l'« erreur collective d'appréciation » d'une presse internationale frappée de cécité devant le « succès » de la présidence

française paraît relever du dépit. A tout prendre, le constat roboratif dressé par le président de la Commission européenne semble plus fondateur : à Nice, les Quinze se sont montrés « plus soucieux de s'assurer la possibilité de bloquer l'action future de l'Union, plutôt que d'avoir une chance de faire avancer la cause commune », a souligné M. Prodi.

La France a sur ce point une responsabilité particulière. La rencontre franco-allemande de Rambouillet, en mai dernier, ne fut que l'illusoire camouflage d'une relation bilatérale profondément dégradée. Les divergences entre Paris et Berlin sur la répartition des voix au conseil des ministres, à laquelle l'Allemagne pouvait prétendre en raison de son poids démographique, se sont manifestées à Nice par des non-dits faisant naître, de part et d'autre, rancœurs et rancunes. Il s'agissait alors – il s'agit toujours –, d'un vrai débat historique : comment reconstruire à l'Allemagne un poids politique correspondant à sa puissance économique ? Les deux pays veulent-ils encore jouer le rôle d'avant-garde qui fut le leur dans la construction européenne ? Pour cela, sont-ils d'accord sur une vision commune de l'avenir de l'Europe, et sur sa forme d'organisation politique ?

Eluder davantage ces questions ne sera plus possible, pour au moins deux raisons : d'abord parce que, tout en étant au centre du malaise franco-allemand, de telles interrogations se posent, collectivement, à l'Europe. Ensuite, parce que – et Nice aura été un avertissement – il n'y aura pas de nouvelle avancée européenne, à plus forte raison si le débat qui s'engage sur l'avenir de l'Europe doit déboucher, comme

prévu, sur une nouvelle conférence intergouvernementale en 2004, sans un véritable projet politique franco-allemand. « Nous avons souvent l'impression qu'il y a deux France, analysés un diplomate allemand : l'une est dynamique et innovante sur le plan économique ; l'autre se construit des "lignes Maginot" politiques. Elle tente de conserver un statut en Europe dont elle sait pourtant qu'il ne correspond plus à la réalité politique. »

UNE SORTE DE REVANCHE

Les Allemands demandent avec insistance un tel débat, reconnaît un haut diplomate français. « Jusqu'à présent, nous avons fait la sourde oreille, ajoute-t-il, peut-être parce que nous ne savons pas vraiment quelle Europe nous voulons, et que nous ne nous habituons pas à une Allemagne décomplexée. Nous savons que l'Europe de Monnet ne peut plus être la seule référence, mais nous sommes profondément influencés par notre tradition centralisatrice et colbertienne, et nous ne savons pas vraiment que penser de l'Europe à vingt-sept qui se dessine ». A Nice, les Français ont eu le sentiment que l'Allemagne, longtemps cantonnée par la France dans le rôle de « junior partner », prenait une sorte de revanche, ce qui est probablement vrai. Le week-end dernier, à Berlin, Gerhard Schröder a pris ses distances avec le « modèle intergouvernemental » dont Jacques Chirac s'est fait l'avocat, et a prôné davantage d'intégration. Il est peu probable que la France relève un tel défi, qu'elle estime prématuré. Pour cette raison, et plus encore parce que les perspectives électorales de l'année prochaine, en France comme en Allemagne, ne sont pas propices à des initiatives

politiques et européennes audacieuses, il ne faut sans doute pas trop attendre du rendez-vous de Strasbourg, le 31 janvier, avec Gerhard Schröder, présenté comme l'occasion d'une relance franco-allemande. Au mieux, il s'agira de tenter de rétablir un climat de confiance, ce qui n'est pas rien. Ce calendrier signifie qu'il ne restera plus qu'une année – 2003 –, pour donner forme au vaste débat qui doit théoriquement s'engager cette année sur le devenir de l'Europe. C'est bien court. D'autant que jamais le décalage entre les gouvernements et l'opinion publique européenne n'est apparu aussi profond, en particulier en France et en Allemagne. Un récent sondage publié par *Le Monde* l'a montré : la confiance dans les institutions européennes décroît, la méfiance à l'égard des chemins empruntés par la construction européenne augmente, mais le désir d'Europe se renforce.

Le fait que les appels se multiplient pour que la « société civile » soit associée à la réflexion européenne est l'expression de ce déficit démocratique. Or le compte est vite fait : la Suède, qui préside l'Union depuis le 1^{er} janvier, est un pays fondamentalement trop eurosceptique pour donner le souffle nécessaire. Le Royaume-Uni, pour des raisons équivalentes, exacerbées par ses propres perspectives électorales, est hors jeu. L'Italie et l'Espagne ont une influence en Europe insuffisante. Restent la France et l'Allemagne, un « couple » qui bat de l'aile. Autant de raisons de craindre que l'Europe ne reste quelque temps au creux de la vague.

Laurent Zecchini

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'avenir d'EDF

EDF présente jeudi 25 janvier son « contrat de groupe » dans lequel est envisagé un appel aux marchés des capitaux. Pour l'heure l'entreprise évoque cette possibilité pour nourrir son développement international de 2001 à 2005 mais le problème est posé en général : il faut qu'EDF fasse évoluer rapidement son statut et ses structures.

N'en déplaise à nos interrogations écologistes, le parc nucléaire français représente un des atouts de la compétitivité de la France. Il permet un prix interne attractif de l'électricité dont profitent les consommateurs et les entreprises. Il a aussi favorisé le développement d'EDF sur les marchés internationaux en faisant d'un excès, très coûteux à l'origine (trop de centrales), un avantage. L'entreprise française est présente dans vingt pays et possède 20 millions de clients non français. Elle est l'acteur énergétique numéro un en Europe et ambitionne de devenir le premier groupe mondial.

EDF a besoin de 190 milliards de francs d'ici à 2005 pour ce développement à l'étranger. L'international ne représente pour le moment que 18 % de son chiffre d'affaires mais à terme devra monter à 50 %. Une partie de cet argent devra être trouvée par un appel à la Bourse de la filiale EDF International, en clair par une privatisation partielle de celle-ci. Parallèlement, l'ouverture du marché français (30 % actuellement) se poursuit, poussée par Bruxelles. Pour ne pas être accusée à l'étranger de jouer le jeu de la concurrence chez les autres

mais pas chez elle, EDF souhaite que cette ouverture soit bientôt totale. Concurrence ici, conquête ailleurs : tout concourt pour que l'entreprise publique française soit amenée rapidement à devenir une entreprise normale. Il lui faut plus de souplesse pour pénétrer dans d'autres métiers : à l'avenir se dessinent des entreprises multi-énergies capables de s'occuper des besoins variés et changeants de leurs clients.

Tout cela conduit EDF à suivre le chemin tracé par France Télécom : régler le problème du statut, des retraites et des rapports avec l'Etat, qui doit apprendre à devenir actionnaire. Faut-il en déduire que l'énergie est une marchandise ordinaire et que l'Etat n'a rien à y faire ? Non, évidemment. L'Etat doit garder un rôle essentiel de surveillance et de cadrage. D'abord parce qu'on a pu voir à l'étranger les groupes former des ententes et manipuler les prix. La tentation monopolistique est forte quand les investissements sont si lourds. L'exemple de la Californie vient aussi souligner combien une libéralisation ratée peut conduire tout simplement à la pénurie d'électricité.

Dans cet Etat, le plus riche du monde, une ouverture à la concurrence mal conduite et la recherche du profit à court terme ont abouti à un manque d'investissement dans un marché où les équipements doivent être rentabilisés sur une durée de vie de vingt ans ou plus. La France doit tirer les leçons des exemples étrangers. Non pour se conforter dans l'immobilisme mais pour soutenir le dynamisme d'EDF tout en la contrôlant de près.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergerous, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Royonnet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Grellsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde.

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Bernard Blier tel qu'en lui-même

ELLE EST SIMPLE, on ne peut plus simple, l'intrigue de *Sans adresse*, de Jean-Paul Le Chanois. Dans un taxi, une jeune fille (mère) de Chambéry recherchera tout un après-midi et la moitié de la nuit son suborneur, journaliste parisien qu'un reportage a contraint de quitter la capitale. Ce qui vaut peut-être mieux pour lui que d'apprendre à la petite Savoyarde qu'il est déjà pourvu d'une femelle aux yeux battus et d'un gamin mal nourri.

Naturellement, la pauvre enfant se promène avec son marmot sur les bras, tout au moins dès qu'elle songe à le reprendre à la garderie de la gare de Lyon. Danièle Delorme interprète encore une fois à merveille ce rôle souffreteux qui réclame, pour n'être pas odieuse, beaucoup de naturel et de simplicité. Mais on peut dire que les puissantes épaules de Bernard Blier,

chauffeur secourable d'un taxi dont le compteur évidemment tournera sans espoir de remboursement, soutiennent efficacement cet édifice d'une assez frêle ossature.

Personne, je crois, n'est mieux que Bernard Blier capable de nous rendre sensible la poésie vraie des gestes quotidiens, l'intérêt des menus métiers : frotter le zinc d'un comptoir entre le rubis du beaujolais, la blancheur des œufs durs ; suspendre au vestiaire d'un garage la blouse fatiguée de l'automédon lassé dans le cerveau de qui Paris klaxonne ; commander un bifteck-frites ; sourire à un bambin, et déjà rouspéter, bonhomme, s'il atteint l'âge de la marelle, parce qu'il n'a pas oublié dans quel mépris cet âge sans pitié tient les passants moyens qui dérangent ses yeux.

Henry Magnan
(25 janvier 1951.)

Le Monde sur TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ÉNERGIE Le conseil d'administration d'EDF devait étudier jeudi 25 janvier le contrat de groupe que l'entreprise s'apprête à conclure avec l'Etat actionnaire. ● LE GROUPE, qui réali-

se aujourd'hui 18 % de son chiffre d'affaires à l'étranger, prévoit d'en réaliser 50 % hors de France et dans d'autres métiers que l'électricité en 2005. ● L'ÉNERGÉTIEN entend se

développer dans l'Union européenne, mais aussi dans les pays d'Europe centrale et dans le Mercosur. ● SES BESOINS de financement sont estimés à 190 milliards de

francs. ● LE CONTRAT de groupe prévoit une meilleure rentabilité de l'entreprise et des cessions d'actifs ainsi que la mise sur le marché éventuelle de certaines filiales. ● GAZ DE FRAN-

CE boucle son propre contrat de groupe. La principale nouveauté porte sur le changement de statut: GDF deviendrait une société anonyme. (Lire notre éditorial page 17.)

Pour se développer, EDF n'exclut pas de faire appel à la Bourse

L'électricien national boucle les négociations de son contrat de groupe (2001-2003) avec l'Etat. L'entreprise estime avoir besoin de 190 milliards de francs en cinq ans. Le document envisage des cessions d'actifs et une mise sur le marché de certaines filiales

ACCÉLÉRER le développement international d'EDF tout en insistant sur l'impératif de sa rentabilité. Telle est la priorité affichée dans le projet de contrat de groupe de l'entreprise. Un document que le conseil d'administration d'EDF devait étudier, jeudi 25 janvier, pour définir ses relations avec l'Etat jusqu'en 2003.

Sur trois ans, l'électricien projette d'investir 124,6 milliards de francs (19 milliards d'euros) et estime à 190,2 milliards de francs le montant total à dégager d'ici à 2005 pour mener à bien sa stratégie. Le financement sera assuré essentiellement sur ses ressources propres, en augmentant la rentabilité, en cédant des actifs, « sans exclure un appel au marché des capitaux propres », précisent les documents internes que *Le Monde* s'est procurés. Une manière d'évoquer sans l'écrire une possible entrée en Bourse. Il ne serait pas question de toucher à la maison mère. L'éventuelle décision concernerait EDF International, holding qui regroupe les activités du producteur d'électricité à l'étranger, ou d'autres filiales comme London Electricity.

Une résolution est proposée aux administrateurs approuvant « les orientations essentielles » du contrat de groupe et autorisant le président François Roussely « à finaliser ce projet et à le signer ». L'accord sera ratifié avant le 1^{er} mars. Six questions stratégiques sont

Un secteur sous tension

- EDF (français) :** 32 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000 ; attend l'autorisation de Bruxelles pour prendre 25,01 % de l'allemand EnBW.
- ENEL (italien) :** 21 milliards d'euros ; l'Etat italien, qui détient 68,26 % de son capital, en cédera au moins 10 % au cours du premier semestre.
- Endesa-Iberdrola (espagnol) :** 19,5 milliards d'euros ; la fusion envisagée est soumise aux autorités de la concurrence.
- E.ON (allemand) :** 13 milliards d'euros ; négocie un rapprochement avec le britannique Powergen.
- Suez-Lyonnaise (franco-belge) :** 12,8 milliards d'euros ; a signé, via Electrabel, un accord commercial avec la Compagnie nationale du Rhône.
- RWE (allemand) :** 8,7 milliards d'euros ; envisage une prise de participation dans Hidrocarburo, le plus petit des électriciens espagnols, très convoité.

abordées : la libéralisation du marché, la croissance d'EDF, le service public dans la concurrence, les tarifs et le financement des missions d'intérêt général, la mobilisation interne pour le futur et l'équilibre financier.

En abandonnant la notion de contrat d'entreprise pour celle de contrat de groupe, EDF marque son évolution. L'électricien national s'est fixé pour objectif de réaliser en 2005 la moitié de son activité hors de l'Hexagone (contre 18 % aujourd'hui) et hors de l'électricité, dans les services, le gaz et les autres énergies. La durée du contrat est réduite, passant de quatre à trois ans, pour tenir compte de la mutation rapide de cette industrie depuis l'immersion dans la concurrence européenne voici deux ans.

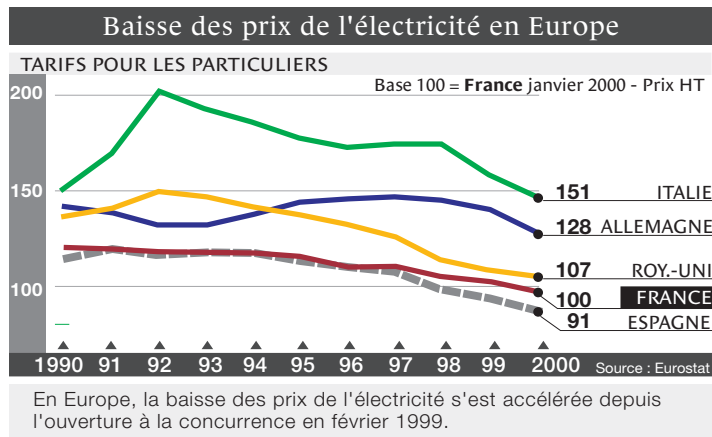
« ÉNERGÉTIEN MULTISERVICES »

Soutenu par les pouvoirs publics, l'électricien national plaide pour une accélération du mouvement de déréglementation en France. EDF souhaite une ouverture jusqu'à 9 gigawatts cette année, correspondant à 2 600 sites industriels, soit 33,9 % du marché, et jusqu'à 2 gwh en 2003, soit 11 700 sites et 42 % du marché. L'entreprise publique et l'Etat « reconnaissent l'intérêt d'étudier une éligibilité universelle » permettant à tous les clients professionnels de choisir leur fournisseur en 2005. Les particuliers ne sont pas concernés dans l'immédiat.

Il s'agit pour EDF de « renforcer sa liberté d'action en Europe : l'acceptabilité politique des acquisitions dans les autres pays de l'Union européenne passe par une ouverture suffisante du marché de l'électricité et du gaz ». L'entreprise publique, qui détient 18 % du marché européen, entend devenir « un énergéticien multiservices » leader mondial, en se développant en Europe, y compris centrale et orientale, et dans le Mercosur en Amérique latine.

EDF ciblera ses acquisitions « sur les grands pays voisins, principalement en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie ». Pour devenir un fournisseur multi-énergie, EDF veut accéder à la ressource et aux réseaux d'acheminements gaziers. « L'alliance avec un gazier d'envergure européenne sera la voie privilégiée ». Le groupe souhaite clarifier ses relations avec Gaz de France.

Cette stratégie de croissance est très onéreuse puisqu'elle se fait dans un secteur en pleine réorganisation, avec de nombreux acteurs énergétiques, pétroliers, électriciens et gaziers ayant les mêmes visées. Cela entraîne « des prix d'achats très élevés » et « un fort



volume d'acquisitions simultanées ».

Autre préoccupation : l'Etat actionnaire et l'entreprise ont décidé de rendre la structure financière du groupe « plus comparable avec celle des concurrents ». Qua-

tre projets ont été arrêtés d'ici à 2003 : transformer en fonds propres les « dotations en capital » accordées à l'entreprise dans le passé, assurer un régime de retraites équilibré, maîtriser les charges de démantèlement du parc et faire

appel au marché des capitaux propres. La rémunération de l'Etat actionnaire sera clarifiée et portera sur 37,5 % du résultat net part du groupe.

Simultanément à cette plongée dans la concurrence, EDF entend améliorer ses missions de service public fondées sur des principes comme « la contribution à la cohésion sociale, la fourniture d'énergie de manière fiable, la maîtrise des risques industriels et la transparence ». Ces engagements seront détaillés dans un « livre bleu » négocié avant juin 2001.

Pour les tarifs aux particuliers, EDF s'engage à poursuivre une baisse de ses prix « à francs constants » c'est-à-dire sans prise en compte de l'inflation. Durant le précédent contrat de plan (1997-2000), les tarifs ont baissé de 14 % et figurent selon l'entreprise « parmi les plus bas et les plus compétitifs d'Europe ».

Pour la nouvelle période, l'entreprise a conçu une formule tarifaire, qui sera revue chaque année en novembre. Les termes de cette formule dépendent en partie des charges liées aux missions et engagements de service public.

La solution retenue « devrait éviter une hausse des tarifs en francs constants au cours de la période », affirment les initiateurs de cette formule aux paramètres complexes. Son évolution en francs courants, c'est-à-dire telle qu'elle apparaît sur la facture du client, n'est pas chiffrée. Elle dépendra des paramètres économiques de la société, mais aussi des impératifs politiques. Au même titre que l'essence, le prix de l'électricité est un sujet sensible, surtout en période électorale. A la différence du carburant, l'Etat a les moyens d'intervenir et d'imposer une baisse.

Dominique Gallois

Changement de statut en vue pour Gaz de France

L'ETAT et Gaz de France devraient signer prochainement le contrat de groupe pour la période 2001-2003 visant à adapter l'entreprise au marché européen ouvert à la concurrence depuis août 2000. Ce nouveau contrat intervient sur fond de possible ouverture du capital. L'Etat gardera le contrôle et devrait faire entrer au tour de table TotalFinaElf, EDF, mais aussi des partenaires étrangers comme le norvégien Statoil.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a évoqué, jeudi 11 janvier, une « certaine évolution de la pensée » sur la transformation de Gaz de France en société anonyme pour ouvrir le capital à d'autres partenaires. « Ce ne sont pas des crédits budgétaires qui peuvent donner à Gaz de France, au-delà de son autofinancement, les moyens qui sont nécessaires pour assurer sa mutation internationale ».

Cette transformation du statut pourrait intervenir après les élections municipales, lors de la discus-

sion à l'Assemblée nationale sur l'ouverture du marché français du gaz à la concurrence.

Le projet de contrat de groupe ne mentionne pas cette évolution et s'attache au développement de GDF dans les trois ans. Pour les investissements techniques en France, l'enveloppe budgétaire est estimée à 2,9 milliards d'euros (19 milliards de francs). Pour les acquisitions, achats de gisements de gaz et sociétés de services, le groupe est autorisé à consacrer 2,59 milliards d'euros en fonds propres, ce qui représente un triplement par rapport au précédent contrat (1997-2000).

Dans un souci de simplification et de normalisation de la structure financière, le dividende versé à l'Etat représentera 35 % du bénéfice net consolidé. Concernant les tarifs domestiques, Gaz de France prévoit de répercuter plus rapidement les variations. Les prix seront revus en mai et novembre.

D. G.

revenus

3G. Pour les générations

Pour info: les numéros, Numéros Minis, Contacting People sont des marques déposées de Nokia Corporation. Équipement non certifié en France. 06 48 62 013 620/MS. Nokia

Suez-Lyonnaise des eaux abandonne la course aux licences UMTS

Il reste trois candidats pour les quatre réseaux

COUP DE THÉÂTRE dans la course aux nouvelles licences de téléphonie mobile UMTS. Une semaine avant la date limite de dépôt des candidatures, fixée au 31 janvier par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART), Suez Lyonnaise et Telefonica ont annoncé, mercredi 24 janvier, ne pas soumettre d'offre.

Concourir, selon le groupe, « n'aurait pas été dans l'intérêt des actionnaires ». Plusieurs éléments ont amené Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez, à cette décision pendant le week-end. La récente baisse des valeurs de télécommunications a marqué les esprits dans le groupe. Alors que les banques s'inquiètent des risques pris par les opérateurs mobiles, fallait-il s'engager dans l'UMTS ? D'autant que le prix de ces licences, en France, « ne reflète pas la situation du marché ». Malgré une tendance à la baisse, le gouvernement français a déjà inscrit dans son budget une partie des 32,5 milliards de francs de recettes par licence prévues. Enfin « l'indisponibilité des équipements avant 2004 » ralentis-

sait le projet. Dès lors, l'équation économique se révélait intenable. Le groupe a préféré renoncer.

POLITIQUE COMPROMISE

Même si Suez déclare vouloir « explorer les opportunités de développement dans le secteur », sans l'UMTS, la politique du groupe dans les télécommunications est compromise. Son engagement dans la boucle locale radio, le câble et Internet, ne peuvent suffire à compenser l'absence d'un marché de masse.

« Le retrait de Suez-Lyonnaise des eaux ne remet pas du tout en cause l'appel à candidatures », a déclaré le ministre de l'économie et des finances. Cette défection tombe pourtant au plus mal. Seuls quatre candidats s'étaient déclarés intéressés par les quatre licences. Le départ de Suez intervient au moment où Bouygues va porter le fer à Bruxelles sur la procédure choisie. Ces multiples difficultés pourraient contraindre le gouvernement et l'ART à revoir les conditions d'attribution.

L. Laurence Girard
et Martine Orange

La réorganisation de SAirGroup devrait concerner le pôle formé par AOM, Air Liberté et Air Littoral

Le départ du président de Swissair va s'accompagner d'un recentrage sur les activités rentables

Le conseil d'administration de SAirGroup, la maison mère de la compagnie suisse Swissair et des compagnies françaises AOM, Air Liberté et Air

Littoral, a annoncé, mardi 23 janvier, le départ du directeur général, Philippe Bruggisser (Le Monde du 24 janvier). Ce départ va s'accompa-

gner d'une réorganisation totale du groupe. M. Bruggisser était l'homme des diversifications hasardeuses. L'heure est au recentrage.

SAIRGROUP, propriétaire de Swissair et, en France, d'AOM, d'Air Liberté et d'Air Littoral, opère un virage sur l'aile. Signe le plus visible du changement stratégique annoncé mardi 23 janvier : le départ de Philippe Bruggisser, directeur général du groupe et président de Swissair, sa principale filiale.

Le départ de M. Bruggisser est loin d'être une surprise. Depuis plusieurs mois, le directeur général était vivement critiqué car les résultats promis tardaient à venir. Dans un communiqué, le conseil d'administration préconise un « appui sur les deux piliers : activités aériennes et activités dérivées » tout en précisant que « le rendement des activités aériennes doit être durablement amélioré ». L'accent sera également mis sur le renforcement de l'attrait de Swissair, de sa filiale Crossair et de la compagnie belge Sabena dont SAirGroup est actionnaire. « La stratégie d'alliance est focalisée sur la rentabilité des activités aériennes. Pour cette raison, il s'agit notamment de réduire les risques liés aux participa-

tions dans le secteur aérien. Jusqu'à nouvel avis, de nouvelles participations et acquisitions ne sont pas à l'ordre du jour », a ajouté le conseil d'administration, prenant l'exact contre-pied de la politique de M. Bruggisser.

Entré au contrôle financier du groupe en 1979, Philippe Bruggisser, nommé directeur général en janvier 1997, a en effet été l'homme des diversifications hasardeuses.

Deux grands chantiers ont été mis en place à son initiative. Le premier concernait un changement radical des structures de l'entreprise, transformé en groupe.

Le second consistait à prendre des participations dans des compagnies aériennes qui, toutes, perdent de l'argent. C'est le cas du second pôle aérien français, articulé autour d'AOM, d'Air Liberté et d'Air Littoral, toujours en cours de constitution, de la compagnie belge Sabena (lire ci-dessous) ou de la polonaise Lot... La boulimie d'acquisitions de M. Bruggisser paraissait sans fin. Récemment encore, SAirGroup était cité pour une pro-

bable prise de participation dans Turkish Airlines, voire dans Malaysia ou Olympic Airways.

Cette politique expansionniste, sujet de discorde, avait déjà provoqué le départ au début de l'été 2000 du directeur général, l'américain Jeffrey Katz. Depuis, les problèmes se sont accumulés. Les résultats ont baissé, le cours de Bourse est en net recul et la réorganisation des filiales françaises se fait attendre. Les pertes de ces dernières devraient, pour l'exercice achevé, atteindre environ 325 millions d'euros, contre une perte de 130 millions d'euros en 1999. L'avenir du pôle français pourrait être connu le 12 mars, jour de l'annonce des résultats. Mais il n'est pas certain que le groupe continue de miser sur un pôle français dans lequel il vient, avec son allié, Ernest-Antoine Seillière, d'investir plus de 300 millions d'euros.

VENTE DÉLICATE

SAirGroup, dont la capitalisation boursière avoisine 1,9 milliard d'euros, n'a réalisé en 1999 qu'un bénéfice net de 177 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 8,45 milliards d'euros, dont la moitié environ dans le transport aérien. A titre de comparaison, Air France réalise un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et un bénéfice net de 353 millions d'euros.

« Si M. Bruggisser avait de la considération pour ses actionnaires, il vendrait l'aérien à British Airways », remarquait mi-juillet un analyste financier. Philippe Bruggisser s'était voulu rassurant :

dans un entretien au quotidien suisse *Le Temps*, il précisait que la vente du secteur aérien était « impensable » et que le groupe traversait « juste une période de turbulences ». Il précisait également que les différents secteurs d'activité (aérien, services, logistique) étaient très complémentaires. Bien que SAirGroup soit privé, Swissair fait tellement partie de l'identité helvétique que certains observateurs excluent que le groupe s'en sépare au profit d'une compagnie étrangère.

Quoi qu'il en soit, à chaque fois, que le recentrage des activités de SAirGroup a été évoqué sur celles qui étaient le plus rentables, le cours de Bourse du groupe suisse a effectué un bond. Cette situation s'était produite à la mi-novembre 2000 : selon *Blick*, quotidien suisse-allemand, des administrateurs, avec à leur tête Lukas Muehleemann, patron du Credit Suisse Group, feraient actuellement pression pour vendre la compagnie aérienne Swissair. D'autres membres du conseil d'administration, à l'image d'Andres Leuenberger, vice-président de Roche ou de Mario Corti, directeur financier de Nestlé, soutiendraient également la démarche du président du Crédit suisse. Mardi, l'annonce du départ de Philippe Bruggisser a permis à l'action de gagner 6,53 %, à 261 francs suisses, plus forte hausse du marché.

François Bostnavaron

L'avenir incertain de Sabena

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le départ de Philippe Bruggisser, directeur général de SAirGroup, maison mère de Sabena, mardi 23 janvier, intervient au moment où la compagnie belge vient de boucler un plan de recapitalisation, condition sine qua non de la poursuite de son activité. Après des bénéfices en 1998 (les premiers depuis plusieurs décennies), la situation de la Sabena s'est nettement dégradée ; le déficit d'exploitation est évalué à quelque 390 millions d'euros pour 2001.

En avril 2000, SAir et le gouvernement belge avaient conclu un accord, selon lequel le partenaire suisse augmenterait sa participation de 49 % à 85 %, l'Etat belge réduisant la sienne de 51 % à 15 %. Mais ce montage financier était soumis à plusieurs conditions, notamment à l'accord des syndicats sur un plan de restructuration drastique, présenté en octobre. Celui-ci, dénommé « Blue Sky », prévoit des économies à hauteur de 400 millions d'euros et pourrait conduire notamment à la suppression de plus de 400 emplois.

Lundi 22 janvier, le conseil d'administration de Sabena a donné son accord à la poursuite de l'activité, et les syndicats ont accepté « un » plan de redressement, ce qui ne signifie nullement une acceptation de « Blue Sky ».

Le président de SAirGroup, Eric Honegger, a souligné mardi que son groupe n'investira plus dans

Sabena si le plan de restructuration devait être finalement rejeté par les syndicats. Le départ de M. Bruggisser, principal artisan de l'accord avec Sabena, ajoute à la confusion.

Autre incertitude : le « sauvetage » de la Sabena prévoit que l'Etat belge investirait 100 millions d'euros et la holding suisse 150 millions d'euros. Pourtant, pour le moment, l'Etat belge reste majoritaire dans le capital de Sabena.

Deux problèmes se posent. La Commission européenne devra d'une part décider si l'apport de capitaux par l'Etat belge en tant qu'actionnaire constitue une aide publique déguisée, ce qui serait interdit. La réglementation européenne sur la libéralisation du marché aérien ne concerne, d'autre part, que les compagnies européennes. La Suisse a conclu un accord bilatéral avec l'Union européenne, mais celui-ci ne peut entrer en vigueur qu'après avoir été ratifié par tous les Etats membres, ce que beaucoup – dont la Belgique – n'ont pas fait. Ce processus ne sera pas achevé avant l'été 2001, estime-t-on à la Commission, où l'on ajoute qu'en l'état actuel, Sabena « doit rester propriété de l'Etat belge parce qu'elle ne peut être contrôlée par une compagnie ou une personne non communautaire ». Cet écueil n'est pas insurmontable mais il renforce l'impression que l'horizon de Sabena est loin d'être dégagé.

Laurent Zecchini

Les traminois de Rouen reprennent le travail

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des grévistes des transports en commun de l'agglomération rouennaise (TCAR) s'est prononcée, mardi 23 janvier, pour la reprise du travail. Elle a accepté les propositions de la direction, qui prévoient le réemploi de trois des cinq personnes licenciées dans d'autres réseaux de transport du groupe Vivendi Environnement (deux à Toulon, un à Cannes), dont la TCAR est une filiale. Une quatrième personne sera embauchée dans la régie d'assainissement de la communauté d'agglomération rouennaise et la cinquième a souhaité toucher une indemnité. Le conflit a été déclenché le 19 décembre 2000 pour des questions salariales, réglées par la négociation le 29 décembre. Le même jour, sept salariés qui avaient participé au piquet de grève du début de conflit ont été envoyés devant un conseil de discipline pour « faute lourde et détérioration de matériel », selon la direction. Une version totalement contestée par les intéressés, qui affirment qu'ils ont été choisis au hasard. - (Corresp.)

du futur.

Réinventons les règles

Pour vous permettre d'ouvrir votre réseau UMTS à temps, Nokia vous offre simultanément les services, les réseaux et les applications dont vous avez besoin. Le meilleur moyen pour vous de respecter vos engagements en évitant tout retard !

Nous pouvons ainsi vous aider à créer rapidement un réseau compatible 3GPP en vous proposant de nombreuses applications riches en contenus. Avec nous, vous êtes prêts, dès aujourd'hui, à générer les revenus de demain.

Grâce à notre expérience en GPRS et notre parfaite connaissance des attentes des utilisateurs mobiles, vous développerez les services les mieux adaptés à vos segments de marché.

Avec Nokia, vous allez non seulement commercialiser l'UMTS avant tout le monde, mais vous allez être également les premiers à en tirer vraiment profit !

Devenez un acteur performant de l'UMTS, au cœur de la Société de l'Information Mobile. Premier en GSM et en GPRS, Nokia vous propose d'être, à votre tour, le premier en UMTS. Rejoignez-nous sur www.nokia.com et réinventons les règles ensemble.

NOKIA
CONNECTING PEOPLE

Deutsche Telekom a perdu 1 milliard d'euros au quatrième trimestre 2000

LE GROUPE allemand de télécommunications Deutsche Telekom a créé la surprise, mardi 23 janvier, en publiant des résultats provisoires décevants pour l'année 2000 : le bénéfice net atteint un niveau record (à 7,4 milliards d'euros), mais il est resté très en deçà des attentes des analystes financiers, du fait d'une perte de 1 milliard d'euros au quatrième trimestre 2000. Le premier opérateur européen, qui doit détailler ces chiffres le 24 avril, n'a pas donné d'explications précises. Son cours a fortement reculé en Bourse, avant de se reprendre au-dessus de 36 euros.

Selon les experts, la perte enregistrée à la fin de l'exercice est due aux difficultés du réseau fixe, soumises à une vive concurrence en Allemagne, ainsi qu'aux turbulences traversées par T-Online, la filiale Internet, dont le développement serait moins rapide qu'espéré. Les bénéfices records enregistrés lors des trois trimestres précédents sont liés à des éléments exceptionnels, comme la cession des parts détenues dans l'opérateur américain Global One, l'italien Wind, et des exploitants régionaux du réseau câblé allemand. L'endettement de la compagnie a par ailleurs augmenté de 18 milliards d'euros, à 60,3 milliards, après l'acquisition de Voicestream, aux Etats-Unis, et l'obtention de licences de troisième génération de téléphonie mobile UMTS en Grande-Bretagne et en Allemagne, deux pays où les enchères ont atteint des records. Le chiffre d'affaires de Deutsche Telekom a augmenté de 15,2 %, à 40,9 milliards d'euros, en 2000 (6 % à périmètre constant). — (Corresp.)

Roche, un laboratoire familial qui tient tête aux grands

Relégué en quelques années de la cinquième à la dixième place mondiale après les fusions dans la pharmacie, le groupe helvétique a multiplié les alliances stratégiques et les achats de médicaments pour conserver son rang

Le laboratoire pharmaceutique Roche, encore contrôlé par les familles du fondateur Hoffmann, a réussi à se tailler une carrure internationale dans la pharmacie et les produits de diagnostic dès les années 1990. Le groupe a

commercialisé dix nouveaux médicaments sur les trois dernières années : en oncologie, dans le traitement du sida et dans celui des maladies métaboliques comme l'obésité. A l'écart des mégafusions qui frappent l'indust-

rie pharmaceutique, compte tenu de la structure de son capital, Roche a multiplié, ces derniers mois, les acquisitions ciblées et les alliances stratégiques avec d'autres laboratoires ou avec des sociétés de biotechnologies. Mal-

gré un parcours financier flatteur et la décourte d'innovations, le titre boursier a perdu du terrain depuis le début de l'an 2000. Les investisseurs reprochent à Roche son peu de transparence et son conservatisme.

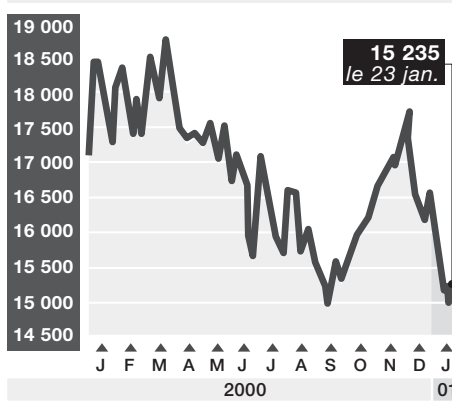
ROCHE fera-t-il encore longtemps cavalier seul ? Tandis que l'industrie pharmaceutique mondiale fusionnait à tour de bras, le laboratoire suisse a procédé, à pas feutrés, à des alliances et à des emplettes ciblées. Plus d'une dizaine de nouveaux partenariats ont été signés pour la seule année 2000, incluant le laboratoire franco-allemand Aventis comme la société de biotechnologies américaine Millenium. En quelques mois, le bâlois a acquis plusieurs médicaments contre le cancer : le Kitrit, racheté pour 1,23 milliard de dollars (1,39 milliard d'euros) en septembre 2000 à l'ex-SmithKline Beecham ; l'Herceptin, dont il a acquis les droits de commercialisation en Europe à Genentech ; ainsi qu'un nouveau médicament dont il obtient une licence chez Osi. A l'aube du troisième millénaire, le laboratoire, fondé en 1896 par Fritz Hoffmann et Adèle La Roche pour vendre un sirop contre la toux (la Siroline), tente de ne pas se laisser distancer.

INDÉPENDANT DANS SES CHOIX

Roche est l'unique exemple d'un groupe à capitaux familiaux présent parmi les dix premières sociétés pharmaceutiques mondiales. C'est aussi le seul à payer cash ses acquisitions. Pendant longtemps, il a même été considéré comme une « banque pharmaceutique », tirant une bonne partie de ses profits du placement judicieux de sa trésorerie : en 1997, les produits financiers assuraient 37 % de ses bénéfices. Capable de payer rubis sur ongle, Roche s'est toujours montré indépendant dans ses choix. Plutôt que de renforcer son huitième rang mondial dans la pharmacie, il surprenait le marché en 1998 : il rachetait l'allemand Boehringer Mannheim pour 61 milliards

L'acteur global de la pharmacie peine à séduire les investisseurs

COURS DE L'ACTION en francs suisses à Zurich



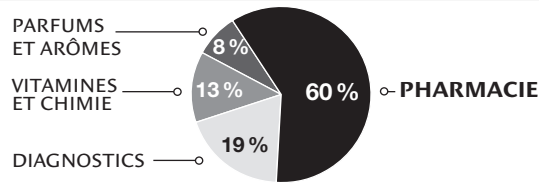
CHIFFRE D'AFFAIRES 1999 : 27,6 milliards de francs suisses (+12 % par rapport à 1998), dont 16 487 milliards pour la division Pharmacie.

BUDGET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : 14 % du chiffre d'affaires, mais 3 milliards de francs suisses (18,5 % du CA de la pharmacie) sont investis dans la recherche de médicaments.

RÉSULTAT NET : 5,8 milliards de francs suisses (+31 % par rapport à 1998).

EFFECTIFS : 67 695 personnes, dont 12 000 visiteurs médicaux.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



Sources : Roche, Bloomberg

de francs français et devenait le premier producteur de diagnostics médicaux.

Roche fut aussi le premier à investir fortement dans les biotechnologies appliquées à la santé humaine. C'est l'inventeur du Roféron-A, premier interféron-alpha produit par génie génétique au milieu des années 80, qui allait permettre de combattre le cancer à l'aide de substances endogènes du système immunitaire, puis se révéler utile contre les leucémies. En 1990, il se rend propriétaire du californien Genentech et devient l'allié d'un grand nombre d'autres sociétés de biotechnologies, tel l'islandais DeCode, qui exploite le patrimoine génétique des Islandais.

Dès lors, Roche occupe une position unique dans la santé, qui s'étend de la prévention au traitement thérapeutique. Il entend même, au travers d'une approche de « soins intégrés », développer un traitement sur mesure du patient. Grâce aux découvertes de la génétique et

de la génomique, les diagnostics favorisent un dépistage plus rapide des maladies. Mais ils permettent aussi de dispenser un traitement plus personnalisé et appliqué au moment le plus approprié pour soigner efficacement le malade. Roche développe en collaboration avec l'américain Affymetrix une technologie capable de détecter la résistance à certains médicaments contre le sida. Cette année, il sortira sur le marché américain le Pegasy, nouvelle thérapie contre l'hépatite C, assorti d'un test de diagnostic de la maladie.

En 1999, la pharmacie de Roche enregistre une croissance supérieure à celle du marché mondial. Elle représente 60 % des ventes du groupe, qui possède aussi une division « vitamines et produits chimiques fins » (il est le leader mondial de cette activité) et une division « parfums et arômes ». Le groupe helvétique concentre sa recherche sur les maladies virales, celles du système nerveux central telle la maladie d'Alzhei-

mer, et celles du métabolisme. Un quart de ses chercheurs, notamment ceux qui travaillaient dans les antibiotiques et les antifongiques, changent d'affectation. L'année correspond au lancement de deux innovations : le Xenical, produit contre l'obésité pathologique, et le Tamiflu, médicament antigrippal administré par voie orale.

MAUVAISE COMMUNICATION

L'année 2000 est moins reluisante. Roche annonce à l'été un bénéfice consolidé record, mais les ventes de sa pharmacie déçoivent. Accusé de conservatisme, peu enclin à communiquer en direction des financiers, le groupe voit son titre s'éroder au fil des mois, à l'inverse des autres acteurs du secteur et notamment de son concurrent le plus direct, le suisse Novartis. Des difficultés rencontrées dans le lancement du Xenical réfrènt les ardeurs des investisseurs. Le scandale des vitamines écla-

couppable, avec l'allemand BASF et le français Rhône-Poulenc, d'un « partage » du marché mondial des vitamines, il devra déboursier près de 1 milliard de dollars de dédommagement. Son image est ternie.

La nature du capital de Roche l'empêche de participer aux « mégafusions » du moment. Les familles des fondateurs contrôlent la société avec 50,1 % des droits de vote, mais moins de 10 % des actions. En avril 2000, le deuxième actionnaire de Roche, le financier Martin Ebner, qui détient 16 % des droits de vote, réclame une réforme du capital et un siège au conseil d'administration. Il n'est pas entendu. Pourtant, en juin 2000, Roche cède partiellement à la pression de ses actionnaires : il se sépare de sa division « parfums et arômes », mise sur le marché le 8 juin sous le nom de Gevaudan. Beaucoup, dont M. Ebner, pensaient que les vitamines aussi devaient être vendues. Pour les observateurs, Roche – comme avant lui la plupart de ses rivaux – devra se spécialiser sur la pharmacie.

Le 11 janvier 2001, des rumeurs de marché prêtent à Roche l'intention de racheter une majorité du berlinois Schering. Son nom avait été cité auparavant pour le rachat de la pharmacie de l'allemand Bayer, voire celle de BASF ou de l'américain DuPont. Roche peut s'offrir une belle proie : en mars 2000, la vente de plusieurs millions d'actions de sa filiale Genentech lui a rapporté 3 milliards d'euros. Son avoir net en liquidités, au 30 juin 2000, s'élevait à 1,8 milliard d'euros. Trois ans après l'acquisition de Boehringer Mannheim, Roche a les moyens de miser sur autre chose que la croissance interne.

V. L.

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE diplomatique



Les désordres de la planète

Nouveau siècle, nouveaux conflits, par **Ignacio Ramonet**. ■ Le bouclier antimissile de Washington, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ L'armée russe au pied du mur, par **Vicken Cheterian**. ■ Grandeur et déclin du tiers-monde, par **Immanuel Wallerstein**. ■ Ce que la France doit faire dans le monde, par **Hubert Védrine**. ■ Révolution à Belgrade, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ Au Kosovo, la revanche des modérés, par **Jean-Arnault Dérens**. ■ Tchétchénie, miroir de la société russe, par **Silvia Serrano** et **Anne Le Huérou**. ■ Difficile rapprochement entre Athènes et Ankara, par **Niels Kadritzke**. ■ La fuite en avant des ultranationalistes basques, par **Cédric Gouverneur**. ■ Quand les deux Corées se rapprochent, par **Selig S. Harrison**. ■ Lourdes séquelles au Timor-Oriental, par **Roland-Pierre Paringaux**. ■ Le Proche-Orient à l'heure de la « paix armée », par **Geoffrey Aronson**. ■ Leçons d'une Intifada, par **Dominique Vidal**. ■ Pogroms antiarabes en Israël, par **Joseph Algazy**. ■ Irrésistible ascension du Hezbollah, par **Marina Da Silva** et **Walid Charara**. ■ Comment les Etats-Unis étranglent l'Irak, par **Alain Gresh**. ■ Mémoire meurtrie de la société algérienne, par **Ghania Mouffok**. ■ Au Rwanda, vivre avec le génocide, par **Anne-Cécile Robert**. ■ Reconstruction de la Somalie, par **Gérard Prunier**. ■ Paix fragile entre Ethiopie et Erythrée, par **Jean-Louis Péninou**. ■ Les guérilleros de Colombie, par **Maurice Lemoine**. ■ Nouvelle donne entre Washington et La Havane, par **Janette Habel**.

Analyses, cartes, sites Internet, bibliographie, glossaire, etc.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

TROIS QUESTIONS À...

CLAUDE SCHREINER

1 Président de la filiale française de Roche depuis neuf ans, vous êtes également devenu, le 1^{er} janvier, directeur des opérations pharmaceutiques du groupe pour l'Europe de l'Ouest. Quelles seront vos priorités ?

Ma stratégie en Europe – qui réalise à elle seule 36 % du chiffre d'affaires de la pharmacie mondiale de Roche – ne sera rendue publique que fin avril, quand j'aurai rencontré les dix-sept filiales du groupe en Europe de l'Ouest. Ma mission est de renforcer la présence de Roche sur tous les marchés et de veiller à la réussite de nos projets, tout particulièrement le lancement de nos médicaments.

2 Roche est passé, en quelques années, de la cinquième à la dixième place dans la pharmacie

mondiale. Est-ce une préoccupation ?

Aujourd'hui, nous avons la conviction d'être parmi les leaders du secteur. Nous savons que nous avons un très bon portefeuille de produits, présents et futurs, grâce à notre recherche interne et au grand nombre d'alliances que nous avons tissées. Notre potentiel de nouveaux médicaments nous permettra de tenir notre rang. Mais le groupe est ouvert à toutes les options : acquisitions de produits – comme le Kitrit, utilisé dans le traitement d'effets secondaires dus aux chimiothérapies anticancéreuses, que nous venons de racheter à SmithKline Beecham –, partenariats ciblés et acquisitions de sociétés. Notre stratégie en pharmacie est de croître plus vite que le marché.

3 Vos derniers lancements ont connu des échecs...

Je ne suis pas d'accord avec cette

analyse. Dans le cas du traitement contre l'obésité, le Xenical a connu un lancement réussi, même si la dynamique de croissance n'a pas été aussi rapide que prévu. Les estimations euphoriques du départ s'expliquent parce que nous entrons dans un domaine thérapeutique nouveau, où les besoins sont très élevés : l'obésité touche 200 millions de personnes dans le monde, et l'Europe n'est malheureusement pas épargnée. Ce médicament, en conséquence, croîtra progressivement. Quant au Tamiflu, il connaît une belle réussite aux Etats-Unis, où il est indiqué à la fois en traitement préventif et curatif de la grippe. En Europe, nous pensons que les patients – quand ce produit sera mis à leur disposition – trouveront un réel intérêt à être remis sur pied en quelques jours.

Propos recueillis par
Véronique Lorelle

Le projet « Ginger », cybercanular ou invention du siècle ?

UNE INVENTION révolutionnaire qui rapporterait un pactole à son auteur, un mystérieux objet qui aurait séduit les grands pontes des nouvelles technologies... La rumeur enfle depuis une quinzaine de jours, essentiellement relayée par les nouveaux médias présents sur l'Internet. Les spéculations vont bon train depuis qu'*Inside.com*, une revue américaine consacrée aux technologies, a révélé, le 9 janvier, l'existence de cet étrange projet. Nom de code : « Ginger » ou « IT ».

Tout est parti d'un document confidentiel, que ce site d'informations a réussi à obtenir par une voie détournée : une proposition de livre consacré à cette « extraordinaire » découverte. A sa lecture, la Harvard Business School Press, maison d'édition d'ordinaire sérieuse, a accepté de déboursier jusqu'à 250 000 dollars pour s'en assurer les droits de publication. Une coquette somme pour un « produit » dont elle ne sait pas plus que ce qui se trouve dans le document... c'est-à-dire peu de chose.

MONTÉ EN DIX MINUTES

Ce n'est pas une « invention médicale », assure en tout cas Steve Kemper, le journaliste américain ayant proposé d'écrire ce livre avec l'accord de l'inventeur de « Ginger ». A l'en croire, l'objet en question « se répandra dans le monde et changera la vie, les villes et les façons de penser ». Un produit de consommation de masse « susceptible de bouleverser les régulations existantes ». Rien que ça.

Le mystère s'épaissit lorsqu'on apprend que, lors d'une démonstration privée, « IT » a été monté en dix minutes, à l'aide d'un simple tournevis et d'une clé ! Avec, pour témoins, Steve Jobs, le fondateur d'Apple, et Jeff Bezos, patron d'Amazon.com, le site

de ventes aux enchères. Commentaire attribué au premier : « Si assez de gens voient la machine, il ne sera pas nécessaire de les convaincre de concevoir les villes autour d'elles : cela se fera tout seul... » Quant au second, lui aussi cité dans le document, il se demande si « les gens seront autorisés à utiliser » cet engin, tellement il est « révolutionnaire ». Ces propos n'ont pas été démentis par les intéressés, qui siègeraient au sein d'un « conseil consultatif » chargé de veiller à la naissance de « Ginger ».

Il n'en fallut pas plus pour piquer la curiosité d'une multitude d'internautes. Des hypothèses plus ou moins farfelues circulent dans les forums de discussion. Le site d'*Inside.com* a été pris d'assaut : « On n'avait jamais vu ça », s'étonne P J Mark, l'auteur du cyberarticle, qui attribue ce soudain intérêt à « désir des gens de voir la science-fiction devenir réalité ».

Alors que les plus sceptiques ne voient dans « IT » qu'un gigantesque canular ou, au mieux, un coup de pub phénoménal, son inventeur a rompu le silence depuis pour minimiser l'importance de sa prétendue trouvaille. Que l'on n'attende rien « de nature à bouleverser la planète », met en garde Dean Kamen. Ce professeur Tournesol américain de quarante-neuf ans possède à son actif une centaine d'inventions, dont une chaise roulante qui grimpe les escaliers et une pompe à insuline portable. La clé du mystère repose peut-être dans les dessins accompagnant un brevet déposé en décembre par sa société : on y voit des petites machines à une ou plusieurs roues, avec ou sans moteur... Il faudra attendre 2002 pour savoir si « IT » tient ses promesses.

Antoine Jacob

Une partie de la presse quotidienne répercute la hausse des prix du papier

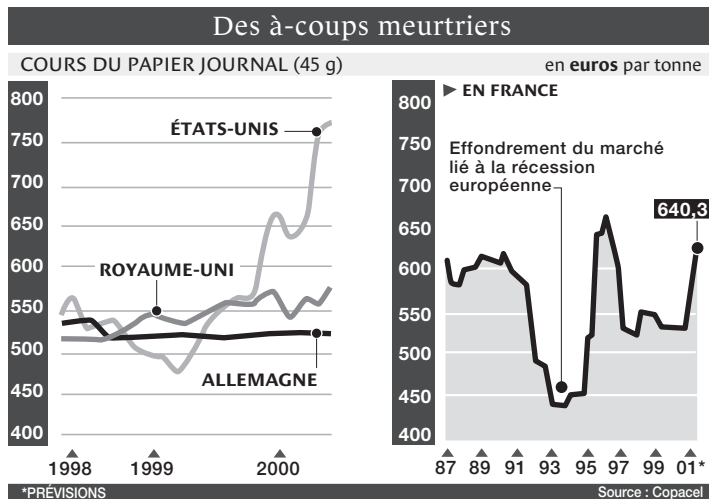
Invoquant les menaces d'une crise, après la majoration de 20% du coût de leurs approvisionnements, certains éditeurs ont augmenté les tarifs de vente de leurs titres. Par ce mouvement, ils anticipent aussi le passage à l'euro

CONSEQUENCE directe ou prétexte de circonstance ? La hausse d'environ 20 % du prix du papier journal, appliquée depuis le 1^{er} janvier par les producteurs, a été répercutée par un grand nombre de quotidiens, essentiellement régionaux. Coup sur coup, plusieurs groupes ont procédé à une augmentation, de 10 à 20 centimes, comme ce fut le cas, dans l'Ouest, pour les journaux de la Socpresse (*Presse Océan*, *Le Maine libre*, *Le Courrier de l'Ouest* et *L'Eclair*), pour *Ouest France* (désormais vendu 4,50 francs) et pour *Le Télégramme de Brest* (4,70 francs).

Dans cette région, aucun titre n'a encore franchi la barre symbolique des 5 francs. Ailleurs, alors que *Sud-ouest* est passé de 4,70 à 4,90 francs, ce seuil a été atteint par *La Dépêche du Midi* et *La Provence*. Il a même été dépassé – à 5,10 francs – par la *Nouvelle République du Centre Ouest*. Dans la presse nationale, les seules augmentations enregistrées, celles de *Echos* et de *La Tribune*, sont plus significatives. Passant de 7 à 7,50 francs, ces deux quotidiens économiques pourtant en forte croissance rejoignent, à ce niveau de prix, *Le Monde* et *L'Humanité*.

Dans l'un et l'autre cas, le prix du papier n'a qu'une incidence relative. Après avoir évité toute hausse depuis 1996, la direction des *Echos* invoque l'augmentation de la pagination et la création de suppléments. Seule exception justifiée par un changement de stratégie commerciale des nouveaux dirigeants italiens, le prix de *France Soir* a diminué de 5,50 francs à 5 francs.

Ayant enregistré d'excellents résultats financiers grâce aux ren-



Le prix de la tonne de papier journal importé du continent nord-américain a progressé de 37 % en un an en raison de la hausse de la demande mondiale et de la baisse de l'euro.

trés publicitaires, la plupart des éditeurs avaient, jusqu'à présent, hésité à faire porter le poids de leurs charges sur un lectorat fragile et plutôt en diminution. Arguant de l'incidence – réelle – des hausses d'approvisionnement du papier, beaucoup ont modifié leur politique. Pour certains, le réajustement de prix sert de prétexte au passage progressif à l'euro au 1^{er} janvier 2002, afin de se rapprocher d'un « chiffre rond », équivalent à 0,7 euro (4,59 francs), 0,75 euro (4,92 francs), voire 0,8 euro (5,25 euros). D'autres éditeurs ont utilisé l'argument pour justifier une réduction de la pagination annuelle alors que se profilent les élections municipales et cantonales – des événements consommateurs d'espace –, et le risque d'une chute des rentrées publicitaires.

La crise du papier semble pour-

tant avoir pris de court les éditeurs. L'annonce, en novembre 2000, de fortes hausses du prix du papier, assorties de sérieuses menaces de pénurie, a provoqué un véritable choc. Tout au moins auprès des adhérents de la Société professionnelle des papiers de presse (SPPP). Cette coopérative d'achat, créée pour négocier sur les marchés étrangers, gère les intérêts de la moitié des quotidiens nationaux et régionaux, soit 400 000 tonnes par an.

EXPLOSION DE LA DEMANDE

Désireuse de profiter des meilleurs prix, la SPPP, comme les autres éditeurs, paraît avoir privilégié, depuis un certain temps, les approvisionnements nord-américains plutôt qu'euro-péens. Ce choix, profitable ces deux dernières années, s'est révélé problématique

à partir du début 2000, à la suite d'une explosion de la demande de papier journal en Amérique, en Asie et en Europe. Les cours ont alors fortement augmenté, et les clients européens ont été particulièrement malmenés. A la hausse des cours se sont ajoutés les effets de la dépréciation de l'euro face au dollar. Au total, le prix de la tonne de papier journal importé du continent nord-américain a progressé de 37 % en un an.

Cette nouvelle ne pouvait tomber plus mal, pour des journaux désireux de multiplier les suppléments pour profiter de la croissance des budgets publicitaires. Pris de court, la SPPP a cherché des approvisionnements en Europe, où les prix étaient de 20 à 30 % moins chers. Ses dirigeants ont découvert que le marché papetier n'avait plus sa fluidité d'antan. Il était certes possible d'acheter sur le marché libre à des cours élevés – de 5 000 à 5 500 francs la tonne – mais les producteurs européens n'ont pu fournir cette demande.

Aujourd'hui, l'Europe fabrique autant de papier journal qu'elle en consomme, soit 10,4 millions de tonnes. La situation est identique en France, où l'industrie produit un peu plus de 1 million de tonnes pour une consommation de 910 000 tonnes en 2000. Dans cette situation d'équilibre, les producteurs ont été d'autant moins enclins à faire des efforts qu'ils reprochent à certains journaux de les avoir ignorés pendant de longues années. Les discussions semblent avoir été particulièrement tendues auprès des trois fabricants installés en France – La Chapelle-Darblay, Golbey ainsi que Matussière et Forest – dont la presse fran-

çaise n'achète pas plus du tiers de la production.

Depuis le début de l'année, la situation s'est normalisée. Sous le double effet du ralentissement américain et de la hausse de l'euro, les prix nord-américains baissent, tandis que les tarifs européens montent. Au final, les augmentations annoncées en France devraient revenir au prix de 1987 en francs courants.

Habitué à une stabilité des cours au plus bas niveau depuis

la production de « *solidarité* » de la presse française qui aurait tout intérêt à faire preuve de « *cohésion* » et de « *cohérence* » pour négocier en force – sous-entendu auprès des fabricants installés sur le territoire français. Implicitement, la critique viserait-elle les groupes Hachette, Socpresse et pour partie Ouest France, qui, grâce à leur taille et à l'ampleur du tonnage qu'ils utilisent, négocient directement leurs approvisionnements auprès des fabricants sur la base de contrats à long

Un poids économique élevé

Au Monde, les dépenses de papier étaient évaluées à 8 % du budget prévisionnel du journal en 2000. Avec l'augmentation de 20 % du prix du papier, elle devrait donc atteindre 10 %. Ce poste intervient après la fabrication (18 %), la rédaction (20 %), les frais généraux (22 %), la distribution (27 %) et les dépenses de promotion (2 %).

A *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, à Tours, l'augmentation intervenue depuis le 1^{er} janvier devrait atteindre 12 millions de francs (1,83 million d'euros) sur une facture totale de 55 millions de francs (8,38 millions d'euros), soit la moitié de l'excédent brut d'exploitation dégagé en 2000, indique le président du directoire, Jacques Saint-Cricq. Le surcoût est évalué entre 30 et 40 millions de francs à *Ouest-France*, premier tirage français avec 790 000 exemplaires.

quelques années, les éditeurs s'inquiètent autant de la hausse des prix que des conditions de sécurité de leurs approvisionnements. Parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme, Jacques Saint-Cricq, président du groupe de *La Nouvelle République* reste persuadé que cette crise va durer. Il craint que « les risques de rationnement s'installent pour les années 2001, voire 2002 », sous l'effet de la concentration du marché en « cinq grands groupes qui contrôlent 50 % de la production mondiale ».

Il semble surtout regretter l'ab-

terme ? Assurés de ne subir que les effets – provisoires – des cours de change monétaire, ces groupes se sont bien gardés de manifester, avec les autres éditeurs, leurs craintes sur l'évolution des marchés.

Il n'est pas sûr que cette crise fournisse le prétexte à la révision du système d'approvisionnement des entreprises de presse, dont certains dirigeants, en aparté, n'hésitent pourtant pas à dénoncer « l'opacité ».

Michel Delberghe et Martine Orange

Les Français se reprennent à douter de la crédibilité des médias

LES MÉDIAS ont-ils eu tort de se réjouir trop vite ? En un an, la confiance des Français à l'égard de la presse, de la radio et de la télévision semble s'être sérieusement dégradée, si l'on en croit les résultats du sondage réalisé entre le 21 et le 26 décembre 2000 par la Sofres, pour le compte du quotidien *La Croix* et de l'hebdomadaire *Télérama*. A la fin de 1999, juste après la tempête qui avait dévasté une partie du pays – et dont le traitement médiatique avait été jugé satisfaisant –, ce baromètre, qui en est à sa quatorzième édition, enregistrait des records de satisfaction inégalés.

Cette fois, bien que l'intérêt porté aux moyens d'information faiblisse à peine (71 %, contre 74 %), les Français manifestent de sérieuses réserves. Elles s'exercent à l'égard de la presse écrite, dont 50 % des lecteurs (58 % en 1999) considèrent que « les choses se sont passées comme le journal le raconte ». Toutefois, sur la durée, le crédit est moins évident qu'il n'y paraît, et la presse, à l'exception de cette année, poursuit une lente et progressive reconquête de l'opinion, qui lui reconnaît, même dans une moindre mesure, sa capacité à expliquer les événements.

La baisse de popularité affecte également la radio, dont le taux de satisfaction chute de 63 % à 55%. Elle frappe plus encore la télévision, qui passe de 58 % à 47%, même si les personnes interrogées considèrent qu'elle s'est beaucoup améliorée pour « expliquer en détails une nouvelle importante ».

De ce côté, TF1 améliore son image en bénéficiant d'un taux de confiance de 41 % – 38 % en 1999 –, alors que France 2, à 20 % (-1 %) et France 3, à 15 % (+1 %) stagnent. Pour la radio, RTL pâtit visiblement de sa récente perte d'audience. Bien qu'il ne soit en rien concerné par cet « accident industriel », le traitement de l'information de cette station perd quatre points de confiance, en passant de 19 % à 15%. RTL laisse ainsi sa première place au profit des deux radios du service public : France Info (19 %) et France Inter (18 %), tandis qu'Europe 1 reste crédité du même score, à 12 %.

M. De.

Une industrie mondiale déficitaire et surcapacitaire

NORD-AMÉRICAINS contre Scandinaves.

La production de papier journal semble se résumer à un affrontement de part et d'autre de l'Atlantique. Tous les grands producteurs du secteur appartiennent à une des deux grandes régions forestières du monde. En quelques années, leur nombre s'est considérablement réduit. Désormais, ils ne sont plus qu'une poignée pour approvisionner le marché mondial. Les cinq premiers – le canadien Abitibi-Donohue, l'américain Bowater, le norvégien Norske Skog, les finlandais Stora Enso et UPM Kymmene – détiennent environ 50 % du marché mondial contre 20 % il y a à peine quatre ans. Les cinq premiers européens, eux, contrôlent 80 % du marché du Vieux Continent.

Cette concentration est une des dernières tentatives pour tenter de maîtriser les cycles du papier journal, très liés à ceux de la conjoncture. De faible valeur ajoutée, fabriqué essentiel-

lement à partir de fibres recyclées, le papier journal est un produit papetier mal valorisé, presque assimilé à une matière première. Sur longue période, les prix ne cessent de baisser : environ 30 % en quinze ans. Malgré la modernisation des outils et les efforts de productivité, les fabricants ne parviennent pas à compenser de telles baisses et rentabiliser les capitaux investis. Ainsi, Chapelle-Darblay n'a jamais réalisé un bénéfice en vingt-six ans d'existence.

FERMETURES D'INSTALLATIONS

Beaucoup ont préféré jeter l'éponge et se reconvertir dans des métiers papetiers plus rémunérateurs. Les autres tentent de réorganiser le marché, jugé surcapacitaire. Des installations ont été fermées, d'autres reconverties dans des productions de plus haute gamme, les journaux demandant des papiers de meilleure qualité pour faire de la quadrichromie. Aujourd'hui, il

se produit dans le monde 40 millions de tonnes de papier journal pour une consommation de 38 millions. Si l'Europe est dans un marché équilibré entre l'offre et la demande, le continent nord-américain, lui, produit 3 millions de tonnes de plus qu'il n'en consomme. Ce surplus sert à l'approvisionnement des marchés étrangers, en particulier asiatiques, qui produisent très peu.

Les producteurs nord-américains, inquiets du ralentissement aux Etats-Unis et en Asie, ont annoncé plusieurs fermetures de capacité, certaines provisoires, d'autres définitives, pour éviter un effondrement des cours. En Europe, les fabricants sentent qu'il leur faut créer de nouvelles usines pour répondre à une demande en croissance de 4 % en 2000. Des projets ont été annoncés mais ils ne devraient pas voir le jour avant l'automne 2002.

M. O.

AOL Time Warner annonce la suppression de 2 400 emplois

AOL TIME WARNER devait annoncer, mercredi 24 janvier, la suppression de 2 400 emplois, soit 3 % de ses effectifs. Ces mesures, qui interviennent moins de deux semaines après la fusion entre le géant d'Internet America Online et le groupe multimédia Time Warner Inc. (*Le Monde* du 13 janvier), toucheront de nombreuses activités du numéro mondial de la communication, qui à l'issue de ces opérations emploiera 82 500 personnes. Après les 400 licenciements déjà annoncés chez CNN, 725 emplois devraient être supprimés chez America Online, 400 chez l'éditeur Time, 600 chez Warner Music Group, 200 dans le studio de cinéma Warner Bros. Une centaine de postes seraient supprimés à l'état-major d'AOL Time Warner, à New York.

M. Hurbain prend la présidence du conseil d'administration de Rossel

PATRICK HURBAIN, le fils du président du groupe de presse belge Rossel, décédé le 7 janvier, a été nommé, mardi 23 janvier, président du conseil d'administration et administrateur délégué du groupe. Avec ses deux frères, il détient 60 % de Rossel, qui édite notamment *Le Soir* et contrôle *La Voix du Nord*. M. Hurbain a également été désigné éditeur, responsable du *Soir*. Yves de Chaisemartin, PDG de la Socpresse – qui détient 40 % du groupe de presse belge –, a été confirmé dans son mandat d'administrateur délégué. Patrick Hurbain a indiqué récemment aux *Echos* que Rossel n'est pas à vendre, en confirmant l'existence d'un pacte liant les trois héritiers et d'un droit de préemption de la Socpresse.

DÉPÊCHE

■ **PRESSE** : *Le Parisien*, *La Croix* et *L'Equipe* n'ont pas pu paraître, mercredi 24 janvier, en raison d'un blocage à l'imprimerie du *Parisien*, située à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Ce mouvement, initié par la CGT, est lié au prochain départ de *Parisien* des Nouvelles Messageries de la presse parisienne.

VIENT DE PARAÎTRE

BILAN DU MONDE

L'analyse de 174 pays
Le classement des entreprises les plus performantes des 26 régions françaises

Edition 2001

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SEGA** : le groupe japonais de jeux vidéo pourrait stopper fin mars la production de sa nouvelle console Dreamcast et se concentrer sur le développement de logiciels de jeux, indique, mercredi 24 janvier, le quotidien économique *Nikkei*. Les ventes de Dreamcast sont inférieures aux prévisions. Sega a dû baisser le prix de sa console et a enregistré des pertes au premier semestre.

● **AVENTIS** : le groupe agrochimique franco-allemand a conclu mardi un accord avec dix-sept Etats américains, qui vise à indemniser les agriculteurs qui ont été financièrement affectés par les déboires de son maïs génétiquement modifié Starlink.

● **BAYER** : le laboratoire pharmaceutique allemand, poursuivi aux Etats-Unis pour des fraudes sur le prix de ses médicaments facturés au système de santé fédéral, a accepté mardi de payer 14 millions de dollars (14,97 millions d'euros) à quarante-cinq Etats.

● **EDF-GDF** : les deux administrateurs salariés CFDT, qui étaient à l'origine de la création de Synergie, un syndicat autonome indépendant de la fédération chimie énergie CFDT (FCE), vont perdre le parrainage du syndicat. La FCE avait condamné la création d'un syndicat national EDG-GDF, refusant notamment le label CFDT à cette organisation.

● **RENAULT** : le constructeur automobile français envisage de céder la Compagnie d'affrètement et de transport (CAT), spécialisée dans la logistique, au consortium Albateam. Ce groupement comprend la société britannique Autologic Holding, le suédois Wallenius Lines et le groupe néerlandais de messageries express TPG.

● **TEXTRON** : le conglomérat américain (aéronautique, automobile, industrie et finance) va supprimer 3 600 emplois, soit 5 % de ses effectifs. Le groupe, propriétaire notamment des avions Cessna, a dégagé un bénéfice de 680 millions de dollars, contre 623 millions en 1999.

● **SIEMENS** : le groupe allemand a remporté deux

contrats auprès de l'opérateur de téléphone Shanghai Mobile Communications Corporation (SMCC), pour l'extension de son réseau GSM en Chine. Le montant global de l'opération s'élève à 167 millions d'euros.

SERVICES

● **SUEZ LYONNAISE DES EAUX** : le groupe français et l'espagnol Telefonica ont décidé de ne pas être candidats en France à une licence UMTS, le téléphone mobile de troisième génération (*lire page 19*).

● **SNCF** : une grève à l'appel de FO, CGT, Sud-Rail et FGAAC (autonomes), portant sur les conditions de travail des conducteurs, devait continuer à perturber la circulation des trains sur la ligne D du RER mercredi.

FINANCE

● **CAISSES D'ÉPARGNE** : la grève entamée le 9 janvier pour obtenir des hausses de salaires a été reconduite dans trois caisses régionales (sur 31) mardi 23 janvier pour mercredi, indiquent les syndicats. Au niveau national, après l'échec des négociations, la direction a décidé d'augmenter les salaires de 0,7 %.

● **AXA** : l'assureur va devoir injecter plus de 1 milliard de francs dans sa filiale Banque Worms, sous forme de subvention et d'augmentation de capital, avant de la céder à la Deutsche Bank, indique le quotidien *La Tribune* du 24 janvier. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la banque est convoquée le 12 février.

RÉSULTATS

● **EUROCOPTER** : le chiffre d'affaires consolidé en 2000 du groupe franco-allemand spécialisé dans les hélicoptères a été de 2,04 milliards d'euros, en hausse de 17 % par rapport à 1999. Les prises de commandes, venant notamment de la Grande-Bretagne, des Emirats arabes unis (EAU), de l'Autriche et du Nigeria, ont atteint 3,45 milliards d'euros.

● **MERRILL LYNCH** : la banque d'investissement et maison de courtage américaine a enregistré un bénéfice de 3,8 milliards de dollars pour l'année 2000, en hausse de 41 %. Contrairement à la plupart de ses concurrents, la banque de Wall Street a vu ses résultats progresser au dernier trimestre de l'année 2000.

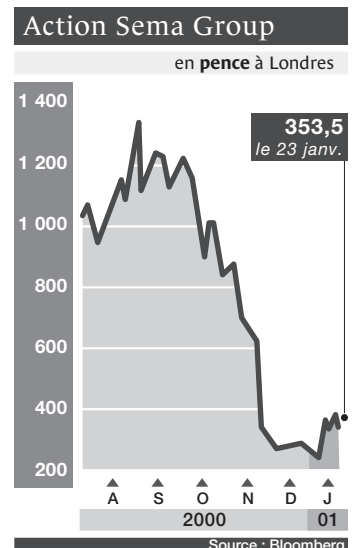
VALEUR DU JOUR

Sema Group sous pression

LE GROUPE franco-britannique de services informatiques Sema Group a connu une nouvelle journée noire en Bourse, mardi 23 janvier. L'annonce d'une seconde révision à la baisse de ses résultats pour l'exercice 2000 a été accueillie avec froideur par le marché qui s'interroge sur l'avenir du groupe. Le titre a plongé de près de 12 % au London Stock Exchange et terminait à 353,5 pences à la clôture. Les marchés ont encore en mémoire la descente aux enfers de la valeur, le 24 novembre 2000, après un premier avertissement sur ses résultats. Le titre chutait alors de 45 %, créant une véritable commotion à la Bourse britannique.

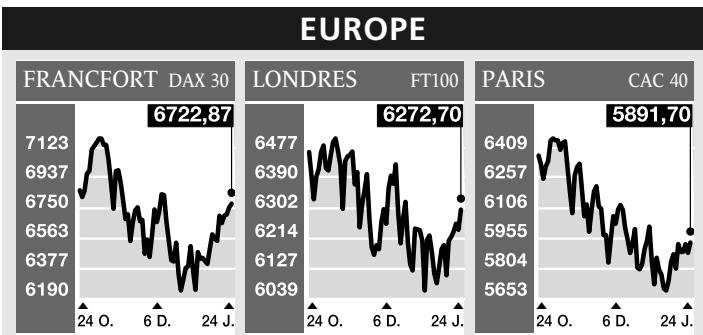
Sema annonçait alors que l'acquisition de la société américano-allemande LHS, considérée comme un mouvement stratégique majeur pour se renforcer sur le marché des télécommunications, ne donnait pas les résultats escomptés. Difficultés d'intégration et départs en série ont été évoqués pour expliquer ce contretemps. L'affaire de la vente, jugée illégale, d'une partie de ses actions par Harmurt Lademacher, ex-dirigeant de LHS, devenu membre du directoire, avant la présentation des résultats, a contribué à assombrir encore le paysage. M. Lademacher a, depuis, quitté l'entreprise.

LHS, qui avait été payé au prix fort (4,7 milliards de dollars), n'a donc pas contribué au dynamisme de l'activité de Sema au second semestre 2000. Sur l'ensemble de l'an-



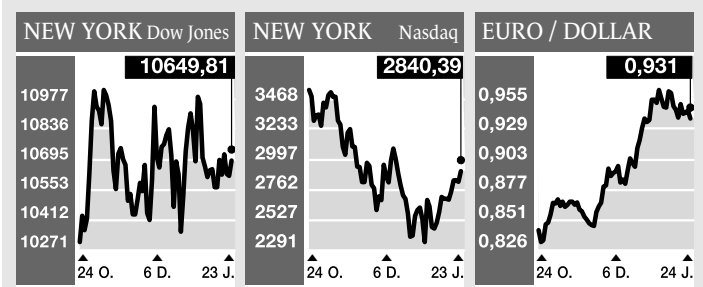
née, le chiffre d'affaires atteint 1,5 milliard de livres (2,5 milliards d'euros), en croissance de 8 %. Quant aux bénéfices, ils ont été de nouveau revus à la baisse le 23 janvier, et devraient avoisiner les 90 à 95 millions de livres sterling (150 à 158 millions d'euros). La société de services informatiques est sous pression. Elle a annoncé être à la recherche d'un directeur général pour remplacer l'actuel PDG, Pierre Bonelli, âgé de soixante-deux ans. De même, elle s'est engagée à céder des actifs non stratégiques et à améliorer sa rentabilité. Sur les marchés, des rumeurs d'OPA circulent, alimentées par la faible valorisation du titre. De plus, France Télécom, qui possède encore 17 % du capital, se dit vendeur en cas d'OPA.

Laurence Girard



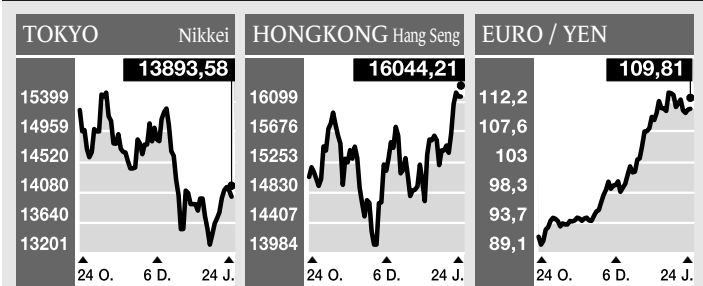
Europe 12 h 31	Indices sélection	cours 24/01	Var. % 23/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4762,79	0,40	-0,20
EUROPE	STOXX 50	4547,48	1,01	-0,21
EUROPE	EURO STOXX 324	393,73	0,37	0,49
EUROPE	STOXX 653	359,72	0,80	-0,02
PARIS	CAC 40	5891,70	0,89	-0,59
PARIS	MIDCAC	2515,06	-0,02	1,53
PARIS	SBF 120	3999,42	0,81	-0,57
PARIS	SBF 250	3763,27	0,90	-0,21
PARIS	SECOND MARCHÉ	2890,75	0,16	2,62
AMSTERDAM	AEX	634,68	0,66	-0,46
BRUXELLES	BEL 20	2995,39	0,18	-0,96
FRANCFORT	DAX 30	6722,87	0,01	4,50
LONDRES	FTSE 100	6272,70	0,93	0,81
MADRID	STOCK EXCHANGE	10121,80	0,21	11,11
MILAN	MIBTEL 30	44644,00	0,93	2,12
ZURICH	SPI	7948,20	0,75	-2,30

AMÉRIQUES



Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 23/01	Var. % 22/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10649,81	0,68	-1,27
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1360,40	1,30	3,04
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2840,39	2,99	14,97
TORONTO	TSE INDEX	9268,84	1,62	3,75
SAO PAULO	BOVESPA	17832,13	16,86
MEXICO	BOLSA	354,47	2,09	12,17
BUENOS AIRES	MERVAL	539,20	2,17	29,38
SANTIAGO	IPSA GENERAL	105,46	0,21	9,85
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7919,72	1,59	16,04

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 24/01	Var. % 23/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13893,58	-0,65	0,78
HONGKONG	HANG SENG	16044,21	-0,34	6,28
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1914,20	0,17	-0,66
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	79,47	1,11	25,45
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3245,10	0,28	2,87
BANGKOK	SET	23,37	-0,17	25,44
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4319,40	0,53	8,74
WELLINGTON	NZSE-40	1984,24	-1,02	4,34

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 gagnait 0,76 % en milieu de journée, mercredi 24 janvier. L'indice s'établissait ainsi à 5884,30 points. Mardi soir, il s'était replié de 0,73 %, à 5 839,73 points, entraîné à la baisse par les valeurs technologiques. L'indice du Nouveau Marché avait cédé 0,14 %, à 3 030,86 points.

FRANCFORT

MERCREDI, l'indice DAX 30 des principales valeurs allemandes affichait une baisse de 0,37 % à la mi-séance, à 6697,27 points. Cet indice avait fini mardi sur un gain de 0,71 %, à 6 722,41 points. Le Nemax 50, l'indice phare du Nouveau Marché des valeurs technologiques, avait progressé de 2,52 %, à 2 840,6 points.

LONDRES

A LA MI-JOURNÉE, l'indice Footsie des cent premières valeurs britanniques progressait de 0,87 %, à 6268,50 points. L'indice de référence des valeurs britanniques avait clôturé en baisse, mardi soir, de 0,28 %, à 6 214,7 points. L'indice TechMark des cent premiers titres technologiques cotés à Londres avait cédé 1,43 %, à 2 735,09 points.

TOKYO

AFFECTÉ par des prises de bénéfice pour la deuxième séance consécutive, le Nikkei, baromètre des valeurs japonaises, a perdu 0,7 % lors de la séance de mercredi, à 13 893,58 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS boursiers américains ont clôturé en hausse, mardi 23 janvier, les valeurs technologiques progressant davantage que les actions des sociétés industrielles. L'indice composite de la Bourse électronique du Nasdaq a clôturé à son plus haut niveau depuis six semaines, à 2 840,39 points. Il a terminé par un gain de 2,99 %. De son côté, l'indice Dow Jones, en hausse de 0,68 %, à 10 649,81 points, a profité de la progression des valeurs financières, après l'annonce par Merrill Lynch d'un bénéfice supérieur aux prévisions. L'indice Standard & Poor's 500 a affiché une progression de 1,30 %, à 1 360,40 points.

TAUX

LES EMPRUNTS d'Etat européens s'inscrivaient en baisse dans les premiers échanges, mercredi 24 janvier. Évoluant à l'inverse de leur cours, les taux de rendement des obligations d'Etat à dix ans se tendaient à 5,01 % en France, et à 4,87 % en Allemagne. Aux Etats-Unis, la veille, les rendements avaient également progressé. Celui de l'obligation du Trésor à dix ans avait terminé à 5,26 %, contre 5,22 %.

MONNAIES

L'EURO était stable en début de matinée, mercredi, sur le marché des changes. Il cotait 0,9354 dollar, tandis que le billet vert s'échangeait en hausse contre le yen, à 117,21 yens.

ÉCONOMIE

Contraction de l'excédent commercial japonais en 2000

L'EXCÉDENT commercial japonais s'est contracté pour la deuxième année consécutive en 2000, a indiqué, mercredi 24 janvier, le ministère des finances (MoF). Il a reculé de 12,5 % en raison d'une progression plus rapide des importations que des exportations, liée à la reprise de l'activité économique et à la flambée du pétrole. Le solde des échanges de l'archipel avec le reste du monde s'est établi à 10 741,8 milliards de yens (97,6 milliards d'euros). Les importations ont progressé de 16 %, à 40 915,7 milliards de yens et les exportations ont gagné 8,6 %, à 51 657,6 milliards de yens. Au cours du seul mois de décembre, l'excédent commercial a chuté de 27,4 % par rapport à l'année précédente, à 816,1 milliards de yens à la suite d'une hausse de 8,2 % des exportations et de 20,9 % des importations.

Le ministre d'Etat japonais aux affaires économiques et budgétaires, Tarō Aso, a estimé, mercredi, que la reprise économique se poursuivait à un rythme modéré, mais que le Japon ne pouvait plus compter sur les dépenses publiques ou des taux zéro pour maintenir la croissance.

PAYS INDUSTRIALISÉS : pénuries de main-d'œuvre et ralentissement de l'économie seront quelques-unes des conséquences du vieillissement de la population des pays industrialisés, selon quatre rapports publiés mardi 23 janvier par le Center for strategic and international studies (CSIS), une organisation de recherche indépendante. Le vieillissement « ralentira probablement la croissance de l'économie », indique l'un des rapports, notamment à cause de la pénurie de main-d'œuvre, la baisse du taux d'épargne et du coût de retraites, qui va exploser. Après 2025, la croissance économique annuelle devrait atteindre en moyenne 1 % au Japon et en Europe de l'Ouest et moins de 2 % aux Etats-Unis et au Canada, précise le CSIS.

ZONE EURO : il est encore trop tôt pour que la Banque centrale européenne (BCE) baisse les taux d'intérêt de la zone euro, même si l'inflation recule, a laissé entendre le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, dans une interview au quotidien *Boersen-Zeitung* mercredi. M. Welteke a confié qu'il était pour sa part « partisan d'une politique monétaire cons-

tante. Cela signifie modifier aussi peu que possible les taux d'intérêt. Il faut livrer des bases de calcul aussi constantes que possible aux acteurs économiques ».

FRANCE : les prix à la consommation ont diminué de 0,1 % en décembre 2000 après une hausse de 0,3 % en novembre, et affiché sur un an une augmentation de 1,6 %, selon les chiffres définitifs publiés, mercredi, par l'Insee. Le repli des prix de décembre s'explique essentiellement par la baisse de 2,8 % des prix des produits pétroliers et le recul de 1,1 % des prix des produits frais. En moyenne annuelle, l'augmentation des prix est de 1,7 % par rapport à 1999.

ALLEMAGNE : la Fédération allemande de l'industrie (BDI) a mis en garde contre un excès de pessimisme en ce qui concerne la conjoncture du pays, dans son rapport, présenté mardi à Berlin. Selon la fédération, il n'y a aucune raison de s'alarmer, même si l'atmosphère s'est nettement refroidie dans les entreprises et si les exportations devraient perdre de leur élan en 2001. Le BDI table sur une croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de 2,5 à 2,75 %, après 3,1 % en 2000.

DANEMARK : le gouvernement prévoit de créer 100 000 emplois nouveaux d'ici 2010 et de réduire de moitié la dette publique à environ 300 milliards de couronnes (40,26 milliards d'euros) durant cette période, selon un rapport sur la politique économique gouvernementale présenté mardi à Copenhague.

BRÉSIL : le ministre du développement, de l'industrie et du commerce extérieur, Alcides Tapias, a estimé, mercredi, que le produit intérieur brut (PIB) du pays croîtra de 5 % en 2001. Le climat économique est bon et cela se reflète sur la production qui est la base de la croissance, a-t-il indiqué.

CAFÉ : la production mondiale de café surpasse largement la demande et la baisse des prix a atteint des « proportions catastrophiques » au cours des derniers mois de l'année 2000, estime l'Organisation internationale du café (ICO), dans un rapport publié mardi. « La dépréciation des prix que connaît le marché depuis 1999 s'est accentuée au cours de l'année 2000 et a atteint des proportions catastrophiques pour l'industrie du café dans les pays exportateurs » au cours des derniers mois, souligne l'ICO dans son rapport sur la situation du marché.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	2,97660
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	23/01	23/01
COURONNE DANOISE.....	7,46556	
COUR. NORVÉGIENNE.....	8,27550	
COUR. SUÉDOISE.....	8,95900	
DOLLAR TCHÈQUE.....	35,16800	
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,69450	
DOLLAR CANADIEN.....	1,41570	
DOLLAR HONGKONG.....	7,33720	
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,10090	
FORINT HONGROIS.....	264,99000	
LEU ROUMAIN.....	24773	

Cours de change croisés

24/01 12 h 31	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,84814	0,93135	0,14201	1,46610	0,60787
YEN.....	117,90500	109,81500	16,75000	172,85000	71,66500
EURO.....	1,07371	0,91062	0,15245	1,57405	0,65265
FRANC.....	7,04195	5,97310	6,55957	10,32420	4,28105
LIVRE.....	0,68208	0,57855	0,63530	0,09690	0,41460
FRANC SUISSE.....	1,64510	1,39540	1,53235	0,23360	2,41185

Taux d'intérêt (%)

Taux 23/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,61	1,06	4,99	5,51
ALLEMAGNE.....	4,76	4,75	4,85	5,45
GDE-BRETAG.....	5,31	5,68	4,97	4,47
ITALIE.....	4,76	4,70	5,23	5,85
JAPON.....	0,34	0,33	1,48	2,34
ÉTATS-UNIS.....	5,97	5,20	5,20	5,58
SUISSE.....	3,10	3,37	3,54	4,03
PAYS-BAS.....	4,74	4,70	4,98	5,46

Matif

Cours 12 h 31	Volume 24/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001.....	53498,00	89,11	89,07
Euribor 3 mois		NC	NC
JANVIER 2001.....		NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 23/01	Var. % 22/01
BRENT (LONDRES).....	26,50	-0,64
WTI (NEW YORK).....	0,30	-0,10
LIGHT SWEET CRUDE.....	31,66	-1,72

Or

En euros	Cours 23/01	Var. % 22/01
OR FIN KILO BARRE.....	9140	-0,44
OR FIN LINGOT.....	9190
ONCE D'OR (LO).....	266,40
PIÈCE FRANCE 20 F.....	53,50	+0,19
PIÈCE SUISSE 20 F.....	54	+2,66
PIÈCE UNION LAT. 20.....	54	+2,66
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	200
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	394,50	+0,13
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	338	-1,17

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du numéro 1 mondial des fabricants de téléphones portables, le finlandais **Nokia**, a terminé en baisse de 1,90 %, à 41,30 euros, mardi 23 janvier. Le courtier Dresdner Kleinwort Benson est passé d'« aller » à « vendre » sur la valeur, tout en maintenant ses estimations de résultats.

● Le titre du groupe énergétique allemand **RWE** a terminé sur un recul de 0,34 %, à 44,1 euros, après avoir perdu plus de 2 % en séance. Les investisseurs redoutent que l'entreprise n'ait à déboursier une somme trop importante pour acquérir le numéro 4 du secteur en Espagne, Hidroeléctrica del Cantabrico.

● Le titre de l'éditeur italien d'an-

nuaire **Seat Pagine Gialle**, également filiale Internet de Telecom Italia, a reculé de 2,82 %, à 2,17 euros, alors que le marché attend toujours la décision de l'Autorité antitrust italienne sur le rachat par Seat PG de la société de télévision italienne Telemontecarlo. L'Autorité des télécommunications a refusé l'opération la semaine dernière, mais Seat PG et Telecom Italia avaient fait appel de cette décision.

● L'action de la holding de la compagnie aérienne **Swissair**, **Sair-Group**, a bondi de 6,53 %, à 261 francs suisses. Le marché anticipe un changement de stratégie à la suite de la démission du PDG (lire page 19).

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE 17,52	+0,96
BASF AG	DE 45,70	-0,33
BMW	DE 38,25	-0,39
CONTINENTAL AG	DE 18,30	-1,61
DAIMLERCHRYSLER	DE 49,85	-0,80
FIAT	IT 27,33
FIAT PRIV.	IT 17,75
MICHELIN	FR 39,81	-0,97
PEUGEOT	FR 274,80	-1,15
PIRELLI SPA	IT 3,88
DR ING PORSCHE	DE 3690	+0,27
RENAULT	FR 56,80	+1,61
VALEO	FR 48,49	-0,84
VOLKSWAGEN	DE 58,60	-0,17
DJ E STOXX AUTO P	233,39	-0,88

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
BANQUES		
ABBAY NATIONAL	GB 18,93	+0,75
ABN AMRO HOLDIN	NL 27,49
ALL & LEICS	GB 10,74	-1,72
ALLIED IRISH BA	GB 20,07	+0,16
ALPHA BANK	GR 33,68	-1,58
BA HOLDING AG	AT 61,20	-0,02
BANK OF IRELAND	GB 16,55	+0,20
BANK OF PIRAEUS	GR 14,42	-1,50
BK OF SCOTLAND	GB 11,74	+1,90
BANKINTER R	ES 43,57	-1,20
BARCLAYS PLC	GB 34,39	+1,71
BAYR.HYPO-UVVER	DE 61,50
BCA AG.MANTOVAN	IT 10,70
BCA FIDEURAM	IT 15,02
BCA INTESA	IT 5,33
BCA LOMBARDA	IT 11,20
MONTE PASCHI SI	IT 5
BCA P.BERG.-CV	IT 21,44
BCA P.MILANO	IT 5,98
B.P.VERONA E.S.	IT 12,08
BCA ROMA	IT 1,26
BVBA R	ES 17,03	-0,12
ESPIRITO SANTO	PT 17,39	+0,23
BCO POPULAR ESP	ES 36	-1,37
B.P.SONDRIO	IT 19,10
BCP R	PT 5,34	-4,30
BIPOP CARIRE	IT 7,49
BNL	IT 3,64
BNP PARIBAS	FR 98,55	-0,15
BSCH R	ES 12,13	+0,17
CHRISTIANIA BK	NO 5,90
COMIT	IT 7,67
COMM.BANK OF GR	GR 48,98	-1,61
COMMERZBANK	DE 32,60	+0,93
CREDIT LYONNAIS	FR 42,65	+1,96
DANSKE BANK	DK 19,15	+1,78
DNB HOLDING -A-	NO 5,26
DEUTSCHE BANK N	DE 101,70	+1,40
DEXIA	BE 187,50	+1,08
DRESDNER BANK N	DE 51,30	+3,01
EFG EUROBK ERGA	GR 19,40	-2,51
ERSTE BANK	AT 52,82	+0,04
FOERENINGSSB A	SE 17,25	+0,65
HALIFAX GROUP	GB 10,18	+0,31
HSCB HLDG	GB 16,91	+2,27
IKB	DE 16,65
KBC BANCASSURAN	BE 47,50	+0,17
LLOYDS TSB	GB 11,46	+0,83
NAT BANK GREECE	GR 37,20	-2,21
NATEXIS BQ POP.	FR 98,30	-0,30
NORDEA	SE 8,76	+1,29
NORDEA	DK 10,51	+1,29
ROLO BANCA 1473	IT 21,39
ROYAL BK SCOTL	GB 25,85	+0,06
S-E-BANKEN -A-	SE 13,17	+1,29
SAN PAOLO IMI	IT 18,08
STANDARD CHARTER	GB 16,67
STE GENERAL-A-	FR 69,60	+1,98
SV HANDBK -A-	SE 17,64
SWEDISH MATCH	SE 4,13
UBS N	CH 187,71	+1,05
UNICREDITO ITAL	IT 5,59
UNIDANMARK -A-	DK 85,73
DJ E STOXX BANK P	352,27	+0,14

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
PRODUITS DE BASE		
ACERIALIA	ES 10,58	+1,15
ACERINOX R	ES 33,97	+1,40
ALUMINIUM GREEK	GR 37,10	-4,82
ANGLO AMERICAN	GB 64,34	+0,12
ASSIDOMAEN AB	SE 18,98	-0,58
BEKAERT	BE 46,04	+0,07
BILLITON	GB 4,62	+1,72
BOEHLER-UDDEHOL	AT 36,31	-0,38
BUNZL PLC	GB 6,78	+0,46
CORUS GROUP	GB 1,19
ELVAL	GR 3,98	+0,51
ISPAT INTERNATI	NL 3,31
JOHNSON MATTHEY	GB 16	-2,11
MAYR-MELNHOF KA	AT 48,23	+0,06
METSAE-SERLA -B	FI 7,40	-1,86
HOLMEN -B-	SE 29,36	+0,77
OUTOKUMPU	FI 7,58	+0,53
PECHINEY-A-	FR 48	+0,52
RAUTARUKKI K	FI 4,25	+1,19
RIO TINTO	GB 19,32	-0,48
SIDENOR	GR 3,42	-3,39
SILVER & BARYTE	GR 26,40	-2,94
SMURFIT JEFFERS	GB 2,07	-1,49
STORA ENSO -A-	FI 11
STORA ENSO -R-	FI 11,20	-0,53
SVENSKA CELLULO	SE 22,44	+1,01
THYSSENKRUPP	DE 19,13	+1,81
UNION MINIERE	BE 39,64	-0,78
UPM-KYMMENE COR	FI 33,76	+1,08
USINOR	FR 13,14	-0,53
VIOHALCO	GR 10,20	+4,08
VOEST-ALPINE ST	AT 27,20	-1,45
J D WETHERSPON	GB 5,98
WORMS N	FR 19,80
DJ E STOXX BASI P	179,63	+0,81

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
CONSTRUCTION		
ACCIONA	ES 39,48	-0,68
ACS	ES 26,99	-1,85
AGGREGATE IND	GB 1,21	+1,32
AKTOR SA	GR 7,36	+4,25
AMEY	GB 29,96
UPONOR -A-	FI 18,20
AUREA R	ES 17,19	-0,06
ACESA R	ES 9,64	-0,72
BLUE CIRCLE IND	GB 7,29
BOUYGUES	FR 56,20	+2,37
BPB	GB 4,32	+1,47
BRISA AUTO-ESTR	PT 10,34	-0,39
BUZZI UNICEM	IT 10,20
NOVAR	GB 3,35	+0,47
CRH PLC	GB 29,59
CIMPOR R	PT 26,76	-0,67
COLAS	FR 57,90	+1,22
GRUPO DRAGADOS	ES 12,27	-2,23
FCC	ES 20,20
GRUPE GTM	FR 149
GRUPO FERROVIAL	ES 15,25	+0,99
HANSON PLC	GB 6,97	+0,23
HEIDELBERGER ZE	DE 56,50	+1,62
HELL-TECHNOLOG	GR 5,72	+8,75
HERACLES GENL R	GR 13,04	+4,49
HOCHTIEF ESSEN	DE 21,01	-0,43
HOLDERBANK FINA	CH 1274,48	-0,15
IMERYS	FR 120	-0,17
ITALCEMENTI	IT 10,01
LAFARGE	FR 98,55	-0,20
MICHANIKI REG.	GR 2,74	+2,62
PILKINGTON PLC	GB 1,83	-0,85
RMC GROUP PLC	GB 10,25	-0,15
SAINT GOBAIN	FR 168,90	+0,54
SKANSKA -B-	SE 44,20	-0,75
TAYLOR WOODROW	GB 2,55	+1,87
TECHNIP	FR 136,40	-2,29
TITAN CEMENT RE	GR 37,28	-5,09
WIENERB BAUSTOF	AT 20,50	+0,05
DJ E STOXX CNST P	237,91	+0,29

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
CONSUMMATION CYCLIQUE		
ACCOR	FR 48,40	-0,62
ADIDAS-SALOMON	DE 74,20	+1,64
AGFA-GEVAERT	BE 25,15	-1,95
AIR FRANCE	FR 23,70	-1,25
AIRTRUOS PLC	GB 4,01	+1,19
ALITALIA	IT 1,87
AUSTRIAN AIRLIN	AT 13,98	-2,45
AUTOGRILL	IT 12,84
BANC & OLUFSEN	DK 47,02	+1,74
BENETTON GROUP	IT 2,15
BERKELEY GROUP	GB 11,63	-0,54
BRITISH AIRWAYS	GB 6,65	-1,62
BULGARI	IT 13
CHRISTIAN DIOR	FR 49,30	-2,76
CLUB MED	FR 95,70	+0,74
DT.LUFTHANSA N	DE 25,20	+0,40
ELECTROLUX -B-	SE 15,01	-1,10
EMI TV & MERCHAN	GB 8,24	+2,36
EURO GROUP	GB 8,69	+0,54
GRANDISNEY	FR 0,63
EURODAM COMPASS	FR 11,37	+2,11
HERMES INTL	FR 148,40	-4,20
HPI	IT 1,16
HUNTER DOUGLAS	NL 26,40
KLM	NL 27,10
HILTON GROUP	GB 3,69	-1,67
LVMH	FR 71	-2,61
MEDION	DE 108,50	+3,33
MOULINEX	FR 4,60	-1,71
NH HOTELES	ES 13,45	-0,22
P & O PRINCESS	GB 5,15	-0,90
PERSIMON PLC	GB 3,80	-5,45
ROY.PHILIPS ELE	NL 43
PREUSSAG AG	DE 44,65	+1,48
RANK GROUP	DE 2,68
RYANAIR HLDGS	IE 10,80
SAIRGROUP N	CH 169,76	-0,38
SAS DANMARK A/S	DK 11,72	+1,16

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
CHIMIE		
AIR LIQUIDE	FR 149,30	+0,07
AKZO NOBEL NV	NL 52,10
BASF AG	DE 45,70	-0,33
BAYER AG	DE 51,75	+0,39
BOC GROUP PLC	GB 15,62	+1,63
CELANESE N	DE 17,90
CIBA SPEC CHIMI	CH 72,15	+0,23
CLARIANT N	CH 365,63	-0,71
DEGUSSA-HUELS	DE 36,70	+0,55
DSM	NL 37,20
ICI-CHEM HOLD A	CH 4831,55	+0,07
EM	GB 7,42	+1,94
KEMIRA	FI 5,90	+1,72
LAPORTE	FR 10,77
LONZA GRP N	CH 628,75	+0,84

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
CONGLOMÉRATS		
D'IETTEREN SA	BE 240	+0,42
AZEL	FR 85
GBE	BE 258,50	+0,74
GEVAERT	BE 44	+4,02
INCHEAPE	GB 5,07	+1,25
KVAERNER -A-	NO 8,46
MYTILINEOS	GR 6,74	+4,98
UNAXIS HLDG N	CH 249,41	+1,87
ORKLA	NO 19,58	+0,31
SONAE SGPS	PT 1,41	+2,17
TOMKINS	GB 2,68	+0,59
DJ E STOXX CONG P	329,98

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
ATLANTIC TELECO	GB 2,77	+0,89
EIRCOM	IR 1,43
BRITISH TELECOM	GB 10,79	+1,47
CABLE & WIRELES	GB 14,45	+0,98
DEUTSCHE TELEKO	DE 36,55	-0,95
E.BISCOM	IT 118,80
EIRCOM	IE 2,43
ELISA COMMUNICA	IE 20,40	-8,56
ENERGIS	GB 9,03	+0,52
EQUANT NV	DE 32,80	+0,92
EUROPOLITAN HLD	SE 9,32	+0,60
FRANCE TELECOM	FR 93,10	+2,36
HELLENIC TELE (GR 16,54	-1,31
HELS-TELEPH E	FI 102,60
KINGSTON COM	GB 4,46
KONINKLIJKE KPN	NL 17,79
LIBERTEL NV	NL 11,15
MANNESMANN N	DE 99,50
MOBILCOM	DE 40	+2,59
PAANAFON HELLENI	GR 7,32	+0,55
PT TELECOM SCPS	PT 11,54	+2,58
SONERA	FI 22,25	+2,77
SWISSCOM N	CH 299,03	-0,11
TELE DANMARK -B	DK 57,26	+1,79
TELECEL	PT 14	+0,79
TELECOM ITALIA	IT 13,27
TELECOM ITALIA	IT 6,82
TELIA	SE 6,31	+1,80
T.I.M.	IT 8,65
TISCALI	IT 21,30
VERSATEL TELECO	NL 15,85
VODAFONE GROUP	GB 3,68	+3,98
DJ E STOXX TCOM P	759,89	+0,99

24/01 12h26

Code pays	Cours en euros	% Var. 23/01
ÉNERGIE		
BG GROUP	GB 4,15	+2,32
BP AMOCO	GB 9,20	+0,51
CEPSA	ES 9,73	+0,21
COFIDIS	FR 141,80	+0,85
DORLÉNTSCHE PETRO	NL 57,50
ENI	IT 6,73
ENTERPRISE OIL	GB 9,60	-3,31
HELLENIC PETROL		

SPORTS L'équipe de France a entamé victorieusement le championnat du monde de handball en disposant de l'Algérie sur le score de 23 à 13, mardi 23 janvier à Nantes (Loire-Atlantique). Le gardien de but Chris-

tian Gaudin a été le principal artisan de ce succès. ● L'ENTRAÎNEUR français, Daniel Costantini, n'a pas caché sa satisfaction sur la manière dont cette victoire a été acquise, même si des insuffisances sont ap-



parues dans le secteur offensif. ● LES DEUX GRANDS FAVORIS de la compétition, la Suède et la Russie, ont connu une entrée en matière difficile en ne s'imposant que de trois buts, respectivement devant l'Is-

lande et la Tunisie. ● L'ÉQUIPE la plus insolite du Mondial, le Groenland, appelée pour pallier le forfait de Cuba, a été battue par la Croatie – sans être ridicule – malgré le soutien du public français.

L'équipe de France a réussi son entrée dans le Mondial de handball

Les hommes de Daniel Costantini ont construit leur succès devant l'Algérie (23-13) de façon encourageante. Mais le premier véritable test aura lieu samedi face à la Yougoslavie, l'autre favori du groupe B

NANTES

de notre envoyé spécial
« Ça, c'est un gardien de but. » Le compliment vise Christian Gaudin. Il est signé Daniel Costantini, l'entraîneur d'une équipe de France masculine de handball qui, mardi 23 janvier à Nantes (Loire-Atlantique), pour son entrée en lice dans le championnat du monde, s'est largement imposée face à l'Algérie (23-13). Car c'est à leur portier que les Bleus peuvent être redevables d'avoir su « bien lancer la machine », comme a tenu à le souligner leur entraîneur. En effectuant deux arrêts décisifs en l'espace de cinq minutes, en début de première mi-temps, Christian Gaudin a su empêcher les Algériens de prendre l'avantage au score (il était alors de 4-4) avant de préserver, en déjouant un penalty (21^e minute), le petit avantage qu'avait pris l'équipe de France (6-4), qui, dès lors, n'a plus cessé de croître.

« On a eu un premier quart d'heure délicat. Cela a coïncidé avec un arrêt qui a débouqué les choses, tant mieux », s'est contenté de commenter celui qui, tout au long de l'année, garde les buts du club allemand de Magdebourg. « A 4-4, nous n'étions pas bien, mais pas inquiets pour autant. Christian Gaudin a fait un arrêt à ce moment-là. Quand on est gardien, il faut faire des arrêts quand l'équipe vasouille un peu, c'est là que cela compte », n'a toutefois pas manqué de relever Daniel Costantini, par ailleurs très en

verve très compliments, ce qui ne lui ressemble guère. « Je suis très content, a-t-il ainsi indiqué à plusieurs reprises. La première épreuve a été réussie. J'avais dit que l'important était de gagner, même d'un but. C'est une victoire rassurante. »

UNE PLACE DANS LE DERNIER CARRÉ

Le relatif échec enregistré par l'équipe de France aux Jeux olympiques de Sydney (sixième et éliminée en quarts de finale par la Yougoslavie) et les tiraillements entre les joueurs et leur entraîneur qui en ont résulté se devaient d'être gommés lors de cette entrée en matière dans un Mondial où les Bleus visent une place dans le dernier carré. « On avait beau s'être parlé depuis plusieurs jours entre joueurs, entraîneur, encadrement, tout cela n'aurait eu aucun sens sans une victoire dans ce premier match. La fusée est allumée, c'est bien », a relevé Philippe Bana, le directeur technique national.

Parce qu'il fallait à tout prix « gagner ce match » pour tourner une page et « s'installer le mieux possible dans le Mondial », mais aussi parce qu'il savait que cette rencontre serait « difficile » compte tenu du système de défense très particulier des Algériens (une défense pressante d'homme à homme), Daniel Costantini avait choisi de « faire confiance aux plus anciens, aux plus expérimentés » de ses joueurs. Il n'a eu qu'à se féliciter de l'activité du groupe en dé-

fense : « Cela a été nettement supérieur à ce que j'espérais. On a eu une très belle performance en ce domaine. » En attaque, les Bleus ont eu plus de soucis. « Mais jamais d'angoisses », a assuré l'entraîneur tricolore, car, même si bon nombre de ballons ont été perdus, « cela n'a pas posé trop de problèmes » et « le score a grossi petit à petit ».

Sur le plan individuel, « certains se sont beaucoup mieux exprimés que d'autres », a reconnu, un peu laconique, Daniel Costantini. En l'occurrence, les deux arrières, Jérôme Fernandez et Patrick Cazal, ont été quasi inexistantes. A Sydney, ils avaient tous deux éprouvé beaucoup de difficultés à s'exprimer. « Ici, c'est à cause du système de défense algérien, a justifié Daniel Costantini. Jérôme Fernandez n'a pas encore la dimension pour résoudre ça et je n'ai pas senti Patrick Cazal à l'aise. Comme l'équipe semblait pouvoir s'en sortir, j'ai préféré les préserver. »

« LA SPIRALE DU SUCCÈS »

D'autant que l'un des autres arrières, Joël Abati, a été en verve (5 buts). « Lui, cela peut être le plus qui confortera nos ambitions », a noté l'entraîneur des Bleus, qui, dès mercredi 24 face à l'équipe du Koweït, puis jeudi 25 contre celle du Brésil, devait faire tourner son effectif. « Ce sont deux matches face à des adversaires plus complaisants. Pour nous faire plaisir et nous améliorer, avant la Yougoslavie. »

Programmé samedi 27 janvier, le choc face aux Yougoslaves aura « une connotation de revanche sur les quarts de finale des Jeux de Sydney qui n'est pas inintéressante », assure André Amiel, le président de la Fédération française de handball (FFHB), qui dit « croire assez à la spirale du succès ». « Au dernier Euro, on avait eu aussi un bon départ et puis un bon parcours jusqu'à la quatrième place, alors... », lâche Christian Gaudin. « On peut aller chercher ce titre mondial », assure Thierry Omeyer, l'un des deux autres gardiens (avec Bruno Martini), qui, mardi, ne cachait pas son impatience d'en découdre. Mercredi, il devait en avoir l'occasion face au Koweït.

Philippe Le Cœur

RÉSULTATS ET PROGRAMME

● **Poule A (Montpellier)**
Egypte b. Maroc : 28-19
Portugal b. République tchèque : 29-19
Suède b. Islande : 24-20
Jeudi 25 : Suède-République tchèque ; Egypte-Portugal ; Maroc-Islande.

● **Poule B (Nantes)**
Argentine b. Koweït : 22-16
France b. Algérie : 23-13
Yougoslavie b. Brésil : 31-23
Jeudi 25 : France-Bresil ; Argentine-Yougoslavie ; Koweït-Algérie.

● **Poule C (Besançon)**
Croatie b. Groenland : 25-15
Allemagne b. Etats-Unis : 40-12
Espagne b. Corée : 26-17
Jeudi 25 : Espagne-Etats-Unis ; Croatie-Allemagne ; Groenland-Corée du Sud.

● **Poule D (Dunkerque)**
Slovenie b. Ukraine : 28-24
Russie b. Tunisie : 23-20
Norvège b. Arabie saoudite : 20-14
Jeudi 25 : Russie-Arabie saoudite ; Sloveenie-Norvège ; Ukraine-Tunisie.

Championnat du monde

FRANCE-ALGÉRIE : 23-13 (10-4)

Tour préliminaire (poule B) • 1^{re} journée
Mardi 23 janvier • Palais des sports de Beaulieu, à Nantes (18 heures)
• Public enthousiaste • 3 500 spectateurs environ • Arbitres : MM. Oie et Hogsnes (Nor.)

LES ÉQUIPES

FRANCE (Sélectionneur : Costantini) • Gaudin ; Martini • Fernandez ; Dinart ; G. Gille ; B. Gille ; Anquetil ; Golic ; Puigségur ; Richardson ; Abati ; Cazal.
ALGÉRIE (Sélectionneur : Bouchecriou) • Hakem ; Helal ; Loukil ; Aouachria ; Akchich ; Saïdi ; Labane ; Bouanani ; Nedjel ; Gherbi ; Bourenane ; Loukil.

LES BUTEURS

FRANCE :
B. Gille et Abati, 5 buts ;
Anquetil, G. Gille et Richardson, 3 buts ; Golic, 2 buts ; Cazal et Puigségur, 1 but.

ALGÉRIE :
Labane 6 buts ; Hamad, 4 buts ;
Nedjel, 2 buts ; Loukil, 1 but.

LES PENALTIES

En faveur de la **FRANCE** :
3 tentatives d'Abati (1 + 2)
et 3 réussies (1 + 2).

En faveur de l' **ALGÉRIE** :
3 tentatives de Labane (1 + 2)
et 1 réussie (0 + 1).

LE FAIT DU MATCH

Même si elle a parfois montré certains errements lors des contres algériens, la défense française s'est révélée solide et bien organisée pendant toute la rencontre. En première période, les Tricolores, grâce notamment aux parades de Christian Gaudin, sont restés 17 minutes sans encaisser le moindre but.



STATISTIQUES

FRANCE		ALGÉRIE				
NOMBRE DE TIRS		NOMBRE DE TIRS				
40	(20 + 20)	36	(16 + 20)			
RÉUSSITE DES TIRS		RÉUSSITE DES TIRS				
57,5 %	(50 % + 65 %)	35 %	(25 % + 45 %)			
total	1 ^{re} mi-temps	2 ^e mi-temps	total	1 ^{re} mi-temps	2 ^e mi-temps	
54	dont 29	25	49	dont 23	26	
10	dont 5	5	ARRÊTS DES GARDIENS	9	dont 5	4
5	dont 3	2	ACTIONS DÉFENSIVES DÉCISIVES	7	dont 4	3
18	dont 10	8	BALLES RÉCUPÉRÉES	13	dont 6	7

Infographie : Le Monde avec Pierre Lepidit

Le plaisir de jouer des « pingouins » du Groenland

BESANÇON

de notre envoyée spéciale

Le public les aime déjà. La salle presque comble rugit à leur entrée. Des enfants piaillent : « Allez les pingouins ! » Les joueurs du Groenland répondent par de larges sourires. Ils savourent le moment avec un plaisir communicatif. Pour eux, ce mardi 23 janvier est un beau jour. Ils disputent le premier match de leur histoire dans un championnat du monde de handball. Ils n'espèrent pas battre la Croatie, leur premier adversaire, mais comptent bien démontrer leurs progrès. Ils entrent sur le parquet en se claquant des bourrades sur leurs larges épaules. Ils écoutent leur hymne national dans un recueillement solennel. Leurs combinaisons de jeu sont trop simples pour impressionner les Croates. Les champions olympiques 1996 terminent devant, mais pas si loin (25-15).

Si le Groenland est là pour la figuration – l'équipe espère au maximum une victoire face aux Etats-Unis –, il entend pleinement savourer son premier Mondial. Pour cet Etat autonome du Danemark peuplé de 50 000 habitants, la belle histoire a commencé le 30 novembre. Ce jour-là, Cuba annonce son forfait. Les organisateurs du Mondial appellent alors la première équipe américaine sur la liste d'attente : le Groenland. La formation est disséminée un peu partout dans les clubs de l'île, c'est-à-dire loin, au Danemark et même en Autriche. Pour seule compétition internationale, le Groenland n'a connu que les Jeux panaméricains, où l'équipe a terminé cinquième après avoir arraché un match nul face à la très modeste sélection des Etats-Unis (battue mardi par l'Allemagne 40-12).

Le Groenland n'était rien sur la carte du handball planétaire jusqu'en 1998, quand la fédération internationale l'a reconnu. L'ouverture au monde lui a donné un léger souffle : la fédération groenlandaise compte

aujourd'hui 1 872 licenciés dans 21 clubs. Il existe deux ligues – l'une au nord, l'autre au sud – qui disputent un championnat annuel. La plupart des joueurs sont des amateurs. Leur façon de jouer, offensive et rugueuse, ressemble fort à celle du grand frère du Danemark, d'où le handball a été importé. La plupart des jeunes Groenlandais traversent en effet un jour l'océan Atlantique pour aller consacrer quelques années d'études au Danemark.

L'optique du championnat du monde a galvanisé une bonne partie de la population, qui peut suivre le Mondial sur des écrans géants. L'équipe voyage en France avec son drapeau, son hymne, sa fierté et ses sponsors nationaux. Les vestes sont bardées du logo d'une société d'import-export qui vend quasiment tout le nécessaire sur l'île. Il y a aussi un gros sigle, « Ne pas fumer », témoin de l'investissement du ministère de la santé, qui a entamé une grande campagne contre le tabagisme.

AVEC BRAVOUR ET CANDEUR

Les joueurs, eux, jouent comme ils le savent, avec pas mal de bravoure et beaucoup de candeur. Pour leur bonheur et pour apprendre, ils ont la chance de tomber sur la poule la plus relevée du Mondial. Après leur défaite contre la Croatie mardi, ils devaient rencontrer mercredi l'Espagne, médaillée de bronze aux Jeux olympiques de Sydney, puis s'attaqueront à la Corée du Sud, aux Etats-Unis et à l'Allemagne. Les joueurs ont attrapé la grippe dans les « douceurs » du climat français, il y a une semaine. Ils sont guéris, mais sont encore un peu fébriles à tous points de vue. Alors, quand ils ne jouent pas, les Groenlandais vont dormir. Non pas pour rêver, mais pour récupérer.

Bénédicte Mathieu

LA CHRONIQUE DE DANIEL COSTANTINI

Le piton de Bercy

TOUT a donc, normalement, été prévu pour parvenir, à nouveau, au sommet du handball, le 4 février 2001. Planter le drapeau tricolore à Bercy, au nez et à la barbe de tous les autres concurrents, suppose une progression judicieusement calculée. Des neuf camps de base envisagés, chacun doit remplir son office. L'étape algérienne devait permettre de vérifier l'adéquation de l'ensemble des membres du groupe à des principes généraux indispensables : combativité, solidarité, vigilance...

Le Koweït peut offrir l'occasion à chacun d'entrer, d'ores et déjà, de plain-pied dans l'ascension. Le Brésil permettra de cerner le nombre de premiers de cordée uti-

lisables. La Yougoslavie, en tant que passage particulièrement difficile, autorisera une véritable évaluation de nos chances de succès final. L'Argentine, au cinquième jour, devra être effacée sans encombre...

Viendra alors le transfert vers Albertville et l'approche du sublime ou du... réhabilitaire. Quel que soit son nom, notre adversaire de la sixième station aura l'occasion de transformer notre aventure en calvaire ou en épopée ! A ce niveau, l'erreur sera, désormais, fatale. Il faudra franchir l'obstacle ou se démettre, définitivement. Les quarts de finale sont le sas d'accès qui débouche sur la compétence et la performance. Ne pas y

satisfaire signifierait devoir accompagner les meilleurs à Paris pour se produire en « vedette américaine ».

Pour que cette entreprise n'ait pas été vaine, il faudra donc y vaincre. Acceptons aujourd'hui l'augure d'être dignes de faire partie du dernier carré. Notre présence à Bercy cautionnerait magnifiquement le pari de la « maison handball » : bien recevoir, mais savoir se faire respecter... Pour l'heure, nous n'en sommes qu'au début. Comme nous ont dit les Algériens : « Inch' Allah ».

★ Daniel Costantini est l'entraîneur de l'équipe de France de handball.

Ljubomir Vranjes, le farfadet suédois

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

Certains surnoms sont plus difficiles à porter que d'autres. Celui dont est affublé Ljubomir Vranjes, joueur de l'équipe nationale de handball de Suède, est de ceux-là. Sa prestation lors du précédent championnat du monde, en 1999 en Egypte, lui a en effet valu d'être baptisé « la boulette de viande volante » par les journalistes de son pays. La lecture de sa fiche signalétique permet de comprendre l'origine de cette expression : Ljubomir Vranjes mesure 1,66 m – une taille qui n'est guère fréquente dans le handball international, où la toise moyenne se situe aux alentours de 1,90 m. Il pèse 79 kg, un poids qui, en revanche, est plus près des normes en vigueur. Sa démarche chaloupée, son jeu tout en accélération passent rarement inaperçus, comme ont pu le vérifier les spectateurs du Palais des sports de Montpellier, qui ont assisté mardi 23 janvier à la victoire de la Suède face à l'Islande (24-21) pour le premier match des champions du monde en titre dans la compétition.

A l'entendre, Ljubomir Vranjes serait le plus petit handballeur professionnel de haut niveau actuellement en activité. « J'ai déjà rencontré des joueurs qui faisaient à peu près mon

gabarit. Mais des aussi petits que moi, je ne m'en souviens pas », dit-il. L'homme évolue en tant que demi-centre, un poste qui, au football, serait celui d'un meneur de jeu qui organiserait les attaques tout en restant en retrait. « En fait, tous les joueurs de petite taille que j'ai affrontés étaient plutôt des ailiers. Je suis le seul, parmi les petits, à jouer vraiment dans l'axe », ajoute-t-il.

UN PILIER DE LA FORMATION

Ljubomir Vranjes, international suédois depuis 1996, est aujourd'hui un pilier de la formation dirigée par l'impassible Bengt Johansson. « Ljubomir, estime ce dernier, a une volonté à faire exploser une montagne et il entraîne les autres dans son sillage. » Sélectionné à 97 reprises, Vranjes a inscrit plus de 270 buts avec la Suède, ce qui fait de lui le cinquième meilleur marqueur de son équipe en valeur absolue. « Je n'ai jamais considéré ma taille comme un handicap. Si je commence à me demander ce que je fais sur un terrain de handball au milieu de gars qui font tous 2 mètres ou plus, alors ce

n'est même plus la peine de continuer à jouer », confie-t-il.

Longtemps, pourtant, Ljubomir Vranjes s'est interrogé sur l'opportunité de faire carrière dans ce sport pour costauds de l'enclature. Il a alors dix-sept ans et ce fils d'immigrés yougoslaves, arrivés en 1969 à Göteborg pour travailler chez Volvo, est aussi doué pour le football que pour le handball. « J'ai finalement tout misé sur le hand. Principalement parce que cela permet de rester au chaud l'hiver », raconte-t-il. L'année d'après, son corps arrête de grandir : « Beaucoup de gens se sont demandés, à ce moment, si j'avais eu raison de faire ce choix. » A vingt-sept ans, le farfadet du handball suédois ne regrette rien. Tout comme la majorité de ses compatriotes, il évolue désormais à l'étranger, à Granollers, un club de la banlieue de Barcelone. Champion du monde (1999), double champion d'Europe (1998, 2000) et vice-champion olympique (2000), Ljubomir Vranjes sait qu'il sera toujours un joueur différent.

Frédéric Potet

Soldes

RUE DE PARADIS

12 Boutiques Tables & Cadeaux

Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Christofle, Lalique, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis
PARIS 10^e

Métro Gare de l'Est-Poissonnière



RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Les rites du désert

ATAR (Mauritanie)

de notre envoyé spécial

« L'Adrar est mon diocèse », disait Théodore Monod, qui fut, pendant soixante ans, son inlassable arpenteur. Marcher sur les pas du vieux sage, suivre le lit sec des oueds entre l'océan blond des sables et la sombre muraille qui donne son nom – berbère – à ce beau désert mauritanien, c'est partager, au fil des jours, les rites auxquels sacrifient les ouailles de ce diocèse minéral.

Au cœur de décembre, au bout d'une nuit sans toit, lorsque le corps transi du voyageur proteste contre le sable trop dur sous la natte, son esprit se réjouit déjà en songeant au plaisir qui l'attend : le thé. Le duvet enroulé, un brin de toilette expédié, chacun se retrouve autour du feu, prêt à la cérémonie. Le thé, qui règne en maître sur le Sahara, donne lieu à une véritable liturgie. L'officiant – en l'occurrence, un jeune guide prénommé Mahmoud – dispose devant lui les objets du culte : la petite théière

Sur les pas de Théodore Monod, méharée dans l'océan blond des sables mauritaniens, de bivouacs en rencontres entre Chinguetti et Ouadane

bariolée ; les verres, minuscules, entourés du respect qu'on réserve chez nous aux ciboires ; les feuilles de menthe, sorties du tissu humide qui les empêche de flétrir ; le pain de sucre que son emballage protège, dit un proverbe maure, « comme le voile d'une jeune mariée ».

Tout l'art du thé consiste ici à le faire mousser, car seul le thé servi très mousseux honore dignement

l'invité. D'où le geste ancestral, répété autant qu'il faut, du liquide brûlant versé de verre en verre, bien droit et d'assez haut, pour y faire monter la mousse. Ensuite s'enchaînent les trois tournées rituelles : le premier thé est « amer comme la vie », le deuxième un peu plus sucré, « doux comme l'amour », le dernier, franchement sirupeux, « suave comme la mort ». Une ou deux gorgées à peine, à chaque fois, mais qui réchauffent le cœur. Le mot « siroter » prend alors tout son sens. Les Maures parlent des « trois J » du thé, qui en résumant l'usage, en trois mots arabes : *Jar* (la lenteur), *Jamar* (la braise), *Jmaa* (le groupe).

« LE ROYAUME DE L'ABSENCE »

Le bivouac levé, les muscles réveillés par la marche, vient la première rencontre. Théodore Monod voyait dans le désert « le royaume de l'absence », un lieu où l'homme est si rare. Dans cette région, on le sent pourtant toujours proche, prêt à surgir à l'horizon, comme cette



silhouette jaune qui avance vers nous. C'est une jeune fille qui, chose rare, n'a rien à vendre, à la différence de la plupart des femmes du désert, promptes à étaler au sol, à l'intention de l'étranger de passage, quelques bijoux de pacotille ou d'incertains vestiges néolithiques, avant d'engager avec lui un marchandage sans fin. Commentent les salamalecs à l'état premier, cet autre protocole du désert, qu'exige tout dialogue qui se noue :

« La paix sur toi !
- Sur toi la paix.
- Comment t'appelles-tu ?
- Et toi ?
- De quelle famille es-tu ?
- Et la tienne ?
- Cet Ahmed que je connais, c'est ton frère ?
- Non, mon cousin. »
La politesse se fait ensuite palabre et s'achève sur le rituel « Bismillah », l'« A-Dieu-vat » saharien. La dernière brume s'est mainte-

La dernière brume s'est évanouie dans l'Adrar. Le ciel est pur, l'air tiède, et le vent, infatigable, courbe les rares herbes du désert. C'est l'heure du départ pour les « chameaux » – comme on les a toujours appelés ici – qui protestent pour le principe. Ils vivent entre 20 et 25 ans. Plus ils ont « de la bosse », plus ils valent cher. Entre 4000 et 5000 F, une petite fortune pour un Mauritanien. La vie animale abonde dans le désert, plus souvent devinée qu'observée : mammifères, reptiles, oiseaux, insectes.

nant évanouie. Le ciel est pur, l'air tiède, mais le vent – infatigable compagnon de voyage – oblige à se protéger du sable sous les enroulements du chèche. En cette saison, le marcheur échappe à la torpeur saharienne. Le soleil oblique du solstice d'hiver ne devient jamais le « dieu cruel » et sans pitié que redoutait Théodore Monod. L'heure chaude – 27° à l'ombre – est arrivée. C'est le temps de la halte, du repas, léger, et d'une longue sieste sous un grand acacia. Les bêtes sont aux anges. Les onze dromadaires, dont une femelle, qu'on a soulagés de leurs fardeaux, s'éloignent pour brouter.

Les « chameaux » du Sahara – comme on les a toujours appelés ici – vivent entre vingt-cinq et trente ans. Plus ils ont « de la bosse », plus ils valent cher. Entre 4 000 et 5 000 F, une petite fortune pour un Mauritanien. A l'approche du départ, les quatre convoyeurs procèdent à un autre rite séculaire : le chargement des bêtes. Ils les ba-

Pas étonnant que tant de mannequins viennent de Suède.

Même nos meubles ont de jolies jambes.

Découvrez le design de Stockholm. Pour seulement 1820 FRF, vous bénéficiez du forfait week-end à Stockholm, vol aller-retour sur SAS (départ samedi, retour lundi), 2 nuits dans un hôtel Scandic en chambre double ainsi que la carte "Stockholm

1820 FRF
Prix TTC à partir de

Go There[®]: transfert aéroport-ville à bord de l'Arlanda Express, les transports en commun et l'entrée dans les principaux musées sont gratuits. Pour vos réservations, appelez Nord Espaces au 01 45 65 00 00 ou visitez le site www.gotostockholm.com



SCANDIC
Un partenariat entre Stockholm Information Service, SAS et Scandic Hotels.

STOCKHOLM
It's there. Go there.

A tous prix

■ **Mont Liban : chambres (sans ou) avec pension complète à partir de 200 F (27 €)** dans un couvent réputé de religieuses antonines, au cœur d'un village historique de la montagne maronite libanaise. Point de départ d'excursions à pied, faciles ou sportives, ou bien de circuits en automobile vers le littoral, la plaine de la Bekaa ou le Chouf ; possibilité de réunions et de congrès laïcs ou de retraites spirituelles. Vue imprenable, grand air avec fraîcheur estivale, silence, jardin arboré, cuisine et atmosphère libanaises et familiales, climat de grande tolérance religieuse. Diverses liaisons routières assurées avec le Grand Beyrouth. S'adresser directement au couvent des antonines, Mar-Abda, BP 118, Bikfaya, Liban. Tél. (de l'étranger) : 00-961-4-981-303 ; fax : 981-714.

■ **3 490 F (532 €) : la Saint-Valentin à Saint-Pétersbourg**, avec le week-end proposé par Mondotours, du 15 au 18 février. Une cité des tsars drapée dans un manteau de neige sur lequel se détachent les bleus, les verts et les ors des palais qui se reflètent dans les glaces de la Néva. Le long des canaux, les brumes matinales laissent filtrer un soleil hivernal. Pelisse et troïka sont de rigueur pour flâner dans les ruelles hantées par Dostoïevski, parcourir l'élégante perspective Nevski et sillonner, en troïka, le parc du palais Pouchkine ou celui de Pavlosk. Prix par personne avec le vol A/R de Paris, 3 nuits en chambre double et

pension complète, un dîner russe et les visites, notamment celle du Musée de l'Ermitage. Renseignements au 01-42-47-14-46.

■ **4 180 F (638 €) : le Carnaval de Québec** avec l'escapade proposée par Vacances Air Canada pour vivre les festivités qui animent et réchauffent la ville du 26 janvier au 11 février. Au menu : le Bonhomme Carnaval, le concours de sculptures de glace, les courses de canots sur le Saint-Laurent, le Bal de la reine au château Frontenac, etc. Prix par personne pour 5 jours/3 nuits en chambre double dans un « 3 étoiles » du centre-ville avec les petits déjeuners et le vol régulier A/R. Départs les 1^{er} et 8 février. Renseignements dans les agences, au 01-40-15-15-15 et sur le site vacancescanada.com.

■ **20 400 F (3 110 €) : l'Hadramaout et l'île de Socotra**. Un voyage-aventure au Yémen qualifié d'« exceptionnel » et d'« inédit » par Explorator qui, du 5 au 19 février, propose de découvrir, outre les paysages et les spectaculaires architectures de l'Hadramaout et de la région de Sanaa, Socotra, une île longtemps oubliée et qui, jusqu'en 1989, fut coupée du monde par l'URSS. Plusieurs jours sur place permettront d'en parcourir les paysages grandioses et les rivages encore vierges et, surtout, d'y rencontrer une population hospitalière. Un circuit accompagné par José-Marie Bel, spécialiste de la destination. Renseignements au 01-53-45-85-85.

REV'
VACANCES
C'EST LE MOMENT DE RÉALISER UN REVE !
SENEGAL 5990 F*
Un Hôtel au cœur de la brousse
Hôtel FOUNDIOUGNE 3*
PRIX SPÉCIAL OUVERTURE du 2 au 26/02/01
1 SEMAINE en pension complète, vin inclus. Départs de Paris, Toulouse, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes.
Réservations **01 47 42 16 31**
01 42 61 56 56
et dans votre agence de voyage
*Taxes d'aéroport 192 F Lic. 075950005



JEAN-LUC MANAUD / RAPHO

L'Adrar alterne l'océan de sable - l'erg - et les plateaux caillouteux du reg, parfois creusés de canyons profonds. Le thé règne en maître sur le désert. Il donne lieu à une véritable liturgie. On le sert trois fois par jour, avec à chaque fois, trois tournées. Tout l'art consiste à le faire mousser, car seul le thé servi très mousseux honore dignement l'invité.

ainsi que le cratère du Guelb Er Richat. Elle est programmée de la fin octobre à la fin avril par La Balaguère (tél. : 05-62-97-46-95 et 0802-022-021, www.balaguere.com). Pour 8 jours, compter 6 750 F (1 028 €) en février et 6 380 F (972 €), en mars ; pour deux semaines, 9 780 F (1 490 €) en février, 7 950 F (1 212 €) en mars. Consulter également Atalante (tél. : 04-72-53-24-80), Comptoirs des déserts (tél. : 01-53-10-21-60), Explorator (tél. : 01-53-45-85-85) avec, le 5 février, un périple de 12 jours en 4 x 4 privilégiant les rencontres avec la population, Ikhar (tél. : 01-43-06-73-13) avec 6 jours chez les nomades de la vallée de l'Amatlich, Nomades (tél. : 01-46-33-71-71), le Point Afrique (tél. : 0820-830-255) et Terres d'aventure (01-53-73-77-87).

● **LIRE.** Parmi les guides, le Guide bleu *Sahara* (Hachette), le guide Marcus et le nouveau Guide Arthaud *Mauritanie*, dans la nouvelle collection « Objectif aventure », qui consacre une large place aux méharées et randonnées, notamment dans l'Adrar. Chez Karthala, *La Mauritanie*, de Catherine Belvaude. Le guide *L'Adrar* (2^e volume) (Editions Sépia) est en vente en France et sur place, accompagné d'un CD. Pour se mettre dans l'ambiance : *L'Escadron blanc*, de Joseph Peyré (Livre de poche), *Fort Saganne*, de Louis Gardenne, et *Désert*, de J. M. G. Le Clézio (Gallimard). Il faut surtout emporter avec soi plusieurs livres de Théodore Monod : *Maxence au désert*, *Méharées*, *L'Émeraude des Garamantes*, *Le Fer de Dieu* (tous publiés par Actes Sud).

● **INFORMATIONS.** Consulat de la République islamique de Mauritanie, 89, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris, tél. : 01-45-48-23-88.

Carnet de dunes

● **REPÈRES.** La Mauritanie (1 million de km² pour 2,3 millions d'habitants) souffre d'une rapide désertification qui frappe notamment la région de l'Adrar. La moitié de la population vit à Nouakchott, la capitale. Pour se rendre en Mauritanie, il faut un passeport en cours de validité et un visa délivré à l'aéroport d'arrivée. La monnaie est l'ouguiya (1 F = 35 ouguiyas). Le décalage horaire est d'une heure.

● **ACCÈS.** Le voyageur Point Afrique (tél. : 01-55-28-39-99 et www.point-africain.com) propose deux liaisons hebdomadaires, assurées par la compagnie Euralair, entre Paris et Atar et par AÉris entre Marseille et Atar. Les samedis depuis Marseille et les lundis de Paris : de 3 155 F à 3 575 F (481 à 545 €) l'aller-retour, selon les dates, jusqu'à la fin avril.

● **CIRCUITS.** Plusieurs voyageurs spécialisés proposent des circuits de marche qui ne présentent aucune difficulté majeure mais supposent une bonne condition physique. La méharée décrite dans ce reportage longe l'erg Maqteir, sur les traces de Théodore Monod. Elle comprend quatre jours de marche (et cinq nuits en bivouac) et deux jours de 4 x 4 qui permettent, notamment, de découvrir les vénérables cités du désert, Ouadane et Chingetti,



RENAUDEAU M. / HOA-QUI

raquent - les font s'agenouiller - et leur entravent une jambe pour les tenir immobiles. Les gestes sont précis et efficaces, et l'hétéroclite cargaison se retrouve bientôt en parfait équilibre sur le dos des chameaux qui protestent, pour la forme, en blatérant. Mieux vaut alors ne pas trop rôder autour d'eux, car leur salive verte de ruminant dégage une haleine hautement pestilentielle, ce qui n'affecte en rien leur moue dédaigneuse.

D'autres prudences s'imposent : ne dit-on pas ici des hommes hésitants qu'ils sont comme « l'urine du chameau, qui va en avant

comme en arrière » ? Quant aux crottes, elles ont, de tout temps, rassuré le voyageur qui se croyait perdu, et servent, accessoirement, dument séchées et modelées, à confectionner un jeu de dames pour méhariste. Ce soir, quatre de ces chameaux se plieront, de bonne grâce, à une course un peu chaotique où s'illustrera Mohamed, le second guide.

UN MUSÉE GÉOLOGIQUE

La vie animale abonde dans l'Adrar, plus souvent devinée qu'observée. Mammifères, reptiles, insectes, oiseaux. Le tisserin vollette dans les touffes d'herbes ; les nuages de mouches importunent les enfants nomades, sous la *khai-ma*, la grande tente familiale « à vingt jambes » ; le matin, les traces fraîches, près du campement, attestent l'activité nocturne du fennec et du lézard ; de temps à autre, on rencontre les ossements d'un chacal ou d'une chèvre, car le désert est un cimetière à ciel ouvert. C'est aussi un musée géologique, où Théodore Monod passa sa vie à « chasser le caillou » : coups de poing, dits « bifaces », silex, lames, grattoirs, outils en tous genres. C'est l'heure du bivouac, qu'on installe sur le rivage du grand erg Maqteir, là où le désert, inexorable, recouvre, de son doux manteau, les graviers du reg. C'est un petit jeu de débuser l'abri de sable où l'on passera la nuit, à la belle étoile, sans trop souffrir du vent. C'en est un autre de grimper ensuite à l'assaut des dunes, quitte à patauger bientôt, essoufflé, dans l'océan des grains de quartz. C'est une grande joie de contempler, assis sur la crête, les rayons du couchant qui adoucissent, avant de disparaître, la masse austère de l'Adrar.

Retour au camp, où le feu crépite. Il « tiendra » plusieurs heures, car les chameliers ont, au fil de la marche, généreusement ramassé les branches d'acacia, dont certaines, bien trop tendres pour être « écologiquement correctes ». Il en restera encore assez pour réchauffer l'aurore suivante. Ces habitudes nomades, aussi justifiées soient-

elles, appauvrissent un peu plus la maigre couverture végétale de l'Adrar.

Avant le repas, autour des flammes, se déroule le dernier rituel du jour : la fabrication du pain. Dans une bassine, Mahmoud pétrir un mélange de farine, de levure, de sucre et d'eau, puis laisse reposer le tout. Commence la cérémonie proprement dite : la pâte est enfouie à même le sable, qu'on a d'abord chauffé d'un tapis de braises ; une heure après, on la retourne, avant de l'enterrer à nouveau sous les braises. On en sortira une galette magnifique, qu'il suffit d'épousseter. Plus tard, avant de s'endormir, on pense, le nez vers les étoiles, au prochain petit déjeuner, où régnera ce pain si goûteux.

Au milieu du ciel, brille la constellation d'Orion, celle, dit-on ici, qui veille sur l'Adrar.

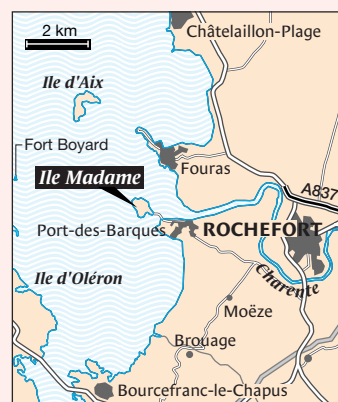
Jean-Pierre Langellier

L'« œil » du Guelb Er Richat

Vu du ciel, photographié par le satellite Spot, le cratère du Guelb Er Richat, ressemble à un œil immense, teinté de rose et de bleu. Ce circulaire accident tectonique d'une cinquantaine de kilomètres de diamètre, aux formes parfaitement concentriques, appartient à un ensemble géologique vieux de plus d'un milliard d'années. Mais l'origine mystérieuse de ce gigantesque trou ouvert dans le grès, et bordé de falaises que percent quelques passes, continue d'intriguer. Théodore Monod, qui fit la célébrité de ce dôme, échafauda plusieurs hypothèses. Il écarta celle d'un impact de météorite, qu'il avait retenue - et confirmée - pour un autre site de l'Adrar, le cratère d'Aouelloul, au modeste diamètre de 250 mètres. La communauté scientifique pense aujourd'hui, comme Théodore Monod, que les Richat ont pour origine un « bombement provoqué par une poussée verticale » de la Terre. On aurait donc affaire à un phénomène de « crypto-volcanisme ». Une chose est sûre : un site de « galets aménagés » (les plus vieux outils de l'homme), découvert par Théodore Monod, atteste que le dôme était habité, il y a au moins 100 000 ans, et peut-être bien avant.

Week-end à l'île Madame

C'est l'île sans autre trésor que l'océan. On ne fait guère attention à l'île Madame. Ancrée au bout de l'estuaire de la Charente, elle est trop petite (un kilomètre de long), trop plate (elle « culmine » à 18 mètres), trop insignifiante. Au loin, Fort Boyard dresse son insolence médiatique. Mais cet anémone l'a préservée des invasions touristiques. Depuis Port-des-Barques, un passage permet d'y accéder à marée basse. A l'entrée, une croix de galets signale la sépulture de sept cents prêtres, morts de faim en 1794, sur les pontons de Rochefort. Sur l'île, il n'y a rien d'autre à faire qu'à guetter l'étrange lumière qui allume la surface d'un océan dont les eaux se mêlent à celles de la Charente, à observer la silhouette dégingandée des carrelets ou le labeur des ostréiculteurs, sans se laisser troubler par les claques du vent.



Le 27 décembre 1999, jour de tempête nationale, un mini-raz de marée a envahi une bonne partie de l'île et les flots déchaînés sont venus cogner aux portes de l'auberge et de la ferme aquacole des Mineau. Réfugiés sur le toit, les propriétaires y ont passé une nuit mémorable. Aujourd'hui, on efface les dernières traces de la bourrasque. Les carrelets ont été remis sur pied et on a repris le travail, sans rancune à l'égard de la mer. La côte charentaise collectionne les campings mais il est encore possible, notamment au sud de l'estuaire de la Charente, dans le marais de Brouage, de retrouver le rivage d'antan, une côte sur laquelle veille aujourd'hui le Conservatoire du littoral. Possible, également, de s'offrir de longues marches iodées, du côté de Saint-Froult. Une fois enivré d'air marin, on peut se réfugier à Rochefort qui, depuis que la Corderie royale a montré l'exemple, n'en finit pas de

se pencher sur son passé. Y compris le plus douloureux, qu'il s'agisse du baigne ou de la conquête coloniale. L'hôpital de la Marine mérite une visite : il fut en effet le premier en France, juste avant la Révolution, à être construit sur le mode pavillonnaire, afin de limiter les risques d'épidémie. Un musée vient d'y être ouvert dans le pavillon de l'ancienne Ecole de médecine navale (la première créée en Occident) où les collections anatomiques et botaniques sont exposées, dans le cadre d'origine. Egalement accessible, une superbe bibliothèque. A l'époque, les dépouilles mortelles des baignards étaient transportées ici. Objectif : faire « progresser » la science médicale. Deux châteaux se dressent sur la route du promeneur. Celui de La Roche-Courbon, dans l'arrière-pays, fut sauvé par Pierre Loti. Il faut y arriver à l'aube, lorsque la brume y fait encore la grasse matinée au-dessus des pièces d'eau. A Pons, un ancien ingénieur, devenu hôtelier avant-gardiste, a transformé la demeure Renaissance d'Usseau en château des Enigmes : dans les salons, les consoles Louis XV ont été remplacées par des consoles informatiques.

de notre envoyé spécial, Régis Guyotat

★ Sur l'île Madame, auberge et ferme aquacole d'Elisabeth et Jean Mineau (tél./fax : 05-46-84-12-67) ; gîtes (même numéro). A Rochefort, musée de l'Ecole de médecine navale (tél. : 05-46-99-59-57), ouvert tous les jours, sauf mardi, samedi et dimanche, jusqu'au 31 mars. Château de La Roche-Courbon (tél. : 05-46-95-65-22), à Saint-Porchaire. Château des Enigmes (tél. : 05-46-91-09-19), à Pons. A La Rochelle, le nouvel aquarium (tél. : 05-46-34-00-00) est situé au cœur de la ville.

« Globe-Mémoires », un magazine de voyages multimédia

● **S'IL EST FACILE**, pour préparer un voyage, de trouver des indications pratiques dans les guides, la compréhension des traditions comme de l'actualité d'un pays ou d'une aire géographique est, en revanche, plus complexe et plus subtile. D'où l'idée d'associer le cédérom et l'écrit, l'un complétant l'autre. Conçu et réalisé par deux journalistes, Philippe Brasco et Philippe Pataud-Célérier, *Globe-Mémoires*, dont le dernier numéro est consacré à la Chine, se présente ainsi comme un magazine documentaire « multimédia ».

Un concept illustré dès le premier titre, *Au cœur de l'Asie centrale*, publié en février 1998. Même schéma et même rubricage dans les numéros suivants qui adoptent toutefois le format magazine, plus maniable : *Péninsule indochinoise* (novembre

1999), *L'Inde debout* (avril 2000) et, aujourd'hui, *Chine mutante*. Autant d'ouvrages qui multiplient les angles d'approche et offrent une perception élargie des pays présentés. S'agissant de la Chine sont ainsi proposées huit heures de son, de textes et d'images, et quelque huit cents photos de reportage ou d'archives. Géopolitique, économie nationale et familiale, société, environnement, minorités, spiritualité (les nouvelles utopies de la fraternité), ethnologie, histoire (Shanghai, ville radicale), culture (littérature et iconographie rare sur l'art chinois contemporain) y composent un univers contrasté. Quant au texte, il multiplie les styles et les intervenants. Les articles, explique Philippe Pataud, « mettent la puce à l'oreille », donnent des clés et ne vieillissent pas dans la mesure où l'analyse

exprime des « tendances lourdes ». Le succès remporté tient d'abord à la richesse d'un contenu vraiment pluridisciplinaire, mais aussi à la clarté de l'affichage, dépouillé et simple, à la maquette épurée, à la présentation artistique du flux sonore et visuel, à la qualité des photos. *Courrier international*, Arte et la Cité de la musique ont apporté leur concours à ce *Chine mutante*.

Danielle Tramard

★ Diffusion en kiosques, dans les maisons de la presse et sur demande à *Globe-Mémoires* (18-24, quai de la Marne 75164 Paris Cedex 19, tél. : 01-44-84-85-03), en joignant un chèque (le numéro, 49 F, frais de port offerts) et l'indication des titres souhaités, tous disponibles pour l'instant.

EVASION
Publicités

Compagnie Italienne de Tourisme
SPECIAL CARNAVAL DE VENISE
du 22 au 25 février 2001 (3 Nuits)
4 371 F ttc
Prix par personne au départ de Paris comprenant : le vol spécial taxes incluses, les transferts aéroport/centre ville/aéroport, le logement en hôtel 3* base chambre double et petit-déjeuner.
Rens. et inscription au : 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages www.citvoyages.com - Email : citv@citvoyages.com

PROMOTION SPECIALE PEKIN 5J/3N
➤ **3090 F TTC hôtel 3***
➤ **3290 F TTC hôtel 4***
➤ **3490 F TTC hôtel 5***
Vol régulier au départ de Paris et grandes villes de province + Séjour en chambre double. Transferts inclus. Valable jusqu'au 31/03/01.
Réduction enfant : 600 F. Nuits supplém. possibles : 3*-100 F, 4*-120 F, 5*-210 F.
Directours.
www.directours.com
3615 Directours 12 21 Front et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Île
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuits à la carte (location voiture + réservation hôtels), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
"CUBA Tropical"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
Email : cuba@latludcuba.com - Info@cubatropical.com
renseig. publicité : 01.42.17.39.63

PARIS-SAN FRANCISCO
2340 F AR
U.S AIRWAYS
Vous continuez la recherche ou vous arrêtez ?
ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.
0 803 008 008
(0,99 F TTC/min) 3615 ANYWAY (2,23 F TTC/min)
www.anyway.com
Départs du 24/01/01 au 15/02/01. Toutes taxes aéroport comprises. Offre soumise aux disponibilités de la compagnie aérienne. Pour la validité, nous consulter. Caid.S.A. RCS Paris B391482452. Lic. 075960011.

Doux en plaine, neige en montagne

JEUDI. La dépression au nord des îles Britanniques dirige un flux de sud-ouest toujours doux. Aux pluies qui s'évacuent vers l'est succèdent des averses entrecoupées d'éclaircies. La limite pluie/neige va s'abaisser en montagne.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Ciel changeant avec une succession rapide d'averses parfois orageuses et d'éclaircies. Les averses sont plus nombreuses en soirée en Bretagne. Il fera de 9 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le matin, les ondées se localisent près de la frontière belge. Ailleurs prévalent quelques périodes de soleil. Le ciel, l'après-midi, ménage les éclaircies et les nuages avec un risque d'averse ici ou là. Il fera de 7 à 9 degrés.

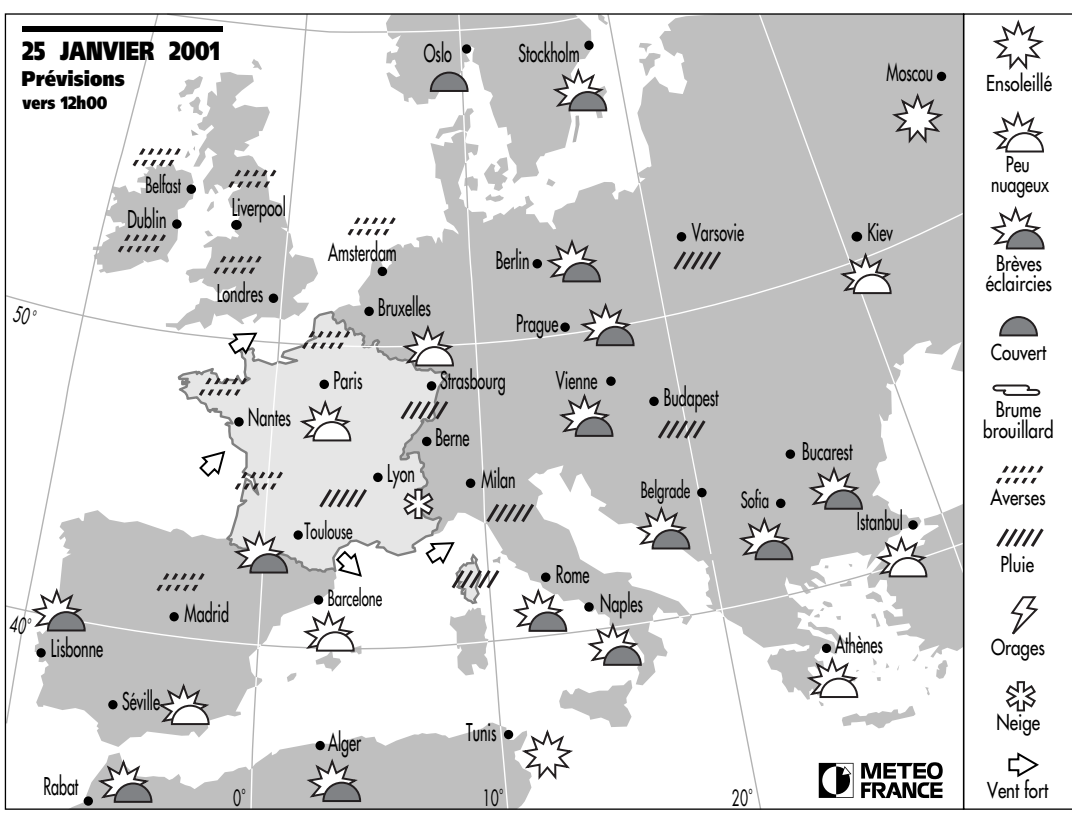
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Ciel souvent maussade en matinée. Il pleut et la neige apparaît en montagne vers 1 000 mètres, puis 800 en soirée. Les éclaircies reviennent au fil

des heures de la Champagne à la Lorraine et au nord de la Bourgogne. Il fera de 7 à 9 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - En Midi-Pyrénées, il pleut une bonne partie de la journée (limite pluie/neige s'abaissant de 1 500 à 1 000 mètres). De l'Aquitaine au Poitou-Charentes, le ciel alterne des trouées ensoleillées et des nuages d'averses orageuses. Il fera 10 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Temps médiocre de l'Auvergne à Rhône-Alpes avec des pluies soutenues, notamment en montagne, où la neige va peu à peu s'abaisser à 1 000 mètres dans les Alpes, 600 sur le Massif Central. Ciel moins sombre en Limousin avec un espoir d'éclaircies l'après-midi. Il fera de 5 à 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Il pleut en Corse et sur la Côte d'Azur. Ailleurs, le ciel, d'abord chargé, s'éclaircit l'après-midi. Vent à 70 km/h sur les côtes et températures de 11 à 15 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AFRIQUE DU SUD.** Selon le ministère des affaires étrangères, une épidémie de choléra affecte deux régions situées au nord et au sud du Kwazulu-Natal. Quelques cas enregistrés début janvier dans le Mpumalanga et le Gauteng (Johannesburg) font craindre une extension de l'épidémie aux provinces limitrophes du Kwazulu-Natal. Des précautions d'hygiène corporelle et la consommation d'eau minérale sont recommandées dans les provinces du Kwazulu-Natal, de l'Eastern Cape, du Gauteng, du Free State et du Mpumalanga. Dans le Kwazulu-Natal, il convient d'éviter les baignades en rivières et de laver les fruits et légumes.

■ **CHINE.** Les autorités ont lancé un appel à une mobilisation pour aider les habitants de Mongolie intérieure, confrontés depuis fin décembre 2000 à des tempêtes de neige et à un froid polaire.

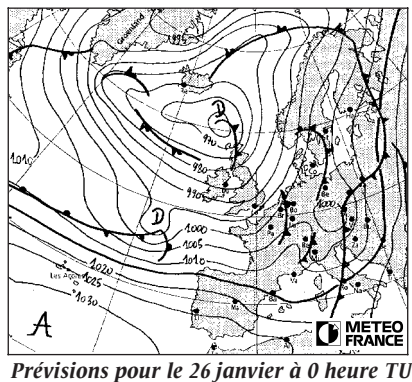
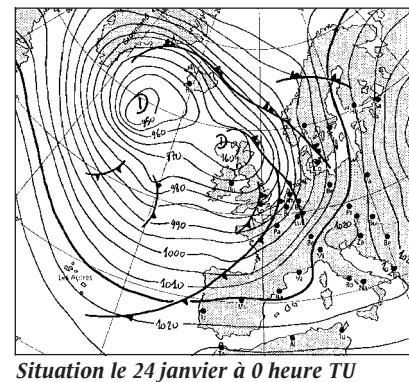
PRÉVISIONS POUR LE 25 JANVIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; *: neige.

FRANCE métropole	TEMPÉRATURE	ÉTAT DU CIEL
AJACCIO	11/17 P	
BIARRITZ	8/12 P	
BORDEAUX	6/9 P	
BOURGES	5/9 N	
BREST	5/7 P	
CAEN	6/8 P	
CHERBOURG	4/8 P	
CLERMONT-F.	4/9 P	
DIJON	4/7 P	
GRENOBLE	4/10 P	
LILLE	5/8 N	
LIMOGES	5/8 N	
LYON	5/10 P	
MARSEILLE	8/14 N	
NANCY	5/8 P	
NANTES	6/8 P	
NICE	9/15 P	
PARIS	5/8 N	
PAU	4/8 N	
PERPIGNAN	7/13 N	
RENNES	5/9 N	
ST-ETIENNE	3/7 P	
STRASBOURG	5/10 P	
TOULOUSE	6/10 N	
TOURS	5/8 N	

FRANCE outre-mer	TEMPÉRATURE	ÉTAT DU CIEL
CAYENNE	24/29 S	
FORT-DE-FR.	23/28 S	
NOUMEA	24/29 P	

EUROPE	TEMPÉRATURE	ÉTAT DU CIEL
AMSTERDAM	3/7 S	
ATHENES	9/14 S	
BARCELONE	6/16 S	
BEFAST	2/7 C	
BELGRADE	1/11 S	
BERLIN	3/6 S	
BERNE	4/7 C	
BRUXELLES	1/7 S	
BUCAREST	-1/3 C	
BUDAPEST	0/6 P	
COPENHAGUE	2/5 C	
DUBLIN	2/7 C	
FRANCFORT	3/7 C	
GENEVE	6/8 P	
HELSINKI	0/2 C	
ISTANBUL	4/9 S	
KIEV	-8/1 S	
LISBONNE	8/11 S	
LIVERPOOL	4/9 S	
LONDRES	4/8 S	
LUXEMBOURG	2/5 C	
MADRID	2/6 S	
MILAN	8/13 P	
MOSCOU	-11/-5 S	
MUNICH	1/6 S	
NAPLES	14/18 S	
OSLO	-3/3 S	
PALMA DE M.	6/17 S	
PRAGUE	3/5 S	
ROME	13/17 S	
SEVILLE	9/13 S	
SOFIA	-2/3 C	
ST-PETERSB.	-5/-1 C	
STOCKHOLM	1/6 S	
TENERIFE	11/15 S	
VARSOVIE	3/5 C	
VENISE	9/12 P	
VIENNE	3/7 C	



JARDINAGE

Quelques bons conseils pour élever le fragile gardénia

FAIRE FLEURIR, puis garder un gardénia en bonne santé est un des exercices les plus difficiles à accomplir. A peine acheté et rapporté à la maison, voilà qu'il perd ses boutons, qu'il ne pousse plus, que ses jeunes feuilles se nécrosent sur leur bord, que les plus anciennes tombent, que ce joli petit buisson au port arrondi se met à jaunir, qu'il n'est bientôt plus qu'un squelette affreux qui n'en finit pas de se dessécher. Les cochenilles et les aleurodes ne tardent pas à passer à l'attaque. Le voilà poisseux et bientôt envahi par la fumagine, ce champignon microscopique qui se développe sur le miellat sucré que produisent ces insectes suceurs et qui doit son nom à sa ressemblance avec la suie grasse des cheminées.

On exagère ? A peine ! S'il passe la mauvaise saison et réussit à atteindre la seconde quinzaine de mai, il pourra passer au jardin où il vivra.

Pourtant, quand on l'admire chez le fleuriste, le gardénia est d'un vert foncé revigorant, son feuillage brille, il est couvert de boutons prêts à éclore et les quelques fleurs blanc crèmeux,

presque cireux, qu'il arbore embaument alentour.

Il nous souvient, lors d'un voyage au Japon, en avoir admiré dans quelques jardins de Kyoto, et surtout humé en compagnie de la regrettable Annick Goutal, grand nez parmi les grands nez, et épouse du violoncelliste Alain Meunier. Quelle leçon ! Se penchant sur une fleur, elle y relevait des odeurs de champignon, d'abricot, de jasmin, d'humus et quantité d'autres odeurs fortes et douces. Et comme nous lui demandions pourquoi aucun parfum, de notre connaissance,

S'il passe l'hiver...

En mai, le gardénia sera repoté dans un pot d'une vingtaine de centimètres de diamètre et dans de la terre de bruyère pure. Hélas !, il y a souvent plusieurs pieds dans le même pot. Bien souvent un ou deux sont en si mauvais état qu'on peut le sacrifier. Avec les doigts, il faut tenter de séparer les pieds restants en écartant la terre de la motte. Remettre en terre chacun des petits pieds individuellement. Les sortir, à l'ombre. Après une quinzaine, ils pourront aller au soleil dans la partie nord de la France. Les arrosages et les apports d'engrais seront suivis tout l'été. Avec un peu de chance, les petits pieds se développeront et refluriront. Avec le temps, le gardénia supportera des températures proches de zéro sans problème. Il deviendra une plante de serre froide assez robuste pour peu qu'il ne soit jamais arrosé avec de l'eau calcaire et qu'il soit bien nourri.

n'avait su capturer pareille fragrance, elle jura relever le défi. Ce qu'a fait cette grande artiste avec son brio coutumier.

Le gardénia - *Gardenia jasminoides* - est cultivé en grand dans les serres européennes et bien qu'il soit si exigeant, si difficile à faire fleurir, il envahit les échoppes des fleuristes pour finir lamentablement chez vous et moi et bientôt gésir dans une poubelle. Pourtant, il arrive parfois que cette plante renaisse, après avoir fait son chemin de croix. Une jardinière habile que sa patience envers les végétaux les plus

chétifs distingue traînait ainsi - il n'y a pas d'autres mots - un gardénia déplumé dont il ne restait qu'un pied de vivant. Car pour couronner le tout, les producteurs mettent cinq ou six boutures tassées les unes contre les autres par pot afin de donner l'illusion d'un joli buisson bien trapu. Rempoté dans de la terre de bruyère pure, ce rogaton avait fini par produire quelques pousses nouvelles et boutons qui réussissaient à fleurir. Arrosé à l'eau de pluie, régulièrement fertilisé, il passait tout l'été dehors à l'ombre d'une glycine. Soudain, l'été dernier, la plante avait deux ans, le feuillage a changé, s'est épaissi, les nervures ont davantage marqué le feuillage. Une grande et solide pousse verticale était apparue qui s'est remarquablement bien développée et tranche sur l'ancien feuillage si délicat, si fin.

Faut-il croire que le gardénia est traité aux nanifiants, comme ces hibiscus de Chine qui peinent, eux aussi, à épanouir leurs fleurs et ne poussent pas pendant plus d'une année après leur achat ? Sans en avoir la preuve formelle, nous répondrons par l'affirmative et poserons une autre question : pour-

quoi produire des plantes qui ne peuvent pas prospérer et inonder ainsi le marché au mépris du consommateur ?

Faut-il le croire traité aux nanifiants, comme ces hibiscus qui ne poussent pas pendant plus d'un an après leur achat ?

Que faire donc pour profiter du beau gardénia dont vous avez hérité où qui vous fait envie ? Quelques recommandations : ne pas l'arroser avec une eau froide du robinet. Cet arbuste est calcifuge, il n'aime donc pas le calcaire et encore moins le chlore. Il n'apprécie guère non plus les brusques changements de température quand il sort de la serre chaude saturée d'humidité atmosphérique où il a été produit à la chaîne dans de la tourbe pure et dopé au fertilisant. L'arroser à

l'eau de pluie où à l'eau du robinet tirée la veille afin que le chlore s'en évapore et adoucie par une cuillerée de soupe de vinaigre blanc pour un litre. Ceux qui ont la chance de vivre dans des régions où l'eau est douce pourront utiliser l'eau du robinet après l'avoir mise à chauffer.

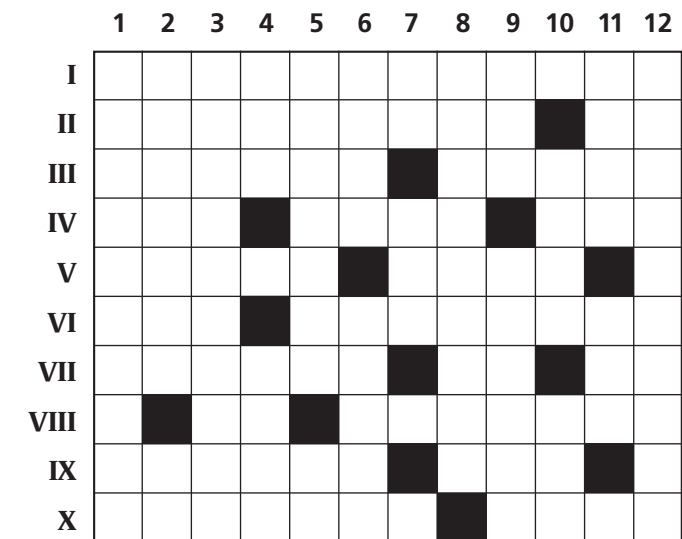
Si le feuillage jaunit, un arrosage au chélate de fer - un produit antichlorose - fera tout rentrer dans l'ordre. La fréquence des arrosages dépend de la température ambiante : la plante sera arrosée quand la terre commence à sécher en surface et l'eau sera jetée de la soucoupe après un quart d'heure. Rappelons qu'il ne faut jamais arroser parcimonieusement chaque jour et toujours abondamment à espaces réguliers. Il faudra placer le gardénia près d'une fenêtre, en pleine lumière, assez loin d'un radiateur, et le vaporiser avec la même eau que celle qui sert à l'arrosage. Il sera engraisé, une fois par semaine, avec un engrais pour plantes fleuries sur une terre préalablement humidifiée. Ainsi traité, le nôtre se porte plutôt bien depuis un mois...

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 021

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Preuve de fidélité. - II. Peut toujours être amélioré. Lettres d'échange. - III. Ses Fictions firent connaître cet Argentin dans le monde entier. Arme blanche. - IV. Supprime. Couvre chaises et fauteuils. Sans fioritures. - V. Bien fatigué. Auxiliaire. - VI. Roi de Juda. A une heureuse vision du monde. - VII. Transmis à distance. Préposition. Les Marseillais aimeraient le voir gagner. - VIII. Un peu d'importance. Fournit des plaques et des feuilles. - IX. Ville d'eau. Bien attrapée. - X. Qui

a déjà une certaine expérience. Crie en forêt.

VERTICALEMENT

I. Qui devrait remettre en forme et stimuler. - 2. Stimule et met en forme. Ceux d'avant. - 3. Décharge après coups. - 4. De belle taille à Londres. Chef arabe. - 5. Hier à charge, cher aujourd'hui. Lettres de secours. - 6. Blair ... et souvent en mauvais état. Prise à la gorge. - 7. Conjonction. A fait la révolution à l'atelier de composition. - 8. Donne chaud et pousse au rouge. - 9.

Possessif. Chez nous, il ne passe à table que le soir. - 10. Descendus sans ménagement. Facilite le tirage en montant et la retenue en descendant. - 11. Gaz en tubes. Personnel. - 12. De façon à ne pas poser de problème d'accord.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 020

Horizontalement

I. Echauffourée. - II. Fraction. Hum. - III. Faré. Cid. Ubu. - IV. INA. Atrium. - V. Césariennes. - VI. Au. Pro. Etres. - VII. Crépons. Eire. - VIII. Ras. Toléra. - IX. TB. Tâtas. An. - X. Episseraient.

Verticalement

1. Efficacité. - 2. Crâneur. BR. - 3. Haras. Er. - 4. Ace. Appâts. - 5. Ut. Arrosas. - 6. Fiction. Te. - 7. Foire. Star. - 8. Ondine. Osa. - 9. Untel. - 10. Rhumerie. - 11. Eub (bue). Serran. - 12. Emue. Séant.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1929

LA LONGUE MARCHÉ

Après son voyage en Chine, le Canadien Eric Kokish a raconté qu'il avait disputé quelques donnes contre Deng Xiaoping dans une partie amicale. Voici, entre autres, un chelem que Kokish a fait chuter.

♠ D V 8 7 3
♥ A D 10 2
♦ A 9
♣ A 2

♠ 9 2
♥ 9 7 6 5 4
♦ 7
♣ R D 10 6 5

♠ R 10 6 5 4
♥ -
♦ R V 2
♣ V 9 8 7 4

♠ A
♥ R V 8 3
♦ D 10 8 6 5 4 3
♣ 3

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	1 ♣	passé	2 ♦
passé	2 ♠	passé	3 ♦
passé	3 SA	passé	4 ♥
passé	4 SA	passé	5 ♦
passé	5 SA	passé	6 ♦
passé	6 ♥	passé	passé...

Ouest entama le Roi de Trèfle pour l'As, et Sud tira l'As de Cœur sur lequel Est défaussa un Trèfle. Ensuite, il joua l'As de Carreau (pour le 2 d'Est), puis le 9 de Carreau pour le Roi d'Est (Ouest jeta un Pique). Est réjoua Trèfle, Sud coupa et tira la Dame de Carreau maîtresse. Comment Kokish (Ouest) a-t-il fait chuter ce PETIT CHELEM À CŒUR ? A-t-il coupé ou jeté son dernier Pique ?

Réponse

Kokish ne s'est pas trompé, il a compris que, s'il coupait, le mort surcouperait (avec le 10 de Cœur), puis Sud prendrait la main avec l'As de Pique pour infliger une nouvelle dose de Carreau que Ouest couperait (sinon, il reculerait pour mieux sauter). A ce moment, le mort surcouperait avec la Dame de Cœur et jouerait son dernier atout. Alors, Sud ferait Roi et Valet de Cœur, ainsi que tous les Carreaux affranchis...

En revanche, si Ouest défausse son deuxième Pique sur la Dame de Carreau, le déclarant ne pourra plus revenir chez lui par l'As de Pique sans se faire couper ; et, s'il veut reprendre chaque fois la main à l'atout, il n'y aura plus assez d'atout...

LE SQUEEZE PAS À PAS

La méthode d'enseignement « pas à pas » que Robert Berthe a utilisée dans ses précédentes publications permet de ne rien laisser

de l'ombre et d'apporter une réponse claire aux principales difficultés.

Dans son livre *Le Squeeze pas à pas*, écrit avec Norbert Lebély, Robert Berthe avait quelques préférences pour cette donne.

♠ D 6 2
♥ A D 5 4
♦ D 7 5
♣ R 8 3

♠ V 10 9
♥ V 9 8 3
♦ 4 3
♣ A D 5 2

♠ R 8 7 4
♥ 10 7 6
♦ 2
♣ V 10 9 7 6

♠ A 5 3
♥ R 2
♦ A R V 10 9 8 6
♣ 4

Sud	Nord
-	1 ♣
2 ♦	3 ♦
4 SA	5 ♦
6 ♦	passé

Note sur les enchères

Pour éviter tout problème de redemande (« 1 Carreau » suivi de « 3 Carreaux » ne serait pas forçant...), Sud a préféré montrer son bel unicolore en sautant tout de suite à « 2 Cœurs » ; et, comme il avait tous les contrôles, il a pu, dès le soutien, faire un Blackwood.

Philippe Brugnol

MUSIQUE Depuis une dizaine d'années, Nantes, qui a longtemps souffert de l'image d'une cité endormie par rapport à Rennes et Angers, connaît un dynamisme culturel sym-

bolisé notamment par la Folle Journée. ● FONDÉE par René Martin en 1995, cette manifestation propose, pour sa septième édition, trois jours consacrés à un siècle et demi de

musique russe, soit 191 concerts, 140 œuvres et 800 musiciens. Son succès ne se dément pas puisque, déjà, 100 000 billets ont été vendus. Pour la deuxième année consécutive, la

manifestation se déplace à Lisbonne et, pour la première fois, à Saint-Petersbourg. ● LE WEEK-END nantais sera riche pour les amateurs de musiques puisque la cité accueille égale-

ment le festival itinérant Les Jeux, dont la programmation est centrée sur le rock et la chanson française, des artistes conceptuels barcelonais au Lieu unique et du jazz au Pannonica.

Nantes s'apprête à vivre un week-end de frénésie musicale

Alors que la 7^e édition de la Folle Journée, consacrée à la musique russe, débute vendredi 26 janvier, la ville accueille au même moment des artistes conceptuels barcelonais, du jazz et le festival itinérant Les Jeux, pour les amateurs de rock et de chanson française

FOU DANGEREUX ou génial visionnaire ? En 1995, René Martin, directeur artistique des Festivals de piano de La Roque-d'Anthéron et de la Grange de Meslay, imaginait, à la Cité des congrès de Nantes, la première Folle Journée. Une opération musicale parmi les plus audacieuses du moment, sous l'égide frondeuse de Beaumarchais : drainer, à l'instar des grands rassemblements du rock, le plus grand nombre de spectateurs en deux jours, sur un site unique – du jamais vu dans le domaine de la musique classique. Croiser le fer avec les interdits sociaux et les prérogatives intimistes, il fallait oser. Ce fut fait, et bien fait.

René Martin convoqua d'abord les figures emblématiques : Mozart fort de son bicentenaire encore frais, puis les grosses pointures germaniques obligées – Beethoven (1996), Schubert (1997) et Brahms (1998). L'année 2000 était celle de Bach, il fut donc présent. Dès la première édition les chiffres ont parlé. Si Mozart, avec ses 18 238 spectateurs en 37 concerts, affiche d'emblée un taux de fréquentation de 59,2 %, le programme Beethoven marque une hausse significative. Cette ascension irrésistible culminera en 1999 avec la musique française. La barre des 50 000 spectateurs est franchie avec 105 concerts et surtout un taux de fréquentation de 90,7 %. Du vendredi 26 janvier au matin jusqu'au dimanche 28 au soir, la Folle Journée d'Ivan Ilitch fera la part belle à la musique russe. Sont ainsi prévus 191 concerts, 140 œuvres et 800 musiciens pour participer à ce nouveau défi de René Martin : pulvériser les 100 000 entrées !

Depuis une dizaine d'années, la vie culturelle de Nantes se porte bien. L'activisme de quelques personnalités y est pour beaucoup. René Martin est de celles-là, comme Jean Blaise, responsable du Centre de recherche pour le développement culturel (CRDC) et directeur du Lieu unique, ouvert en janvier 2000, ou Jean-Luc Courcoult, dont la troupe Royal de Luxe, de réputation internationale, est devenue la fierté des habitants de la cité. Avec Royal de Luxe, installé dans la ville depuis 1989, les Nantais ont réappris à considérer la rue en espace convivial comme lorsqu'on allait voir partir les grands navires, un théâtre aux dimensions inhabituelles et source de création. Jean Blaise, présence incontournable depuis le début



MARC ROGER

Grâce à la Cité des congrès et à ses trois salles (ici, le Grand Auditorium), les organisateurs peuvent offrir de bonnes conditions acoustiques au public.

des années 1980, les a emmenés découvrir des lieux cachés et des ailleurs artistiques avec le Festival des Allumés, qui a reçu les villes de Buenos Aires, Barcelone ou Saint-Petersbourg.

La Folle Journée a réussi à toucher ce vivier d'auditeurs que les concerts classiques avaient désespéré de trouver

L'image d'une cité un peu endormie et bourgeoise par rapport à Rennes et Angers s'est estompée. En enterrant son lourd passé d'une opulence fondée sur le commerce des esclaves avec les Etats-Unis grâce à l'exposition électrochoc « Les anneaux de la mémoire », en 1992, Nantes a regardé nettement vers l'avenir. Le développement culturel représente 11 % du budget de la ville (2,7 milliards de francs, 412 millions d'euros). Et pas seulement par des manifestations festives dont se contentent nombre de villes, mais à l'année. La musique offre

une diversité enviable que résume ce week-end entraîné par l'effet Folle Journée. En trois jours, on pourra entendre, outre la musique classique pour le plus grand nombre, les musiques électroniques dans les dédales du Lieu unique, le jazz électro et la chanson rock à l'Olympic ou salle Paul-Fort pour inaugurer le festival Les Jeux, les musiques improvisées et novatrices au Pannonica. Les bars seront attentifs à cet afflux de spectateurs en calant en arrière-salle un groupe rock ou une apprentice chanteuse.

N'allez pas croire pour autant que la ville se transformera, ce dernier week-end de janvier, en un gigantesque bazar à produire des notes. Pour la Folle Journée, n'en déplaise à ceux qui refusaient de parler un kopeck sur le concept, déplorant ses allures de kolkhoze musical, ils en seront sans doute à nouveau pour leurs frais ! La Folle Journée a réussi à toucher ce vivier d'auditeurs que les concerts classiques avaient totalement désespéré de trouver. A la Cité des congrès, avec ses trois auditoriums de jauge variable, les organisateurs de la Folle Journée parviennent à capter l'attention du public et à offrir des conditions acoustiques satisfaisantes. Au-delà de l'événement, la Folle Journée permet aussi à Nantes la conquérante de renouer sur le plan culturel avec son passé d'ex-

portatrice. Pour la seconde année consécutive la manifestation se déplace à Lisbonne, et pour la première fois à Saint-Petersbourg.

Cette volonté d'exposition hors la ville se retrouve chez les principaux intervenants dans le secteur musical. Ouvert à la suite du festival Fin de siècle, consacré à la ville de New York (*Le Monde* des 4 et 5 janvier 2000), le Lieu unique revendique l'« esprit de curiosité » et la pluridisciplinarité. Situé canal Saint-Félix, entre la vieille ville et la Cité des congrès, il se veut à la fois salle de spectacles, point de rendez-vous et espace de restauration installé dans l'ancienne usine des biscuits Lefèvre-Utile, les fameux LU. La musique, qui n'est pas son activité principale, y tient salon, où plutôt club, avec une formule hebdomadaire de concerts de DJ et quelques soirées en pointe (l'installation du trio Bastien, Berthet, Le Junter). A quelques mètres de la Folle Journée, le Lieu unique s'efforcera d'attirer les amateurs de spectacle et opposera aux frimats russes la supposée chaleur barcelonaise version cybernétique, avec performances et jeux sur l'image, tandis que des DJ viendront faire digérer les tapas. Au Lieu unique, les échanges avec l'extérieur sont une règle.

Face à cette grosse machine, qui revendique 150 000 passages lors de sa première saison (jan-

vier à juin 2000), les équipes de l'Olympic, du Pannonica ou, dans une moindre mesure, de l'association la Bouche d'air ancrent la ville dans un choix de tout-musique. Aux concerts s'ajoutent des résidences d'artistes et le suivi de carrière de jeunes pousses prometteuses. Ancien cinéma avec sa façade blanche et son hall façon « Dernière séance », l'Olympic est l'une des plus agréables salles amplifiées de France avec son intérieur boisé recouvert d'ovales bombés. La salle est associée à l'activité de l'Olympic SARL, structure de production, tourneur et découvreur de nombreux talents de la nouvelle chanson française (Dominique A, François Breut, The Little Rabbits, Yann Tiersen, Alexandre Varlet...), qui ont aussi beaucoup fait pour la reconnaissance musicale de Nantes. L'Olympic SARL organise depuis 1998 le festival Les Jeux, destiné à l'origine à présenter ses artistes à Paris. Fort de son expérience, le festival s'exporte à Bruxelles et à Genève après une ouverture à Nantes, manière de réaffirmer son enracinement. Nantes est aussi une ville rock-pop et chanson grâce à des structures associatives comme Tremolino, qui concourt à la diffusion du rock sur le district. Le pôle universitaire, avec ses 35 000 étudiants et ses 10 000 élèves des grandes écoles, fournit bon nombre de spectateurs.

Le jazz fait aussi bonne figure. Au Pannonica, installé en sous-sol de la salle Paul-Fort (centre culturel qui accueille aussi les soirées généralistes de la Bouche d'air), le projet d'implantation d'un Centre régional du jazz, en collaboration avec l'Europa Jazz Festival du Mans, sera la marque la plus sûre de la place déterminante que le club occupe dans le réseau national du jazz. Fondé en 1984, le Pannonica, dirigé par François-Xavier Ruan, a valorisé son expérience et sa connaissance du secteur auprès des autres lieux musicaux de la région. « *Maintenant, on est repéré, à nous d'être une force de propositions sur le jazz actuel.* » Plus d'une centaine de concerts, pas loin de dix mille entrées lors de la saison 1999-2000. Le premier soir de la Folle Journée, le Pannonica entend bien faire salle comble avec le jazz. Par esprit non de concurrence, mais de complémentarité.

Marie-Aude Roux et Sylvain Siclier

COMMENTAIRE

UN EXEMPLE À REPRODUIRE

Cent mille billets vendus ! Ce n'est pas un mince exploit. Certes, le prix des places de concert de la Folle Journée nantaise est aussi doux que le microclimat de la capitale du camélia, mais le prix ne fait pas tout. En France, l'entrée aux concerts classiques est globalement moins coûteuse que celle des musiques actuelles et de la chanson.

Que se passe-t-il donc à Nantes qui pourrait être reproduit ailleurs, et pourquoi pas à Paris ? Depuis plus de vingt ans, le Centre de réalisation et d'études artistiques (CREA) fondé par René Martin a su attirer les artistes les plus cotés dans sa saison d'hiver et les mettre face à leurs responsabilités financières et artistiques : impossible de payer des cachets supérieurs aux recettes et impossible de faire payer des prix de places élevés. Les artistes ont accepté et les Nantais ont pu entendre le gratin pour le prix de deux à trois places de cinéma. Écouter les grands interprètes du moment dans des programmes exigeants forme un public, le rend curieux et lui donne confiance pour tenter la même expérience multipliée par cent.

A cela s'ajoute une campagne de communication efficace car fondée sur un concept lisible qui associe fête, quantité, qualité et prix. Et un lieu sans quoi rien n'aurait été possible : la Cité des congrès. Les Nantais sont là et l'on vient aussi de toute la France à ces « folles journées », qui s'exportent à l'étranger. Voudraient-elles venir à Paris qu'elles ne le pourraient pas, faute de lieu. Et la Cité de la musique de La Villette ! Avec le Conservatoire, ses salles, son orgue et le Théâtre Paris-Villette d'un côté, la Grande Halle et le grand-place au milieu, la petite salle modulable, la rue musicale de l'autre, elle pourrait être un lieu idéal pour faire se rencontrer les publics les plus divers autour de grandes fêtes musicales qu'on espère pas seulement classiques. Manque le grand auditorium de 2 200 places dont Nantes a su intelligemment se doter au cœur de sa propre Cité.

Alain Lompech

Une sélection de concerts

● **La Folle journée d'Ivan Ilitch.** Artistes russes : Natalia Gutman (violoncelle), Vadim Repin (violon), Nikolai Lugansky (piano), Elisso Virsaladze (piano), Kirill Troussov (violon), Evgeni Svetlanov (chef d'orchestre), le Chœur du Patriarcat, la Capella de Saint-Petersbourg, l'ensemble Musica Viva, l'Orchestre symphonique de Saint-Petersbourg... avec aussi l'Orchestre national de France, l'Orchestre national de Lille, l'Orchestre de Poitou-Charentes, les pianistes Nicholas Angelich, Frank Braley, Barry Douglas, Brigitte Engerer, Nelson Freire, Hélène Grimaud, François-Frédéric Guy, Michel Béroff, Jean-François Heisser, les violonistes Renaud Capuçon, Laurent Kocica, Gérard Poulet, les violoncellistes Anne Gastinel, Pieter Wispelwey, Henri Demarquette, le Trio Wanderer, le Quatuor Castagnieri, le Quatuor Ysaye, le Quintette Moraguès, l'Ensemble Carpe Diem, l'Ensemble Intercontemporain, le Chœur de Bilbao... les 26, 27 et 28, à partir de 10 heures, de 30 F à 120 F (20 F et 30 F pour les dix-huit concerts réservés aux scolaires).

Cité des congrès, 5, rue de Valmy. Tél. : 08-25-02-02-03.

● **Cyberbarcelona.** Afasia, de Marcel. Li Antunez Roca (Fura dels Baus), spectacle multimédia inspiré de *L'Odyssée*, le 26, 21 heures ; *IO.Zn*, de Rosa Sanchez et Alain Baumann, concert, danse et lumières, le 27, 21 heures, de 40 F à 80 F ; The Nairobi Trio et DJ à partir de 22 heures au bar, entrée libre. Le Lieu unique, avenue Carnot. Tél. : 02-40-12-14-34.

● **Les Jeux.** Julien Lourau, Cosmik Connection, Interface, le 26 janvier, 20 h 30, à l'Olympic, de 60 F à 95 F ; Bertrand Burgalat, Serge Teysot-Gay, Le Tone, le 27, 20 h 30, à l'Olympic, de 50 F à 85 F ; François Breut, Superflu, le 28, 19 heures, salle Paul-Fort, de 65 F à 100 F. L'Olympic, place Jean-Macé, quartier de Chantenay. Tél. : 02-40-43-20-43. Salle Paul-Fort, 9 rue Basse-Porte, quartier Talensac. Tél. : 02-40-73-40-20.

● **Jazz.** Ramon Lopez Quartet (avec Daunik Lazro, Thierry Madiot et Paul Rogers) interprète des variations sur les chansons de la guerre civile espagnole, le 26, 21 heures, de 40 F à 60 F. Le Pannonica, 9, rue Basse-Porte, quartier Talensac. Tél. : 02-51-72-10-10.

PLUS QU'UN ÉVÉNEMENT, la Folle journée est devenue un véritable syndrome. Impossible de s'en passer. Côté public, on le comprend, cette pléthore festive et conviviale dans laquelle on entre de plain-pied à de quoi réjouir, surtout quand on sait qu'elle ne transige en rien sur l'exigence et la qualité. Il en va pour preuve les 50 000 billets vendus dès les premières 48 heures, et plus encore peut-être de savoir, nous dit René Martin, que « les premiers concerts complets ont été ceux qui comportent des œuvres rarement jouées ou des compositeurs quasi inconnus. A la limite, Pierre et le Loup est ce qui se vend le moins bien ! »

Présenter un siècle et demi de musique russe en trois journées, de Tchaïkovski à nos jours, a certes de quoi faire tourner les têtes et enflammer les cœurs. S'il faut assurément, et l'on ne s'en plaindra pas, assurer ses arrières avec les concertos pour piano et violon de Tchaïkovski, Prokofiev et Rachmaninov, convoquer les standards orchestraux des *Shéhérazade*, *Casse-Noisette*, *Steppes de l'Asie centrale*, *Tableaux d'une exposition* et autres *Oiseau de feu*

L'enthousiasme du public pour tout cachet

et *Sacre du printemps*, sans oublier les vibrations mystiques des fameux chœurs orthodoxes chantres de la Russie éternelle, il n'en demeure pas moins que nombre d'œuvres restées marginales trouveront aussi musiciens à leur botte. L'occasion de faire la part des choses entre musique russe et musique soviétique, d'apporter par exemple quelques lumières sur la part d'ombre d'un Chostakovitch, fournisseur officiel du régime (avec cette *Ouverture de fête op. 96*, écrite pour le trentième anniversaire de la Révolution) et compositeur intègre dans l'intimité d'une musique de chambre anti-jdanovienne par essence.

Avec près de la moitié des œuvres datées en aval de 1950, la Folle journée d'Ivan Ilitch espère bien lever le voile sur un demi-siècle d'opacité, donner à des Miaskovski, Tcherepnine, Popov, Sviridov et *tutti quantov* l'audience qu'ils méritent, quand l'action menée par des interprètes comme le violoniste Gidon Kremer, l'altiste Youri Bashmet ou la violoncelliste Natalia Gutman a déjà familiarisé le public avec la Tatare Sofia Goubaidouline, l'Estonien Arvo Pärt ou le natif de la Républi-

que autonome des Allemands de la Volga Alfred Schnittke.

Du côté des musiciens aussi, impensable de ne pas en être. Car à la Folle journée, les appelés sont aussi des élus : anciens, nouveaux, affirmés, confirmés, stars ou parfaits inconnus. Comment expliquer une telle frénésie du partage de la part d'artistes habituellement si jaloux de leur exclusivité ? « *On entre dans une autre dimension*, affirme le violoncelliste Alain Meunier, *avec un goût de l'aventure et de l'inconnu. Il se produit le vrai miracle de l'enthousiasme.* »

« BOULIMIE D'ÉMOTION »

Voilà le maître mot lâché ! Un enthousiasme que n'émoussent ni le temps ni les contraintes. « *Jouer trois fois dans la journée, c'est, a priori, de la folie, mais on n'est pas un artiste si on ne sait pas prendre des risques. La joie du public est notre récompense. Cette boulimie d'émotion nous euphorise totalement* », s'exalte la pianiste Brigitte Engerer, fidèle de la première heure. De même l'altiste Gérard Caussé : « *J'adore cette excitation générale ! Et puis, produire du haut de gamme dans*

un contexte populaire, voilà ce que l'on devrait rencontrer plus souvent. »

Parmi les nouveaux arrivants, Jean-Claude Casadesus, lequel se réjouit d'avoir enfin réussi à concrétiser cette année la venue de son Orchestre de Lille à Nantes pour festoyer ces « rencontres de la mémoire et de la prospective ». Quant à René Koering, directeur de la musique à Radio-France et patron du Festival de Montpellier, nul doute que la participation de l'Orchestre national de France lui semble indispensable, lui qui proclame, citant Cézanne : « *Le savoir-faire ne suffit pas, il faut aussi le faire-savoir !* » Une phrase que René Martin illustre avec une maestria digne d'une course à l'armement. Après cette « campagne de Russie », quels horizons nouveaux, quelles nouvelles conquêtes ? Peu importe, les musiciens sont prêts à toutes les batailles, fussent-elles au long cours. « *On en plaisante entre nous, confie Brigitte Engerer, on se dit que si ça continue, il suffira bientôt de faire deux folles journées pour remplir son planning de l'année !* »

M.-A. R.

Le débat sur la propriété intellectuelle au cœur du Midem à Cannes

La 35^e édition, qui se termine jeudi 25 janvier, a témoigné de la vitalité du marché du disque

Les débats récurrents sur les droits des artistes et producteurs lors du Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem) ont été mar-

qués par l'extension, depuis le 21 janvier, de la loi sur les droits voisins à de nouveaux supports. La polémique qui a suivi les propos de Catherine Tas-

ca sur la « taxation des ordinateurs » aura permis de ressouder la filière, à l'image d'une lettre ouverte en défense du respect de la loi de 1985.

CANNES

de notre envoyée spéciale

Le Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem), dont la 35^e édition se clôt à Cannes le jeudi 25 janvier, fait écho chaque année aux problèmes de l'industrie musicale. Longtemps, le Midem a été l'occasion d'opérations éclairées menées conjointement par la police, les autorités judiciaires et les défenseurs des droits des artistes et producteurs sur des stands où pesaient des soupçons de piraterie. C'est également contre la piraterie que s'était scellée, en 2000, l'alliance entre les frères ennemis, producteurs de disques et sociétés d'auteurs-compositeurs. Les 200 millions d'exemplaires de CDR (enregistrables) vendus en France en 2000 avaient été identifiés comme responsables de la chute de 2,5 % du chiffre d'affaires du disque français en 1999 (-1 % en 2000) et les collégiens soupçonnés du tassement du marché du rap.

Depuis, les producteurs et les artistes ont obtenu ce qu'ils demandaient alors : en vertu de la loi du 3 juillet 1985 sur les droits voisins, la rémunération versée sur les cassettes vierges audio ou vidéo s'applique depuis le 21 janvier à de nouveaux supports tels que le CDR ou le baladeur MP3. La commission Brun Buisson, à l'origine de cette décision, continue actuellement ses travaux concernant les taux applicables aux supports dits fixes : les disques durs d'ordinateurs, mais

également les produits plus inquiétants pour les détenteurs de droits que sont les décodeurs de portails Internet, les disques durs de télévision, etc.

La mauvaise interprétation des propos tenus à la mi-janvier par Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, sur la « taxation des ordinateurs » a eu pour effet immédiat de ressouder la filière musicale, à commencer par les artistes, signataires d'une lettre ouverte en défense du respect de la loi de 1985 (*lire ci-dessous*). La question de la propriété intellectuelle, cruciale dans la société dite de l'information, reste posée.

Prélude au Midem, la deuxième édition du Midem-Net, qui s'est tenue le 20 janvier, a pris, à la baisse, la température de la nouvelle économie. Si on ne soupçonne plus le consommateur d'envies

délirantes – enregistrer cent-vingt heures de musique sur son téléphone portable depuis sa voiture –, si le WAP (Internet sur son GSM) déçoit, les « détenteurs de contenus » – producteurs, éditeurs, artistes – n'en n'ont pas moins bêtonné leur territoire. Assagi, MP3.com, naguère champion de la gratuité, était représenté au Marché aux côtés des représentants de l'industrie. « *Ce qui prouve que la musique rebondit toujours* », soutient Xavier Roy, président de Reed-Midem Organisation.

LE « COUP » DE DAFT PUNK

Thomas Bangalter et Guy Manuel de Homen Christo – les Daft Punk – ont pris le parti de l'innovation douce. Ils ont annoncé, le 22 janvier, la création de Daft Club, en partenariat avec leur éditeur, Zomba Music, leur produc-

teur, Virgin Records, et InterTrust Technologies Corporation, entreprise américaine de la Silicon Valley spécialisée dans le Digital Rights Management (DRM), une technique permettant de rétribuer les ayants droits. Chaque acheteur de *Discovery*, prochain album de Daft Punk (en mars), fera l'acquisition d'une carte numérotée. Il pourra ainsi accéder gratuitement sur l'Internet à des bonus offerts par le duo électronique – clips, singles, remixes, etc.

Daft Club, sorte de fan-club amélioré, a son pendant commercial, Daft Life, chargé de gérer les affaires du groupe, son image et ses droits, en se passant au maximum des intervenants actuels, en particulier des sociétés de gestion collective des droits d'auteurs – un conflit oppose d'ailleurs Daft Punk à la Sacem depuis plusieurs années, notamment sur le dossier des droits générés sur les nouveaux supports. Daft Club est aussi une excellente opération de marketing que le duo français revendique autant que la création artistique.

En 2000, l'annonce en plein Midem de la fusion, avortée depuis, d'AOL-Time Warner avec la britannique EMI avait préfiguré des bouleversements – essentiellement des concentrations industrielles, dont celle de Vivendi-Universal – qui ont marqué l'année écoulée. Le Midem témoigne pourtant chaque année de la vitalité d'un secteur irrigué par une quantité illimitée d'indépendants, petits ou gros. Près de 11 000 professionnels venus de 92 pays ont été inscrits au Midem 2001, dont environ 4 600 sociétés.

Véronique Mortaigne

Une « Nana » de Niki de Saint Phalle portée disparue

Le Centre Pompidou étudie plusieurs hypothèses

NIKI DE SAINT PHALLE est en colère, et on peut la comprendre. Une de ses sculptures, *Die Waldass* (1964), la première de la fameuse série des *Nanas*, a disparu des collections du Centre Pompidou, sans que l'on sache encore si elle a été détruite par erreur, volée ou simplement égarée. « *Cette affaire m'écœure* », a déclaré l'artiste française, installée à San Diego (Californie) au *Journal des arts*, qui a révélé l'information dans son numéro du 19 janvier.

Qu'une œuvre d'art appartenant à un musée puisse disparaître n'est pas, en soi, un incident inédit. Dans son rapport annuel rendu public le 24 janvier, la Cour des comptes revient sur les « insuffisances » qu'elle avait relevées en février 1997 dans la manière d'inventorier les collections appartenant à l'Etat. En 1997, la Cour s'étonnait notamment que, sur 5 000 œuvres muséales inventoriées et placées en dépôt (autres musées, ambassades, ministères, etc), environ 950 n'étaient pas localisées « et devaient donc être tenues pour manquantes ». En 2001, la Cour note quelques progrès. Un recensement général de tous les dépôts est en cours. Mais elle constate aussi que, « à la fin du premier semestre 2000, pratiquement aucune des mesures recommandées [par la commission de recensement] n'avait été prise ».

Dans l'affaire concernant le Centre Pompidou, il ne s'agit pas d'un prêt ou d'un dépôt à l'extérieur du musée. La *Nana* que l'on recherche a été vue pour la dernière fois fin 1996, lors d'une exposition au Centre Pompidou. La disparition a été constatée début 1999, au moment de la réorganisation des réserves du Musée national d'art moderne (MNAM), ce dernier conservant pas moins de

49 000 œuvres, sur plusieurs sites. « *C'est une opération complexe. Beaucoup de caisses sont emballées, déballées... Une erreur de manipulation ou une confusion sont possibles. Je ne désespère pas de voir la sculpture réapparaître. Nous cherchons !* », réagit, très embarrassé, Alfred Pacquement, directeur du Musée national d'art moderne, nommé en mars 2000.

3 MÈTRES DE HAUT, 100 KILOS

Peu d'œuvres ont la taille (3 mètres de haut) et le poids (100 kilos) de la sculpture *Die Waldass*, ce qui plaide peu pour la perte ou le vol. La brigade de répression du banditisme a toutefois été saisie. Outre l'enquête sur les lieux (en cours), elle est chargée de contrôler si l'œuvre ne réapparaît pas sur le marché. Mais on ne peut écarter une autre hypothèse : une erreur de manipulation qui aurait conduit à la destruction d'une caisse que l'on croyait vide. Cela aurait pu se produire « non pas dans le cadre d'une exposition », mais au moment du réaménagement des réserves, précise Alfred Pacquement, qui a informé Niki de Saint Phalle de cette éventualité. « *Elle est contrariée, ce que je comprends ; je suis très désolé de cette situation. On n'est pas très fiers...* »

Propriétaire de cette œuvre-phare de l'artiste, chef de file des nouveaux réalistes, auteur, avec Tinguely, de la Fontaine des Automates, près de l'église Saint-Merri, le Centre Pompidou envisage de « compenser cette disparition en concertation avec Niki de Saint Phalle ». Une commande ? L'achat d'une œuvre d'importance similaire ? « *Il faudra en discuter avec l'artiste* », répond le directeur du musée.

Michel Guerrin

Une lettre ouverte des chanteurs pour la défense de leurs droits

RENDUE publique le 21 janvier au Midem, une lettre ouverte adressée au gouvernement réunit les signatures de plusieurs chanteurs de premier plan – Charles Aznavour, Mylène Farmer, Pascal Obispo, Eddy Mitchell, Rachid Taha... – qui plaident pour la défense de leurs droits face au développement de la copie privée sur supports numériques.

« Depuis quand l'exercice d'un droit est-il haïssable, depuis quand l'application d'une loi est-elle scandaleuse ? Depuis quelques jours, une incroyable campagne d'intoxication et de désinformation est lancée. Elle vise à transformer en scandale le simple fait d'appliquer une loi et à se servir de la rémunération pour copie privée pour remettre celle-ci en cause. Cette loi, votée unanimement par le Parlement à l'initiative de Jack Lang en 1985, a été une étape fondamentale pour les droits des artistes, des créateurs et des producteurs. La musique n'appartient-elle pas d'abord à ceux qui la font ? Auteurs, artistes, producteurs. »

Or cette loi prévoit que tout un chacun peut copier pour son usage privé des enregistrements musicaux vendus dans le commerce aussi bien sur des supports vierges qu'à partir de matériels type disques durs d'or-

dateurs. Ce faisant, ni les auteurs, ni les artistes, ni les producteurs ne peuvent exercer ce droit de propriété qui n'est pourtant pas différent de celui que chaque Français a, par exemple, sur sa maison, sa voiture ou son ordinateur. Qui juge anormal d'être dédommagé si quelqu'un vous ampute de ce droit ? Dans ces conditions, pour ceux qui sont dépossédés d'un droit, n'est-ce pas la moindre des choses que de prévoir une compensation financière ? Et est-il illégitime que cette rémunération soit perçue sur tous les matériels utilisés ? L'Allemagne vient de l'accepter. Pourquoi pas la France, le pays des droits d'auteur ?

» Dans ces conditions, le fait qu'une commission administrative, prévue par la loi et composée de toutes les parties concernées (consommateurs, fabricants, titulaires de droits), soit réunie pour fixer cette rémunération est tout sauf scandaleuse. Cette commission doit poursuivre ses travaux et travailler sereinement. C'est le strict respect de la loi, rien d'autre. La loi du 3 juillet 1985 doit être préservée si on veut développer la création. Nous nous élèverons contre toute atteinte à nos droits. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre les différents intérêts en présence, pour peu que soit reconnue au préalable la juste compensation à laquelle ont droit les artistes et avec eux les créateurs et les producteurs. La création mérite bien cela. »

Le lien du théâtre entre Ramallah et Epinay

Mohamed Rouabhi a conçu « L'Exilé » avec des jeunes, Palestiniens et Français

ÉPINAY (Seine-Saint-Denis) et Ramallah (Palestine), cités jumelées, ont demandé au théâtre de constituer une tête de pont pour des échanges plus intenses. Envoyée en reconnaissance en 1998, la directrice de la Maison du théâtre et de la danse d'Epinay, Nadine Varoutsikos, revient chamboulée : « *Il faut aller là-bas, même si c'est dangereux. Dire et redire que les Palestiniens existent.* » Elle cherche l'interface entre les deux pays. Un nom s'impose : celui de l'auteur-acteur-metteur en scène Mohamed Rouabhi. Une stratégie : des ateliers d'écriture et de théâtre, ici et là-bas, avec la perspective de réunir les participants des deux nations autour d'une création.

Au printemps 1999, Mohamed Rouabhi forme les premiers groupes dans les espaces balisés par les partenaires locaux : centre culturel français de Ramallah ; bibliothèque municipale ; centre culturel Sakani ; et université de Bir Zeit. Il cherche encore. Car il veut autre chose. Il parvient à réunir des adolescents à la maison de détention de Ramallah ; au camp Al Amari ; et chez les Palestiniens noirs, dans le quartier des Esclaves du Vieux-Jérusalem.

L'auteur des *Nouveaux Bâtisseurs* se lance dans quarante jours de course ininterrompue entre eux,

avec eux. Thèmes : l'identité et la terre. Il leur demande de s'interroger : qui sont-ils, où sont-ils et d'où viennent-ils ? En sortent cinq à six cents pages accompagnées de dessins. Après l'écrit, passage à l'oral, sur un plateau. Nadine Varoutsikos a organisé des ateliers théâtre avec un groupe de vingt-cinq étudiants. Les instruments sont prêts : ne manque plus qu'un texte original, fédérateur.

UNE TRAVERSÉE DU MONDE

Mohamed Rouabhi a commencé à écrire. Pas question de traiter du conflit israélo-palestinien : « *Pour la première fois depuis douze ans, je reviens dans un pays arabe. J'étais chez moi, assimilé, libre d'écrire sur l'arabité et l'exil. J'avais épousé ce pays. Je m'y sentais bien, et en même temps dans l'impossibilité d'y vivre. Car mon pays, c'est ma langue : le français. L'identité à travailler était là, même si je me reconnaissais dans un peuple. Alors je me suis retrouvé face au personnage de Mahmoud Darwich. Ce poète, exilé, si déçu le jour où il a pu retrouver son village qu'il est reparti. J'en ai fait une fiction.* »

L'exilé (El Menfi), alias John Walid Jaber, c'est Darwich et c'est un autre Rouabhi, tiraillé entre les exigences formelles de la commande, et ses interrogations propres ;

entre sa biographie et sa volonté de témoigner. De *Malcolm X* (Le Monde du 30 mars), il a repris la structure éclatée et la traversée du monde. Le poète est à la fois en France, en Amérique, et au Proche-Orient. Sa voix, paternelle et inquiète, s'élève au-dessus du tumulte des exilés par la violence des haches de Saint-Bernard, des exilés dans la violence des camps d'entraînement afghans, des exilés à l'intérieur d'eux-mêmes, comme celui qui a perdu la vue dans un bombardement à Beyrouth.

En juillet 2000, la pièce a été présentée à Ramallah. En arabe classique, et en français, avec un groupe de Spinassiens. La voici à Epinay, dans la version française uniquement : la nouvelle Intifada a bouleversé le calendrier scolaire et les Israéliens n'ont pas facilité la sortie des trois Palestiniens qui ont entrepris le voyage.

Jean-Louis Perrier

★ *El Menfi* (L'Exilé), de Mohamed Rouabhi. Mise en scène : Nadine Varoutsikos. Maison du théâtre et de la danse, 75, avenue de la Marne, Epinay (93). Tél. : 01-48-26-45-00. De 50 F (7,6 €) à 80 F (12,2 €). Jusqu'au samedi 27 à 21 heures (navette avenue Victoria, à Paris, à 19 h 45) ; dimanche 28 à 16 heures.



SPEDIDAM

les droits de l'interprète

MERCI MADAME TASCA

Depuis 1985, la copie privée d'enregistrements sonores ou audiovisuels est autorisée en France, en contrepartie d'une rémunération qui est versée aux artistes interprètes, aux auteurs et aux producteurs.

Par décision en date du 4 janvier 2001, la commission* compétente pour établir le montant des rémunérations qui doivent être perçues sur les supports vierges d'enregistrements commercialisés, présidée par Monsieur Brun Buisson, a actualisé les montants fixés en 1986 pour les supports analogiques et établi les montants de rémunération dus pour les supports numériques.

Une part de cette rémunération (25%) est affectée à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

Cette rémunération, raisonnable et juste, est partagée entre artistes interprètes, auteurs et producteurs.

C'est l'intérêt du public que soit conservé un espace de liberté qui permet la pratique de la copie privée.

Il est légitime qu'en contrepartie, les artistes interprètes bénéficient d'une rémunération.

Au nom des 30 000 artistes interprètes de la musique et de la danse qu'elle représente, la SPEDIDAM remercie Madame Catherine Tasca, Ministre de la Culture et de la Communication, qui a veillé à la mise en œuvre des principes approuvés par le Parlement.

* La SPEDIDAM est représentée dans cette commission par François Lubrano, Président-Gérant (bassiste), Hervé Roy, Secrétaire Général (chef d'orchestre et arrangeur), Antony Marschutz (clarinettiste) et François Nowak (tromboniste).

Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes Interprètes de la Musique et de la Danse
16, rue Amélie, 75343 Paris Cedex 07 - Tél. 01 44 18 58 58 - Télécopie 01 44 18 58 59

William Christie offre à Stéphanie d'Oustrac sa première Didon

La jeune mezzo-soprano française fait une prise de rôle éblouissante

ACTÉON, de Marc-Antoine Charpentier, et DIDON ET ENÉE, de Henry Purcell. Par Stéphanie d'Oustrac, Sophie Daneman, Gaëlle Méchaly, Paul Agnew, Michel Puissant, Nicolas Rivenq, Les Arts Florissants, William Christie (clavecin et direction), Théâtre des Champs-Élysées, Paris, le 23 janvier.

Revoici le délicieux binôme : Actéon, la petite pastorale « en chambre » de Marc-Antoine Charpentier, et Didon et Enée, microtragédie lyrique de Henry Purcell. L'idée d'associer ces deux ouvrages est venue naguère à William Christie en raison d'une phrase prononcée par Belinda au début de l'acte III de Didon : « Souvent [Diane] se baigne en cette fontaine / C'est ici qu'Actéon a rencontré son destin. » Par-delà cette idée gigogne, les effectifs minimaux des deux ouvrages (deux parties de dessus et basse pour Actéon, quatorze d'archets et basse pour Didon) permettent leur voisinage dans un même programme tandis qu'une proximité stylistique et formelle trahit une troublante géméllité (forte richesse harmonique, airs et chœurs en laments expressifs).

Avant de partir en tournée (après Bordeaux, les 25 et 26 jan-

vier, et Vire, le 30, ce seront Madrid, La Corogne, Saragosse, Toronto, New York, Boston, Coutances, Southampton et Londres), les Arts florissants sont au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, et jouent au profit de l'association de lutte contre le sida, AIDES - Ile-de-France. Vincent Boussard a conçu une mise en espace, Christian Lacroix quatre robes berlinoises. Les instruments de dessus (cordes, hautbois, flûte à bec) à gauche, les instruments de basse (violoncelle, viole, théorbe, violone, basson) à droite, William Christie au clavecin, plus ou moins au milieu, un peu trop en retrait dans cette salle vaste et sèche où, par ailleurs, la minceur de texture des cordes solistes est accentuée. Au centre du plateau évoluent les chanteurs, qui chantent de mémoire et exécutent ladite mise en espace, assez vaine, et parfois assez naïve, dont on se serait à vrai dire bien passé.

REMARQUABLE COHÉSION

Malgré les inconvénients d'acoustique et de mise en place dus à cette fausse théâtralisation, il faut reconnaître à la troupe une remarquable cohésion, un fini qui a toujours été la signature des Arts florissants, depuis vingt ans que le groupe se produit et enregistre des disques. Il ne fait pas de doute

que ce dispositif sonnera mieux en Espagne (qui possède parmi les plus belles acoustiques modernes d'Europe) et à l'Alice Tully Hall de New York.

Après l'avoir confié aux jeunes talents qu'étaient Guillemette Laurens, Agnès Mellon, Jill Feldman et Véronique Gens, William Christie offre le rôle de Didon à Stéphanie d'Oustrac. La française, très jeune encore, possède un physique de vestale, une voix crémeuse, aux couleurs moirées, doucement voilées ou soudainement claires et assurément projetées. Elle a des graves qu'elle n'écrase pas, des aigus qui trahissent un soprano potentiel, et des nuances (quel magnifique pianissimo à la fin de son lamento !); elle est fine musicienne, elle a ce don de présence immédiat et indiscutable, inné et inexplicable, qui captive le public en un tournemain. On l'avait interrogée, l'été dernier, pendant le Festival d'Aix-en-Provence (*Le Monde* du 8 juillet 2000); on l'a vue sur la chaîne de télévision Mezzo, la semaine dernière, parler de sa carrière naissante : pas de doute, elle est de surcroît intelligente.

Tout cela donne naissance à une vraie Didon, d'une simplicité à pleurer, tragédienne au cordeau, sans effets, diseuse sans affectation, toutes qualités qu'aimait tant Paul Valéry chez la grande Claire

Croiza. Et styliste avec ça, tissant un lamento final au vrai legato de vraie chanteuse, en l'agrémentant avec goût. Elle disait sur Mezzo penser pouvoir continuer de prendre des risques sans menacer l'intégrité et le développement de sa voix. Pourvu qu'elle garde ce cap prudemment audacieux. A cette condition, qu'on croit très possible, Stéphanie d'Oustrac fera longtemps notre bonheur.

On oublie les autres chanteurs ? C'est injuste, car Sophie Daneman est doucement persuasive, comme toujours, Gaëlle Méchaly fraîche et sensible, Nicolas Rivenq parfait Enée, Paul Agnew dououreux Actéon. Michel Puissant incarne une sorcière pittoresque, quoique mal dirigée par le metteur en espace. Ce rôle doit être ou implacable et glaçant ou carrément joué par un travesti insensé façon Dame Edna Everage, mais pas ainsi, à la marge de la caricature.

Jolie soirée, assurément, que Christie a eu l'exquise idée de clore sur un *bis* extrait du troisième acte de *The Fairy Queen*, de Purcell également. Alors que la nuit est tombée en même temps que les paupières de Didon se sont closes, la troupe invite à jouir du soleil levant sur une basse joyeusement obstinée.

Renaud Machart

Peter Maxwell Davies signe son dernier opéra, sémillant

Mr EMMET TAKES A WALK, Sonate dramatique de Peter Maxwell Davies. Livret et mise en scène : David Pountney. Décors et costumes : Robert Innes Hopkins. Lumières : Davy Cunningham. Avec Adrian Clarke (baryton), Rebecca Caine (soprano), Jonathan Bast (basse), Ensemble Psappha, Etienne Siebens (direction). Le Prisme, Elancourt (78). Le 20 janvier.

Créé le 16 juin 2000 lors du Festival Saint-Magnus organisé dans les Orcades (archipel au nord de l'Écosse où réside le compositeur depuis environ trente ans), *Mr Emmet Takes a Walk* est présenté par Peter Maxwell Davies (né en 1934) sous l'appellation de « sonate dramatique ». Il ne s'agit pas là d'un artifice susceptible de masquer les problèmes identitaires fréquemment rencontrés par les rénovateurs contemporains de l'art lyrique mais d'une exacte définition de l'activité instrumentale, vocale et scénique qui régit ce sémillant opéra de chambre d'environ une heure.

La pulsation régulatrice du livret trouve, en effet, son origine dans la référence musicale. Celle-ci apparaît à plusieurs reprises dans les pro-

pos de Mr Emmet (« *En musique, tout trouve sa place et ses proportions* ») et conditionne un découpage de l'intrigue (monologue-rencontres-monologue) sur le modèle de la forme sonate (exposition-développement-réexposition). L'intrigue ? Une suite de courtes scènes dans l'esprit du théâtre de l'absurde qui entretiennent le mystère autour de la personnalité de Mr Emmet en passe de signer un contrat entre deux voyages en train aux portes de la mort. Archétype de l'homme d'affaires toujours en déplacement, simulacre d'espion spécialisé dans les secrets industriels ? L'on ne saura pas.

Une même ambiguïté entoure les interludes qui font entendre (en voix off) le héros se remémorant diverses instructions (« *arroses les tomates, faire un testament, faire couper le chat* ») dans un débit haletant pour cause de course en sous-bois : simple footing, mission qui tourne mal ? La partition de Maxwell Davies se garde bien aussi d'énoncer quoi que ce soit de tranché. Elle se contente de louvoyer habilement entre plusieurs domaines identifiables (texture baroque, chanson réaliste, numéro de cabaret, séquence de jazz) et développe une matière originale à partir d'emprunts (à Andrea Gabrieli, Bach, Mozart et

Schumann) remarquablement assimilés. Si l'on reconnaît parfois la griffe du savoureux auteur de *Renaissance and Baroque Realizations* et toujours la patte d'un brillant symphoniste dans les multiples alliages de timbres obtenus d'un ensemble de dix unités, on découvre aussi un usage inattendu et renouvelé du piano mécanique (un demi-queue programmé selon le principe numérique du disk-clavier) au plus fort des litanies testamentaires de Mr Emmet.

Interprété avec talent par l'équipe anglo-flamande (l'ensemble instrumental est fixé à Manchester, la compagnie théâtrale à Anvers) qui en a assuré la création, ce spectacle (qui prend place dans la programmation inventive d'Opéra en Ile-de-France) semble donner une réponse positive à la question que Maxwell Davies posait à l'occasion d'un précédent opéra, *Resurrection*, plutôt inabouti : « *Est-il possible de renaitre et de se libérer des stéréotypes dans lesquels nous vivons ?* » Sans doute conscient de la présente réussite, Sir Peter assure déjà que *Mr Emmet Takes a Walk* sera sa dernière œuvre de théâtre musical.

Pierre Gervasoni

La porno attitude de Jennifer Lacey

\$\$SHOT de Jennifer Lacey. Nadia Lauro (conception visuelle). Zee-na Parkins (musique live). Yves Gaudin (consultation lumières). Théâtre de la Bastille, petite salle, le 19 janvier, 76, rue de la Roquette, Paris-11°. Prochain programme du cycle danse : Rachid Ouramdane, du 7 au 11 février, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 120 F.

Toutes lumières allumées dans la salle et sur scène, deux danseuses, Jennifer Lacey et Erin Cornell, accueillent le public les jambes écartées, repliées. Pas de faux-semblants, la couleur est annoncée. L'une porte un slip rouge, avec épilation maillott impeccable, l'autre (plus pudique ?) a enfilé deux culottes, une mauve sur une blanche. Pour ce qui est du haut du corps, elles sont boutonnières juste sous le menton. Le spectateur qui ne pense pas d'archer aux photographies de Cindy Sherman a perdu ! Mais qu'importe...

Tout autour de ce duo, des cousins ergonomiques (comme ceux qu'on utilise dans les avions), dont certains sont glissés sous leurs flanches... et trois paires de sabots blancs, insolites, dont on comprendra l'usage plus tard. Pendant un quart d'heure, les deux femmes offrent, sous divers angles, leur entrejambe au public (pas plus de soixante « voyeurs » par séance).

Sur une plate-forme, une dominatrice en noir invente un bruitage éloquent, bien que décalé, avec des froissements de papier, de tissus, le claquement d'une ceinture, d'une corde. Elle a plus d'un tour dans son sac, et s'en sert en co-

quine. L'Américaine Jennifer Lacey, chorégraphe de ce *\$\$Shot*, entreprend sans tergiverser un détournement au féminin du catalogue pornographique, questionnant avec autant d'astuce le regard des femmes sur elles-mêmes que celui des hommes, plus traditionnellement primaire, immédiat. Tout est envoyé franco de port, et pourtant, aussi curieux qu'il apparaisse, une sorte de légèreté humoristique, caustique, élève singulièrement les (d)ébats.

PETITS JEUX VISQUEUX

Corps sans tête réduits à leur fonction d'objets excitants. Jambes nues en grand écart, croupes offertes, allongées ou debout. Coussins comprimés tout autour du corps comme autant de prothèses obscènes. Petits jeux visqueux avec la salive, masturbations murales. Le sol, constitué de plusieurs matelas rem-

plis d'eau, oblige à des contorsions et à des déhanchements sans équivoque. Voilà enfin les sabots. Jennifer Lacey et Erin Cornell les enfilent, et les retirent, avec l'air de penser à autre chose - nous aussi -, marchent avec à la façon des Chinoises aux pieds bandés. Mieux que les *stilletos*, le sabot gagne ici ses galons d'objet érotique, parce que contraignant ; lourdingue, il accentue la ligne de la cheville, de la jambe, exagère le mouvement de la fesse, le creux d'une taille.

A un moment, une danseuse pipe l'eau en direct à la valve fermant un des water-beds. Un peu gros ? On est d'accord. La chorégraphe, petite et effilée, tire des effets habiles des différences physiques qui l'opposent à Erin Cornell, tout en jambes, avec une bouche comme en révent les siliconées extrêmes de Rio de Janeiro. La danse - à force de dénuder ses protagonistes depuis une

petite dizaine d'années, et d'affirmer qu'il s'agit là d'un corps innocent, à défaut banal et quotidien - allait soit se resserrer sur son vieux fonds puritain, soit déborder vers la pornographie. Elle choisit l'étendard de la pornographie. Cette dernière infiltrait déjà, avec les mots de Gregory Corso, la plus récente chorégraphie de Boris Charmatz. Elle est une préoccupation latente du travail de Gilles Jobin.

Feignant volontairement d'être moins intellectuelle que ses homologues masculins, sans chichi ni alibi, Jennifer Lacey tire son *\$\$Shot* droit au but, avec inclus dans la pochette surprise ce raffinement détaché, presque ennuyé, et même ennuyeux, sans lequel la pornographie n'est que détail gynécologique. Et ça, c'est plutôt une idée de femme, non ?

Dominique Fréard

NOUVEAUX FILMS

LA FILLE DU CAPITAINE

■ *La Fille du capitaine* s'inscrit dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Pouchkine. Il s'agit d'un monument commémoratif adaptant deux œuvres de l'écrivain, *La Fille du capitaine* et *L'Histoire de la révolte de Pougatchev*. Ce projet, confit dans l'illustration, s'annonçait mal. Le soin maniaque apporté à la reconstitution ne permet que la composition d'images guidées traitées par naturalisme. Seule la violence des scènes de bataille et des exécutions retient, par moments, une attention amusée.

Jean-François Rauger

Film russe d'Alexandre Prochkine. Avec Vladimir Machkov, Karolina Grouchka, Mateouch Damenski. (1 h 55.)

WHAT'S COOKING

■ En américain, un navet se dit « *turkey* », dinde. Par une amusante coïncidence, *What's Cooking* montre la préparation de la dinde de Thanksgiving (le « *jour de merci* », comme l'explique chaque 8 novembre Art Buchwald en dernière page de *l'International Herald Tribune*) dans quatre foyers de Los Angeles. Un couple de retraités juifs reçoit sa fille et sa compa-

SORTIR

PARIS

Yacobi et Leidenthal

Avec Yacobi et Leidenthal, Hanoch Levin, dramaturge, poète, essayiste, Israélien issu de l'émigration de l'Europe centrale, signe sa première mise en scène (1972). Michel Didym, d'abord acteur, très vite metteur en scène (1986), s'est emparé du texte de l'auteur de plus de cinquante pièces, pour ce qu'il appelle du « théâtre musical » présenté au Cabaret sauvage du parc de La Villette. Les péripéties de Yacobi et Leidenthal, amis inséparables, bientôt rejoints par Ruth, sont rythmées par un orchestre klezmer. Michel Didym met en scène Christine Murillo, Philippe Fretun et Charlie Nelson. *Cabaret sauvage du parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19°. M^e Porte-de-La Villette. Tél. : 01-40-03-75-75. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Jusqu'au 25 février. De 55 F à 110 F.*

Pierre Blanchard et Arcollectiv'

Violoniste de haute tenue (probablement l'une des tenues d'archet les plus sûres avec celle de Didier Lockwood), Pierre Blanchard est aussi un arrangeur inventif, qui sait renouveler le langage des cordes, si souvent ramenées à une jolie ambiance

dans le jazz. On se souvient d'une rencontre fastueuse avec Lee Konitz, du disque *Gulf String*, de va-et-vient entre la tradition acoustique et le verbe électrique. Blanchard vient d'enregistrer avec un bel ensemble d'une dizaine de cordes (violon, alto, violoncelle) et une rythmique souple, *Volutes* (Charlotte Productions), où se fondent nombre de ses qualités et préoccupations. Sur scène, la formation pourra donner une ampleur et le frisson supplémentaire du geste musical. *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10°. M^e Château-d'Eau, 21 heures, le 25. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

Manuel Rocheman

Semaine de luxe pour les amateurs de piano (Jean-Marie Machado Quartet est au Duc des Lombards) : Manuel Rocheman, pianiste rare aux albums très courts (avec Al Foster comme avec Simon Goubert) est en solo au Petit Opportun. Une occasion unique d'entendre du piano joué en profondeur, avec netteté, toutes directions (l'après-Solal, la présence du jazz, la technique classique jusqu'au bout) assumées. Grand.

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1°. M^e Châtelet. 22 h 30, le 24. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

(Publicité)

LES NEGRES
JEAN GENET
Mise en scène
Alain Ollivier

studio-théâtre de Vitry 22 janvier → 24 février 2001
Réservations : 01 46 82 40 17

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Festival du cinéma israélien
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris-17°. M^e Place-de-Clichy. Du 25 au 30 janvier. Tél. : 01-53-42-40-20. De 32 F à 43 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Tambours et trompettes : carte blanche à Jean-Marc Bustamante
Immanence, 21, avenue du Maine, Paris-15°. M^e Montparnasse-Bienvenue. De 14 heures à 19 heures, du 25 janvier au 3 mars. Tél. : 01-42-22-05-68. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Habits du dimanche
de François Morel, mise en scène de Michel Cerdà.

Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, Malakoff (92). 20 h 30, du mardi au samedi ; 19 h 30, le jeudi ; 17 heures, le dimanche. Tél. : 01-46-55-43-45. Jusqu'au 11 février. De 80 F à 130 F.

Un bateau pour l'Australie
de et par Fellag.

Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de La Chapelle, Paris-10°. M^e La Chapelle. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-46-07-34-50. De 90 F à 160 F. Jusqu'au 25 février.

Le Crime du XXI^e siècle
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon.

Théâtre national de la Colline, 15, rue

Malte-Brun, Paris-20°. M^e Gambetta. 20 h 30, du mercredi au samedi ; 19 h 30, mardi ; 15 h 30, dimanche. Tél. : 01-44-62-52-52. De 50 F (jeudi uniquement) à 160 F. Jusqu'au 9 février. La Femme comme champ de bataille de Matéi Visniec, mise en scène de Guy Rétoré.

Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris-20°. M^e Pelleport. 20 h 30, mercredi, vendredi, samedi ; 19 heures, jeudi ; 15 heures, dimanche. Tél. : 01-43-64-80-80. 100 F. Jusqu'au 11 février.

Xavier Richardeau Quintet
Le Franc Pinot, 1, quai de Bourbon, Paris-4°. M^e Pont-Marie. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-46-33-60-64. 90 F.

Minino Garay, Zool Fleischer
Sept Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4°. M^e Saint-Paul. 21 h 30, le 25. Tél. : 01-48-87-08-97. 70 F.

Omar Sarmini, Ensemble al-Kindi
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4°. M^e Châtelet. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Bevinda
L'Olympic-Café LMP, 20, rue Léon, Paris-18°. M^e Château-Rouge. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-42-52-42-63. 60 F.

RÉGIONS

Cecilia
de Charles Chaynes. Patrick Davin (direction), Jorge Lavelli (mise en scène). Opéra de Nancy et de Lorraine, 1, rue Sainte-Catherine, Nancy (54). 20 h 30, les 26, 30 janvier et 1^{er} février ; 16 heures, le 28. Tél. : 03-83-85-30-60. De 25 F à 220 F.

Paul Meyer (clarinète), Nicholas Angelich (piano)
Œuvres de Chostakovitch, Prokofiev. Cité des congrès, 5, rue de Valmy, Nantes (44). 16 h 30, le 26. Tél. : 08-25-02-02-03. De 40 F à 110 F.

Compagnie Käfig
Mourad Merzouki : Récital.

Théâtre Fémina, 8, rue de Grassi, Bordeaux (33). 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 05-56-79-06-69. De 105 F à 150 F.

Maguy Marin
Maguy Marin : *Quoi qu'il en soit*. Théâtre, place du Général-de-Gaulle, Cherbourg (50). 20 h 45, le 26. Tél. : 02-33-88-55-55. 100 F.

Groupe Grenade
Josette Baiz : *Trafics*. Centre Léonard-de-Vinci, 4, chemin Beauregard, Feyzin (69). 20 h 30, le 26. Tél. : 04-78-67-65-11. 110 F.

Compagnie Montalvo-Hervieu
Dominique Hervieu et José Montalvo : *Le Jardin io io ito ito*. Hexagone, 24, rue des Aiguinards, Meylan (38). 20 heures, les 26 et 27. Tél. : 04-76-90-00-45. 120 F.

Vincent Sekwati, Christine Coudun
Vincent Sekwati : *Mantsoe, Barana, Isira Makuloluwe* ; Christine Coudun, *Wartane*.

Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, Lyon (69). 20 h 30, les 25, 26 et 27. Tél. : 04-72-78-18-00. 140 F.

Théâtre
de la
Ville
PARIS

SAM. 27 JAN. 17H • 95 F

ALEXANDRE THARAUD piano

RAMEAU - SCHUBERT - WEBERIN - DUKAS

2 PLACE DU CHÂTELET, 4°
01 42 74 22 77

DISPARITIONS

■ **CLAUDE PAILLAT**, journaliste et historien, est mort à Paris vendredi 19 janvier des suites d'une crise cardiaque. Né le 11 janvier 1924 à Paris, Claude Paillat avait été secrétaire de rédaction (1946-1948) à *La Vie agricole*, puis à *L'Intransigeant*, avant d'entrer comme grand reporter à *Paris-Match* (1949-1956), puis à *Paris-Presse* (1958-1961). Il couvre ainsi les guerres d'Indochine et d'Algérie. Tout en collaborant au *Canard enchaîné* (1961-1985), Claude Paillat se consacre ensuite à l'investigation et à la recherche historique, publiant avec une stricte régularité nombre de *Dossiers secrets*, consacrés notamment à l'Algérie

(1961-1962), à l'Indochine (1963), à l'Eglise de France (1967-1968), et, en huit volumes, les *Dossiers secrets de la France contemporaine*, parus de 1979 à 1992.

■ **Mgr JEAN-FRANÇOIS MOTTE**, ancien évêque auxiliaire de Cambrai (Nord), est mort vendredi 19 janvier à Lille. Né le 6 février 1913 à Mouvaux (Nord), Jean-François Motte avait été ordonné prêtre le 26 juillet 1938. Il appartenait à l'ordre des franciscains, dont il a été élu ministre provincial en 1960. Nommé évêque auxiliaire de Cambrai en 1968, il avait démissionné de sa charge en 1985.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Françoise WEILL
et
Michel SOSKINE,
Elie et Deborah
sont heureux de faire part de la naissance de

Anna SOSKINE,

le 18 janvier 2001.

68, rue des Belles-Feuilles,
75116 Paris.
900 Park Avenue,
New York, NY 10021.

Anniversaires de naissance

Ta majorité est dans *Le Monde*.

Agathe.

Que l'odyssée de ta vie devienne une œuvre d'art.

Gisèle et Bernard Che. Mémé.

– Vite, un hibou pour tes trente ans,

mon Xav.

Rendez-vous à Venise pour fêter dignement l'événement.

Mille tendresses.

Ton Doubitschou qui t'aime.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

Décès

– M^{me} Pierrette Abray,
son épouse,
Franck et Pascale Abray,
ses enfants,
Clarisse,
sa petite-fille.
Les familles Solovieff, Kroinfeld,
Barachet, Aviad,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. Eugène ABRAY,

survenu le 15 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

« Ce fut un homme de bien. »

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

1, rue de Pontoise,
75005 Paris.
7, boulevard Anatole-France,
92100 Boulogne.

CARNET DU MONDE

TARIFS année 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRE DE DÉCÈS
141 FTTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 FTTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
600 FTTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 FTTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES

La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 FTTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

– Evelyne et Claude Raymond,
Myriam Luspot (†),
Emmanuel et François Bouis,
Christiane et Louis Malval,
Elisabeth et Bernard Audidier,
Anne-Marie et Augusto Pastore,
ses enfants,
Ses dix-sept petits-enfants,
Ses neuf arrière-petits-enfants,
René et Jacqueline Luspot,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M^{me} Christian BOUIS,
née **Germaine ALBY**,

survenu le 22 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille,
Et les amis de

Félix-Marc CASTAN,
écrivain occitan,

ont la douleur de faire part de son décès.

Les obsèques civiles auront lieu jeudi 25 janvier 2001, à 14 h 30, à Montauban.

– M^{me} Jacques Chabres,
son épouse,

M. Jean Chabres,
son frère, ses enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} Serge Ravillard,
leurs enfants et petits-enfants,
Son beau-frère, sa belle-sœur,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques CHABRES,

survenu le 21 janvier 2001, à l'âge de soixante-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice (place Saint-Sulpice, Paris-6^e).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Charbuy (Yonne) dans le caveau de famille.

90, rue d'Assas,
75006 Paris.

– Sa famille a la douleur de faire part du décès de

Serge GHIVASKY,
dit **Serge LEYRAC**,

survenu le 23 janvier 2001.

– M^{me} Suzanne Fédou,
son épouse,
M. Jean-François Fédou,
Le Père Michel Fédou,
M. et M^{me} Pierre Fédou,
ses enfants,
Nicolas, Guillaume et Laure,
ses petits-enfants,
M^{me} Gaston Fédou,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René FÉDOU,
professeur honoraire des universités,
chevalier de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,

entré dans la paix du Seigneur le 22 janvier 2001, à 10 h 30, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 24 janvier en l'église Saint-Ambroise, Paris-11^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bourg-en-Bresse (Ain).

Ni fleurs ni couronnes.

Priez pour lui !

2 bis, rue Mouffe,
75011 Paris.

Oleg IBRAHIMOFF,
poète, écrivain,
docteur en médecine,

nous a quittés le 13 janvier 2001.

Au-delà de la profonde tristesse de sa famille et de ses amis, que sa mémoire et son œuvre demeurent.

Le Frère Pierre JACQUES, o.p.,

est entré dans la Paix du Seigneur, le mardi 23 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-neuvième année, la cinquante-septième année de sa profession dominicaine, la cinquante-troisième année de son ordination presbytérale.

Ses obsèques seront célébrées en l'église du couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneurs, Paris-13^e, le vendredi 26 janvier, à 10 h 30.

De la part
Du Frère Eric Tillet de Clermont-Tonnerre, prieur provincial de la Province de France,
Du Frère Jacques Arnould, prieur,
Des Frères du couvent Saint-Jacques,
Et de ses amis.

– Oberschaefolsheim. Strasbourg.
Paris. Stutzheim-Offenheim.

« Voici mon secret
Il est très simple

On ne voit bien qu'avec le cœur
L'essentiel est invisible pour les yeux. »

Maman, Mamy, Mamé, Mamie,
Michou,

Thérèse KELCHE,
née **JOLY**,

s'en est allée, le 22 janvier 2001, après quatre-vingt-six étés.

Elle a nourri nos cœurs d'amour et de tendresse.

Sa force de vie nous anime et nous guide.

Nous lui dirons adieu le samedi 27 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

Monette (†) Igersheim, François, Hérade,
Jean-Pierre Kelche, Yveline, Stéphane, Dominique, Marie-Liesse,
Françoise Kauffmann, Jean, Claire, Marion,
Christian Kelche, Martine Wonne, Clémence, Niels, Vincent, Violaine, Sibylle,
Maurice Joly, Jeanne Erhard.

– Denise Bénézech-Lheureux,
son épouse,
Jocelyne et Gérard Roussel,
Sylviane et Christian Sorg,
Marc et Chantal Lheureux,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
font part du rappel à Dieu, le 21 janvier 2001, de

Jean LHEUREUX,
ingénieur ESC.

L'inhumation aura lieu le jeudi 25 janvier, au cimetière protestant de Montpellier.

Un culte d'action de grâce sera célébré au temple réformé de Saint-Germain-en-Laye, 1, avenue des Loges, le samedi 27 janvier, à 11 heures.

« Je lève les yeux vers les montagnes :
d'où le secours me viendra-t-il ?
Le secours me vient du Seigneur,
l'auteur des cieux et de la terre. »

Denise Bénézech-Lheureux,
38, rue de Tourville,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Mane (Alpes-de-Haute-Provence).

Jean-Claude Bouvier,
président de l'association Alpes de lumière,
Et les administrateurs,
Christiane Carle,
directrice,
Et toute l'équipe,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre MARTEL,

le 21 janvier 2001.

– Sylvia Roubaud,
Jérôme et Sylvie Labin,
Danièle Goldstein,
Jeanine Goldstein,
Laurence Roubaud,
ses nièces et neveu,
Paul et Gina Bénichou,
Lyda Labin,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

Suzanne LABIN,
née **DEVOYON**,
écrivain,
licenciée ès sciences
de l'université de Paris,
docteur honoris causa de la Faculté
des sciences appliquées de Londres,
prix de la Liberté,
prix Henri-Malherbe,
grand officier du Mérite européen,

survenue le 22 janvier 2001.

L'inhumation aura lieu le samedi 27 janvier, au cimetière parisien de Saint-Ouen, avenue du Cimetière-Parisien.

On se réunira à l'entrée principale à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Catherine Schrameck
et Jacques Jekel,
Etienne Schrameck,
Denis et Françoise Schrameck,
Olivier et Hélène Schrameck,
ses enfants,

Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès, le 19 janvier 2001, de

Stéphane SCHRAMECK,
née **EPSTEIN**,
docteur en médecine,

dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, à Condécourt-Villette (Val-d'Oise).

Ils rappellent à votre souvenir son mari,

Jean SCHRAMECK,

décédé le 23 janvier 2000.

22, avenue de Suffren,
75015 Paris.
18, chemin de la Pâquerette,
13100 Aix-en-Provence,
42, rue Barbet-de-Jouy,
75007 Paris.
314, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

– Lausanne. Paris. Berne.

M. Jean-René Contat,
M. et M^{me} Michel Contat,
M. Jérémie Contat,
M^{me} Liliane Buri-Vautier
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Violette VAUTIER,

leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur et tante,

enlevée à leur tendre affection, le 21 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

9, rue du Val-de-Grâce,
75005 Paris.

– L'Union française des industries de l'habillement
a la tristesse de faire part du décès de son président d'honneur,

M. Henri WEILL,
commandeur de la Légion d'honneur
médaillé militaire,

survenu le mardi 23 janvier 2001, à Besançon.

L'inhumation aura lieu le jeudi 25 janvier, à 12 heures, au cimetière israélite de Besançon.

8, rue Montesquieu,
75001 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 25 janvier 2000,

René BAROUH

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

– Il y a un an déjà que

Béatrice

nous a quittés.

Le souvenir de son charme irrésistible brille toujours comme une lumière dans nos cœurs bouleversés.

C'est peu de dire qu'elle nous manque.

– 25 janvier 2000,

Georges BRONOFF.

Notre pensée ne le quitte pas.

Sa famille,
Ses amis.

– Il y a un an,

Daisy MAYER,
née **CHAMANT**,

nous quittait.

Sa famille, ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent.

– En souvenir de

Maïg QUEFFÉLEC.

Projections-débats

L'Espace Rachi,
centre d'art et de culture,
39, rue Broca, Paris-5^e,
présente

Deux femmes à Paris,

téléfilm de Caroline Huppert,
d'après le roman de Nine Moati,
avec Romane Bohringer
et Julie Depardieu.

Jeudi 25 janvier, à 20 h 30 (PAF).

Film suivi d'un débat :

« Regard de femmes sur l'Occupation »,
avec Annette Wiewiorka, historienne.
Réservations : 01-42-17-10-36 ou 38.

Colloques

– Colloque du droit à Biarritz

**Existence et devenir
des tribunaux de commerce**

Débat sur les nouvelles régulations économiques, sous la présidence du professeur agrégé Rosny Minvielle de Guilhem, docteur en droit, avocat à la cour.

Avec la participation d'un collectif d'avocats, de l'Association nationale des docteurs en droit et de diverses associations de défense des justiciables.

Le 27 janvier 2001, Novotel,
64600 Biarritz-Anglet.

Commissions : **8 h 30-13 heures**.
Table ronde : **15 heures**.

Renseignements et inscriptions :
05-58-51-77-55 ; 06-07-08-93-67.

Communications diverses

LE 6^e SALON DES ÉTUDES EN ISRAËL

Dimanche 28 janvier,
de 10 heures à 20 heures,
à l'école Georges-Leven,
30, boulevard Carnot, Paris-12^e.
M^e Porte-de-Vincennes.
Entrée libre.

01-44-15-23-10 - www.agencejuive.org

Soutenances de thèse

– Le 6 janvier 2001, à l'université de la Sorbonne Paris-IV, **Lorenzo Vinciguerra** a soutenu sa thèse de doctorat en philosophie intitulée « Spinoza et le signe - La genèse de l'imagination ».

Le jury, composé des professeurs Jacqueline Lagrée, Paolo Cristofolini, Pierre Macherey et Pierre-François Moreau, lui a décerné la mention Très Honorable, avec ses félicitations à l'unanimité.

e-mail :
lorenzo.vinciguerra@libertysurf.fr

JANVIER 2001 N° 553

CAHIERS DU CINÉMA

MAISON DU CINÉMA
Enquête sur quatorze ans de gâchis
HOMMAGE
Gérard Blain

NARUSE
maître des larmes

MAGGIE CHEUNG
l'Actrice

M 1293 - 553 - 35,00 F

CAHIER CRITIQUE Parole et utopie d'Oliveira

NUMÉRO DE JANVIER EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

HERMÈS
PARIS

SALLE GAVEAU

45, RUE LA BOÉTIE, PARIS 8^e
(MÉTRO MIROMESNIL)

DU LUNDI 22 JANVIER AU VENDREDI 26 JANVIER INCLUS,
SE TIENDRONT LES VENTES TRADITIONNELLES DE SOLDES
DE 9 H À 18 H SANS INTERRUPTION.

Autorisation préfectorale 01/46 VDN établie à Paris, le 28 décembre 2000,
pour la période du 22 au 27 janvier inclus, - Hermès Sellier, 696 520 410 RCS Paris.

EN VUE

■ **Lars Gustafsson**, député suédois démocrate-chrétien, propose d'attribuer le prix Nobel de la paix à la Fédération internationale de football (FIFA).

■ **Mairead Corrigan Maguire**, colauréate du prix en 1977, souhaite que le Nobel de la paix 2001 revienne à **Mordechai Vanunu**, physicien israélien emprisonné dans son pays pour avoir divulgué des secrets nucléaires, « nommé » une douzaine de fois depuis.

■ La Confrérie britannique des conservateurs chrétiens (Conservative Christian Fellowship) appelle ses membres à prier pour les dirigeants des tories, à la veille d'une défaite électorale annoncée.

■ **Théodore Dabanga**, ministre centrafricain délégué aux finances, s'engage : « A compter de janvier 2001, nous paierons aux fonctionnaires un mois de salaire à la fin de chaque mois. »

■ **Emile Ilunga**, adversaire politique de **Laurent-Désiré Kabila**, a rendu un hommage ému au chef d'Etat assassiné en évoquant leur combat commun, son sens de l'amitié, son goût du luxe et sa passion des femmes : « Il envoyait souvent au combat ses camarades qui en avaient de jolies, et il profitait de leur absence. »

■ Le docteur **Bayard Santos**, spécialisé dans l'allongement des pénis, auteur de l'ouvrage *La Mesure de l'homme*, souhaite entrer dans le Livre Guinness des records.

■ Le tribunal de York a condamné à 5 826 livres d'amende **Nicholas Griffin**, propriétaire britannique de sex-shops, qui trompait les amateurs de porno en leur vendant des bluets sans sel.

■ Les juges chinois, qui multiplient les exemples dans la période du Nouvel An, ont fait exécuter dix-neuf criminels de droit commun, avant d'entrer dans l'année du Serpent.

■ **Yu Zhijian** et **Lu Decheng**, dissidents de la place Tiananmen, libérés après douze ans de prison pour avoir jeté des coquilles d'œuf pleines d'encre de Chine sur un portrait de Mao, avaient été dénoncés par leurs camarades choqués.

■ Le sadhu **Swamikar**, pèlerin du Maha Kumbh Mela d'Allahabad, habitué depuis 1981 à rester pieds nus sur des clous plusieurs heures par jour, n'obtient pas le succès d'un pénitent voisin qui maintient un bras levé depuis vingt ans.

■ **Antonio Caruso**, sénateur postfasciste, estime la démocratie « suffisamment consolidée » en Italie pour que le salut romain n'y soit plus considéré comme un délit.

Christian Colombani

Etats-Unis : une élection « entachée de graves irrégularités »

Dans un article de la prestigieuse « New York Review of Books », le professeur Ronald Dworkin, juriste et philosophe respecté, critique vivement les décisions de la Cour suprême qui ont donné la victoire à George W. Bush



ture et de clôture du scrutin soient identiques sur l'ensemble du territoire américain, quel que soit le décalage horaire entre les Etats.

Pour le professeur Dworkin, les arguments juridiques des juges qui ont emporté la décision de la Cour suprême sont particulièrement faibles. La Cour a d'abord interrompu, le 9 décembre, le recensement des voix, qui avait commencé en Floride, ce qui, compte tenu de l'échéance du 12 décembre, portait à M. Gore un coup fatal.

Le juge Scalia a soutenu, rappelle M. Dworkin, que la poursuite du recensement aurait été préjudiciable à M. Bush, puisque son résultat aurait pu jeter un doute, dans l'esprit du public, sur la « légitimité » de l'élection. Etrange argument, explique M. Dworkin, qui suppose à la fois que le recensement aurait été favorable à M. Gore et que le public n'aurait pas accepté la position de la Cour.

Deuxième point : la Cour a estimé que le critère retenu pour le

réexamen des bulletins de vote – l'intention évidente de l'électeur – était contraire à l'égalité dans la mesure où il était susceptible d'interprétations diverses. Ronald Dworkin répond que cette diversité n'est pas plus critique que celle des machines à voter d'un comté à l'autre. Il ajoute qu'elle ne peut pas être considérée comme injuste à l'égard d'une catégorie particulière d'électeurs.

Troisième point, qui révolte le plus le professeur Dworkin : à supposer que ce critère soit trop vague pour être adéquat, pourquoi ne pas demander à la Cour suprême de Floride de lui substituer un critère plus précis ? La réponse des juges est que le temps manquait, puisque la date-limite était impérativement fixée au 12 décembre. Ronald Dworkin conteste vivement cette affirma-

tion : pour lui, les juges se sont livrés à une « interprétation bizarre » de la loi, laquelle n'impose nullement le respect de ce délai à n'importe quel prix. « Ceux d'entre nous qui soutiennent depuis de nombreuses années que la Cour suprême fait de l'Amérique une nation fondée sur des principes (a nation of principle), conclut-il, ont de bonnes raisons d'être tristes. »

« SYSTÈME BAROQUE »

Dans la deuxième partie de son article, le professeur Dworkin estime qu'il est urgent de changer le mode d'élection des présidents. « Notre système actuel, écrit-il, est une antiquité qui date du dix-huitième siècle. Il repose sur une conception élitiste du gouvernement qui était alors populaire mais qu'aucun homme politique n'oserait plus défendre aujourd'hui. »

Les auteurs de la Constitution ne faisaient pas confiance au peuple pour élire directement son président, souligne-t-il, ils attendaient des membres du collège électoral qu'ils décident en toute indépendance, au terme d'une délibération collective, du choix du président et du vice-président. Mais les Etats-Unis ont rejeté depuis longtemps ce « système baroque », ils considèrent désormais que l'élection doit être l'expression de la volonté populaire. Il est temps de mettre au rebut un mode d'élection « anachronique et dangereux » qui, par chance, n'a pas jusqu'ici provoqué trop de dégâts.

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

LES ÉCHOS

Favilla

■ En plusieurs lieux de la Californie, voilà que la fée Électricité s'est transformée en sorcière. Les délestages et coupures de courant ont fait clignoter l'Etat le plus peuplé des Etats Unis. Les images affluent dans les commentaires des journalistes. C'est l'extinction des sunlights de Hollywood, la brillante Silicon Valley ramenée subitement du virtuel au réel. Ou la logique du capitalisme prenant le contrepied du fameux mot d'ordre de Lénine : au lieu des « soviets plus l'électricité », c'est « les profits moins l'électricité »...

LA TRIBUNE

Pascal Aubert

■ En donnant d'emblée des aigreurs d'estomac à nombre de parlementaires démocrates, George W. prend le risque de s'aliéner des soutiens qui pourraient s'avérer vitaux lorsque viendra le temps de faire voter des textes majeurs comme son projet fétiche de baisse des impôts. On comprend bien le besoin du nouvel occupant du bureau ovale de faire rapidement oublier son élection controversée et de réduire au silence tous ceux qui lui prédisent une présidence de transition. L'activisme fébrile qui caractérise les premiers jours de la nouvelle administration est certain-

nement propre à monopoliser l'attention des médias et à marquer l'opinion. Mais avec les parlementaires démocrates, sans lesquels rien ne bougera au Congrès, George W. Bush n'aura pas le choix des armes. Un président mal élu n'a guère d'autres ressources que la subtilité et le sens du compromis.

RFI

Jacques Rozenblum

■ Il faut donc renoncer, du moins dans un avenir prévisible, à un transfert de Milosevic vers le siège du TPI à La Haye. Pourquoi ne pas considérer en revanche la perspective de le juger à Belgrade ? (...) Après tout il y a des précédents. Le

gouvernement de sa Très Gracieuse Majesté britannique s'est bien débarrassé de l'encombrant Pinochet contre la promesse qu'il serait jugé à domicile. Par ailleurs la perspective d'un procès des responsables du génocide cambodgien, qui paraissait totalement utopique il n'y a pas si longtemps, se précise (...). Alors un procès se tenant à Belgrade aurait évidemment de nombreux inconvénients, notamment celui de créer deux poids deux mesures entre les inculpés de Serbie et ceux de Bosnie ou de Croatie. Mais il aurait l'immense avantage d'être légitime pour la population serbe et donc de l'aider à ouvrir enfin les yeux sur son passé.

www.oneworldjourneys.com/jaguar

Un compte-rendu multimédia quotidien d'une expédition de capture de jaguars dans le Yucatan

APRÈS les forêts du Caucase et le désert de l'Arizona, le site One World Journeys, consacré à l'exploration photographique de la nature, s'est lancé sur les traces des jaguars de la péninsule mexicaine du Yucatan. Du 15 au 25 janvier, une équipe américano-mexicaine composée de scientifiques, de techniciens, de maîtres-chiens, de pisteurs, d'une photographe et d'un écrivain, a exploré la réserve de Calakmul, d'une superficie de 720 000 hectares.

Leur premier objectif est de capturer des félins menacés par la détérioration de l'écosystème et de les équiper de colliers émetteurs avant de les relâcher. Lors de précédentes traques, huit jaguars ont déjà été mis sous surveillance, l'étude de leurs déplacements permettant de leur aménager des sites protégés. Les explorateurs profitent également de leur mission pour découvrir les ruines de l'Empire maya, et témoigner des efforts de restauration entrepris par des archéologues locaux. Un compte-rendu de cette expédition est mis



en ligne quotidiennement sur le site One World Journeys, sous forme de courts reportages photographiques animés et d'un carnet de route composé de textes, d'interviews sonores et de séquences vidéo. Une jungle épaisse, peuplée de singes et de chauves-souris, parsemée de vestiges exceptionnels

de la civilisation maya et dans laquelle vivent encore quelques milliers d'Indiens : les premiers documents publiés restituèrent l'atmosphère pesante, immobile, de la réserve de Calakmul. Le sixième jour, la capture d'un jaguar a brutalement animé le site, et rassuré l'équipe, engagée dans cette lour-

de expédition sans aucune garantie de résultat.

Russell Sparkman, président de One World Journeys, affiche l'ambition d'être à « la jonction de la plus ultra de la technologie et de la plus haute qualité documentaire, afin de rapprocher l'internaute du monde sauvage ». Pour y parvenir, l'équipe a dû emporter différents matériels sophistiqués et encombrants : un camion a été nécessaire pour transporter jusqu'au camp de base l'équipement photographique, informatique et de transmission nécessaire à Denise Rocco, une Américaine spécialisée dans le photojournalisme numérique. Les données recueillies sont sommairement exploitées sur place, puis compressées et sont transmises par téléphone satellite vers un bureau de One World Journeys situé à Nagoya, au Japon. Là, trois personnes mettent en forme les informations, et les complètent en mettant en ligne des dossiers scientifiques traitant de sujets connexes.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

CHINE-PEINE DE MORT

■ La Cour suprême de Chine a annoncé que toute personne reconnue coupable d'avoir « volé, découvert, acheté ou divulgué des secrets d'Etat » via Internet serait passible de la prison à perpétuité ou de la peine de mort. En décembre 2000, la Chine comptait plus de 22 millions d'internautes. – (AFP.)

HARRY POTTER

■ Le groupe Time Warner a lancé une série d'actions juridiques contre plusieurs adolescents possédant des pages personnelles consacrées à Harry Potter, pour utilisation abusive de marque déposée. Les plus célèbres sont Claire Field et Christine Chan, toutes deux âgées de quinze ans, habitant respectivement en Grande-Bretagne et à Singapour. Le site Harry Potter Network de M^{me} Chan reçoit un millier de visiteurs par jour. Elle a restitué le nom de domaine à la société Name Zero, qui le lui avait procuré, mais refuse de fermer son site. Elle est entrée en contact avec plusieurs autres adolescents visés par Time Warner, pour organiser une riposte. www.harrypotternetwork.net
www.thehpn.com
www.harrypotterguide.co.uk

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
Nom :	
Prénom :	
N°rue.....	Ville.....
Code postal [] [] [] [] [] []	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
N°rue.....	
Code postal [] [] [] [] [] []	Ville.....
Code Etablissement	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
Code Guichet	N° de compte
	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{PTT}/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Tous différents

par Luc Rosenzweig

TRÈS LONGTEMPS, on a pu entendre sur Europe 1, tôt le matin, une émission qui s'appelait « Bonjour, monsieur le maire ». Elle était animée par l'excellent Pierre Bonte, qui faisait, à longueur d'année, la tournée des petites communes de la France profonde, pour en faire découvrir aux auditeurs les charmes et les curiosités. On se souvient encore, dans le village où nous demeurons, de son passage, qui avait été marqué par la défense et l'illustration, par le forgeron local, des vertus thérapeutiques de l'alcool de gentiane, pour les humains comme pour les animaux.

« Tous égaux », la dernier rejeton de Réservoir Prod, se situe dans la filiation de cette recherche de « l'authentique populaire » dans nos villes et dans nos campagnes. Nous avons suffisamment exercé notre droit de critique sur d'autres produits de l'entreprise de Jean-Luc Delarue pour dire

sans détour que cette émission quotidienne est, à nos yeux, une réussite. Il eût été facile de tourner en ridicule des gens simples qui montrent naïvement leurs passions simples, leurs petits bonheurs du quotidien. De se gausser, ou plus cruellement d'amener le téléspectateur à se moquer de son semblable, qui fabrique des modèles réduits d'ateliers de mécanique fonctionnant avec des moteurs récupérés sur des vieilles machines à laver, ou de la dame qui éprouve une immense satisfaction à faire découvrir à la France entière sa technique de tricôt à doigts nus. Un film à grand succès, *Le Dîner de cons*, avait même été construit sur cette propension des gens « branchés » à humilier l'Autre, le con, le plouc. Sans entrer dans de grandes théories établissant la domination dans les médias d'aujourd'hui de la sphère privée sur la sphère publique, on peut remarquer que cette présentation sans fioritures d'activités ludi-

ques et récréatives de gens ordinaires est plaisante à regarder. Ses animateurs, une jeune fille blonde plutôt déléguée et expansive flanquée d'un jeune homme à mèches décolorées plutôt, lui, sur la réserve, donnent une tonalité bon enfant à cet ensemble de petits sujets où les gens choisissent eux-mêmes la manière de se mettre en scène.

C'est fou le nombre de personnes qui sont frappées par la passion collectionneuse, qui peut se fixer sur les objets les plus bizarres. Ainsi, nous avons pu découvrir un monsieur qui collectionnait les objets dont on ne peut, à première vue, deviner à quoi ils servent. Et de nous faire la démonstration de l'ingéniosité de cet épluche-pomme ancien qui, en un tournemain, enlève d'un même mouvement la peau et le trognon du fruit. Peut-être qu'un jour, lorsque nous aurons passé à un autre le témoin chroniqueur, il nous prendra l'envie de passer à « Tous égaux »...

Top crédibilité par Pierre Georges

IL PLEUT. Il pleut encore. Il pleut même beaucoup. Et ce n'est pas fini. L'eau monte. L'eau monte encore. L'eau monte même beaucoup. Et ce n'est pas fini. Ah ça ! Mais qui dira le contraire ! Il y va de notre crédibilité désormais. Raconter les choses telles qu'elles sont, factuelles, incontestables. Et non telles qu'on les hume, pressent et présume !

Etre crédible, enfin ! D'une crédibilité tout temps, tout terrain. D'une crédibilité installée, reconquise, célébrée. D'une top crédibilité ! A 100 % pure crédibilité ! Crédible le lundi comme le vendredi. Le matin comme le soir. Le jour comme la nuit et de janvier à décembre. Ni trêve ni répit. Ni faiblesse ni entorse. Toujours prêt, toujours crédible !

Un bon petit scout de l'information ! Fonctionnant à l'irréfutable. Voilà pourquoi nous tenons, ce jour tout particulièrement, à n'avancer que des faits en béton armé, aisément vérifiables, proprement indiscutables. Et surtout de nature à faire grimper d'un coup, d'un seul, le baromètre de confiance en la presse, écrite notamment, qui subirait une forte et bien déplorable dépression.

Nous sommes le mercredi 24 janvier. La Saint-François-de-Sales. Quatrième semaine de l'année 2001. Lever de soleil 7 h 32. Coucher du même, 16 h 34. Et il pleut à Paris. Rideau. Et le premier qui nous dira le contraire sera un lecteur, pardon un menteur.

Car venons-en au fait. Chaque année, à la même saison, *Télérama* et *La Croix* publient les résultats d'un sondage Sofres sur la crédibilité des médias. C'est un rite, une audace et une nécessité. Téléspectateurs, auditeurs, lecteurs, avez-vous confiance en la presse de votre pays ? On ré-

me, bien sûr, mais cela revient à cela. Les politiques sont jugés, jaugés, mensuellement, à l'aune de leur popularité et de leur efficacité présumées. Les médias le sont, annuellement, sur leur crédibilité et leur indépendance, elles aussi présumées. Bref, dans un cas comme dans l'autre, toute cette douloureuse entreprise d'estimation peut se résumer d'une brutale alternative : confiance, pas confiance ?

Eh bien, c'est avec un immense regret et une intense affliction que nous sommes en devoir, ce matin, d'annoncer, comme un fait irréfutable, la perte de notre chère compagne et, déjà, regrettée, Dame Confiance ! Téléspectateurs, auditeurs, lecteurs, tous clients de presse, et les clients sont rois, ont rendu leur verdict. Ce verdict est simple. Il y a une perte de confiance. Donc, principe des jugements communicants, regain de défiance. L'embellie connue en 1999 n'était qu'une éclaircie. A peine une culotte de gendarme dans un ciel tourmenté. En 2000, ce fut la rechute. Plus sévère pour la presse écrite et la télévision que pour la radio, jugée plus fiable.

A la question, « *Les choses se sont-elles passées vraiment ou à peu près comme télé, radio et journaux le racontent* », réponse partagée. Oui, 55 % (radio) 50 % (journaux) 47 % (télévision). A cette autre double question, plus cruelle encore, « *Croyez-vous que les journalistes sont indépendants 1) aux pressions des partis politiques et du pouvoir 2) aux pressions de l'argent ?* », double réponse, féroce : « *Non et non* » 59 % !

Bigre ! Que dire ? Qu'avons nous fait de pire en 2000 qu'en 1999 ? En tout cas, c'est un fait irréfutable. Il pleut ce mercredi. Notamment sur la presse !

Sébastien Grosjean et Arnaud Clément s'affronteront en demi-finale des Internationaux de tennis d'Australie

Les Français ont battu respectivement Carlos Moya et Ievgueni Kafelnikov

SÉBASTIEN GROSJEAN (22 ans) et **ARNAUD CLÉMENT** (23 ans) ont accédé, mercredi 24 janvier à Melbourne, aux demi-finales des Internationaux d'Australie. Il n'aura même pas fallu deux heures à Sébastien Grosjean, numéro 18 mondial, pour s'imposer en trois sets (6-1, 6-4, 6-2) face à l'Espagnol Carlos Moya. Dès la première manche, qu'il s'est adjugé en vingt-six minutes, le Marseillais a dominé son adversaire, pris de vitesse et maladroite, grâce à la qualité de son service (78 % de premières balles). Vainqueur du Suédois Magnus Norman (tête de série numéro 4) au tour précédent, il a réussi des coups brillants en fond de court et n'a pas concédé la moindre balle de break sur son service, en 1 h 38 min de jeu. En revanche, il a pris cinq fois celui de Carlos Moya.

« *J'ai très bien joué le premier set, a déclaré Sébastien Grosjean, qui n'avait jamais jusqu'alors dépassé les huitièmes de finale d'un tournoi du Grand Chelem. J'ai fait beaucoup de points gagnants et j'étais très présent sur*

la balle. J'ai bien servi, ce qui m'a mis en confiance et m'a permis de me décaler pour réussir des coups droits gagnants. J'avais de très bonnes sensations sur le court. Même à la volée, j'ai fait de bonnes choses. Je n'étais ni fatigué ni nerveux, bien qu'ayant eu deux matches assez éprouvants auparavant. Le fait de jouer avec le toit du central fermé favorisait la précision car il n'y avait pas de vent. Je ne sais pas si je peux mieux jouer. J'ai l'impression d'avoir fait un gros match face à Carlos Moya. »

Numéro 1 mondial en mars 1999, l'Espagnol, finaliste à Melbourne en 1997, avant de remporter Roland-Garros l'année suivante, n'est pas encore redevenu ce qu'il a été. Victime voici moins de deux ans d'une fracture de fatigue qui l'a éloigné des courts pendant six mois, il a cependant retrouvé un excellent niveau, comme en témoignent ses victoires à Melbourne sur le Chilien Marcelo Rios au premier tour et l'Autrichien Lleyton Hewitt (tête de série n° 7) au troisième. Sébastien Grosjean, que beaucoup estimaient

limité par son petit gabarit (1,75 m), avait déjà battu Carlos Moya en huitièmes de finale du Tournoi de Key Biscayne (Floride). En revanche, il s'était incliné lors de leur premier face-à-face, au premier tour de Roland-Garros en 1998.

CONCOURS DE MALADRESSES

Trois ans après Nicolas Escudé, deux Français participeront donc aux demi-finales des Internationaux d'Australie. Sébastien Grosjean rencontrera vendredi 26 son compatriote Arnaud Clément qui a battu mercredi le Russe Ievgueni Kafelnikov (6-4, 5-7, 7-6, 7-6) finaliste malheureux de l'épreuve en 2000 face à l'Américain Andre Agassi. Ce dernier disputera jeudi 25 l'autre demi-finale face à l'Australien Patrick Rafter.

Dans le tableau féminin, l'Américaine Venus Williams, qui avait pris un départ tonitruant face à la Française Amélie Mauresmo en huitième de finale, a livré au tour suivant un premier set calamiteux. La Sud-Africaine Amanda Coetzer a en effet marqué les huit pre-

miers points du match et a eu une balle de match à 5-3 dans le troisième set, qui a ressemblé à un concours de maladresses. L'Américaine a accumulé les fautes directes, pour en totaliser 56, mais a fini par s'imposer (2-6, 6-1, 8-6).

La Suisse Martina Hingis a privé Serena Williams d'une rencontre avec sa sœur en demi-finales, en l'éliminant très difficilement (6-2, 3-6, 8-6). Les neuf précédentes rencontres entre les deux jeunes joueuses avaient été assez serrées. Avant le deuxième set, Serena a fait venir la soigneuse pour une gastro-entérite, ce qui a suscité un commentaire acerbe de son adversaire, qui estime que l'Américaine se trouve toujours des excuses quand elle entrevoit une défaite. Serena Williams a capitulé à la deuxième balle de match, sur un smash de son adversaire. Les demi-finales opposeront, jeudi 25, Martina Hingis à Venus Williams et l'Américaine Lindsay Davenport à sa compatriote Jennifer Capriati.

E.B. (avec AFP)

Cinéma : les députés protègent les salles indépendantes

LA RÉPONSE LÉGISLATIVE à la mise en place des cartes d'abonnement « Illimité » par UGC puis par les autres grands groupes cinématographiques a été complétée à l'Assemblée nationale, mercredi 24 janvier, par l'adoption d'un article réglementant strictement cette pratique.

Selon l'analyse développée par les organisations professionnelles et le ministère de la culture, les cartes « Illimité » sont en effet porteuses d'un double danger pour les exploitants indépendants. Soit ils subissent cette concurrence qui fidélise le public auprès des « grandes surfaces » du cinéma, et perdent leurs clients, soit ils ont accès à l'une ou l'autre de ces cartes, mais subissent un manque à gagner en cas d'utilisation intensive de l'abonnement – manque à gagner que peuvent supporter les grands groupes mais pas les indépendants – et perdent alors leurs revenus.

Au Sénat, l'adoption – à l'unanimité – le 18 octobre 2000 de l'article 54 du projet de loi relatif aux nouvelles dispositions économiques avait permis de pallier le premier de ces dangers. Cet article prévoit d'obliger les circuits à autoriser toute salle indépendante située sur la même zone de chalandise à accepter leur carte, et à accéder à la rémunération correspondante. Le PDG d'UGC, initiateur de la carte « Illimité », Guy Verrechia, s'était alors déclaré « enchanté » d'une telle disposition (*Le Monde* du 9 décembre 2000). Examiné en dernière lecture dans la nuit du 23 au 24 janvier à l'Assemblée nationale, ce même article a fait l'objet de trois amendements identiques sur le fond, déposés par Patrick Bloche et Marcel Rogemont (PS), Félix Leyzour (PC) et Georges Sarre (MDC). Ces trois amendements ont été fondus en un texte unique, soutenu par le gouvernement (autre son représentant en séance, François Patriat, Catherine Tasca était présente au Palais-Bourbon) et par le rapporteur de la commission des finances, Eric Besson.

Cet amendement oblige les grou-

pes éditeurs de carte à garantir un revenu minimum aux salles indépendantes adhérentes à leur système de carte. Dans la rédaction retenue pour le projet de loi, les salles indépendantes sont également autorisées à fixer comme prix d'achat théorique du billet reçu par le spectateur grâce à la carte leur propre tarif réduit, et non celui fixé par les circuits. C'est sur la base de cette somme que sont rémunérés non seulement l'exploitant, mais toute la chaîne des ayants droit (distributeur, producteur, artistes).

DES CARTES TROP PRISÉES

Tous les orateurs se sont exprimés au nom de la défense du cinéma français, de sa « *diversité culturelle et économique* », rivalisant d'éloquence pour stigmatiser la « *catastrophe* » qui résulterait d'une utilisation non encadrée des fameuses cartes. Ces arguments n'ont pas été contestés par les représentants de l'opposition, Pierre-Christophe Baguet (UDF) reprochant au contraire au gouvernement d'avoir agi avec retard et avec insuffisamment d'énergie, et Jean-Paul Charié (RPR) s'inquiétant uniquement du précédent juridique consistant à contraindre les grandes surfaces à garantir les recettes des petits commerces de proximité, tout en exhortant à prendre d'autres dispositions visant au même objectif.

Il reste aux services du Centre national de la cinématographie à élaborer les décrets d'application des dispositions adoptées, et à attendre la réaction des grands groupes. Ceux-ci pourraient remettre en question l'existence des cartes, déjà fragilisées... par leur succès : le nombre d'acheteurs (250 000 selon les chiffres officiels du CNC) et l'utilisation plus intensive que prévu de cette « gratuité » font qu'au cours des dernières semaines les porte-parole des circuits laissaient filtrer les indications selon lesquelles les cartes « Illimité » étaient, dans la configuration antérieure, déjà loin d'être assurément rentables pour eux.

Jean-Michel Frodon

BMW 320d

www.bmw.fr





Prix de la BMW 320d : 174500 F. Premier versement de 61224,17 F (dépôt de garantie de 26175 F + premier loyer majoré de 35049,17 F (2)) suivi de 23 loyers mensuels de 2470,02 F (2). Après le paiement du dernier loyer, vous pouvez restituer votre véhicule à votre concessionnaire (sous réserve du respect de l'usure et du kilométrage prévus au contrat) ou l'acquiescer en levant l'option d'achat. Option d'achat en fin de contrat de 104700 F. Coût total avec achat en fin de contrat de 196559,63 F (2).

Barèmes et conditions au 17/07/00 susceptibles de variation. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease - SNC au capital de 300 000 Euros. RCS VERSAILLES B 343 636 643.

Contrat national d'entretien SERENIUM inclus au prix de 149,17 F/mois comprenant une extension de garantie supplémentaire de 12 mois et l'entretien du véhicule pour 24 mois et/ou 45000 km (au 1^{er} des deux termes atteint).

(1) après le 1^{er} versement (2) mois assurés facultatifs

BMW 320d

2471F / mois (190)

Contrat national d'entretien compris

Voyagez en Première pour un tarif Éco.

